



COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2017

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse – Parcu di Corsica



TABLE DES MATIERES

Axe gouvernance et charte du PNRC.....	4
<i>La révision de la Charte du Parc naturel régional de Corse</i>	4
<i>L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte</i>	5
Les missions transversales	6
<i>Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée.</i>	7
<i>Contribuer à l'aménagement du territoire</i>	9
<i>Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie</i>	9
<i>Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public</i>	10
<i>Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche</i>	15
Axe 1 : La montagne	16
1.1 Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne	16
1.1.1 <i>Renforcer la protection et la gestion des populations d'espèces vulnérables ou menacées et de leurs habitats</i>	16
1.1.2 <i>Maintenir l'état de conservation des espèces d'intérêt patrimonial et lutter contre ou contenir les espèces allochtones et/ou invasives</i>	32
1.1.3 <i>Renforcer la protection et la gestion des sites naturels fragiles</i>	34
1.2 Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne	35
1.2.1 <i>Relancer l'activité pastorale en estive</i>	35
1.2.2 <i>Gérer durablement les milieux forestiers</i>	38
1.2.3 <i>Préserver les milieux aquatiques et les zones humides</i>	39
1.2.4 <i>Préserver les espaces naturels des impacts des activités motorisées de loisir</i>	43
1.3 Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature	44
1.3.1 <i>Organiser la gestion des grands itinéraires de randonnée</i>	44
1.3.2 <i>Gérer les sites majeurs à forte fréquentation</i>	46
Axe 2 : Les villages et le rural	47
2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources locales	47
2.1.1 <i>Accompagner et expérimenter pour le développement des territoires</i>	47
2.1.2 <i>Assurer la transmission des savoir-faire</i>	48
2.1.3 <i>Valoriser les activités de nature en limitant leur impact sur la biodiversité et les paysages</i>	51
2.1.4 <i>Développer le tourisme culturel</i>	52
2.2 Construire un projet social durable	54
2.2.1 <i>Participer à la revitalisation des territoires</i>	54

2.2.2 Soutenir la capacité des territoires à générer du lien social	55
2.3 Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti	59
2.3.1 Préserver les paysages ruraux et le caractère patrimonial des villages	59
2.3.2 Veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires sur la publicité et la signalisation	60
2.3.3 Maitriser l'impact paysager des activités sur le territoire	60
2.3.4 Conserver le niveau de biodiversité	61
2.3.5 Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau	138
2.3.6 Maîtriser les pratiques motorisées et limiter leur impact sur les paysages et les habitats	141
Axe 3 : Le littoral	142
3.1 Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes	142
3.1.1 Valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine de l'Humanité (UNESCO) en assurant sa gestion durable	143
3.1.2 Renforcer la protection des richesses patrimoniales de la réserve de Scandola	144
3.1.3 Renforcer la gestion de la réserve de biosphère (MAB)	184
3.1.4 Préserver les zones humides du littoral (oriental et occidental)	193
3.1.5 Garantir le bon état de conservation des sites Natura 2000	194
3.2 Rechercher un développement plus durable des activités humaines	195
3.2.1 Diversifier l'économie de la zone littorale	195
3.2.2 Promouvoir un urbanisme respectueux des paysages	195

LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE

2017 a été l'année de finalisation et de validation par les collectivités locales du projet de Charte du Parc naturel régional de Corse.

Toutes les équipes ont été mobilisées sur ce projet qui va permettre au PNRC de retrouver son classement et d'entamer la mise en œuvre de sa nouvelle Charte. Ainsi, les agents des services se sont impliqués à différents niveaux :

- Participation aux réunions de finalisation du rapport de Charte et de ses annexes
- Participation à la concertation avec les élus locaux et suivi des délibérations des collectivités
- Participation à l'enquête publique (distribution et recueil des documents règlementaires, tenue des permanences, traitement des observations)
- Participation aux réunions internes d'information sur la nouvelle Charte et sur les modalités de sa mise en œuvre (logiciel EVA, programme triennal, organigramme fonctionnel).

La procédure de révision de Charte, pour l'année 2017, s'est déroulée comme suit : après réception de l'avis intermédiaire du CNPN, Ministère de l'Environnement, Fédération des Parcs naturels régionaux de France en Aout 2016, une troisième phase de concertation a été menée par des entretiens bilatéraux avec les agences et offices de la CTC ainsi que les communes et EPCI du périmètre. Elle a permis de finaliser le projet de Charte.

Ce projet a été approuvé par le comité syndical le 6 janvier 2017.

La procédure s'est ensuite poursuivie selon le calendrier suivant :

- 18 janvier 2017 : comité de pilotage Charte CTC / ETAT ;
- 27 janvier 2017 : délibération de l'assemblée de Corse portant le **périmètre d'étude à 180 communes** (9 nouvelles communes ayant demandées à intégrer le périmètre d'étude dont 2 en séance de l'assemblée de Corse) et décidant du **lancement de l'enquête publique** sur le projet de Charte ;
- 29 Mars 2017 : visite des observateurs de l'autorité environnementale (Ae) pour élaboration d'un avis préalable à l'enquête publique sur le rapport de Charte et son évaluation environnementale ;
- 26 Avril 2017 : **réception de l'avis de l'Ae** et production d'un mémoire en réponse par le Syndicat mixte du Parc aux recommandations faites ;
- 12 Mai 2017 : présentation du mémoire en réponse à l'avis de l'Ae au comité Syndical du PNRC ;
- 22 Mai 2017 : **début de l'enquête publique** sur le projet de Charte du PNRC ; 30 Mai 2017 : présentation du projet de Charte et des missions du Syndicat mixte aux présidents de communautés des communes et d'agglomération (15 EPCI), aux maires (180), aux conseillers départementaux, et aux conseillers territoriaux ;
- 20 Juin 2017 17h00: **fin de l'enquête publique** ;
- 2 Juillet 2017 : **présentation du procès-verbal de la commission d'enquête** à l'Exécutif de Corse ;

- 16 août 2017 : **remise du rapport de la commission d'enquête** à la Présidente de l'OEC ;
- 17 août 2017 : réponse favorable de l'exécutif de Corse aux reprises rédactionnelles effectuées par le Syndicat mixte du PNRC sur le rapport de Charte suite à l'avis de la commission d'enquête ;
- 18 août 2017 : **envoi du projet de Charte aux collectivités** du périmètre d'étude.
- 16 Décembre 2017 : fin du délai légal et maximal de 4 mois après rendu du rapport de la commission d'enquête publique pour adhésions des collectivités.
 - Sur 180 communes :
 - 178 communes ont délibéré favorablement à la Charte,
 - 2 communes ont délibéré défavorablement.
 - Sur 15 établissements publics de coopération intercommunale :
 - 12 ont délibéré favorablement à la Charte
 - 2 ont délibéré défavorablement
 - 1 n'a pas délibéré.

L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

La Charte est le projet du territoire du Parc naturel régional de Corse. L'évaluation de sa mise en œuvre a pour objectifs :

- de mesurer l'efficacité des actions menées par le Syndicat mixte du Parc d'une part, par l'ensemble de ses partenaires d'autres part.
- d'analyser l'évolution du territoire.
- d'ajuster les actions projetées, de manière à répondre au mieux aux objectifs de développement durable de ce territoire riche et fragile.
- de rendre compte et communiquer sur l'action du Syndicat mixte.

L'évaluation doit permettre l'acquisition et la diffusion des connaissances sur le territoire, en intégrant les dimensions environnementale, sociale et économique. Elle constitue également une aide à la décision des élus et des gestionnaires du territoire.

Les éléments constitutifs du dispositif d'évaluation sont les suivants :

- évaluation de la mise en œuvre des objectifs prioritaires,
- évaluation de la mise en œuvre des programmes d'actions et plans de gestion sur le territoire du PNR,
- observatoire du territoire,
- suivi de l'activité du Syndicat mixte du PNRC.

En 2017, les agents de la mission évaluation ont

- finalisé le dispositif inclus dans le rapport de Charte ;
- initié les partenariats avec les observatoires existants sur le territoire du PNRC, pour toutes les thématiques ;
- commencé le recueil des données disponibles pour l'évaluation et pour l'établissement de l'état zéro du territoire ;
- mis en place la commission évaluation du Syndicat mixte ;
- saisi l'architecture de la Charte pour la mise en opérationnalité du logiciel EVA, à travers lequel sera effectué le suivi de l'activité du Syndicat mixte.

LES MISSIONS TRANSVERSALES

En application de l'article R.333-1 du code de l'environnement (CE), un parc naturel régional (PNR) a pour objectifs de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Le parti pris de construire la Charte autour d'une stratégie d'intervention territorialisée en trois axes répond à l'attente exprimée par les acteurs du territoire, pour une meilleure lisibilité de l'action envisagée sur les différents espaces, et en adéquation avec les enjeux rencontrés. En revanche, cette présentation peut rendre moins évidente ces missions légales et réglementaires d'un syndicat mixte de parc naturel régional.

Certaines actions du Syndicat mixte relèvent de ces grandes missions transversales et, de par la diversité de leur domaine d'intervention, ne peuvent être rapportées à un seul objectif opérationnel. C'est pourquoi elles sont présentées ici.

PROTEGER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL, NOTAMMENT PAR UNE GESTION ADAPTEE.

Les agents du Syndicat mixte ont participé, selon leurs missions, à l'élaboration des programmes ou aux événements suivants :

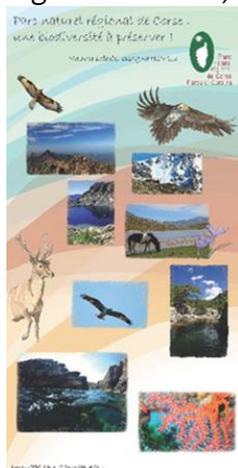
- mise à jour du Profil environnemental de la Corse copiloté par la DREAL et l'OEC ;
- commission Paysage, Urbanisme, Énergie de la FPNR à Paris sur la thématique des Observatoires Photographiques, Plan Paysages, Observatoire de l'Homme et du Milieu ;
- rencontre Quelles convergences en matière de paysage et de biodiversité ? Sur quels espaces ? Avec quels outils ? organisée par la FPNR ;
- programme « Pour la gestion durable des lacs de montagne de Corse » de l'OEC.

7

Le Syndicat mixte a également participé aux Assises nationales de la Biodiversité. La 7^{ème} édition des Assises nationales de la Biodiversité se sont déroulées au palais des congrès à Ajaccio. Cette manifestation, organisée par une cinquantaine de partenaires, financiers techniques et exposants, a regroupé quelques 700 participants venus de toute la France.

Au programme, débats, tables rondes et visites de la Corse. Les congressistes ont également pu visiter des expositions présentées par une vingtaine d'organismes dans le hall du palais des congrès.

A cette occasion, le Service Education du Parc a conçu et réalisé une exposition, intitulée « le parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver », composée de 10 panneaux Roll-up :



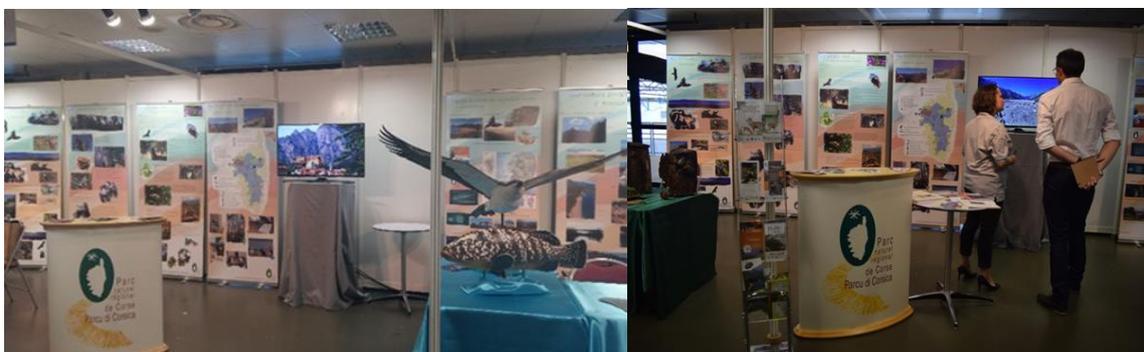
- Le Parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver, natura dèbule, bisogna rispeštu.
- Un territoire d'expérience, U Parcu di Corsica.
- Le projet de charte du Syndicat mixte, Un passu per l'avvene.
- Les cours d'eau, Acqua linda.
- La forêt de montagne, Alte fureste.
- Les milieux humides, Pozzi e stagnoli.
- Le palais vert, Machja, muschi e culori.
- En altitude, Fra li monti.
- La mer, U turchinu
- Une nature exceptionnelle et fragile, Tantu bella, tantu dèbule.

L'exposition présentait aussi les maquettes sur la faune de Corse (tortues, gypaète barbu, dauphin, oiseaux forestiers, balbuzard, mérou brun), des bois de cerfs, ainsi qu'un film sur les missions du Parc relatives à la biodiversité (images et montage – N. Robert).

Le stand du parc a été visité notamment par la Secrétaire d'état à la Biodiversité, Brune Poirson, par Ségolène Royal, Ambassadrice des pôles, et par Philippe Martin, Président de l'AFB, ancien ministre de l'écologie.



Sur le stand du PNRC lors des Assises nationales de la biodiversité, Brune Poirson, Secrétaire d'état à la Biodiversité, Agnès Simonpietri, alors Présidente de l'OEC, et Jacques Costa, Président du Syndicat mixte du PNR de Corse.



L'espace d'exposition du PNRC lors des assises nationales de la biodiversité

CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Les agents du Syndicat mixte ont participé, selon leurs missions, à l'élaboration des programmes ou aux événements suivants :

- commission Transport et mobilité pilotée par l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Énergie de Corse (AUE) ;
- club climat de Corse afin de fixer les actions en lien avec le SRCAE et la PPE ;
- conseil énergie air climat de Corse (CEAC) co-piloté par Président de la Collectivité Territoriale de Corse (AUE, son exécutif et le Préfet de Corse ;
- conseil d'administration du CAUE de la Haute Corse.

9

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET A LA QUALITE DE LA VIE.

Les agents du Syndicat mixte ont participé, selon leurs missions, à l'élaboration des programmes ou aux événements suivants :

- comité régional de l'alimentation (CRALIM) de la DRAAF ;
- travaux menés dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse (SADPMC) et du comité de massif de Corse ;
- comité de pilotage du schéma régional des carrières piloté par la DREAL ;
- séminaire d'échange inter-parcs sur la marque Valeurs Parcs au conseil régional de l'Occitanie à Toulouse ;
- commission croisée économie, tourisme et biodiversité sur la marque Valeurs Parc, les plateformes de fabriques de projets territoriales, et le Slow Tourisme.

Former et informer la jeunesse à la protection de l'environnement est une mission des Parcs et l'intervention en milieu scolaire est au cœur du métier des animateurs au PNRC.

Le service Education à l'Environnement travaille sur des thèmes liés directement aux actions menés par les agents du syndicat mixte (Cerf de Corse, Gypaète barbu, Balbuzard pêcheur, montagne...) mais aussi sur des sujets sensibles tels que la fragilité des espèces (Grand dauphin, Mouflon de Corse, Mérrou, Sittelle de Corse, Truite macrostigma...), des espaces (lacs, réserves...) et tout ce qui touche au patrimoine culturel de la Corse (patrimoine bâti, histoire, gastronomie, savoir-faire ancestraux...).

Les animateurs interviennent dans tous les établissements du territoire, les programmes se font en partenariat avec les enseignants et sont adaptés à tous les niveaux de la maternelle au lycée. La demande pour ces interventions va bien au-delà de son territoire, ce qui amène les animateurs à répondre à des sollicitations auprès d'écoles et d'organismes « hors parc ».

LES INTERVENTIONS SCOLAIRES ET JEUNE PUBLIC

Auprès des établissements scolaires du Parc

Alta Rocca : Ecoles de Quenza, Sta Lucia de Porti Vechju, Sta devota di Purtivechju, Zonza, J Pietri Porti Vechju, Murateddu ; Collèges de Livia, Porti Vechju 1 et 2.

Castagniccia : Ecoles de La Porta, Prunu, Pedicroce.

Caccia Ghjunsani : Ecoles d'Olmi capella, Moltifau, Collège de Moltifau.

Centru di Corsica : Ecoles de Sandreschi maternelle et élémentaire, Porette maternelle et élémentaire, San Petru di Venacu, Collège et Lycée Pascal Paoli de Corti.

Niolu : Ecole de Calacuccia.

Dui Sorru- Dui Sevi : Ecoles de Carghjese, Ota-Portu, Evisa.

Falasorma-Marsulinu : Ecoles de Calinzana, Galeria.

Fium'Orbu : Ecoles de Prunelli di Fium'orbu, Capanella-Morta ; Collège du Fium'Orbu et Lycée de la Plaine.

Gravona : Ecoles de Carbuccia, Tavera, Bucugnà, Auccia.

Taravu- Bastelicca : Ecoles de Cuzzà, Zicavu.

Auprès des établissements scolaires hors Parc

Ecoles maternelles et élémentaires :

Aghjone, Aiacciu (Annexe, ND de l'Assomption, Candia, Mezzavia, Parc Berthault, Salines V, Salines VI), Alata Prunu, Barchetta, Bastilicaccia, Bastia (Campanari, Denfendini, Giraud, Marie Reynouard, Modeste Venturi, Jeanne D'arc), Biguglia, Calvi(Loviconi), Bunifaziu, Cavru Casa Pieraggi, Figarella, Folelli, Furiani, Ghisonaccia, L'Isula Rossa, Lucciana Crucetta, Merusaglia, Mezzana, Munacia d'Auddè, Ocana(Pont de la pierre) Piana, Pietranera, Purtichju, Ponte Leccia, Ponte Novu, Sagone, San Lorenzu, Sta Maria Sichè, Sulinzara, Travu, Vilone Ornetu,Vezzani, Vicu, u Viscuvatu(Arena), Volpaja.

Collèges : Baléone (Sarrola-Carcopinu), Aiacciu (Fesch, Arthur Giovoni, Padule, Laetitia Bonaparte), Vicu, St Joseph (Bastia), Pitretu Bicchisgià.

Lycées : Jeanne d'Arc (Bastia)

Lycées agricoles : Sartè et Borgu

EREA Aiacciu

Tous les ans, les animateurs accueillent les enfants sur le territoire et/ou participent à des manifestations nationales et régionales organisées par nos partenaires.

Accueil loisirs jeunesse

- CLSH Résidence des îles, ALSH Candia ALSH Sampiero Mat ALSH St Jean, CLSH Bodiccioni, ALSH Loretto, Centre social U Borgu (Aiacciu)
- ARSEA Sagone
- Communauté de Communes de la vallée du Prunelli
- Aumônerie scolaire de Ghisonaccia
- Association A Leia, Muratu
- Activ'Royan (Royan)
- Planète océan (France Continentale)
- La Chrysalide (Marseille)
- Association OERINA (Thoury Ferottes)
- IME centre Flori (Bastia)
- U Liamu Gravunincu (Peri)
- Hôpital de Castellucciu
- ALSH Bucugnà
- ALSH SIVOM Mezzana
- ALSH Baléone
- ALSH Purtichju CCAS
- SESSAD Les Tilleuls (Bastia)

Trophées du développement durable

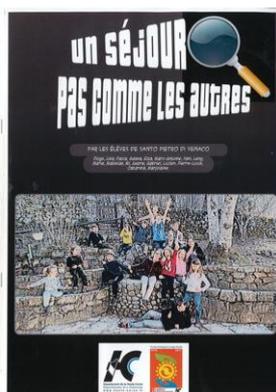
Le service EEDD a renouvelé sa participation aux trophées du développement durable organisés par le conseil général de Haute Corse. Ce concours, ouvert aux classes des écoles maternelles, primaires et collèges du département, consiste à produire une œuvre collective en rapport avec le développement durable. Tout au long de l'année scolaire, nous avons proposé 11 ateliers et 11 sorties sur le territoire. Cette opération représente pour le service une soixantaine d'interventions (Musée archéologique du Niolu, sentier de découverte botanique du Tavignanu, forêt du massif du San Petrone, sentier des arbres en Castagniccia et Casa Paoletti, forêt de Vizzavona et Casa di a Natura, Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu, forêt de Pinia et Etang de Palu, Village des tortues de Moltifau).

Festa di a nazione

Lors de la festa di a nazione, le 8 décembre, les animateurs sont intervenus dans les établissements suivants : collège de Vicu, collège de Porti Vecchju, collège de Prupria et école de Travu.

REALISATION DE MISSIONS PHOTOS ET VIDEOS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Afin de promouvoir les actions des différents services du Parc, des vidéos et des reportages photos ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.



Bande dessinée réalisée par les élèves de l'école de San Petru di Venaco

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS HORS PARC

Foires et événements liés au patrimoine

- Aiacciu (Sanguinaires –La Parata) : Les Journées européennes du patrimoine : atelier sur le grand Dauphin (film et présentation de la maquette).
- Aregnu : Fiera di l'amandulu : Exposition Le Parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver.
- Arghjusta : Journées européennes du patrimoine : exposition « pianti e usi nustrale ».
- Filitosa : Fiera di u turisimu campagnolu : exposition « les métiers du parc » présentée dans l'expo bus.
- Ghisonaccia : Urbinu in festa.
- Montemaïò : Fiera di l'alivu : Expo biodiversité, maquettes mérrou et balbuzard, expo l'alivu.
- Murzu : Sorru in Musica (ouverture exceptionnelle de la casa di u mele) ; Fête de la Saint Laurent, Festa di u mele (atelier de morra, expo plantes).
- Ponte Novu : Fiera di a caccia e di a pesca 2 expositions U cervu Corsu, U Cursinu.
- Serra di ferro : national d'élevage U cursinu.
- Vezzani : A Festa di u legnu : 2 expositions U cervu Corsu, U Cursinu.
- A Sulinzara : Caméra sous-marine (Cap mer).
- Vicu : Festa di a natura : exposition « u cursinu ».
- Prupjà : Vita marina : atelier sur le balbuzard pêcheur.
- L'Isula Rossa : Fête de la science : Exposition sur la Biodiversité et présentation des maquettes dauphin, balbuzard pêcheur, gypaète barbu, oiseaux forestiers.



Stand exposition et maquettes du SM PNRC

Destination Parcs à Bercy Village



A l'occasion du cinquantième anniversaire des Parcs, la Fédération a mis en place un « village éphémère des Parcs naturels régionaux » à Paris, du 12 au 15 octobre 2017. Cet évènement a rassemblé 20 000 visiteurs.



13

Comme les 50 autres parcs, le PNRC disposait d'un chalet pour présenter une exposition, les maquettes dauphin, gypaète barbu et balbuzard pêcheur. Des dégustations de produits et des animations « jeune public » étaient également programmées.

GESTION DE RESEAUX SOCIAUX

Ces outils de communication sont de nos jours indispensables pour assurer l'information auprès du grand public (habitants, visiteurs, élus, partenaires, etc.). Le service a créé et gère une page PNRC sur les quatre principaux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube). La page Facebook, en progression constante, a dépassé les 20 000 abonnés.



Pays	Vus fois	Ville	Vus fois	Langue	Vus fois	Publié le	Publication	Genre	Catégorie	Portée	Interactions	Promouvoir
France	19 764	Ajaccio	2 473	Français (France)	19 143	03/10/2018 01:16	Notre agent Brigitte Alessandrini vous fait			7,2K	632 429	Booster la publication
Italie	603	Bastia	1 432	Italien	603	30/05/2018 01:16	Chariot terminé pour nos agents - la passerelle de			19,9K	2,2K 933	Booster la publication
Bulgarie	476	Paris	1 240	en_FR	476	21/09/2018 20:32	Retrouvez nos animaux à l'occasion de "U.Male in			7,1K	133 127	Booster la publication
Bulgarie	130	Manassé	542	Anglais (US)	236	21/09/2018 20:32	La carte du réseau d'encolure pour les			2,8K	53 24	Booster la publication
Algérie	132	Porto-Vecchio	481	Allemand	154	19/09/2018 01:16	Chariot terminé pour nos agents - Albertin Antoine,			14,2K	3,5K 1,1K	Booster la publication
Allemagne	124	Corte, Corse	364	Anglais (UK)	113	19/09/2018 01:16	Sortie d'écrou du brème du val avec un amoureux			10,1K	381 256	Booster la publication
Canada	79	Nice	203	Portugais (Portugal)	83	16/09/2018 01:16	"Marsalu di a Patrimonio Geoparculu à			2,4K	31 21	Booster la publication
Royaume-Uni	73	Genève	190	Néerlandais	74	13/09/2018 01:16	Accompagné d'une spécialiste de			14,2K	2,2K 914	Booster la publication
Turquie	56	Lyon	179	Français (Canada)	67	17/09/2018 01:16	Retrouvez nos animaux à l'occasion de "Marsalu			2,1K	39 24	Booster la publication
Malte	54	Bastia	165	Espagnol	53	16/09/2018 01:16						
Espagne	54	Toulon	142	Polonais	44							
États-Unis	51	Caracas	136	Roumain	39	13/09/2018 01:16						
Portugal	45	Furiani	111	Espagnol (Espagne)	34	11/09/2018 01:16						
Mexique	43	Avon-Provence	59	Portugais (Brazl)	33							

19 805 Personnes touchées 827 Interactions 2 126 Clics

J'aime 321 25 commentaires 31 partages

Les plus anciens

Afficher 23 autres commentaires

Maxime Goeris Quel travail! Et en plus c'est beau 🍷🍷🍷
J'aime Répondre Contacter 23 h

Delise Anright 🍷🍷🍷🍷🍷🍷
J'aime Répondre Contacter 19 h

Votre commentaire...

Recommandé par 3 personnes

PLUS UTILES PLUS RÉCENTS

Dany Casa a donné son avis sur Parc naturel régional de Corse - 19 avril 2018

4,7 sur 5 (111 avis)

Vous avez quelque chose à partager à propos de votre expérience concernant les avis sur votre Page ? Nous avons apporté des modifications à l'onglet Avis et réactions pour votre avis. Que pensez-vous de la nouvelle expérience ?

Partager votre opinion

Les avis et les évaluations changent Les gens peuvent désormais plus facilement recommander votre Page

Lucette Berthet a donné son avis sur Parc naturel régional de Corse - 13 mai

Jolie page ,qui reflète bien notre belle ile merci pour le partage. J'ai adoré.

Parc naturel régional de Corse

Un territoire et des Hommes

Inscrit en juin 2018

94 Tweets 111 Abonnements 324 Abonnés 197 Follower 1 Liste 0 Moments

Tweets Tweets & réponses Médias

Parc de Corsica @ParcCorse - 17 mai

Info Ramis : Au vu des mauvaises conditions météo, seul le refuge de Mangrau est gardé dans la partie nord du GR20. En revanche dans la partie sud, seul le refuge d'Alain n'est pas encore gardé. Pour toute information contactez@parc-corse.fr

14

parc_naturel_regional_de_corse S'abonner

90 publications 1 812 abonnés 1 667 abonnements

Parc naturel régional de Corse

#corsica #nature_lovers @parcnaturelregionaldecorse #parc #naturel #corse #animaux #faune #montagne #flore

PUBLICATIONS IDENTIFIÉ(E)

la restauration de l'Ortu di Piobbu est maintenant assurée à partir du jeudi 5 juillet.

Certificat de réussite du GR 20 Certificatu di riuscita di u GR 20

Vidéos à regarder ensuite

Le Parc au service de la Biodiversité de Parc naturel régional de Corse 38 vues il y a 6 mois

Entre Mer et Montagne - Les plus belles Baies du Monde : Porto Girolata de Parc naturel régional de Corse 57 vues il y a 6 mois

Réserve de Biosphère du Fangu #FieraDiSparte #ProudToShare de Parc naturel régional de Corse 262 vues il y a 6 mois

Journées Mondiales des Zones Humides de Parc naturel régional de Corse 24 vues il y a 7 mois

Vidéos mises en ligne

Le Parc au service de la Biodiversité 38 vues il y a 6 mois

Réserve de Biosphère du Fangu #FieraDiSparte #ProudToShare 262 vues il y a 6 mois

Entre Mer et Montagne - Les plus belles Baies du Monde : Porto... 57 vues il y a 6 mois

Journées Mondiales des Zones Humides 24 vues il y a 7 mois

life+ Cervus elaphus corsicanus 25 vues il y a 9 mois

REALISER DES ACTIONS EXPERIMENTALES OU EXEMPLAIRES DANS LES DOMAINES CITES CI-DESSUS ET CONTRIBUER A DES PROGRAMMES DE RECHERCHE.

Dans le cadre d'une conservation des connaissances scientifiques disponibles, et ultérieurement afin de pouvoir les utiliser dans un contexte d'acquisition de nouvelles connaissances, les travaux scientifiques du PNRC ont été numérisés. En effet, certains numéros n'étaient plus disponibles ou en nombre d'exemplaires extrêmement limité.

Les agents du Syndicat mixte ont également participé au séminaire Réussir les transitions par l'implication citoyenne et la solidarité territoriale : le pari des Parcs, organisé par la Fédération nationale des PNR et le PNR Scarpe-Escaut. Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur une meilleure prise en compte des dimensions sociales au sein d'actions conduites en réponse aux enjeux de transitions énergétique, écologique, sociale et économique que connaissent les territoires de Parc. En effet, nous faisons le pari que les démarches sociales territoriales sont sources d'innovation, de renforcement d'approches transversales et doivent permettre de répondre de façon plus pertinente et efficace au contexte de fortes transitions pour lesquelles les Parcs sont acteurs.

AXE 1 : LA MONTAGNE

A MUNTAGNA

1.1 PRESERVER LA BIODIVERSITE EXCEPTIONNELLE DE LA MONTAGNE

1.1.1 RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DES POPULATIONS D'ESPECES VULNERABLES OU MENACEES ET DE LEURS HABITATS

AVIFAUNE

16

Concernant les espèces et les différentes thématiques (liées aux objectifs 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3), le travail est réalisé pour atteindre les objectifs suivants :

- Connaître et suivre les populations de ces espèces à long terme.
- Connaître et préserver leurs habitats à long terme.
- Identifier, suivre et réduire les facteurs limitant et les menaces.
- Analyser les données.
- Restituer et valoriser les résultats.
- Préconiser, mettre en œuvre et évaluer des mesures conservatoires.
- Développer des collaborations / partenariats et travailler en réseau jusqu'au niveau international.
- Former et sensibiliser différents publics.
- Connaître les dynamiques et les mécanismes de régulation de populations.

Tout cela nécessite de :

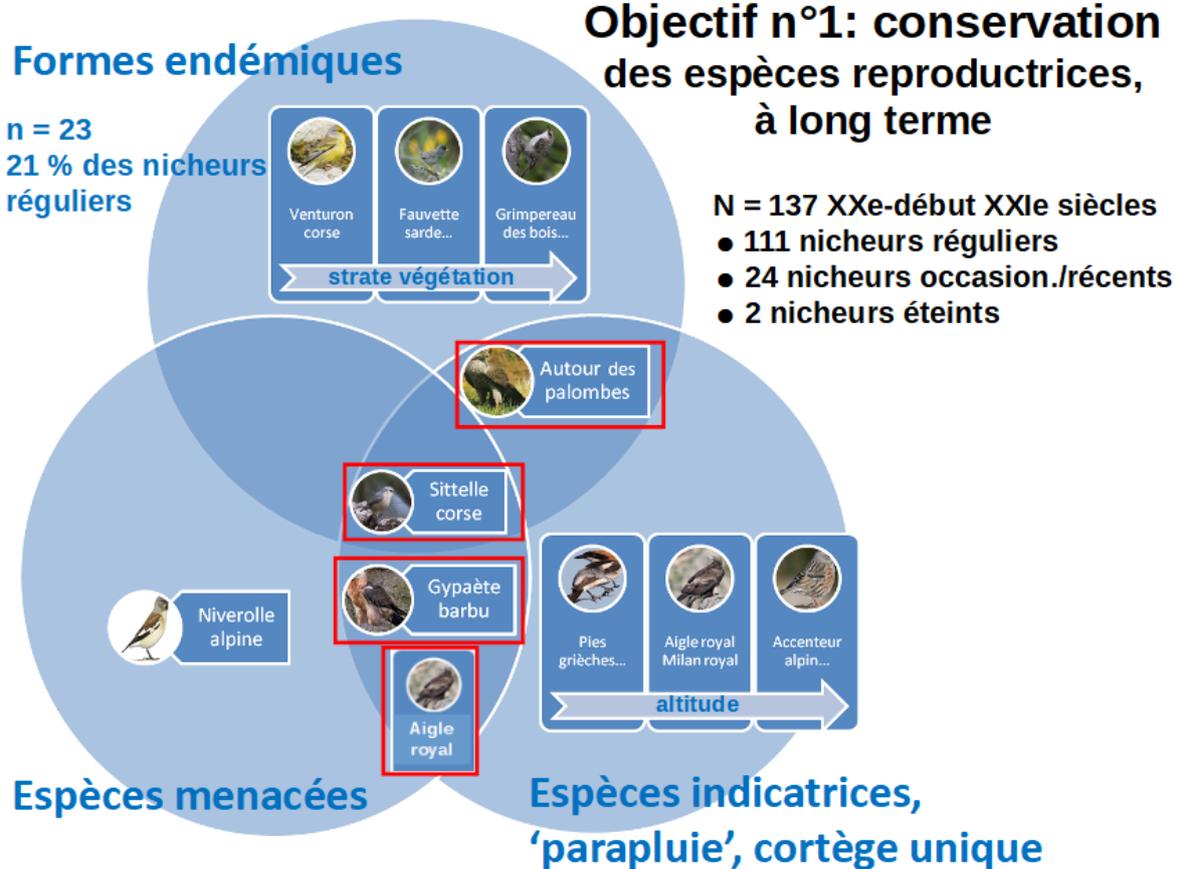
- Veiller aux connaissances concernant les espèces, les habitats, les méthodes d'étude, les mesures conservatoires.
- Être impliqué tout en gardant du recul sur le travail mené.
- Intervenir aux différents niveaux de travail.
- Coordonner, animer et participer.

Le travail réalisé par l'équipe du Syndicat mixte du PNRC en 2017 sur l'avifaune a permis de rester fortement impliqué aux différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de programmes de conservation d'espèces, de se réinvestir dans le programme « sittelle corse », seule espèce endémique, dont la quasi-totalité de son aire de répartition est sur le territoire du SMPNRC, et de rester un interlocuteur technique et scientifique privilégié concernant l'avifaune sur l'île.

Concernant les espèces, deux objectifs généraux ont été définis selon le statut reproducteur ou non des espèces (Fig. 1 et 2). Ce schéma de base permet de visualiser la nécessité de consacrer du temps prioritairement à certaines espèces reproductrices, mais aussi d'être capable de porter attention à des observations ponctuelles pouvant être les premiers signes d'installation ou de changement de statut d'une espèce sur l'île, ou de mieux appréhender les mouvements d'oiseaux dans le bassin méditerranéen occidental.

- **Objectif n°1 : conservation des espèces reproductrices, à long terme.**

Figure 1 : Schéma des trois catégories d'espèces reproductrices.

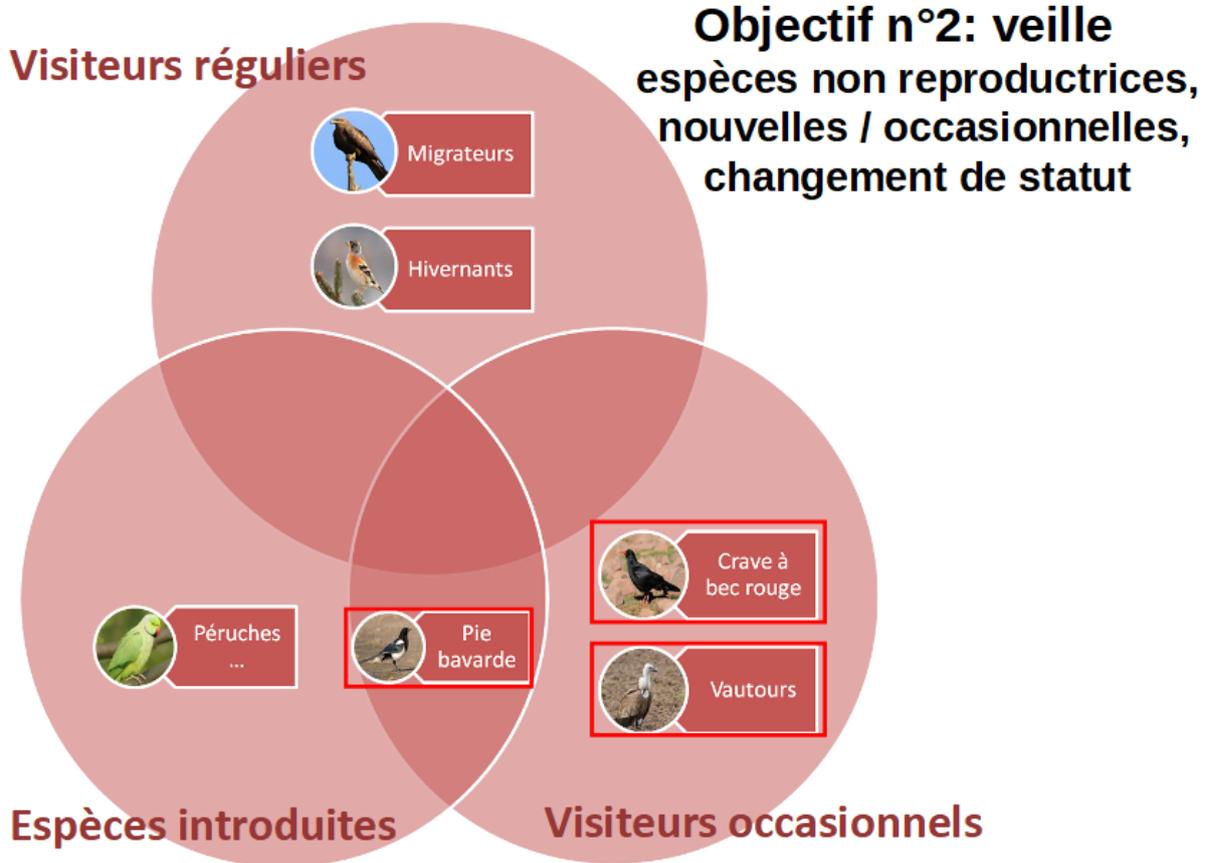


Sur la figure 1, les espèces encadrées en rouge correspondent à celles sujettes à un Plan national d'actions en cours (gypaète barbu et sittelle corse) et un Plan régional d'actions dont la rédaction est prévue (aigle royal et autour des palombes).

Ces quatre espèces et la niverolle alpine, concernées par les objectifs 1.1.1 et 1.1.2 du Rapport de Charte, sont celles auxquelles la priorité a été consacrée.

- **Objectif n°2 : veille des espèces non reproductrices, nouvelles / occasionnelles, à changement de statut**

Figure 2 : Schéma des trois catégories d'espèces non reproductrices, nouvelles / occasionnelles, à changement de statut.



La Pie bavarde, le Crave à bec rouge et le Vautour fauve (espèces encadrées en rouge sur la figure 2) correspondent à celles dont un suivi spatio-temporel des effectifs est nécessaire depuis quelques années, et auxquelles du temps de travail a été consacré.

Gypaète barbu

Figure 3 : Contexte du Gypaète barbu.



Coordination / animation / mise en œuvre du Plan national d'actions en faveur du Gypaète barbu (PNA gypaète 2010-2020) :

Suivi génétique continu de la population. Il s'agit d'un suivi génétique annuel à long terme de la population. Cela consiste à accéder à différents nids afin de récolter du matériel (plumes, fragments de coquilles...), à assurer les relations avec le prestataire des analyses génétiques (envoi du matériel...) jusqu'à la remise des résultats.

Suivi de la population. Contrôle de l'occupation des territoires connus, suivi de la reproduction. Réalisation de comptage-prospection sur d'autres massifs (collaboration avec des agents d'autres programmes et services).

Nourrissage artificiel. Le nourrissage artificiel est mené toute l'année, et accentuée en période d'élevage des jeunes au nid.

Renforcement de la population. Il s'agit de la 2ème année de mise en œuvre. Deux gypaètes juvéniles ont été lâchés le 03/06/2017 sur la commune de Lozzi. Le suivi de ces jeunes a été réalisé quotidiennement du jour du lâcher jusqu'à un mois après leurs envols. Ils ont été équipés d'émetteurs GPS, permettant de suivre leurs déplacements les mois suivants.

Collaboration interservices : VII – Participation du service écodéveloppement pour la deuxième année au projet européen de repeuplement du Gypaète barbu en Corse, dans le massif du Cintu à Lozzi. Après une année de finalisation du projet, notamment avec la commune de Lozzi, aide à

l'organisation et au lâcher de Gypaète barbu (Altore). Ce projet d'intérêt majeur au plan faunistique européen, doit se dérouler sur une période de 5 ans. 2017 étant la deuxième année de ce projet.

Conservation du patrimoine génétique. Il s'agit de la 3ème année de mise en œuvre. Deux œufs ont été prélevés le 22/02/2017 au nid du couple de Bonifatu. Ils ont été mis en incubation artificielle. L'examen répété des œufs par ovoscopie a révélé qu'ils étaient stériles. Il n'y a donc pas eu de naissance et aucun gypaète corse n'a été intégré au sein du réseau EEP « gypaète » en 2017.

Stratégie. Acteur de la stratégie en faveur du Gypaète barbu sur l'île. Définition des objectifs et des actions. Réflexion concernant la faisabilité, la justification des actions, les interactions négatives entre les actions, la hiérarchisation et la cohérence.

Relation avec les scientifiques. Coordination avec les scientifiques du MNHN, du CEFECNRS et du CEBC/CNRS.

Gestion administrative du dossier. Rapports techniques d'activités du PNA 2016. Compte-rendu de la réunion du COTECH. Rapport d'activités 2016 du projet de renforcement de la population. Démarches relatives aux documents CITES pour la mise en œuvre des actions : suivi génétique continu, conservation ex-situ du patrimoine génétique. Elaboration en cours d'un projet européen LIFE-Nature. Encadrement de quatre étudiants en 2017 dans le cadre du renforcement de la population de gypaète barbu. Participation à la rédaction du plan d'action européen « gypaète » (en anglais) rédigé par la VCF : relecture et envoi de remarques et de corrections à apporter concernant la Corse. Gestion du site internet <https://www.gypaete-corse.com/> . Participation aux rencontres et meeting annuel du GVF et de la VCF. Membre de l'IBM.

Mesures conservatoires et réduction des causes de mortalité. Inventaire, en 2017, des câbles de remontées mécaniques de ski potentiellement dangereux. Suivi de dossiers de projets de parcs éoliens (évaluation des impacts, discussions avec les porteurs de projet, les bureaux d'études et les administrations...). Activités de nature...

Programme « Altore vivu » / sensibilisation des publics

Le rôle du service EEDD a été de suivre les actions menées par les agents des services patrimoine et montagne en charge du projet de renforcement de la population de Gypaète barbu afin de réaliser des outils de sensibilisation pour les scolaires et le grand public.

Des petits documentaires sont utilisés par les animateurs dans les écoles, disponibles sur la chaîne YouTube du Parc, ils peuvent être utilisés pour le grand public à l'occasion de manifestations.



Réalisation d'exposition et dépliants sur le programme de renforcement de la population de gypaète en Corse

L'exposition et les films ont été présentés à l'occasion de l'accueil des jeunes gypaètes réintroduits sur la commune de Lozzi, en présence des partenaires, des élus ainsi que les habitants du Niolu, et les enfants de l'école de Calacuccia.

Carte d'identité

Nom : Gypaète Barbu
 Nom corse : Altore
 Nom scientifique : Gypaetus Barbatus
 Famille : Accipitridés
 Taille : 1 m
 Envergure : 2.50 à 2.80 m
 Poids : 5 à 6 kg
 Longévité : 40 ans

Le saviez-vous ?

Le gypaète adulte est-il blanc ou orangé ?

Les parties claires d'un gypaète sont blanches. La coloration orangée est due à l'eau dans laquelle il se baigne. Si celle-ci est ferrugineuse les plumes vont s'imprégner d'oxyde de fer, d'où la couleur rouille.

En Corse, les eaux ferrugineuses sont rares : les gypaètes y sont donc généralement plus clairs que ceux des Pyrénées.




Gypaète « barbu » ?

Ce sont les vibrisses, plumes à la base du bec, qui donnent son nom de barbu au gypaète !

Un oiseau mal connu...

Le gypaète dit un jour...
*« S'avia u curaggiu di cummare Aquilella, mi mangharia a vacca e u vitellu »**

L'aigle répondit :
*« S'avia u forza di cumpare Altore mi mangharia a banda cu u pastore »***

On pensait autrefois que le gypaète était le mâle de l'aigle ; on lui prêtait aussi force et agressivité !

* si j'avais le courage de combré Aigle, je mangerais la vacche et son veau »
 ** si j'avais la force de combré Gypaète, je mangerais le troupeau et le berger ».

Pour en savoir plus ...
www.gypaete-corse.com
www.vulturefoundation.org
www.gypaete-barbu.com (Haute Savoie)
www.lpo.fr (Ligue de Protection des Oiseaux)



...chi tu ne sia sempre, di a muntagna, lu signore.

En Corse, en une trentaine d'années, la population de Gypaète Barbu est passée de 15 à 4 couples.

Afin d'enrayer ce déclin, le Parc naturel régional de Corse soutenu par le réseau EEP/VCF*, met en place un projet de renforcement de la population de gypaète en Corse, en accompagnement de mesures sur l'habitat.

* European Endangered species Programme/Vulture Conservation Foundation





Fête de la Science :

Participation des animateurs du Parc à une journée à Corti (manifestation organisée par le CPIE A Rinascita) : atelier sur le gypaète barbu.

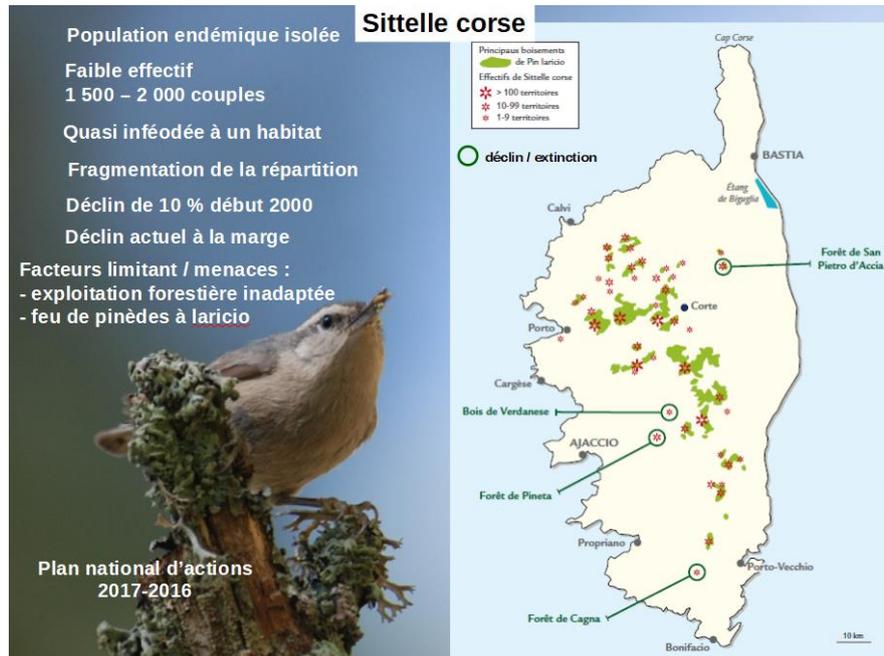
L'Isula Rossa : exposition sur la Biodiversité et présentation des maquettes dauphin, balbuzard pêcheur, gypaète barbu, oiseaux forestiers.

Foire A Santa di u Niolu (Casamaccioli) :

Participation d'agents de plusieurs services à la Santa di u Niolu : participation à l'animation et l'accueil du public sur le champ de foire (opération pérenne), présentation de l'exposition « le gypaète barbu ».

Sittelle corse

Figure 4 : Contexte de la Sittelle corse. (carte extraite de Seguin et al. 2017 Ornithos 24-6).



Le nouveau Plan national d'actions en faveur de la Sittelle corse (PNA sittelle) couvre la période 2017-2026. Le PNA sittelle est animé par l'ONF. Le SMPNRC participe à sa mise en œuvre et toutes les réflexions concernant cette espèce sur l'île.

Elaboration d'un nouveau protocole de suivi à long terme de la population, à l'échelle de l'île : contribution à la réflexion et participation aux journées de test.

Evaluation de l'impact des feux. Relevés post-incendie sur la commune de Manso, suite au feu du 11/08/2017. Ces relevés ont servi en partie de base à l'intervention du MNHN le 26/09/2017 au CSRPN sur cette thématique.

Traitement post-incendie des forêts. Contribution à la réflexion et recherche bibliographique.

Recensement avant aménagement forestier. Recensement partiel de la FC de Venaco.

Réunions du Comité de Suivi et du Groupe de travail. Préparation et participation.

Evaluation de la tendance de l'aire de répartition. Contrôle de massifs (Verdanese, FT Pineta, FC Bastelica, sapinière de Cagna, Popolasca...) en marge de l'aire principale de répartition. Mise en évidence du déclin de l'aire de répartition.

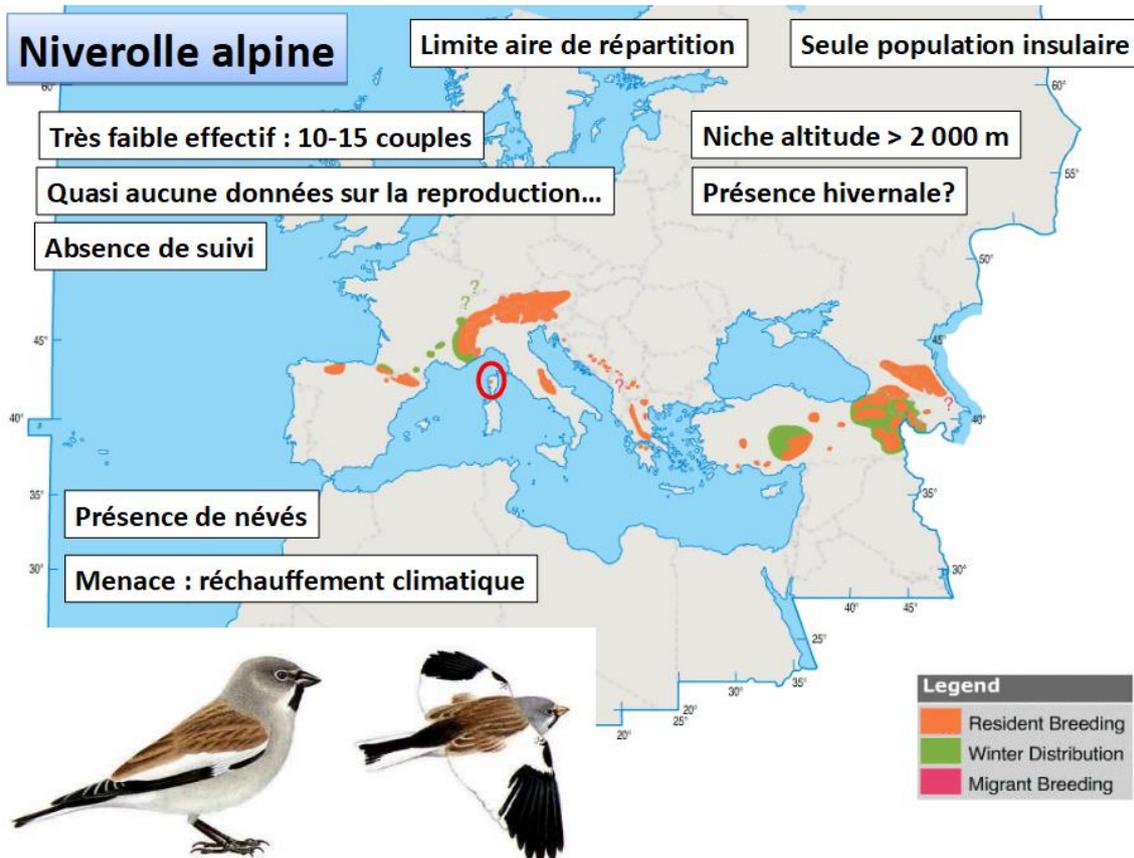
Evaluation de la tendance des effectifs par massifs. Recensement d'une partie de la FC de Venaco, le dernier datant de 1992. Un déclin de l'effectif est noté.

Intégration d'un pourcentage de la population en aires protégées. Réflexion et choix des sites en cours.

Rédaction d'article. Un article sur le nouveau déclin de l'aire de répartition de la Sittelle corse a été publié dans la revue Ornithos.

Niverolle alpine

Figure 7 : Contexte de la Niverolle alpine.



23

Recensement. Prospection et relevés sur le terrain : massifs du Cintu, du Renosu et du Rotondu.

Bilan des connaissances sur l'île. Recueil de données, rédaction en cours.

Réseau « European Snowfinch Group ». Intégration du SMPNRC au réseau européen dédié à la niverolle. La Corse est ainsi la seule région française représentée au sein de ce réseau comprenant déjà l'Italie, la Suisse et l'Espagne. Echanges sur les connaissances et les techniques d'études. Une page du site internet est consacrée au programme « niverolle » sur l'île : <http://snowfinch.eu/groups/corsica-group/>.

Article en préparation.

Vautour fauve

Le vautour est considéré comme un visiteur rare en Corse. Cependant, depuis l'automne 2015, les observations se multiplient.

Veille du statut et recueil de données. Les observations réalisées montrent que des vautours fauves séjournent désormais plusieurs mois sur l'île. Fait nouveau également, plusieurs vautours (au moins trois) sont présents simultanément en Corse.

Article en préparation.

Pie bavarde

La Pie bavarde est une espèce normalement absente de Corse. Il est normalement exceptionnel que des pies quittent le Continent européen vers des îles. Par le passé, des pies avaient été introduites sur l'île, à Cargèse, par des particuliers, mais elles ne sont pas installées. Il y a eu un peu de reproduction à Ville de Pietrabugno au début des années 1990. Ces dernières années, des pies ont été observées à plusieurs endroits de l'île (Ajaccio, Osani, Sagone...). Un groupe de pies s'est installé à Sagone. Ces pies ont probablement été introduites, mais il n'y a pas de certitude.

Suivi. Des observations sont réalisées annuellement afin de mettre en évidence des cas de reproduction, d'expansion géographique ou de disparition.

Article en préparation.

Crave à bec rouge

Espèce non nicheuse en Corse. Les populations européennes sont sédentaires mais certains individus peuvent effectuer de longs déplacements. Ce comportement explique les rares observations de cette espèce dans les années 1980-2000 sur l'île, sans en connaître leurs origines géographiques. Cependant, depuis quelques années, les observations ponctuelles sont quasi annuelles mais il n'y a toujours pas eu de cas avéré de reproduction.

Recueil de données sur l'île

Veille du statut sur l'île. Observation sur le terrain. Contrôle des vols de chocards à bec jaune car ces deux espèces se ressemblent beaucoup et peuvent utiliser les mêmes habitats.

Ibis chauve

Suite à l'appel d'un habitant de Sagone, indiquant la présence de quatre ibis, différentes structures ne se sont pas déplacées pensant qu'il s'agissait d'Ibis falcinelle.

La personne a alors contacté le SMPNRC le 06/12/2017. Un agent s'est rendu à Sagone le 08/12/2017 pour le rencontrer et observer les ibis. Il s'agit de quatre ibis chauves juvéniles, bagués, nés en 2017 (1ère donnée en Corse et en France).

Contacts internationaux (Espagne, Autriche et Italie) pour connaître, d'après les bagues, l'origine géographique de ces ibis et leurs déplacements avant et après leur séjour sur l'île. Ces ibis sont nés au Nord-Est de l'Italie.

Recueil de données sur l'île pour connaître leur devenir et les déplacements (Sagone, Cap Corse, Lucciani).

Comité National d'Homologation. Envoi d'une fiche d'homologation de l'observation.

Apport de connaissance. 1ères données sur les voies migratoires et les sites d'hivernage d'individus nés en liberté de cette espèce en Europe. Nouvelle espèce sur la liste des oiseaux de Corse et de France.

Autres espèces

D'autres espèces font également l'objet de relevés et de recueil de données :

Aigle botté, Chocard à bec jaune, Gobe-mouche insulaire, Grimpereau des bois, Martinet noir pour le comportement arboricole, Milan royal (dortoir), oiseaux forestiers et d'altitude, Pinson du Nord, Tichodrome échelette...

25

AUTRES ACTIONS LIEES A LA CONSERVATION DES ESPECES D'AVIFAUNE

Elaboration des plans et programmes liés à la conservation du patrimoine naturel

Documents d'objectifs de sites Natura 2000

Contribution à la rédaction et à la mise en œuvre de 11 documents d'objectifs (DOCOB) de sites Natura 2000, notamment sur le suivi d'espèces, réunions de COPIL et de groupes de travail techniques et de mesures conservatoires...

- ZPS « Forêts territoriales de Corse »
- ZPS « Vallée du Verghello »
- ZPS « Haute vallée du Fiume Grossu »
- ZPS « Vallée de la Restonica »
- ZPS « Haute-vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca »
- ZPS « Haute-vallée de Scala di a Santa Regina »
- ZPS « Cirque de Bonifato »
- ZPS « Haute vallée du Fango »
- ZPS « Chênaies et pinèdes de Corse »
- ZSC « Caporalino, Monte Sant Angelo, Pianu Maggiore »
- ZSC « Massif montagneux du Cinto »

Avis sur les risques d'impacts des aménagements liés aux activités anthropiques

Parcs éoliens

Le travail vise à réduire les causes de mortalité d'oiseaux, notamment des rapaces. Relevés sur le terrain, relation avec les porteurs de projet de parcs éoliens et les bureaux d'études mandatés.

- Projet de création d'un parc éolien à Bocca d'Azzone (Marsolinu, commune de Calenzana). Rencontre du porteur de projet (Marseol) et bureaux d'études le 20/06/2017 à l'ADEME à Ajaccio : présentation du projet et porter à connaissance des enjeux « rapaces ». Rappel que le SMPNRC avait émis un avis très défavorable à un projet situé au même endroit.
- Projet de création d'un parc éolien sur la commune d'Olimi Cappella. Le suivi des deux couples d'aigles royaux situés à proximité du site a été réalisé. Ils sont toujours présents. La fréquentation de ce site et des alentours par des gypaètes a été à nouveau confirmée. En cas de construction, le

risque de collision par des rapaces est élevé et les conséquences sur les populations seraient significatives négatives.

- Projet de création d'un parc éolien à Meria-Morsiglia ;
- Projet de création d'un parc éolien à San Gavino di Tenda ;
- Projet de création d'un parc éolien en partie occidentale de la Montagne de Cagna.

L'objectif est d'intervenir le plus en amont possible afin d'informer les porteurs de projet des enjeux ornithologiques.

Réseau électrique

Le travail vise à réduire les causes de mortalité d'oiseaux, notamment des rapaces, par collision sur câbles ou électrocution. Remontée de cette problématique sur l'île, en vue d'un travail plus précis en 2018.

Remontées mécaniques de ski

Les câbles de remontées mécaniques de ski sont sources de collision d'oiseaux, dont les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal...). Suite la proposition du SMPNRC, un inventaire des câbles potentiellement dangereux sur l'île a été réalisé sur les quatre stations de ski insulaires (Asco, Verghio, Ghisoni-Capanelle et Val d'Ese) par Théo Mazet (VCF). Encadrement du travail de Théo Mazet (VCF) en avril-mai 2017.

Intoxication

Le travail vise à réduire les causes de mortalité d'oiseaux, notamment par intoxication des espèces en bout de chaîne alimentaire comme les rapaces. Des recherches bibliographiques sur le saturnisme dû à l'ingestion de plomb de munitions de chasse et sur la toxicité des produits vétérinaires de traitements des ongulés domestiques.

Manifestations sportives

Recommandations émises dans le cadre de six dossiers d'autorisation de manifestations sportives (courses pédestres de montagne...) : Alisgianica, Corsa di l'Oriente, Corsica Coast Race, Trail di u Monte Cardu, Trail d'Oletta et Via Romana.

A noter que plusieurs dossiers de manifestations sportives ne parviennent pas au SMPNRC.

Partenariats, interventions auprès d'instances d'experts, expertises et échanges de données

Relations avec des bureaux d'études : réunions de présentation de projet, transmissions de données dans le cadre de projets d'infrastructures, d'inventaires... (Biotopie Agence méditerranéenne, Biotopie Agence Provence Alpes Côte d'Azur / Corse, Cyrnea Info Géographie, Endemys)

Avis techniques et scientifiques dans le cadre de projets d'infrastructures, d'inventaires...

Relations avec les partenaires techniques et scientifiques : les partenaires techniques des programmes « oiseaux » : DREAL, ONF, CENC, LPO, VCF, et la communauté scientifique d'Etat (MNHN, CNRS/CEBC, CNRS/CEFE).

Conseil Scientifique et de Prospective Conjoint (CSPC) du SMPNRC (9 mars 2017) : présentation de quatre programmes (gypaète barbu, sittelle corse, aigle royal, et autour des palombes) ; éoliennes et rapaces : impacts des projets en Corse.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Corse (26 mars 2017) : présentations aux membres de la Commission Terre sur le statut de la population d'Aigle royal et de la population d'Autour des Palombes.

A l'issue de ces deux présentations, les membres de la Commission Terre du CSRPN ont validé à l'unanimité la nécessité de rédiger deux plans régionaux d'actions. Le PNRC pourrait être en charge de la rédaction de ces deux documents cadres.

Représentation du SMPNRC à titre d'expert

Le SMPNRC est représenté dans les instances suivantes :

Différents programmes spécifiques aux oiseaux (gypaète, sittelle, aigle, autour...) à titre d'expert.

Conseil des Sites de Corse

Membre titulaire de la formation de la faune sauvage captive.

Préparation et présence à des réunions pour donner un avis sur les différents dossiers à l'ordre du jour (demandes de capacitaire...).

Réflexion sur l'introduction d'espèces allochtones sur l'île, y compris dans le cadre de la commercialisation. Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre du changement climatique.

Liste rouge régionale IUCN des oiseaux nicheurs de Corse

L'élaboration et la rédaction de la liste rouge régionale IUCN des oiseaux nicheurs de Corse est réalisée par le CENC selon la méthodologie et la démarche de l'IUCN. Un groupe d'expert a été constitué, au sein duquel je représente le SMPNRC. Le travail a consisté, sur la base des données disponibles et des critères IUCN, de définir le degré de menace qui pèse sur les populations de 119 espèces et de hiérarchiser les priorités de conservation en intégrant l'importance des formes endémiques.

Valorisation des données

Pour une validation, une reconnaissance et un rayonnement aux niveaux national et international du travail mené par le SMPNRC, les articles suivants ont été rédigés pour des documents de référence et reconnus par la communauté internationale :

Articles parus en 2017 :

- Seguin J.-F., Torre F., Villard P., Recorbet B. & Thibault J.-C., 2017, Nouveau déclin de la répartition de la Sittelle corse *Sitta whiteheadi*. Ornithos 24 (6) : 323-334.
- Seguin J.-F. & Grussu M., 2017, Origine dei gipeti *Gypaetus barbatus* osservati di recente in Sardegna. Aves Ichnusae 11 : 60-68.
- Seguin J.-F. & Torre J., 2017, Renforcement de la population de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* en Corse. Aves Ichnusae 11 : 102-103.

Articles en préparation :

Plusieurs articles sont en préparation concernant le Gypaète barbu, le Martinet noir, la Niverolle alpine, la Pie bavarde, le Vautour fauve, l'Aigle royal, l'Autour des palombes et l'Ibis chauve.

Contribution à une monographie internationale sur l'aigle royal

Bautista J. & Ellis D.H. in prep. The Golden Eagle in the World. Biology and conservation of a cosmopolitan species across all its range.

Contribution « Gypaète barbu » et « Niverolle alpine » à un ouvrage sur les randonnées en Corse
Lacroix M. & Buresi F., 2017, 50 sommets de Corse. Ed. Clémentine, Porto-Vecchio. 235 p.

Formations

Formation de socio-professionnels

Mai 2017 : formation en vue de l'obtention du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne (AMM). Cette formation s'est déroulée en salle, en deux temps : présentation du programme Gypaète barbu et de la Niverolle alpine, et présentation d'adaptations au milieu montagnard.

Formation d'étudiants

Formation « Aigle royal » au BTSA « Gestion et Protection de la Nature » du LEGTA de Sartène, le 16/02/2017

Formation « Sittelle corse » au BTSA « Gestion forestière » du LEGTA de Sartène, le 09/10/2017

Formation « Oiseaux menacés de Corse » au Bac Pro « Forêt et nature », en séjour en 2017, à la Casa di a Natura

Encadrement de stagiaires

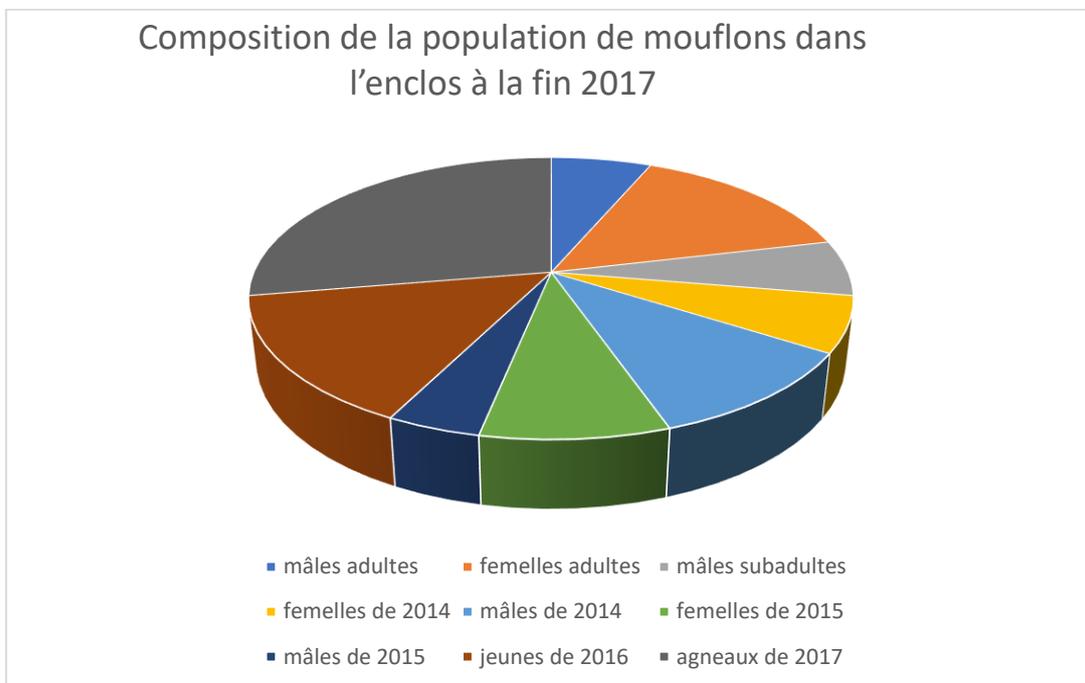
3 étudiants en BTSA « Gestion et Protection de la Nature », en stage dans le cadre du projet de renforcement de la population de gypaète barbu. 1 étudiante en Formation de Soigneur Animalier, en stage dans le cadre du projet de renforcement de la population de gypaète barbu.

MOUFLON

Le Syndicat mixte du PNRC participe au groupe de travail régional permanent sur le Mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*), a muvra, dont l'Office de l'Environnement de la Corse a été désigné comme coordinateur. Un double objectif de gestion est clairement affiché : favoriser le maintien et le développement des deux noyaux de populations et en créer de nouveaux par réintroduction à partir des souches corses.

Dans le cadre de cette politique de gestion, le SM PNRC gère un enclos dédié à la reproduction du Mouflon sur la commune de Quenza. En 2017, l'entretien de l'enclos a nécessité, en collaboration avec les stagiaires présents au moment des chantiers et les agents de plusieurs services, plusieurs actions de démaquisage, l'entretien des prairies, le maintien du système de jachère, et la construction d'enclos de capture à filets tombants, en plus des opérations de nourrissage et de contrôle des clôtures.

Le travail des agents consiste aussi à suivre la population (effectif, état sanitaire...). Ainsi, en 2017, le nombre de décès s'élève à trois (deux vieux mouflons et un agneau parmi 14 naissances).



Une opération de relâcher de mouflons en milieu naturel (à partir de l'enclos d'élevage de Quenza) a également été initié en 2017, en partenariat avec l'OEC, l'ONCFS et la DREAL. En préparation, deux sessions de capture ont été menées mais seuls 2 animaux ont pu être capturés. La méthodologie de la capture a donc été optimisée pour l'année 2018.

Cette opération de relâcher a également conduit le groupe Mouflon à préconiser une étude visant à déterminer le site le plus approprié pour effectuer le premier relâcher : participation au niveau de la problématique socio-culturelle, enquêtes sur l'acceptabilité sociale. Cette étude, réalisée par le SM PNRC, est en cours.

TRUITE

La truite « *Macrostigma* », espèce endémique à la Corse, bénéficie d'un plan de préservation et de sauvegarde mis en œuvre par la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dans le cadre de programmes après-Life. Le SM est impliqué dans ce programme via la participation de ses agents à la réalisation d'un certain nombre de mesures qui y sont inscrites. La concrétisation de cet engagement se fait par le biais de la signature d'une convention entre les deux organismes. 2017 marquait la fin du dernier partenariat pour la période 2015-2017. Comme les années précédentes, et conformément à ce qui avait été acté, les agents ont pu s'investir sur le terrain sur une trentaine de jours environ durant l'année 2017 pour assurer, soit individuellement, soit aux côtés des autres partenaires concernés, les différentes missions en faveur de l'espèce et de son habitat : surveillance, sensibilisation, pêches électriques (suivi effectifs, identification et renforcement de populations), veille sur les sites...

30

Les sites d'intervention : Pozzi de Marmanu (Bastelica/Palneca), ruisseau et pozzine du Val d'Ese (Bastelica), lac de Bastani (Ghisoni), lac de Gorìa (Corte), Tavignanu (Casamaccioli), ruisseau de Vizzavona, ruisseau de Puzzatelli (Vivario), Ercu (Lozzi), Taravu (Chisa), Taravu / Marmanu (Palneca).

Le programme de conservation de la Truite de Corse est également mis en œuvre par le service EEDD pour la partie sensibilisation des publics, à travers des interventions en classe avec la malette pédagogique et le CD-rom élaborés pour le programme Life.

Cent-trois demi-journées d'interventions ont été menées auprès des écoles de :

La Porta (14 enfants), Prunu (25 enfants), Morta CE1-CE2 (36 enfants), Travu CE1-CE2 (45 enfants), Ghisonaccia CE2 (24 enfants), Pedicroce (9 enfants), Velone-Ornettu (12 enfants), Vico collège 6ème et 3ème (62 enfants), Vico CM1-CM2 (30 enfants), Evisa (13 enfants), Piana CE-CM (20 enfants), Sagone CE-CM (15 enfants), Collège P. Paoli Corte SEGPA (15 élèves) et ULIS (9 élèves).

En plus des interventions scolaires, une journée d'initiation à la pêche a été organisée pour l'école d'Alata Prunu, en séjour à la Casa di a Natura. Cette journée de découverte de la truite de Corse, pour un groupe de 27 élèves, a été encadrée par Jean-Christophe Barbier, guide de pêche.

Au programme : réalisation de mouches artificielles et initiation à la pêche à la ligne.





Dans le cadre de la mise en œuvre du réseau écologique européen Natura 2000, qui s'appuie sur les directives européennes dites Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/403/CEE), le Massif du Renosu a été intégré au réseau comme Site d'Importance Communautaire (SIC). La DDTM de Corse collabore à la mise en œuvre du programme de mesures aussi bien au niveau technique que financier.

L'an passé, la réalisation des actions inscrites dans le DOCOB a été ralentie par la désignation d'un nouveau responsable en charge de ce dossier et par conséquent par les délais nécessaires pour prendre connaissance du dossier et des problématiques liées au territoire.

Toutefois, au cours de l'année 2017, l'agent du SM du PNRC a travaillé en lien avec l'Observatoire Conservatoire des insectes de Corse de l'OEC. En effet, un protocole de suivi de l'espèce *Rosalia alpina* (Rosalie des Alpes) a été mis en place afin de suivre la population locale par indice d'abondance dans la hêtraie du massif de Renosu. Cependant la prospection effectuée durant deux mois n'a pas permis d'observer la Rosalie des Alpes. Une nouvelle tentative de suivi sera réalisée l'année prochaine afin de valider ou non le protocole.

Par ailleurs, le projet d'estive communal n'a toujours pas abouti en raison car les positions des différents acteurs concernés ne sont pas clairement et définitivement établies. Le diagnostic pastoral mené par la chambre d'agriculture est toujours en suspens.

La préservation des pozzines apparaît comme un enjeu prioritaire. De ce fait, une réflexion avait été engagée l'année précédente sur une proposition d'itinéraire permettant d'observer les pozzines sans les impacter. La préparation de la réalisation technique du sentier devrait être finalisée l'année prochaine ainsi que le travail sur le contenu des panneaux d'information. Une présentation de ce projet a été faite lors des rencontres annuelles des animateurs Natura 2000.

Chaque année des opérations de sensibilisation sont menées auprès des randonneurs afin d'attirer leur attention sur la fragilité du milieu et la biodiversité présente.

1.1.2 MAINTENIR L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL ET LUTTER CONTRE OU CONTENIR LES ESPECES ALLOCHTONES ET/OU INVASIVES

EN 2017, les actions qui relèvent de cet objectif sont toutes liées à l'avifaune.

SUIVI D'ESPECES

(cf. définition de la méthodologie dans l'objectif 1.1.1)

Les agents du Syndicat mixte ont mené les actions suivantes :

Aigle royal

Figure 5 : Contexte de l'Aigle royal.



Coordination du programme de conservation de l'Aigle royal, à l'échelle de l'île, donc au-delà du territoire du PNRC.

Suivi de territoires. Ce suivi a lieu dans plusieurs micro-régions de l'île.

Recensement d'anciens pièges à aigle. Recherche de témoignages et d'informations sur leur existence, et sur leur fonctionnement.

Mesures conservatoires et réduction des causes de mortalité. Aménagements forestiers.

Inventaire, en 2017, des câbles de remontées mécaniques de ski potentiellement dangereux. Suivi de dossiers de projets de parcs éoliens (évaluation des impacts, discussions avec les porteurs de projet, les bureaux d'études et les administrations...). Activités de nature...

CSRPN. Présentation du statut de l'espèce.

Formation. Contribution à une monographie.

Plan régional d'actions. Recherche bibliographique et début de la rédaction. En attente de la commande de la DREAL, suite à l'avis favorable du CSRPN.

Autour des palombes

Figure 6 : Contexte de l'Autour des palombes.



Coordination du programme de conservation de l'Autour des palombes, à l'échelle de l'île, donc au-delà du territoire du PNRC.

Suivi de territoires. Ce suivi a lieu dans plusieurs micro-régions de l'île.

Recensement d'anciens pièges à aigle. Recherche de témoignages et d'informations sur leur existence, et sur leur fonctionnement. Visite sur site pour immortaliser les derniers vestiges.

Mesures conservatoires et réduction des causes de mortalité. Aménagements forestiers.

Inventaire, en 2017, des câbles de remontées mécaniques de ski potentiellement dangereux. Suivi de dossiers de projets de parcs éoliens (évaluation des impacts, discussions avec les porteurs de projet, les bureaux d'études et les administrations...). Activités de nature...

CSRPN. Présentation du statut de l'espèce.

Formation.

Plan régional d'actions. Recherche bibliographique et début de la rédaction. En attente de la commande de la DREAL, suite à l'avis favorable du CSRPN.

ACTIVITE DU CENTRE DE SOINS AUX RAPACES

Le centre de soins des rapaces accueille des oiseaux tout au long de l'année. Sa vocation est d'offrir une nouvelle chance aux rapaces découverts blessés, malades ou plus souvent dans l'incapacité de pourvoir à leur survie dans la nature. Le but des soins donnés est de les remettre en liberté dans les conditions optimums et dans le pire des cas d'éviter des souffrances inutiles en procédant à des euthanasies, sous contrôle vétérinaire. Il reçoit de nombreux appels de particuliers et de

partenaires institutionnels, même pour des demandes de conseils concernant d'autres espèces animales. En 2017, quarante-neuf entrées ont été enregistrées. Le pic d'activité s'est étalé de juin à septembre, avec notamment les juvéniles tombés des nids auxquels il a fallu apprendre à chasser avec des proies vivantes. Les espèces les plus fréquemment recueillies demeurent les faucons crécerelles, les hiboux petit-duc, les buses, les milans royaux et dans une moindre mesure les chouettes effraies et les faucons pèlerins. Vingt-huit oiseaux ont été lâchés dans leur milieu d'origine. Il est à noter le passage au centre d'un aigle, d'un hiboux moyen-duc et d'une petite chouette chevêchette. Cette dernière se trouvait dans un camion en provenance d'Espagne, malheureusement son jeune âge et son état suite au voyage n'ont pas permis de la sauver. Cette espèce n'est pas présente à l'état naturel en Corse. Une chouette effraie toujours en duvet et victime d'un dénichage est également arrivée au Centre. Durant son séjour, elle a pu se développer normalement. Après avoir effectué l'apprentissage de la chasse, elle a retrouvé son milieu naturel.

AUTRES

En plus des interventions en milieu scolaire ou pour le grand public lors desquelles les problématiques de l'avifaune corse sont abordées, il peut être signalé la diffusion de l'affiche du CEFE-CNRS sur les oiseaux bagués auprès des mairies de la vallée du Fangu et de la Casa Marina.

1.1.3 RENFORCER LA PROTECTION ET LA GESTION DES SITES NATURELS FRAGILES

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNRC.

1.2 VALORISER LES ACTIVITES TRADITIONNELLES ET PRESERVER LA DIVERSITE DES PAYSAGES DE MONTAGNE

1.2.1 RELANCER L'ACTIVITE PASTORALE EN ESTIVE

HELIPORTAGES POUR LES BERGERS



Cadre général de l'opération

Chaque année, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse organise, planifie et supervise le ravitaillement par hélicoptère des bergers en estive. Il s'agit du transport de charges de première nécessité (aliment pour le bétail, matériel pour l'entretien des cabanes, outils, gaz...) et de produits alimentaires indispensables pour le maintien d'éleveurs en zone de montagne.

Les premières missions d'héliportages ont été mises en place dès 1975, ce qui coïncide avec la création du PNRC quelques années plus tôt, en 1972. L'objectif était de relancer l'activité pastorale en estive dans une situation de grande fragilité. Face au succès de cette action, le PNRC a décidé de pérenniser les héliportages afin de contribuer à redynamiser les territoires d'estives.

Une mission d'hélicoptage correspond à une ou plusieurs rotations sur une bergerie donnée à une date donnée. Afin de diminuer les coûts liés à la mise en place, plusieurs missions sont réalisées dans une même journée. Le matériel est transporté dans des big-bags et des filets par Corse Hélicoptère, la société retenue dans le cadre d'un appel d'offre par le PNRC pour ce service aux bergers et aux éleveurs. Chaque rotation permet de transporter environ 800 kg de matériel.

La réalisation de missions d'hélicoptage nécessite une bonne organisation pour éviter les pertes de temps au niveau du travail aérien. Ce sont les agents du service randonnée, Olivier BONIFACJ (adjoint du chef de service) et Antoine ALBERTINI (chef d'équipe Centre Corse) qui sont responsables de l'organisation et du contrôle des missions, ainsi que de la bonne coordination de l'ensemble des opérations (établissement du planning, mobilisation des équipes sur le terrain, heures des rendez-vous, préparation et/ou contrôle des charges, précision des lieux de pose et de dépose des charges...).

Depuis 2016, des critères d'éligibilité ont été mis en place par le PNRC et la CTC pour pouvoir bénéficier des hélicoptages, à savoir :

- Présence d'un gardiennage permanent sur l'estive.
- Transport de charges de premières nécessités.
- Estive située en site isolé (pas d'accès en véhicule, pas de réseaux...)

Sur la base de ces critères et afin de rester dans l'enveloppe financière allouée à cette opération, le Parc a décidé de limiter à deux le nombre de rotations par bergerie. Des rotations supplémentaires peuvent être réalisées mais sont à la charge des demandeurs.

Bilan de la saison 2017

Du lundi 12 au jeudi 15 juin, soit durant 4 jours, les équipes du PNRC ont ravitaillé au total 43 bergeries situées pour la plupart dans son territoire. Le nombre de bergeries desservies est supérieur à celui de 2016 (cf. tableau 1).

Les bergers qui en ont formulé la demande par écrit ont pu bénéficier d'une ou deux rotations prises en charge financièrement par le PNRC. Le nombre total de rotations effectuées durant ces 4 journées (hors rotations supplémentaires privées) s'élève à 79, ce qui représente approximativement 63 tonnes de matériel et de fournitures transportés. Le nombre de rotations supplémentaires privées s'élève à 46, ce qui représente un total de 125 rotations sur 4 jours. Il faut ajouter à cela les 24 rotations effectués par le PNRC pour la réfection du captage d'eau de la commune de Verdese.

Les agents ayant participé aux hélicoptages pour les bergers sont les suivantes : Olivier Bonifacj, Antoine Albertini, Emmanuel Aledo, Michel Mariani, Cédric Natali, René Eymerie, Jean Antonelli, Noël Nivaggioli et Pasquale Simeoni.

Saison	Nombre de bergeries desservies	Nombre de rotations Parc
2016	32	52
2017	43	79

Afin d'optimiser les héliportages, certaines rotations pour les refuges ont été réalisées les mêmes jours.



Bergeries d'I Pozzi (Bastelica)

TRAVAUX LIES AUX PARCOURS DE TRANSHUMANCE

Sur une demande des éleveurs et du Maire d'Albertacce, le Syndicat mixte a mené un projet de réfection de la passerelle de Curbali. Cette passerelle est utilisée à la fois par les éleveurs et par les randonneurs. Déjà réhabilitée il y a près de 15 ans, la passerelle était devenue dangereuse et nécessitait une réfection totale du platelage et des rambardes (garde-fous). Ce projet lancé en fin d'année 2017 devrait être réalisé en fin de printemps 2018.

Les agents du service montagne randonnée ont également procédé aux réparations ou à la reconstruction des passerelles de Piumadu et de Tramizzole (commune de Casamaccioli), également utilisées par les éleveurs.

1.2.2 GERER DURABLEMENT LES MILIEUX FORESTIERS

Le Syndicat mixte participe au groupe inter-services (GTI) en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de protection de la forêt et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI). Il est également maître d'ouvrage d'une partie de la signalétique d'information sur le risque incendie dans les massifs soumis à un plan de protection rapprochée des massifs forestiers (PRMF). A ce titre, une opération de réhabilitation des panneaux a été initiée en 2017 pour être finalisée en 2018.



Hêtraie en montagne corse

Les milieux forestiers ont également fait l'objet d'interventions du service EEDD.

Tra u faiu e u lariciu : découverte de la forêt de Vizzavona, sa faune, sa flore, sur une journée pour plus de 1 200 enfants des écoles et centres de loisirs de la région Ajaccienne mais aussi du grand Bastia et du centre Corse.

1.2.3 PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

GESTION DES LACS DE MONTAGNE

Les lacs de montagne, véritables habitats exceptionnels, renferment une réserve de biodiversité bien souvent endémique et constituent une véritable valeur patrimoniale naturelle du territoire insulaire. La préservation de ces milieux apparaît donc comme un enjeu majeur dans la gestion du patrimoine naturel d'autant plus que l'attrait pour ces lacs ne fait que croître année après année.

Depuis sa création, le SM PnrC s'est investi de manière pérenne dans la préservation de ces espaces et des milieux associés, à travers la présence de ses équipes sur le territoire. Une surveillance accrue ainsi qu'un travail de sensibilisation et d'information du public est réalisé par les agents sur l'ensemble de la période de forte affluence (juin-septembre), sur la base d'un protocole établi en interne.

Les agents ont effectué une surveillance permanente sur les lacs les plus visités en période estivale, à savoir les lacs de Crena, Melu et Ninu. A chaque passage sur site, un comptage de la fréquentation touristique et animalière est réalisé aux heures de forte affluence. EN 2017, une enquête a été mise en place sur ces trois lacs afin d'obtenir des informations qualitatives sur la fréquentation et de recueillir des données sur les points à améliorer (signalétique, historique du lac, sentier de randonnée, etc.). Les deux chargées de mission eau et milieux aquatiques sont en charge de l'analyse des informations collectées durant la saison.

Le lac de Crena, situé à 1300 mètres, est le plus bas et le seul lac arboré de Corse. La plupart des actions mises en place sur ce site, dont une surveillance permanente durant les mois de juillet et août, relèvent de l'animation du DOCOB Natura 2000 « Lac de Creno ». Comme pour les deux autres lacs, les renseignements au titre de l'enquête de fréquentation touristique ont été recueillis et consignés dans le carnet de terrain.



Lac de Crena

Le lac de Melu, situé à 1711 mètres, est de loin le lac insulaire qui subit la plus importante pression touristique de par sa situation et de ses possibilités d'accès. Tout au long de la saison estivale, les agents en charge du site se mobilisent afin de canaliser le flux des visiteurs, divulguer les messages

en matière de protection de l'environnement et de sécurité. La surveillance jusqu'à une heure tardive s'impose chaque jour sur cet espace où certains randonneurs tentent de s'installer pour un bivouac nocturne et où les accidents se produisent de manière récurrente. Un comptage journalier de la fréquentation est réalisé chaque année. Comme prévu, il a été complété, à partir de cette saison, par une enquête qualitative.



Lac de Melu

Le lac de Ninu, à 1 743 mètres d'altitude, est entouré de pozzine et se révèle donc particulièrement fragile. Cette année encore, une surveillance a été effectuée par les différents agents du service patrimoine naturel (chargées de mission eau et milieux aquatiques – agents techniques) afin de vérifier l'état du lac et de ses abords, sensibiliser et informer le public. Le comptage de la fréquentation touristique et animalière a été fait et consigné dans le carnet de terrain.



Lac de Ninu

A cela, s'ajoute une surveillance ponctuelle de plusieurs autres lacs afin de s'assurer qu'aucun problème majeur ne se pose sur ces espaces sensibles. Il s'agit notamment de l'Oriente, Bastani, Gorla, Capitello et des Pozzi du Renosu.

Enfin, le SM est associé au programme « Pour la gestion durable des lacs de montagne de Corse ». Le groupe de travail, composé également de l'OEC, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau RM&C, de l'ONEMA, de l'Université de Corse, de la Fédération interdépartementale de pêche et de protection des milieux aquatiques, et d'experts locaux, a initié une campagne de recensement et d'acquisition de connaissances sur les lacs de la montagne corse. Plusieurs sorties ont été effectuées sur les lacs de Ninu et Capitellu dans le cadre de notre participation à la campagne automnale du programme.

ANIMATION DES DOCOB NATURA 2000

41

DOCOB du site NATURA 2000 FR9402008 Lac de Creno

Les différentes actions menées sur ce site s'inscrivent dans le cadre de l'animation du DOCOB Natura 2000 Lac de Creno pour laquelle une convention pluriannuelle est signée avec l'Etat. Le SM travaille en collaboration étroite avec les services de la DREAL de Corse, qui apporte un soutien financier et technique à la mise en œuvre du programme de mesures.

La convention 2016-2017 relative à la coordination et à la déclinaison opérationnelle du DOCOB s'est achevée en décembre 2017.

Lors de la réunion du COPIL qui s'est tenue en fin d'année, un récapitulatif des actions a été présenté aux participants afin de leur permettre d'avoir une vision globale des projets portés par les différents acteurs du site N 2000. Il a été complété d'un point précis sur l'état d'avancement de chaque fiche action.

Comme les années précédentes pendant la saison estivale, un écoparc a été recruté par le SM pour surveiller et entretenir le site, informer et sensibiliser les visiteurs. Il a été encadré et assisté dans l'accomplissement de ces missions par les agents techniques du service patrimoine naturel et les chargées de mission « eaux et milieux aquatiques ».

Un comptage pour confirmer la présence de la Drosera, est également effectué tous les ans, en lien avec la DREAL. En 2017, seuls quelques pieds ont pu être localisés sur les différents îlots, la tourbière à sphaigne et les stations de Drosera étant complètement asséchées et brûlées par le soleil et le manque d'eau.

Une réflexion a été engagée depuis quelque temps avec les différents partenaires dans le but de concrétiser la fiche action relative à l'installation d'aires de pique-nique aux abords du lac. Lors du COPIL, les emplacements des futures aires qui ont été proposés ont été validés par le comité. Les travaux devraient être entrepris au printemps 2018.

Le rôle de coordinateur au niveau scientifique et technique confié au Syndicat Mixte pour le suivi du DOCOB, l'a impliqué également dans le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de Croce Maïò.

En 2016, la commune, maître d'ouvrage, avait obtenu les financements attendus pour lancer ce chantier, considéré comme particulièrement important aussi bien du point de vue paysager que du point de vue sécurité. Le parking peut désormais accueillir 90 véhicules. L'aménagement de cet espace a permis, d'une part, de mettre ainsi fin à l'anarchie qui régnait sur les lieux pendant la saison estivale et, d'autre part, de supprimer le stationnement sauvage le long de la route. Par ailleurs, afin d'éviter le ravinement et favoriser l'intégration de la construction dans le paysage, il était prévu

de conforter les talus par la mise en place de plantations d'espèces locales. Afin de faciliter la reprise des végétaux, cette phase du projet a été réalisée au mois de novembre. Les agents du SM ont suivi de près, grâce au contact permanent avec la maîtrise d'œuvre, le déroulement des travaux, qui ont été réalisés en 2017. La réception définitive des travaux est programmée pour 2018.

La poursuite de la mise en œuvre du DOCOB devra faire l'objet d'une nouvelle convention avec l'Etat.

1.2.4 PRESERVER LES ESPACES NATURELS DES IMPACTS DES ACTIVITES MOTORISEES DE LOISIR

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNR. Cependant, un pré-diagnostic a été effectué dans le cadre de la révision de la Charte du PNR. Il apparaît que les données sont peu nombreuses, et que les acteurs en première ligne de la régulation des activités motorisées, notamment les communes, ne peuvent pas toujours dire si un arrêté a été pris sur leur territoire (quand cet arrêté est ancien). Le seul arrêté réglementant la circulation et pertinent en termes de superficie couverte est celui pris par la Collectivité de Corse pour l'ensemble des forêts territoriales.

1.3 ASSURER LA MAITRISE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES DE NATURE

1.3.1 ORGANISER LA GESTION DES GRANDS ITINERAIRES DE RANDONNEE

GR20

Dès 2017 les agents des services concernés ont initié la nouvelle gestion des grands itinéraires, GR20 inclus. Cet objectif est essentiellement mis en œuvre par les agents du service montagne randonnée, mais certaines actions ont bénéficié d'une collaboration interservices.



Refuge d'Ortu di Piobbu (Calinzana)

Mode de gestion

L'analyse juridique des modes de gestion possibles pour les refuges du GR20 a été menée en interne et présentée aux instances du Syndicat mixte (commission refuges, comité syndical). Le contrat pour la saison 2018 a été établi sur la base de ces travaux, même si le mode de gestion retenu est encore considéré comme transitoire.

Par ailleurs, les agents du SM ont initié l'établissement de procédures permettant un état des lieux précis des refuges avant et après la saison, afin de faciliter la programmation des travaux et achats de matériel nécessaires.

Requalification des refuges

Les trois premiers sites de l'opération de réhabilitation ont été choisis en fonction de l'urgence des travaux et de la fréquentation. Ainsi, les premiers refuges reconstruits seront Ortu di Piobbu, Carrozzu (tous deux sur la commune de Calinzana) et Asinao (commune de Quenza).

Le diagnostic des risques d'avalanche et chute de blocs sur les sites envisagés pour la reconstruction du refuge d'Asinao a été établi.

Pour l'ensemble des refuges, le Syndicat mixte a également initié la réhabilitation des dispositifs photovoltaïques. Pour la Haute Corse, cette opération dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat d'électrification de Haute Corse fait l'objet d'une convention signée en 2017. L'instruction de la demande de financement est en cours. Pour la Corse du Sud, la discussion est toujours en cours avec le Syndicat d'électrification de Corse du Sud.

Régularisations foncières

Afin de lancer les travaux de réhabilitation des refuges et de leur site, la régularisation foncière a été initiée : contact avec les communes concernées, relevé des parcelles, remise à jour des conventions... Cette démarche est en cours, à l'aide de prestations extérieures le cas échéant (géomètres, par exemple).

Travaux en refuges

Les travaux urgents ont, comme chaque année, été réalisés par les agents du Syndicats mixtes, indépendamment de l'opération de réhabilitation globale des refuges :

- Installation des toilettes sèches à Ortu di piobbu et Manganu ;
- Reconstruction du chalet d'Asinau (le refuge ayant été détruit par un incendie) ;
- Réfection partielle de la toiture de Carrozzu ;
- Rénovation de quatre douches au refuge d'Asco.

Pour le refuge d'Usciolu (commune de Cuzzà), un projet de mise en place de toilettes sèches et de douches est en cours, mais la consultation a été plusieurs fois infructueuse. La recherche d'une solution se poursuit.

Lutte contre les punaises de lit

Le Syndicat mixte a fait l'acquisition de matériel pour l'éradication des punaises de lit dans les refuges. Pour le matériel devant être utilisé par les gardiens de refuges, il a fait l'objet de formation spécifiques.

Acquisition de connaissances sur la fréquentation

Dans une démarche globale de régulation de l'accès aux espaces naturels, et plus précisément des sentiers de randonnée, il est apparu nécessaire de se rendre ne capacité de mesurer cette fréquentation. Différentes mesures ont été testées et seront, le cas échéant, étendues : pose d'éco-compteurs, comptages directs, sensibilisation des gardiens au comptage...

GRANDS ITINERAIRES

Le dossier technique et de financement de réhabilitation du sentier du Tavignanu (portion du mare a mare nord) a été élaboré pour des travaux prévus en 2018.

Les travaux urgents ont été réalisés par les agents du SM au refuge de la Sega (commune de Corti) : aménagements intérieurs et balustrade de la terrasse. En 2017, ce refuge (appartenant au Syndicat mixte du PNRC mais situé sur le mare a mare nord) a fait l'objet d'une gestion expérimentale, en régie par les agents du service montagne randonnée. L'analyse de cette expérience a notamment servi à élaborer les scenarii possibles pour la future gestion des refuges du GR20.

La signalétique du dernier grand itinéraire du PNRC, le mare è monti livantinu (Solaro-Ghisoni), a été finalisée sur les dernières étapes, soit d'Isulacciu di Fium'Orbu à Ghisoni : détermination des panneaux nécessaires et des emplacements, conception, marché public pour la fabrication et pose des panneaux avec le prestataire.

Une réunion collective a été organisée dans la vallée du Fangu pour l'ensemble des gestionnaires de gîtes d'étape pour les sensibiliser à l'information du risque incendie grâce aux outils existants (carte diffusée par mail, application, etc.) et à la nécessité d'être les relais auprès des randonneurs.

1.3.2 GERER LES SITES MAJEURS A FORTE FREQUENTATION

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNRC.

AXE 2 : LES VILLAGES ET LE RURAL

I PAESI E A CAMPAGNA

2.1 BATIR UNE ECONOMIE DURABLE VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES

2.1.1 ACCOMPAGNER ET EXPERIMENTER POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Dans le cadre de leurs missions et de leurs secteurs respectifs, les agents du Syndicat mixte et notamment les éco-développeurs ont accompagné les projets ou démarches suivants :

- Comité de Massif, en charge de l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse au titre de la loi Montagne.
- Proposition de 5 fiches actions par le SMPNRC à l'Agence du Tourisme de la Corse dans le cadre de la constitution d'un projet partenarial Corsica Tourism Living Lab (CoTouLL) initié par l'ATC en réponse à l'appel à projet national « Territoires d'innovation de grande ambition ». Projet dont la réponse d'acceptation à l'appel à projet sera délivrée en 2018.
- Séminaire sur le tourisme durable fin 10/2017 à Ajaccio organisé par l'ATC.
- Rencontre avec le chargé de mission et participation aux ateliers diagnostics dans la cadre de l'agenda 21 du secteur Ouest Corse : ateliers habitat, énergie, biodiversité, eau, déchets, patrimoine, transports.
- Lancement d'un projet d'AFP sur le Haut Canton des Deux Sevi avec l'ODARC, les élus du secteur et des représentants d'agriculteurs.
- Projets promotion, signalétique, budget de l'OT de Cargèse et du pôle Ouest Corse. Rencontre avec la C.C. Ouest Corse à Sagone en 03/2017 dans le cadre des projets de la commission Aménagement et Développement de la C.C.
- Suivi du dossier de contrat de ruralité Ouest Corse
- Elaboration du DOCOBAS (plan d'actions en faveur du développement agricole et forestier) de la C.C. Fium'Orbu-Castellu.
- Projets de la commune de Vivario, pour tenter de relancer la mise en place d'un O.T dans la microrégion de Venaco / Vivario.
- Projets des communes de Noceta, Muracciole, Corscia pour la création de tables d'orientations et/ou d'ouvertures et de nettoyages d'anciens sentiers.
- Projet en cours de constitution d'une labellisation bistrot de Pays sur la commune de Verdesse : concertation sur la faisabilité d'un tel projet afin de définir une stratégie autour du potentiel du bar & petite restauration du village et déterminer les axes possibles de développement.
- Dossier de financement d'un gîte rural sur la commune de Poggio Marinaccio : dossier établi qui reste en attente d'une possibilité de financement par ODARC, GAL LEADER Castagniccia Mare e Monti, Comité de Massif.

2.1.2 ASSURER LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

Autour des savoir-faire traditionnels et de la gestion durable des ressources locales naturelles, le service EEDD a mené plusieurs types d'interventions.

MIEL ET APICULTURE

Cette année, l'équipe d'animation de la Casa di u Mele à Murzu a proposé différents ateliers (sentier de l'abeille, dégustation des miels, découvertes des plantes mellifères, atelier cuisine et un rallye nature autour du village) à une centaine de scolaires (écoles de Loretto, Porticcio, Sari) ainsi qu'à 2 centres aérés (83 enfants).

L'ouverture au grand public, du mois d'avril à la fin septembre, a permis d'accueillir plus de 2 568 visiteurs qui ont découvert le monde des abeilles, l'apiculture en Corse et ont dégusté les 6 miels de Corse.

Les agents de la Casa di u mele ont participé à des événements sur le secteur : Sorru in Musica (120 personnes), Fête de la St Laurent et Mele in festa.

A l'occasion de « Mele in festa », des interventions se sont déroulées dans la structure : une journée des apiculteurs, un atelier de cuisine et des visites guidées du sentier de l'abeille.

48



Devant a casa di u mele, à Murzu

CHATAIGNERAIE ET CASTANEICULTURE



L'accueil de 50 élèves de l'école Notre-Dame de l'Assomption d'Aiacciu a été organisé à travers la découverte de la châtaigneraie, de l'activité castanéicole et une visite du Mulinu di l'Orsu (moulin à farine de châtaignes).

Mulinu di l'Orsu

Lors d'a Fiera di a castagna, à Bucugnà, le grand public a pu découvrir l'exposition « Biodiversité », « pà fà a suppa », et les scolaires ont participé à un atelier « du châtaignier à la farine ».



Stand du PNRC lors d'a Fiera di a castagna, à Bucugnà

GESTION FORESTIERE

En collaboration avec l'ONF et le CRPF de Corse, avec un financement de l'ODARC, et grâce à la participation de plus de 60 organismes et associations, le Syndicat mixte a élaboré la première charte forestière de territoire en Corse, sur un secteur de dix communes allant de Solaro au sud à Ghisoni au nord.

Les financements actuels ne permettant pas le recrutement d'un animateur permanent, les actions de cette charte forestière sont mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrages au fur et à mesure de leurs possibilités. Le Syndicat mixte, à travers notamment le service éco-développement, continue d'animer et de maintenir une veille sur l'avancement de ces actions.

En 2017, une demande de financement a été présentée à la DRAAF pour lancer en 2018 la réalisation de deux études et le recrutement d'un animateur, en charge d'actions ciblées, pour six mois.



Une partie du territoire de la charte forestière du Fium'Orbu

L'animation de la charte forestière permet également d'accueillir des groupes d'études sur la forêt corse. EN 2017, ce sont les élèves du BTS gestion forestière de la MFR de Marlies qui, pour la deuxième année consécutive, ont bénéficié de plusieurs interventions et visites sur le terrain, par

les agents du Syndicat mixte mais aussi par les autres acteurs de la filière forêt-bois, sur des thématiques variées (connaissance écologique, gestion d'essences spécifiques, etc.).

FORUM DES METIERS

Lors de ces forums, ou journées d'information carrières, les élèves de 4ème et de 3ème sont amenés à rencontrer des professionnels de différentes filières. Les animateurs du Parc sont sollicités pour présenter les différents métiers de l'environnement. Ils ont été présents dans les établissements suivants :

Collèges : Fium'Orbu, Arthur Giovoni et Padules (Aiacciu), Porti Vechju ; Lycée agricole de Sartè (carrefour des métiers agricoles), Lycée Jeanne d'Arc (Bastia).

Comme chaque année, le Syndicat mixte est aussi un organisme d'accueil de jeunes stagiaires, afin de former et d'informer sur la diversité de ses métiers. EN 2017, le service EEDD a notamment accueilli deux stagiaires.

2.1.3 VALORISER LES ACTIVITES DE NATURE EN LIMITANT LEUR IMPACT SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES

Dans le cadre de leurs missions et de leurs secteurs respectifs, les agents du Syndicat mixte et notamment les éco-développeurs ont accompagné les projets ou démarches suivants :

- Poursuite de la gestion du site VTT-FFC 216 Castagniccia Mare e Monti
 - avec la tenue d'un COFIL (CC Costa Verde, CC Castagniccia Mare e Monti, I Chjassi Muntagnoli, Cyclo Casinca Costa Verde, OT Costa Verde) pour préparer la saison 2018 en termes d'entretien, acter des extensions ou des réajustements et enfin pour calibrer la promotion des circuits ;
 - et la mise en place de phases de concertation entre les partenaires afin de redéfinir les boucles ou d'envisager de nouveaux circuits.
- Réalisation d'un projet de produit commercial centré sur l'animation autour du VTT sur le territoire :
 - Depuis 2013, le SMPNRC a permis au territoire de Castagniccia de bénéficier d'une base de location VTT située à Croce ainsi que de circuits de différents niveaux (site vtt-ffc 216) pour la pratique de ce dernier. Bien que cette base de location fût ouverte tous les jours durant les périodes estivales, son rendement a été très faible. Dans cette optique, une évaluation du projet initial a été réalisée et un nouveau projet fut proposé et délibéré par le comité syndical du PNRC en juin 2017. Ce produit commercial proposant à la fois un accompagnement (pratique vtt et sensibilisation environnement) par un BE VTT du SMPNRC, avec hébergement et restauration dans des chambres d'hôtes locales.
- Mise en place d'un dossier Technique de chiffrage pour une passerelle avec le service Montagne Randonnée.
 - les intempéries qui ont touché la Castagniccia à l'automne 2016 ont détruit un pont génois sur la commune de Piedipartino. Ce pont servait de jonction à un sentier de randonnée intercommunal identifié dans la carte des sentiers de Pays. Sur la base de son expérience sur le GR20 et les Mare à Mare et Mare e Monti, le SMPNRC a accompagné la commune en lui constituant un dossier technique chiffrant la réalisation et proposant des options de passerelles en fonction du lieu.
- Participation à des réunions techniques entre le SMPNRC et la CC Castagniccia Casinca afin de :
 - calibrer et coordonner les actions liées à l'entretien des sentiers,
 - proposer des axes de développement sur les sports de nature et la culture (dossier Giru di Castagniccia, Sentier du Patrimoine à Nocario, Sentier Pasquale Paoli entre Vescovato et Casabianca...)
- Participation à l'élaboration d'un questionnaire sur le tourisme en Balagne, sous la maîtrise d'ouvrage de la C.C. Calvi-Balagne.
- Projet de brochure de randonnées du Falasorma.
- Accueil et sensibilisation du grand public à Carbuccia, lors de Festimonti : présentation de l'exposition biodiversité et accompagnement sur un sentier nature.

2.1.4 DEVELOPPER LE TOURISME CULTUREL

Archéologie

Le Syndicat mixte assure la gestion du musée archéologique du Niolu à Albertacce. De juin à septembre, le musée est ouvert et accueille le public. D'octobre à fin mai, des visites guidées pour les groupes et les scolaires sont organisées sur demande.



Une partie des collections du musée archéologique du Niolu

Aux alentours du musée, le sentier Capu Castellu permet également d'accueillir des sorties accompagnées. En 2017, lors des Trophées du Développement Durable organisé par le conseil départemental de la Haute Corse, les agents du Syndicat mixte ont accueilli des étudiants de l'Université de Corse en master d'histoire et des associations, dont la LRA.

Enfin, il faut citer la préparation, à la demande de Pasquale Tramoni, archéologue mis à disposition de l'association archéologique du centre corse par l'INRAP, d'une convention pour la saison 2018 entre l'INRAP, le LRA et le PNR. L'objet de cette convention est de fournir une participation matérielle aux fouilles archéologiques dans le Niolu et au recollement de la collection mise au jour les années précédentes. Cette convention, si elle est validée par les instances supérieures du Syndicat Mixte du PNR, permettra la mise à disposition des locaux d'Albertacce pour les deux mois de fouilles et la mise à disposition d'une personne qualifiée pour la même période (en lieu et place de l'aide financière apportée à l'association les années précédentes).

Patrimoine culturel matériel

La statue de San Petru qui domine la Castagniccia depuis le sommet du San Pétrone avait été dégradée. Le SM du PNR a donc œuvré, à la demande et en accompagnement de la commune de Nucariu, pour que soit sculptée une nouvelle statue avec une pierre locale. La nouvelle statue a ainsi pu être replacée au sommet par la commune de Nucariu et ses partenaires de l'association Via Romana.

Diffusion des fonds vidéo

Les agents du Syndicat mixte ont travaillé avec la Direction de l'action culturelle de la CTC à la rédaction d'une convention portant sur un partenariat pour la mise en place d'échanges de

données visuelles appartenant au Syndicat mixte du PNRC auprès du Corsica Pôle Tournages. Cette convention a été délibérée en comité syndical en novembre 2017 ; elle est en attente de mise en œuvre par la collectivité de Corse.

Gestion du fonds bibliographique du Syndicat mixte du PNRC

Les agents du service montagne randonnée ont construit, dans les nouveaux locaux du Syndicat mixte à Corti, un local de stockage des ouvrages édités par le PNRC, permettant ainsi de les conserver dans de bonnes conditions avant diffusion.

Formation

Un animateur du service EEDD (Nicolas ROBERT) est intervenu dans la formation "Accompagnateur du tourisme-Ambassadeur du patrimoine" organisée par l'AFPA Yolanda.

2.2 CONSTRUIRE UN PROJET SOCIAL DURABLE

2.2.1 PARTICIPER A LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

Cet objectif, qui n'est pas encore mis en œuvre en tant que tel par le Syndicat mixte, peut cependant se voir rattacher plusieurs actions, menées depuis plusieurs années par les services éco-développement et par le service EEDD.

Le SM PNRC a mis en place, à la Casa Paoletti de Nocario, un groupe de travail DRAAF, ODARC, Chambre d'Agriculture Haute Corse, Chambre des métiers et de l'artisanat, intercommunalités (Casinca-Castagniccia, Costa Verde) pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet, une fois les orientations bien établies, pourra être proposé à un appel à projet national en 2018.

Par ailleurs, les animateurs participent à de nombreuses manifestations et foires rurales (sur le territoire et « hors parc ») afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes (habitants du territoire et visiteurs). En fonction du site et de la demande, ils proposent des animations (expositions commentées, projections, débats, conférences, caméra sous-marine, etc.) et diffusent différents supports de sensibilisation (dépliants, brochures, affiches, marque-pages) sur des thématiques liées à la vie en milieu rural et aux richesses du milieu naturel corse.

Le Syndicat mixte a ainsi participé en 2017 aux foires et manifestations suivantes :

Alta Rocca

St Lucia di Tallà : Fiera di l'oliu novu (exposition « l'huile d'olive »)

Auddè : Fiera d'Auddè (exposition « u cervu Corsu »)

Quenza : Les vendredis du plateau du Cuscionu (4 journées de découverte grand public)

Zonza : Festa di a muntagna

Castagniccia

U Quercitellu : Fiera di A Bocca di u Pratu (expositions U cervu Corsu et U Cursinu)

Carpinetu : Via romana (exposition Le Parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver)

Nucariu : A Festa zitellina

Taravu - Bastelica

Curà : Fête de la terre (exposition « u Cursinu »)

Dui Sevi / Dui Sorru / Cruzinu

Rennu: Foire de St Roch

Ota, Marina di Portu : exposition permanente au magasin génois, Le Parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver ; Scandola ; projection de films (4 séances).



Exposition Le Parc naturel régional de Corse, une biodiversité à préserver au magasin génois de Portu

2.2.2 SOUTENIR LA CAPACITE DES TERRITOIRES A GENERER DU LIEN SOCIAL

LANGUE CORSE

En 2005, un vote unanime de l'Assemblée de Corse affirme « l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse » et la nécessité de mobiliser « l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale ». Une Charte de la Langue Corse en a été issue, proposée à la signature des collectivités locales, des associations et des entreprises. En 2017 a été mis en place un groupe de travail interservices du SMPNRC sur la Charte de la Langue Corse. Les services éco-développement & EEDD ont listé communément les actions réalisables par le SMPNRC tel que définie par la Charte de la Langue Corse avec pour objectif de faire en sorte d'y adhérer à court terme.

L'adoption du SMPNRC à la Charte de la Langue Corse a été actée le 29 juin 2017.

La langue corse a été également l'objet de plusieurs manifestations, dont A Girandella di a lingua corsa à Corti (organisée par le CPIE A Rinascita), à l'occasion de laquelle les agents du Syndicat mixte ont présenté les ateliers suivants :

- Ateliers Mele di Corsica e U cervu à Corti ;
- Ateliers U cervu e accelli di Corsica à Ghisunaccia.



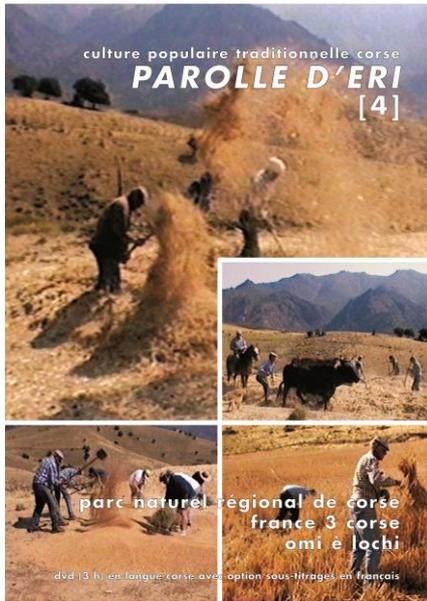
Atelli Accelli di Corsica in a Ghisunaccia per a girandella di a lingua corsa

PATRIMOINE CULTUREL

Tournages d'anthropologie cinématographique sur le patrimoine culturel immatériel

Cette activité, initiée depuis plusieurs années par le service patrimoine culturel du SM PNRC, a été réduite comme les années précédentes en raison de l'absence de montage. La collecte a été adaptée, en mettant l'accent sur un recueil de mémoire sans intention de montage. 85 heures d'interviews ont été effectuées dans les régions suivantes : Niolu – Castagniccia – Centru di Corsica – Dui Sorru – Dui Sevi – Taravu – Fiumorbu – Alta Rocca – Rocca – Sartinesu – Gravona – Prunelli – Boziu.

Parolle d'eri



La préparation de Parolle d'eri n° 16 est en cours.

La diffusion des précédentes éditions de Parolle d'eri a été faite

- sur France 3 Corse / Via Stella ;
- lors des Journées Européennes des Métiers d'Art : projection de plusieurs films de Parolle d'eri sur l'artisanat à Nucariu (Casa Paoletti), Murzu (Maison du Miel) et dans des écoles ;
- à Aghjone pour le grand public (plusieurs diffusions).

Gestion des fonds audio et vidéo

Le traitement et transfert de la collection des fonds audio et vidéo sont en cours, ainsi que sa transcription (ethnotextes) et son classement.

Inventaires du patrimoine culturel immatériel et matériel et des savoirs naturalistes

Dans les Dui Sevi, le Syndicat mixte a accompagné l'inventaire et la réflexion sur le devenir de la collection de patrimoine matériel à Marignana, dans le cadre d'un projet de centre de documentation et d'interprétation de la vie rurale traditionnelle.

A Bastelica, un inventaire a été mené en vue de l'élaboration d'une politique de sauvegarde et de valorisation en collaboration avec l'association Sampieru.

Un film sur le patrimoine culturel de la vallée du Fiumorbu est en préparation, autour d'inventaires patrimoniaux des villages.

L'article suivant a été rédigé :

- « Regard ethnomycologique sur le châtaignier » (avec Jean Alesandri) in BSSHNC Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, novembre 2017 Bulletin N° 756/757 pp 131-150.

LES CASE

Casa di a Natura (Vizzavona, commune de Vivariu)

La structure a accueilli en séjour éducatif 607 personnes, auxquelles il faut rajouter les sorties à la journée « Tra u faiu è lariciu » 1 200 personnes soit un total de 1 807 personnes.



Dans le cadre de l'opération Agri'Gusti organisée par les Jeunes Agriculteurs de Corse et le Point Accueil Installation, les écoliers de Tavera et de Vivario ont passé la journée à la Casa di a Natura. Au programme : atelier de cuisine et rallye nature en forêt.

Article de Corse-Matin sur l'atelier cuisine à la Casa di a Natura

Casa Marina (Galeria)

La structure a accueilli plus de 500 personnes en séjours éducatifs. Les agents de la structure ont également organisé une animation « caméra sous-marine » à Sulinzara. La Casa Marina a accueilli une visite lors des rencontres annuelles du forum des aires marines protégées.



Visite de la Casa marina, à l'occasion des 16èmes Rencontres annuelles du Forum des aires marines protégées

Casa Paoletti (Nucariu)

La Casa Paoletti est centre de ressources patrimoniales de Castagniccia. A ses abords se trouve le sentier des arbres en Castagniccia.

L'animation est proposée autour du hameau de Petricaghju pour une découverte de la Castagniccia, ses arbres, ses paysages, son architecture. Cette année, ce sont 134 élèves de Castagniccia et de la région de Bastia qui ont été accueillis.



Casa Paoletti, Nucariu

ECHANGES D'EXPERIENCES

Les agents du service patrimoine culturel ont participé au séminaire Culture-Education dans le PNR du Vexin : « Favoriser les initiatives citoyennes et l'implication des habitants », organisé par la Fédération nationale des PNR et le PNR du Vexin français. Ils y ont donné une conférence sur la participation des habitants dans la transmission des savoirs, savoir-faire et de la culture populaire : l'expérience corse.

2.3 PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI

2.3.1 PRESERVER LES PAYSAGES RURAUX ET LE CARACTERE PATRIMONIAL DES VILLAGES

URBANISME

Le Syndicat mixte ne met pas encore en œuvre l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Les agents, selon leurs missions respectives, ont :

- participé à l'établissement des porter à connaissance pour les élaborations ou révisions de documents d'urbanisme ;
- répondu aux demandes des élus sur les questions d'urbanisme ;
- participé aux réunions de concertation pour les élaborations ou révisions de documents d'urbanisme.

59

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BATI

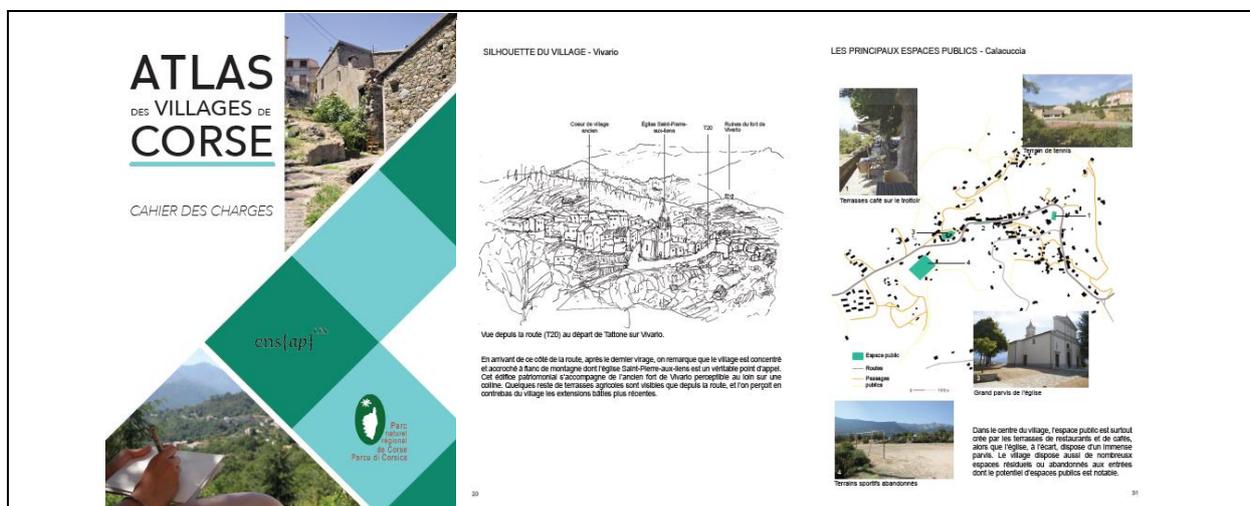
Le service éco-développement du Syndicat mixte a participé au séminaire Rénovation énergétique des bâtiments existants organisé par l'ADEM et l'AAUC au CNRS de Cargèse.

Les agents ont également accompagné deux dossiers OPAH.

Un projet de convention entre le SMPNRC et la Fondation de France a été élaboré. Suite à une réunion entre le service éco-développement et les représentants de la Fondation de France, des échanges sur un possible partenariat lié à la mise en place d'une convention ont émané. La fondation de France permettant à ses conventionnés de bénéficier de fond participatifs sur des actions liées à la réhabilitation de patrimoine bâti ou œuvrant à la préservation du patrimoine naturel. Ce projet est à l'état d'étude.

PAYSAGES

Grâce à l'accueil de deux stagiaires de l'Ecole du Paysage de Lille en 2017, les services du Syndicat mixte ont élaboré le cahier des charges d'un futur atlas des villages. Sur le modèle de l'atlas des paysages, l'atlas des villages se propose de définir à la fois des ensembles géographiques regroupant des formes paysagères et bâties similaires, et de donner des clés pour élaborer des documents d'urbanisme respectant le patrimoine architectural et paysager de chaque village.



Extraits du cahier des charges pour l'atlas des villages

2.3.2 VEILLER AU RESPECT DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES SUR LA PUBLICITE ET LA SIGNALISATION

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNRC. Cependant, les agents du service éco-développement ont accompagné les élus communaux qui en ont fait la demande lors de leurs réflexions sur la régulation de l'affichage publicitaire et de la signalétique sur leur territoire.

2.3.3 MAITRISER L'IMPACT PAYSAGER DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNRC.

FLORE

Châtaigneraie et lutte contre le cynips



Lâcher de *torymus sinenpsis*

Tous les animateurs du service EEDD ont suivi les formations organisées par les techniciens de la chambre d'agriculture, puis ceux des secteurs « à activité castanéicole » se sont engagés dans le programme de lutte contre le Cynips du châtaignier.

L'opération consiste à faire toutes les semaines pendant un mois, « le suivi » d'un arbre dans une zone où l'on suspecte la présence du Cynips, puis d'engager les lâchers de *Torymus* (insecte prédateur du cynips).

Patrimoine végétal cultivé

Les agents du Syndicat mixte ont procédé à la transmission de semences et greffons destinés à la mise en place des « Jardins du Maquis'Art » de l'association Les jardins d'Aghjone.

Ils ont également participé au suivi du devenir et de la sauvegarde de de la collection de variétés fruitières du PNRC, installée à Luri (association Cap Vert).

L'article suivant a été rédigé :

- « De l'évolution des pratiques alimentaires et du jardin potager en Corse » in André T, Poncin L, Quilichini A, Jardins et vergers d'Ajaccio au fil du temps (Ed. Piazzola) pp.107-110

PROGRAMME DE CONSERVATION DU CERF DE CORSE

SUIVI DES POPULATIONS

Un suivi des populations de cerfs *in natura* et en enclos est réalisé par le SM du PNRC par l'intermédiaire de 8 protocoles de suivis.

LE RECENSEMENT DU BRAME (ESTIMATION DE LA POPULATION TOTALE SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS)

Dans les tableaux suivants, sont résumés les résultats du recensement effectué sur l'ensemble du territoire dans les secteurs de Moltifau/ Castifau, San Petru di Venacu, l'Alta Rocca, le Fium'Orbu et les Deux sorru.

Concernant ces zones d'études, l'estimation de la population s'est faite en tenant compte d'une structure de population attribuant à chaque mâle bramant 4 individus.

Ces 4 individus, correspondent à 2 biches (moyenne des observations effectuées en Sardaigne et en Corse) à 1 faon pour ces deux femelles et le dernier animal, le 4^{ème}, permet d'inclure les jeunes mâles, qui ne se manifestent pas ou très peu pendant le rut et qui sont chassés par les dominants, ne pouvant donc être recensés.

CERFS BRAMANT + ESTIMATION DE LA POPULATION PAR SECTEUR(S.MONDOLONI)

Secteurs	Date	N° cerfs bramants	N° cerfs total Estimation population par secteur * 5
Caccia - Ghjunsani	4/09/2017	27	
Caccia - Ghjunsani	5/09/2017	29	145
Centre-Corse - Venacais	6/09/2017	43	215
Centre-Corse - Venacais	7/09/17	35	
Plaine F-O	13/09/17	32	160
Chisà	14/09/17	11	55 (2015 : 110)
Vallée de Quenza	15/09/2017	74	375
Basse vallée Cuscionu	20/09/2017	27	135
Guagnu	20/09/17	44	220
Letia	21/09/17	25	125
Letia	22/09/17	21	
TOTAL	11 J	285	1485

Près de 100 personnes sont mobilisées pour cette 5^{ème} campagne de recensement du brame, couverte par plus de 180 points d'écoutes.

Malgré l'importante surface occupée par les populations de cerfs, la répartition des différents points d'écoutes a couvert la majeure partie des secteurs, en revanche certaines places de brames restent inaccessibles pour ce type d'opérations. A cela il faut ajouter dans certains cas de figure les difficultés d'auditions liées au vent et cours d'eaux faisant que certains cerfs ne peuvent être recensés. De ce fait, nous pouvons estimer après cette 6^{ème} campagnes de recensement du brame que la population de cerfs de Corse est entre 1500 et 1600 animaux.

L'ESTIMATION DE LA DENSITE DE POPULATION PAR SECTEUR AU MOMENT DU BRAME
(S.MONDOLONI)

Secteurs	Surface écoutée en km ²	Densité des cerfs bramant / Km ²	Densité total des cerfs / Km ²
Moltifau / Castifau	27	1.1	5.4
Venacais	12	3.6	18
Plaine F-O	31	1	5.2
Chisà	9	1.2 (2.4 en 2015)	6.1 (12.2 en 2015)
Vallée de Quenza	38	1.9	9.9
Basse vallée Cuscionu	14	1.9	9.6
Guagnu	24	1.8	9.2
Letia	17	1.5	7.3

A partir de ces données la superficie d'animaux au km² fut calculée (nombre d'animaux recensés / superficie en km² couverte par le recensement).

On constate que ces superficies sont proportionnelles aux données précédemment exposées.

Les densités les plus fortes se situent dans le Venacais, l'Alta Rocca, les Deux Sorru-Dui Sevi ou le Fium'Orbu.

Ces données permettent de calculer la densité de population à un instant T, lors de nos opérations de recensement pendant la saison du brame.

Nous savons bien que cette période est propice au regroupement d'animaux, il va de soi que la densité d'animaux au Km² est logiquement moins importante hors période de brame.

A partir de ces 6 campagnes de mesures différentes, une estimation des densités de populations de cerfs en Corse en période de reproduction devient possible.

LE SUIVI PAR TELEMETRIE VHF ET GPS

Le radio-tracking appliqué dans les secteurs du Caccia-Ghjunsani, Venacais et Altu Taravu.

Le but est d'analyser les déplacements des cerfs *in natura* depuis le lieu de relâcher initial, d'analyser leurs migrations, de récolter différentes informations, concernant notamment, la survie des animaux équipés et leur géolocalisation dans l'espace ; Les émetteurs (colliers) VHF et GPS permettent, grâce au radio pistage, de repérer les déplacements des cerfs pendant toute la durée

de vie des batteries, (soit de 3 à 4 ans maximum). Les directions sont notées par les agents en charge du suivi sur des feuilles de relevés, traitées, analysées, puis converties sur une cartographie par SIG ;

2 animaux sont équipés de colliers VHF (2 dans le secteur Caccia-Ghjunsani) et 27 de colliers GPS (3 dans le secteur Caccia-Ghjunsani, 12 dans le Venacais, 12 dans le Haut Taravu). Aujourd'hui 18 sont encore actifs.

Les colliers GPS émettent un signal VHF de 8h à 18h. Deux localisations sont effectuées par jour à 10h et 22h. La durée totale de la programmation est prévue pour 24 mois.

LE SUIVI PAR OBSERVATION ET CAPTURE-MARQUAGE-RECAPTURE (CMR, SUIVI SANITAIRE APPARENT DES POPULATIONS ET LA RECAPTURE VISUELLE DES INDIVIDUS MARQUES DE BOUCLES AURICULAIRES ET DE COLLIER EMETTEUR-D'IDENTIFICATION)

Les agents du PNRC en charge du suivi des populations de cerfs parcourent à pied les sites selon des transects d'observations pré définis en amont, dans le but d'observer des animaux ou le cas échéant d'attester la présence d'animaux sur le site en effectuant des relevés d'indices de présences (fèces, frottis, empreintes, poils, mues etc.).

LE SUIVI PAR PIEGES PHOTOGRAPHIQUES AFIN DE RELEVER PLUSIEURS DONNEES

- L'occupation de certains sites en vue d'aménager des enclos pièges ;
- Le suivi des naissances sur certaines biches identifiées et suivies ;
- Les interactions entre espèces ;
- suivi sanitaire apparent des populations ;
- la recapture visuelle des individus marqués de boucles auriculaires et de collier émetteur-d'identification

L'intérêt de ce protocole est donc d'effectuer certains clichés d'animaux *in natura* et de relever le même type d'informations que pour le protocole d'observation par CMR.

LE SUIVI PAR HOME RANGE (RELEVÉ DE L'OCCUPATION DU BIOTOPE)

Nous étudions et relevons le type de milieux occupé par les animaux *in natura*.

La strate végétale (arborée, arbustive etc) est relevée ainsi que l'espèce végétale dominante (bruyère, chêne vert par exemple).

Ce protocole est appliqué sur la quasi-totalité des secteurs en coopération avec un réseau d'observateurs, en plus des agents en charge du suivi, composé de chasseurs, éleveurs ou randonneurs.

Les données sont centralisées et regroupées autour de trois variables, la première correspond au « groupes observés » (harde, individus isolés etc), la seconde aux saisons et la troisième correspond spécifiquement à la période du brame.

Elles sont ensuite transmises au groupe d'experts de l'ONCFS du CNERA Cervidés-Sangliers afin d'effectuer un second traitement par AFC (analyse factorielle par composante).

Des graphiques illustrent également l'occupation du biotope par saisons et par groupes et révèlent des informations particulièrement intéressantes

UN IKA (INDICE KILOMETRIQUE D'ABONDANCE) PERMETTANT D'OBTENIR UN INDICE DE REPRODUCTION ET D'ÉVALUER LA DENSITÉ DE POPULATION

Nous avons officialisé depuis Mai 2015 un partenariat avec les lieutenants de louveteries de Haute-Corse et la DDTM 2B afin de réaliser un IKA (indice kilométrique d'abondance) afin d'estimer la densité de population de cerf sur le secteur de la plaine orientale au lieu-dit Acqua Acitosa sur les commune des Prunelli et Serra-di-Fium'Orbu.

Le protocole consiste à parcourir en véhicule 4*4 un parcours prédéfini en amont de 20 à 23km, de nuit de 22h à 1h30 du matin environ et de comptabiliser l'ensemble des animaux observés sur le parcours.

Pour chaque observation il est noté le kilométrage, le sexe, la classe d'âge, l'état sanitaire apparent de l'animal et le type de milieu occupé.

Le type de véhicule utilisé est toujours le même, avec 4 personnes à bord, un chauffeur et un passager avant qui note les observations et les deux passagers arrières munis de projecteurs qui éclairent à gauche et à droite du véhicule afin de détecter les animaux.

Les animaux sont repérés à l'œil nu, les jumelles sont utilisées. Le véhicule circule à la vitesse de 10 à 15 km/h.

5 sorties sont réalisées de Mai 2016 a octobre 2017.

LE SUIVI SANITAIRE DES CHEPTELS EN ENCLOS (QUENZA, CASABIANDA ET ANIA) DIAGNOSTIC D'UNE DIZAINE DE PATHOLOGIE ET IN NATURA

Suivi sanitaire en enclos :

Les captures se déroulent de Mi-Mars à début Avril généralement, car cela correspond à la période la moins délicate pour imposer une telle opération aux cervidés. En effet, la gestation des femelles n'est pas encore trop avancée, les mâles sont en période de chute des bois et les jeunes de l'année précédente sont assez grands pour ne pas être piétinés.

Chaque enclos d'élevage comprend un autre petit enclos de reprise.

Le suivi concerne donc :

- la fièvre catarrhale ovine (FCO),
- la brucellose,
- la chlamydie,
- la para tuberculose,
- la fièvre Q,
- la toxoplasmose,
- la besnoitiose,
- La rhinotrachéite infectieuse bovine type 1 (BHV-1).

Lorsque que des animaux sont retrouvés mort en milieu naturel et que l'état corporel du cadavre est sain une autopsie est réalisée et différents organes sont prélevés pour être analysés en laboratoire.



L'EVALUATION DES DEGATS SUR CERTAINES PARCELLES AGRICOLES IMPACTEES PAR LE CERF (COMMUNES DE SERRA ET PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU, DE QUENZA ET DE ZONZA)

Nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises pour évaluer les dégâts provoqués par les populations de cerfs sur ces deux secteurs. Nous avons mesuré le linéaire précis, nécessaires pour implanter une clôture électriques limitants l'intrusion du cerf sur les parcelles.

Une nouvelle commande de matériel est effectuée dans le cadre du LIFE+ "One deer two islands" et la livraison est effectuée par le SM du PNRC pour trois nouveaux exploitants en 2016 (un exploitants sur la commune de Prunelli-di-Fium 'Orbu et deux autres implantés à Zonza et à Quenza).

Au total dans le cadre de ce programme LIFE+, le PNRC, à titre expérimental, a dépensé **54 000 euros** sur ses crédits Européens dédiés à cette action.

Plus de 11 km de linéaire est livré est mis à disposition gratuitement des exploitants impactés. Le système s'avère être efficace. Les clôtures d'une hauteur de 2m - 2.5 mètres sont composées de 5 rangées de fils électriques. Elles empêchent également, l'intrusion d'autres espèces, comme les sangliers ainsi que les vaches divagantes, qui occasionnaient auparavant des dégâts sur ces parcelles.

Toujours est-il que la problématique des dégâts demeure malgré les efforts et les interventions du PNRC.

Il est impératif de suivre les conclusions de l'étude juridique et classer la sous-espaces Corso-Sardes dans la liste des espèces terrestre sauvage protégés afin qu'un système d'indemnisation puisse être mis en place et que des pistes prospectives concernant la gestion cynégétique à venir puissent elles aussi être proposées dès aujourd'hui.

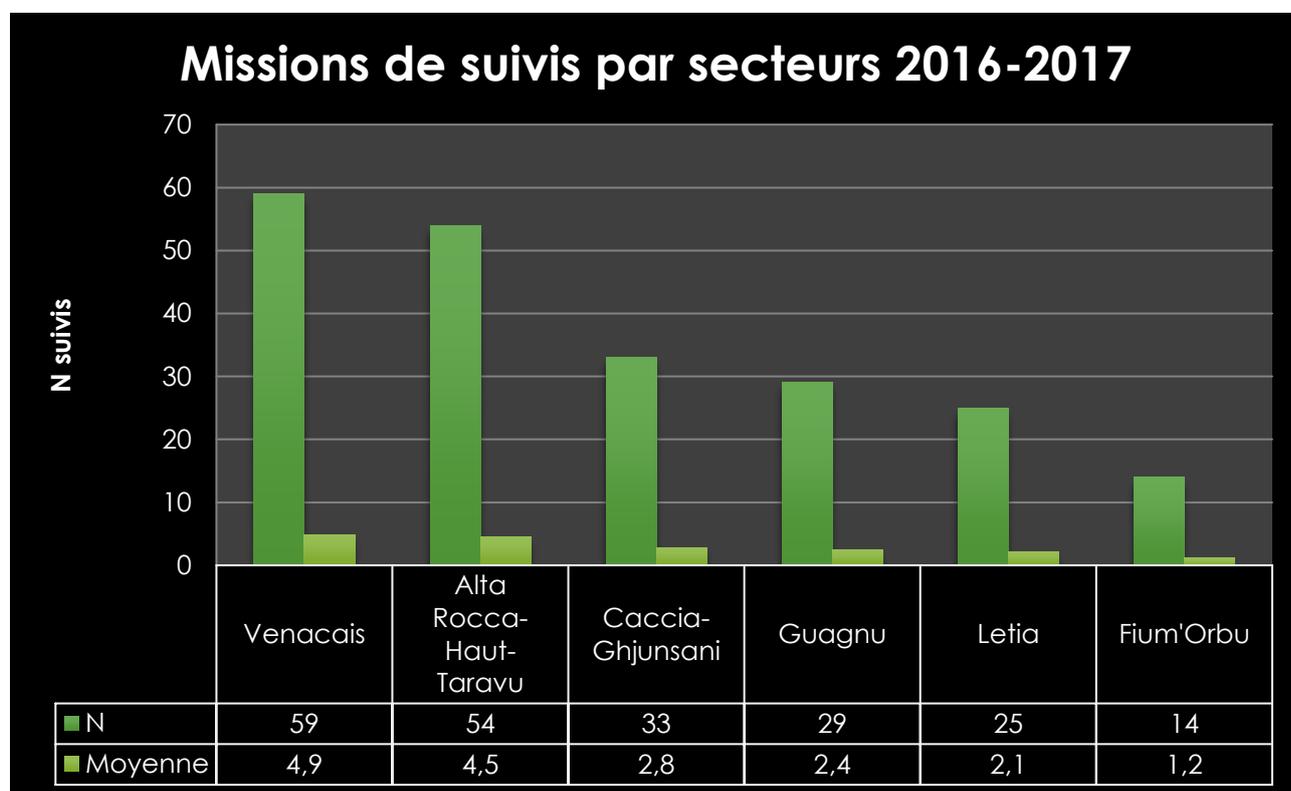
Le suivi de l'efficacité des clôtures électriques révèle qu'après une année de mise en service avec succès, les animaux semblent s'habituer à la clôture électrique, certains animaux ont même forcé le dispositif.

C'est pourquoi il est indispensable que collectivement nous trouvons les voies et moyens pour financer un système de protection efficace et durable pour les éleveurs impactés par les populations de cerfs particulièrement en plaine orientale ainsi qu'en Alta Rocca.

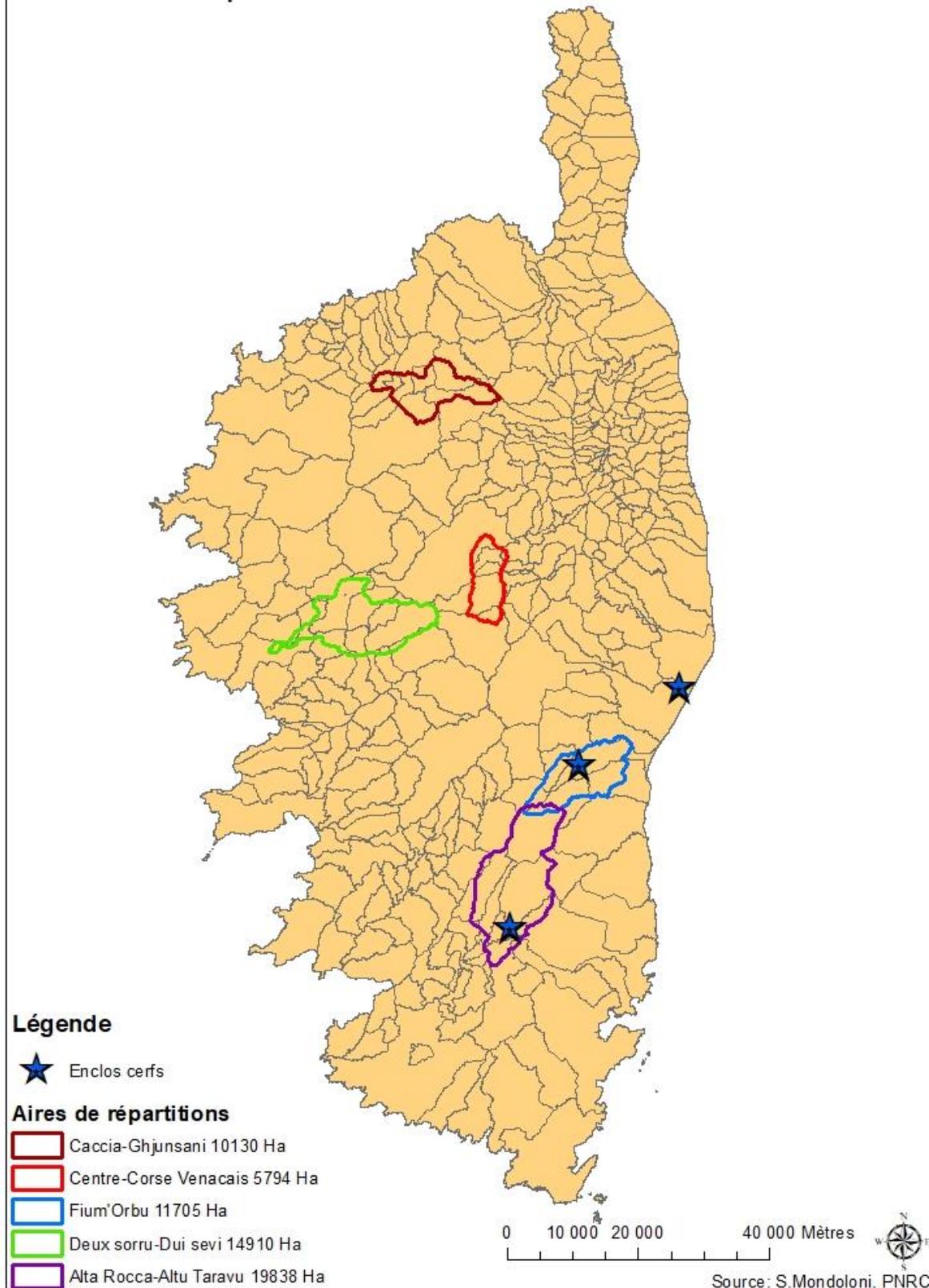
Le 20 septembre en préfecture d'Ajaccio et le 16 novembre 2017 à la mairie de Quenza, deux réunions spécifiques à la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les parcelles agricoles sont réalisées.

Plusieurs pistes d'éventuels cofinancement de clôtures fixes à hauteur adaptée contre l'intrusion de cerf sont exposées. Le SM du PNRC suit de près l'avancée de ce dossier auprès de la DRREAL et de l'ODARC, les éventuels cofinanceurs de ce dispositif à l'étude.

Les résultats de ces opérations et protocoles divers sont exposés dans la partie "résultats" du rapport d'activités détaillé du programme de conservation du Cerf de Corse, transmis début février 2017.



Aires de répartitions et enclos cerfs de Corse 2017



ACTIVITES AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS, REUNIONS :

- *réunion de cadrage du comité de pilotage et du comité scientifique du programme LIFE Cerf*, Elles ont lieu généralement en vision conférence (une fois par mois environs) pour le SM du PNRC. Les partenaires Sardes, Italiens et le SM du PNRC font le point sur l'état d'avancement du programme et du plan d'action, échanges sur différentes problématiques.
- Réunion du groupe de travail « grands ongulés » (GGO), présentation de l'état d'avancement du programme Cerf, concertation entre partenaires et membres du GGO. Participation à la réunion du GGO réalisée sur le programme de conservation du Mouflon de Corse.
- Réunion CDCFS DDTM de Haute-Corse et Corse du Sud :
Le SM du PNRC est présent à la plupart des réunions de la commission dégâts faune sauvage (CDCFS de Haute-Corse) présidée par la DDTM 2B pour informer régulièrement les institutions concernées de l'évolution de la situation des dégâts provoqués par le cerf en plaine orientale.

69

LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

Depuis le début des opérations de réintroduction du cerf en Corse, plusieurs actes de braconnages ont été signalés. Tout comme nos voisins Sardes, la pratique du braconnage est intense en Corse. Des actes avérés ont été signalés sur les communes de Quenza, Zonza, Prunelli et Serra-di-Fium'Orbu, San petru Di Venacu, Casanova et Moltifau. Lorsque l'animal est retrouvé et que le tir par arme à feu est constaté après expertise, le SM dépose plainte en gendarmerie au titre du préjudice écologique.

AUTRES PARTENARIATS

A) Partenariats

Programme LIFE+ 2011 NAT/IT/000210 "One Deer two Islands" – CUP I92D12000100006.
Partenariat liant le PNRC aux acteurs directs du programme LIFE jusqu'en février 2018 (Provinces de Medio Campidano et d'Ogliastra, Ente foreste della Sardegna, ISPRA).

- Maintien de la coopération autour du suivi des virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO) sur nos populations captives ;
- le partenariat avec les sociétés de chasse reste actif sur la quasi-totalité des secteurs. Des fiches d'observation sont distribuées aux chasseurs qui relèvent différentes informations qu'ils nous restituent régulièrement ;
- La plate forme scientifique de recherche Stella mare et la Sitec, ont réalisé en collaboration avec le PNRC un nouveau collier GPS adapté au cerf, visant à :
 - optimiser la durée de vie moyenne de la batterie (qui ne dépasse pas généralement les 18 mois),
 - relever la température corporelle de l'animal,
 - transmettre les données du collier et les recevoir sur smartphone grâce à une application spécifiquement élaborée ;Ce collier sera testé sur un cerf capturé dans l'enclos de Casabianda courant mars 2016.
- Un partenariat officialisé avec l'ONCFS:

- ✓ traitement et interprétation de nos données issues du suivi par HOME RANGE par le CNERA Cervidés/Sanglier ;
- Maintenir la collaboration indispensable avec les partenaires locaux du groupe grands ongulés.
- Maintenir le partenariat avec Sophie Rossi, agents ONCFS à Gap et Sandrine Ferrandi (vétérinaire de Ghisonaccia) Marc Memmi, Jean Marc santini du LVD de Haute-Corse, Hannick Havet de la DDCSPP de Haute-Corse, Jean Allessandri de la DDCSPP de Corse-du-Sud et Dominique Gauthier directeur du LVD05 des Hautes-Alpes, concernant le suivi des virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO) et autres virus ou pathologies sensibles.
- Le programme « u cervu di corsica » est également soutenu par le GAL Leader sud corse. Des actions de communication, de sensibilisation des scolaires et du grand public sont réalisés dans une démarche globale de diffusion de la connaissance et de valorisation des richesses naturelles de notre région. Une exposition rullup de 9 panneaux didactiques est réalisée et présentée en milieu scolaire et lors d'événements divers au grand public.

B) Protocoles à venir

- ▶ L'ensemble des protocoles de suivis appliqués dans le cadre du programme LIFE à savoir :
 - le suivi par « Distance sampling » (évaluation des populations, densité), à l'aide d'une caméra thermique
 - ▶ le capture-marquage-recapture (sessions de capture *in natura*)

Le système fonctionne, les animaux sont entrés dans les 3 enclos aménagés.

Le système fonctionne, les animaux sont entrés dans 2 enclos aménagés à Moltifau et Casanova. Un cerf subadulte est entré à deux reprises dans l'enclos de Moltifau sans déclencher le piège malheureusement. Une fois il est même passé en dessous du fil de déclenchement !

Une harde d'une dizaine d'animaux est entré plusieurs fois dans celui de Casanova. Nous allons armer le piège début mars 2017, lorsqu'une violente tempête de vent a détruit la structure.

L'enclos a de nouveau été aménagé dix jours plus tard, mais les animaux ne fréquentaient plus la zone.

L'expérience sera renouvelée courant novembre 2017 à mars 2018.

- ▶ différents échanges sont réalisés avec le CNERA Cervidés-Sanglier concernant la réalisation d'un protocole permettant d'évaluer l'impact du cerf sur le milieu. L'impact aussi bien positif par l'ouverture du milieu possible ainsi que négatif par l'atteinte éventuel aux peuplements.

Aussi, une première réunion de ce groupe de travail regroupant l'ONF, l'OEC et le PNRC, qui est placé sous l'égide du « groupe grands ongulés », est organisée le 14 avril 2016 pour jeter les bases d'un programme de suivi.

Après discussion, le groupe de travail valide les points suivants :

- ✓ mise en place d'un suivi sur tous les types de milieux présents sur l'aire de répartition de l'espèce,
- ✓ évaluer les impacts dits « négatifs » (consommation de la régénération, ...) mais également les impacts pouvant être considérés comme « positifs » (diminution de la densité de certaines zones de maquis,...),
- ✓ le protocole de suivi concernera l'abroustissement. L'écorçage et les frottis ne feront pas l'objet d'un suivi standardisé, ils pourront être utilisés, notamment, pour confirmer la présence de l'espèce sur certains territoires,

✓ le protocole retenu (dans un premier temps) est celui de l'indice de consommation (fiche n°=13 guide ICE),

✓ le protocole « enclos-exclos » de l'ONF pourra également être mis en œuvre dans certains cas,

✓ les fiches de terrain utilisées sont celles prévues dans le guide ICE,

✓ Le PNRC est chargé de se rapprocher des spécialistes pour réaliser un premier jet du plan d'échantillonnage des placettes de suivi sur les cinq secteurs à cerfs de Corse. Il s'appuiera sur les prescriptions du guide ICE (150 placettes au minimum), les recommandations de l'article « Réduire l'effort d'échantillonnage pour mesurer la pression des ongulés sur la forêt ».

C'est après avis du CNERA CS et en collaboration avec eux, ainsi qu'avec les Sigistes de l'ONF et de l'ONCFS que la répartition de l'échantillonnage des placettes sera cartographiée ;

La vérification de l'accessibilité des placettes pour affiner le plan d'échantillonnage devra être réalisée par l'ensemble des partenaires réunis dans le cadre de ce protocole.

En effet, si il y a ne serait ce que 500 placettes à vérifier (100 par secteur) le SM du PNRC ne pourra réaliser seul ce diagnostic

✓ mise en place d'analyses génétiques sur les plants ayant fait l'objet d'abrutissement pour déterminer l'animal responsable de cette atteinte (vache ? cerf ?...). Ces analyses seront bien évidemment mises en œuvre si les moyens financiers nécessaires sont disponibles. Une première estimation rapide évalue le coût de ces analyses à 15 000€ par an,

✓ les points limitants sont (pour l'instant) : (i) le poids du bétail domestique sur ces impacts, (ii) le foncier (accès aux parcelles privées pour les placettes), (iii) le nombre de placettes à faire chaque année et (iv) le coût des analyses génétiques.

Nous sommes toujours actuellement en attente d'une validation de l'échantillon de la part du CNERA de l'ONCFS.

► Maintenir la collaboration indispensable avec les partenaires locaux du groupe grands ongulés.

► Maintenir le partenariat avec Sophie Rossi, agents ONCFS à Gap et Sandrine Ferrandi (vétérinaire de Ghisonaccia) Marc Memmi du Jean Marc Santini du LDA de Haute-Corse et Dominique Gauthier directeur du LDA 05 des Hautes-Alpes concernant le suivi des virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO) et autres virus ou pathologies sensibles.

► Pour terminer, le partenariat entre sociétés de chasse est officiel et actif sur la quasi-totalité des secteurs, des fiches d'observation sont distribuées aux chasseurs relevant différentes informations qu'ils nous restituent régulièrement.

Secteur Alta Rocca - Altu Taravu

6 protocoles de suivis sont réalisés sur le secteur de l'Alta Rocca - Altu Taravu :

- le recensement du brame (suivi de nouvelles places de brame). En Alta Rocca, il a permis d'estimer la population de cerfs en septembre 2017 à plus de 500 animaux,
- le suivi par télémétrie VHF et GPS (suivi et relevés des positions issues des colliers émetteur, étude du domaine vital, du biotope occupé),
- le suivi par observation *in situ* (relevé de l'état sanitaire apparent des animaux),
- le suivi par observation CAPTURE MARCAGE RECAPTURE visuelle (CMR des individus marqués de boucles auriculaires et de colliers émetteurs),
- le suivi par HOME RANGE (occupation du biotope),
- le suivi de la problématique des dégâts sur certaines parcelles agricoles impactées par le cerf (commune de Quenza et de Zona).

Le suivi de l'efficacité des clôtures électriques révèle qu'après une année de mise en service avec succès, les animaux semblent s'habituer à la clôture électrique, certains animaux ont même forcé les dispositifs.

C'est pourquoi il est indispensable que collectivement nous trouvons les voies et moyens pour financer un système de protection efficace et durable pour les éleveurs impactés par les populations de cerfs particulièrement en plaine orientale ainsi qu'en Alta Rocca.

Le 20 septembre en préfecture d'Ajaccio et le 16 novembre 2017 à la mairie de Quenza, deux réunions spécifiques à la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les parcelles agricoles sont réalisées.

Plusieurs pistes d'éventuels cofinancements de clôtures fixes à hauteur adaptée contre l'intrusion de cerf sont exposées. Le SM du PNRC suit de près l'avancée de ce dossier auprès de la DRREAL et de l'ODARC, les éventuels cofinanceurs de ce dispositif à l'étude.

Vous trouverez en annexes du rapport d'activités détaillé les comptes rendus de ces réunions.

Action C3 du LIFE+One deer two islands : relâché d'animaux in natura

Opération du 2.12.16, 5 cerfs originaires de Sardaigne sont lâchés sur la commune de Serra-di-Scopamène

- ✓ il s'agit du dernier lâché réalisé dans le cadre du LIFE+One deer two islands. la troisième opération de l'année 2016 sur la commune de Serra-di-Scopamène, 5 animaux originaires de Sardaigne sont réintroduits.

La zone de lâché se situe, au sein du site Natura 2000, du massif de l'Alcudina sur le plateau du Cuscionu.

En amont, les animaux ont également fait l'objet d'un contrôle sanitaire rigoureux concernant les diverses pathologies précitées. tous sont parfaitement sains. Il s'agit de 3 biches adultes, d'une jeune femelle et de 2 biches. L'opération a été réalisée en coopération avec une équipe composée de personnels du Parc naturel régional de Corse, de l'Ente Foreste della Sardegna, de la province de Medio Campidano, de l'ISPRA, de l'ONF, d'étudiants de l'Università di Corsica et à nouveau par les pilotes de la société d'hélicoptère Star work Sky.

Les captures sont effectuées dans le milieu naturel en Sardaigne. Ils sont attirés dans un enclos de capture, une fois isolés ils sont anesthésiés. Une première série de contrôles sanitaires est effectuée, puis 3 jours plus tard un second contrôle est réalisé. Les résultats des analyses sanitaires sont transmis au vétérinaire Lucio Mandas de l'Ente Foreste della Sardegna, le responsable des captures en Sardaigne. Les analyses révèlent une séronégativité pour l'ensemble des animaux, ils peuvent donc être transférés vers la Corse en accord avec la DDCSPP de Haute-Corse. Chaque animal est marqué individuellement (2 boucles d'identifications et numéros différents) les adultes sont équipés d'un collier émetteur GPS. Cela permet aux agents du PNRC, lors des missions de suivis en pleine nature, de différencier les animaux observés, notamment dans le cadre du protocole par capture-marquage-recapture (CMR).

3 des 5 animaux sont équipés de collier GPS.

A 4h du matin les animaux ont été transférés de Costa Verde vers Alghero en véhicule, ils ont ensuite rejoint la Corse en hélicoptère (2h de vol).

La première rotation avec 3 animaux transportés est effectuée à 8h30 pour une arrivée sur site à 10h30. Les conditions météorologiques étaient bonnes. La seconde rotation est réalisée à 12h pour une arrivée sur site à 14h.





Le suivi est effectué sur l'ensemble de l'année. Une à 2 fois par semaine.

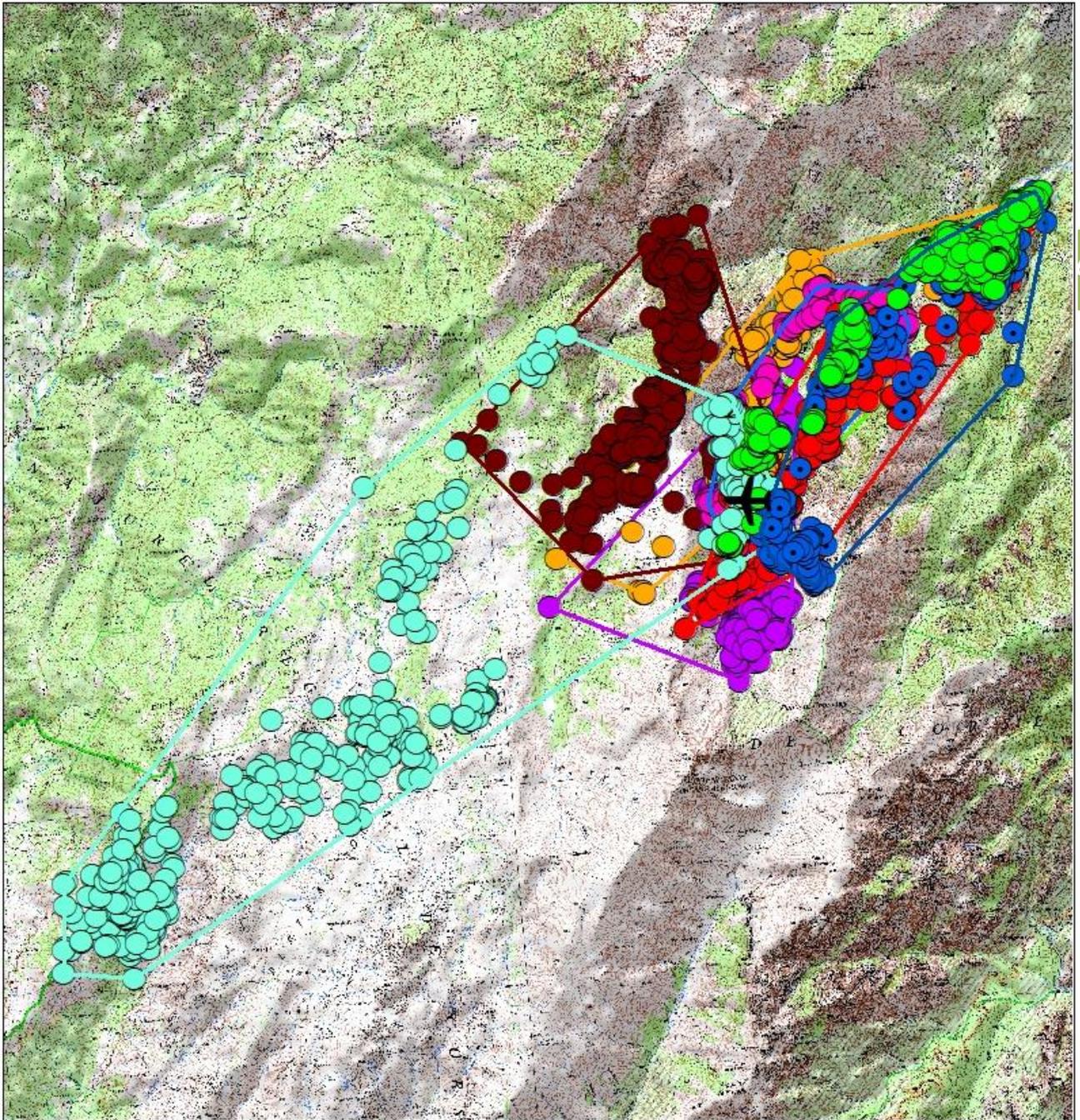
Ces informations, recueillies par les agents du syndicat mixte sont complétées par des observations de personnes externes, issues de réseaux d'informations locaux.

Dans le cadre du programme LIFE+ nature « *One deer two islands* » le SM du PNRC en 2016, a financé et mis à disposition gratuitement des clôtures électriques pour deux exploitants agricoles implantés sur Zonza et Quenza, supportant des dégâts dans leurs parcelles agricoles.

Enclos cerf de Quenza : L'effectif en fin d'année est de 3 animaux aucune naissance est constaté car nous avons libéré l'ensemble des femelles du cheptel à Guagnu le 5 mai 2017.



Localisations et domaines vitaux des 8 animaux originaires de l'enclos de Casabianda
de mars 2016 à octobre 2017
Secteur Alta Rocca - Altu Taravu



Légende

- Domaine vital Cerf 36228 : 1082 Ha
- Domaine vital Biche 39120 : 3834 Ha
- Domaine vital Biche 39119 : 985 Ha
- Domaine vital Biche 39117 : 537Ha
- Domaine vital Biche 39115 : 1447 Ha
- Domaine vital Biche 39114 : 1293 Ha
- Domaine vital Biche 39113 : 841 Ha
- Domaine vital Biche 39112 : 614 Ha

0 700 1 400 2 800 Meters



Source : Mondoloni, S, PNRC

Secteur Caccia-Ghjunsani

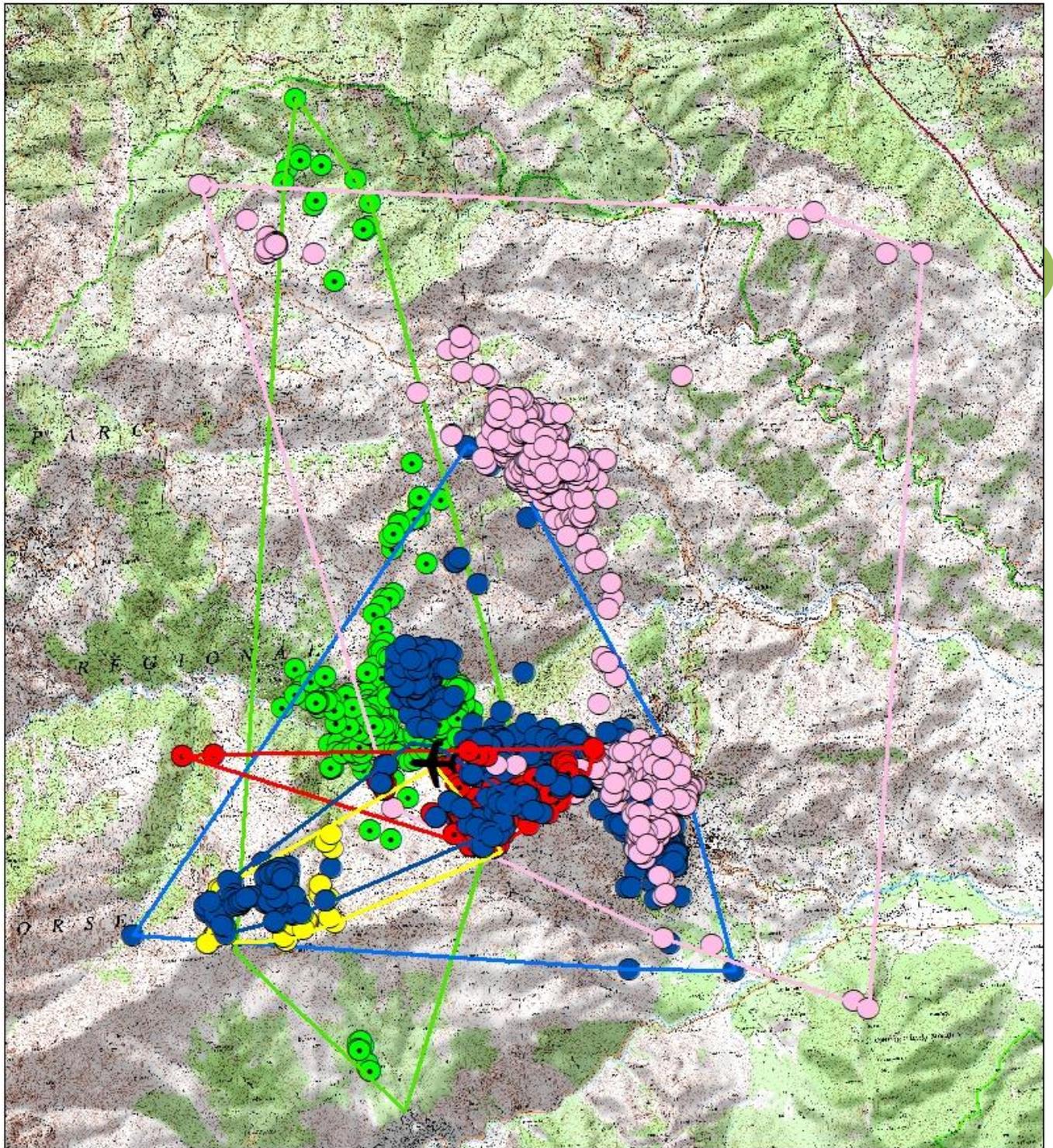
6 protocoles de suivi sont réalisés sur ce secteur :

- le recensement du brame (suivi de nouvelles places de brame) . Sur le secteur Caccia-Ghjunsani, il a permis d'estimer la population de cerfs en septembre 2017 à environs 145 animaux.),
- le suivi par télémétrie VHF et GPS (suivi et relevés des positions issues des colliers émetteur, étude du domaine vital, du biotope occupé etc),
- le suivi par observation *in situ* + utilisation de piège photographique (relevé de l'état sanitaire apparent des animaux),
- le suivi par observation CAPTURE MARCAGE RECAPTURE visuelle (CMR des individus marqués de boucles auriculaires et de colliers émetteurs),
- le suivi par HOME RANGE (occupation du biotope),
- Le CAPTURE MARCAGE RECAPTURE direct *in natura* (deux enclos sont aménagés dans le cadre du programme LIFE+ nature « One deer two islands » afin de capturer des individus vivants dans le milieu naturel, de les marquer et d'en équiper certains de colliers émetteurs.





Domaines vitaux des 6 colliers émetteurs confondus (VHF+GPS) mars 2014 - octobre 2017
secteur Caccia-Ghjunsani



Légende

- Domaine vital biche 37979 décembre 2015-October 2017 : 2835 Ha
- Domaine vital biche 37985 décembre 2015-October 2017 : 6892 Ha
- Domaine vital cerf 38002 décembre 2015-October 2017 : 2766 Ha
- Domaine vital cerf 100 Mars 2014-October 2017 : 371 Ha
- Domaine vital biche 150 Mars 2014-October 2017 : 421 Ha
- Domaine vital biche 170 Mars 2014-October 2017 : 405 Ha

0 5501 100 2 200 Meters



Secteur Centru di Corsica

6 protocoles de suivi sont réalisés sur ce secteur :

- le recensement du brame (suivi de nouvelles places de brame) . Sur le secteur Caccia-Ghjunsanni, il a permis d'estimer la population de cerfs en septembre 2015 à environs 140 animaux.),
- le suivi par télémétrie VHF et GPS (suivi et relevés des positons issues des colliers émetteur, étude du domaine vital, du biotope occupé etc),
- le suivi par observation *in situ* + utilisation de piège photographique (relevé de l'état sanitaire apparent des animaux),
- le suivi par observation CAPTURE MARCAGE RECAPTURE visuelle (CMR des individus marqués de boucles auriculaires et de colliers émetteurs),
- le suivi par HOME RANGE (occupation du biotope),
- Le CAPTURE MARCAGE RECAPTURE direct *in natura* (un enclos est aménagé dans le cadre du programme LIFE+ nature « One deer two islands » afin de capturer des individus vivants dans le milieu naturel, de les marquer et dans équiper certains de colliers émetteurs.

Deux opérations de renforcement de populations, à des fins de brassage génétique, sont réalisées en Mars 2016 dans le cadre du programme LIFE+ *One deer two islands*.

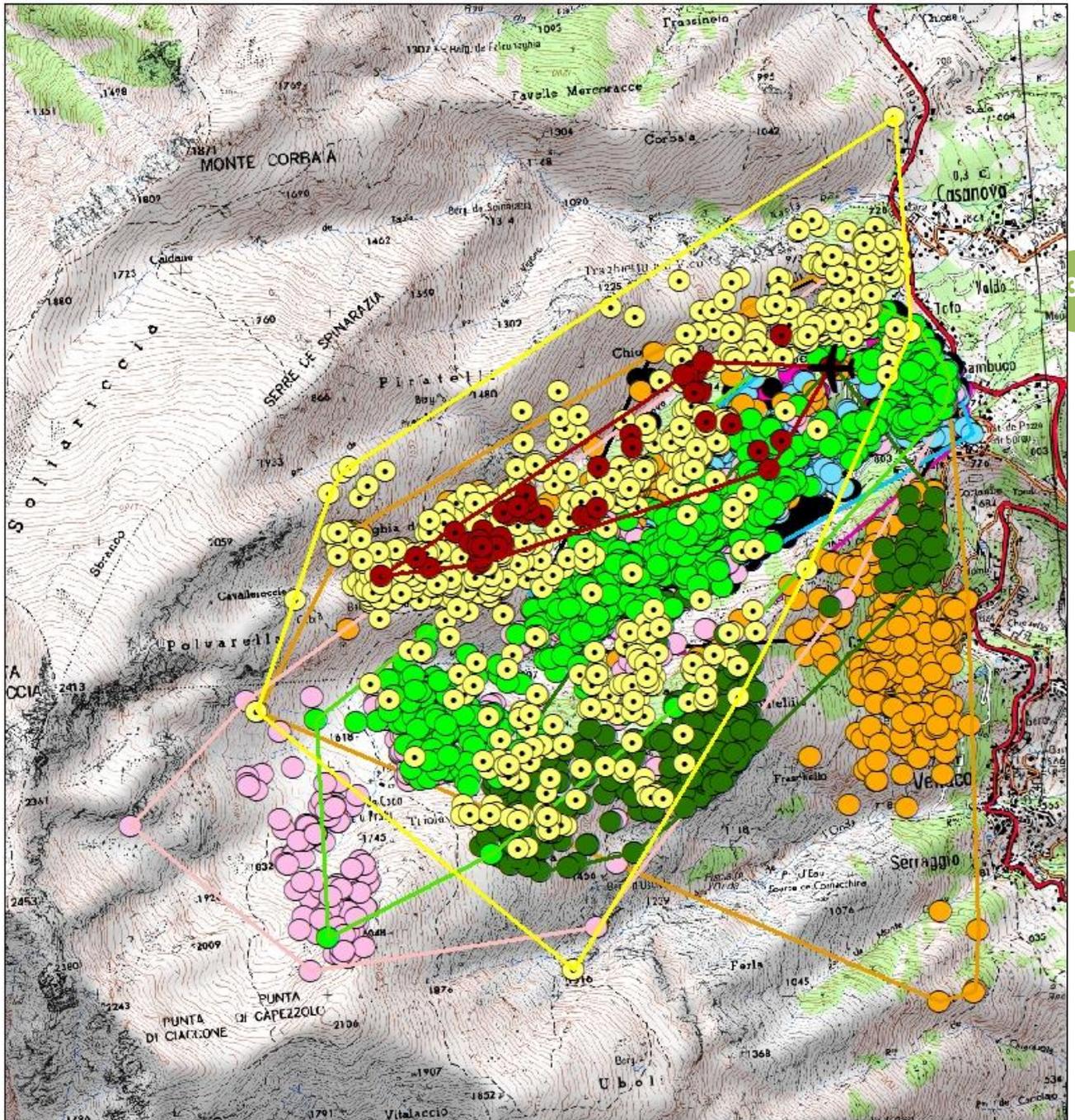
Le 15 mars 2016 5 animaux de Sardaigne est réalisé sur la commune de San petru di Venacu, à des fins de brassage génétique. 3 des 5 animaux sont équipés de colliers GPS afin d'acquérir des connaissances sur l'écologie de l'espèce et de suivre l'acclimatation des animaux.

Le 18 mars 2016, un second lâcher de 20 animaux originaires de l'enclos de d'Ania est organisé toujours sur la comme de Zicavu dans le périmètre du site natura 2000 du plateau du Cuscionu et du massif de l'Alcudina. 8 des 25 animaux sont équipés de colliers GPS et un d'un collier VHF, afin d'acquérir des connaissances sur l'écologie de l'espèce et de suivre l'acclimatation des animaux.





Localisations et domaines vitaux des 9 animaux originaires de l'enclos d'Ania mars 2016 - octobre 2017
secteur Centre Corse-Venacais



Légende



Zone de lâchée du 18.3.16

0 250 500 1 000 Meters



- Domaine vital Cerf Ania VHF 130 : 64 Ha
- Domaine vital biche 36218 Mars 2016-Octobre 2017 : 612 Ha
- Domaine vital biche 36217 Mars 2016-Octobre 2017 : 118 Ha
- Domaine vital biche 36216 Mars 2016-Octobre 2017 : 201 Ha
- Domaine vital biche 36215 Mars 2016-Octobre 2017 : 195 Ha
- Domaine vital cerf 36227 Mars 2016-Octobre 2017 : 532 Ha
- Domaine vital biche 39109 Mars 2016-Octobre 2017 : 284 Ha
- Domaine vital biche Ania 36220 18.3.16-8.12.16 : 201 Ha
- Domaine vital biche 36219 Mars 2016-Octobre 2017 : 513 Ha

Source : Mondoloni.S, PNRC

Secteur Fium'Orbu

6 protocoles de suivis sont réalisés sur ce secteur :

- le recensement du brame ((suivi de nouvelles places de brame). Dans le Fium'Orbu, il a permis d'estimer la population de cerfs en septembre 2017 à environs 270 animaux,
- le suivi par observation *in situ* (relevé de l'état sanitaire apparent des animaux),
- le suivi par observation CAPTURE MARCAGE RECAPTURE visuelle (CMR des individus marqués de boucles auriculaires et de colliers émetteurs),
- le suivi par HOME RANGE (occupation du biotope),
- Un IKA (indice kilométrique d'abondance). Celui-ci permettra d'obtenir un indice de reproduction et d'évaluer la densité de population. L'évaluation des dégâts sur certaines parcelles agricoles impactées par le cerf (commune de Serra et Prunelli di Fium'Orbu).
- le suivi de la problématique des dégâts sur certaines parcelles agricoles impactées par le cerf (communes de Serra et Prunelli-di-Fium'Orbu),

Ces informations, recueillies par les agents du syndicat mixte sont complétées par des observations de personnes externes, issues de réseaux d'informations locaux.

Enclos Cerf de Casabianda : L'effectif en fin d'année est de 37 animaux. 3 naissances ont eu lieu cette année.

Enclos Cerf d'Ania : L'effectif en fin d'année est de 24 animaux. 0 naissances ont eu lieu cette année.

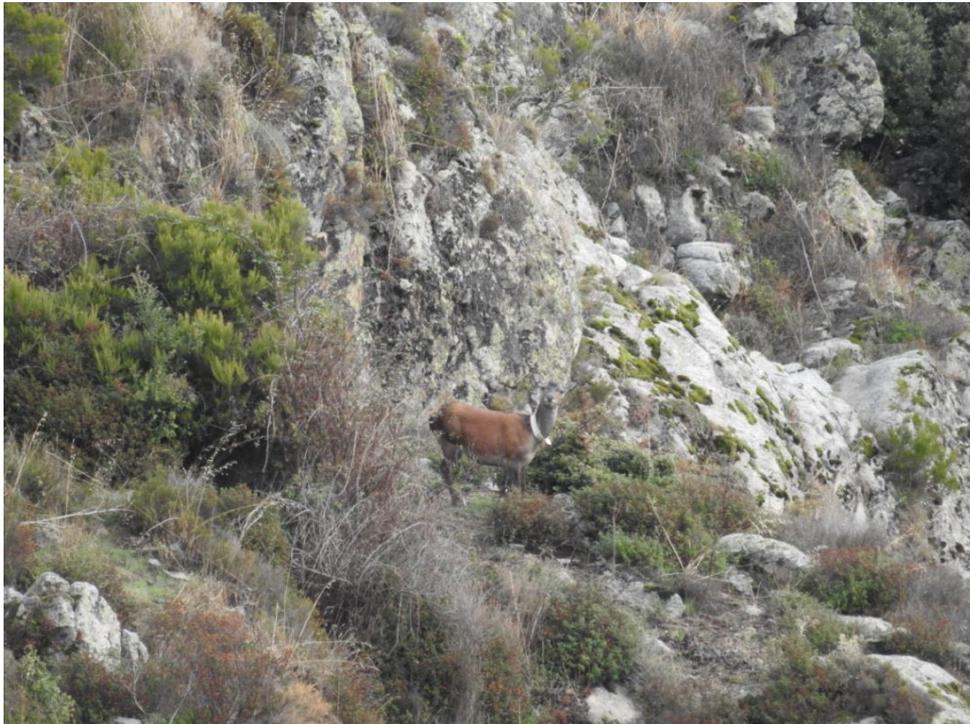
Le suivi des animaux, l'apport d'un complément d'alimentation et l'entretien des enclos est assuré quotidiennement par le responsable de l'enclos.



Secteur Deux Sorru-Dui Sevi

4 protocoles de suivi sont réalisés sur ce secteur :

- le recensement du brame (estimation (suivi de nouvelles places de brame),
- le suivi par observation *in situ* + utilisation de piège photographique (relevé de l'état sanitaire apparent des animaux),
- le suivi par observation CAPTURE MARCAGE RECAPTURE visuelle (CMR des individus marqués de boucles auriculaires et de colliers émetteurs),
- le suivi par HOME RANGE (occupation du biotope).







RESULTATS DES OPERATIONS DE CAPTURES ET RELACHES A GUAGNU :

Après avoir obtenu l'autorisation par arrêté préfectoral de Corse-du-Sud ainsi qu'auprès de la mairie de Guagnu, 3 opérations de captures en enclos suivies de réintroduction sont réalisées.

20 femelles issues des enclos d'Ania de Casabianda et de Quenza sont réintroduites à Guagnu.

Le 29.3.17, 10 femelles originaires de Casabianda sont réintroduites, le 11.4.17, 6 de l'enclos d'Ania et enfin les 5 dernières sont issues de l'enclos de Quenza le 5.5.17.

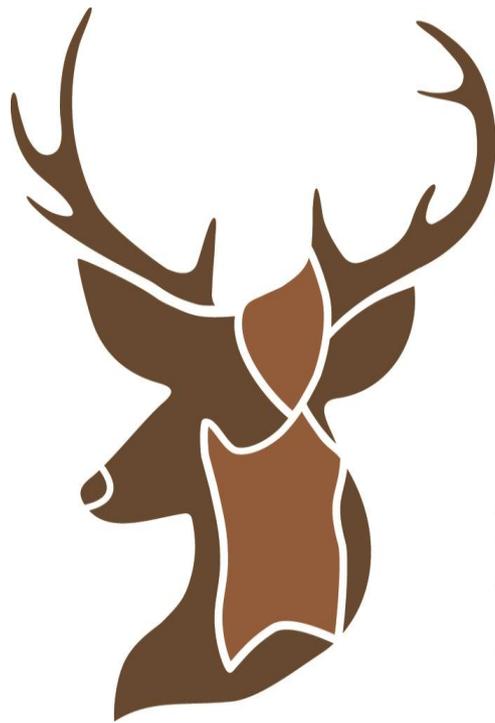
Il reste encore entre 3 et 8 femelles au maximum dans les deux enclos de Casabianda et d'Ania. Nous avons été sollicités par un privé qui a développé un projet de parc de vision concernant la présentation d'espèces endémiques dans le Nebbiu, et qui souhaiterait accueillir des biches dans sa structure. Céder à ce dernier nos dernières femelles captives

nous permettrait de stopper la reproduction dans nos enclos, comme cela a été actée auprès des partenaires lors du dernier GGO Cerf de 2017.



COOPERATION INTERNATIONALE

Programme Life+ nature, Corso-Sarde "One deer two islands"



life+
Cervus elaphus
corsicanus

Validé en septembre 2012, dans le cadre du programme de la commission européenne pour l'environnement « life + Nature et biodiversité », le projet life + *One deer two islands*, vise l'élaboration d'un plan commun de gestion Corso-Sarde, afin d'assurer la pérennité de l'espèce. Ce projet associe le SM du PNRC pour 5.5 années (de septembre 2012 à février 2018), regroupant de nombreux partenaires Sardes, italiens et locaux.

Les partenaires :

La province de Medio Campidano (chef de file du projet), l'Ente Foreste della Sardegna (EFS), l'Istituto Superiore Protezione e Ricerca Ambientale (ISPRA), la province d'Ogliastra, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national des forêts (ONF), les laboratoires d'analyses 2A et 2B, la Fédération de Chasse de Corse-du sud, l'université de Corse.

Les objectifs du projet:

- Restaurer des populations viables dans les zones historiquement peuplées ;
- Etendre la zone de distribution existante et améliorer l'état de conservation ;
- Étude de l'utilisation de l'habitat du cerf dans un environnement forestier méditerranéen;
- Prévention et gestion des conflits cerfs - les activités anthropiques ;
- L'échange de bonnes pratiques pour la gestion durable du *Cervus elaphus corsicanus* ;
- Sensibilisation des citoyens et des visiteurs pour la protection de l'espèce.

Actions réalisées dans le cadre du projet en 2017 :

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PROGRAMME LIFE 2016-2017 :

Nous présentons action par action l'état d'avancement du programme LIFE+ « One deer two islands ».

Action C1: costruzione di infrastrutture leggere e recinti :

plusieurs aménagements sont réalisés sur les enclos de Moltifau et Casanova afin d'optimiser la capture.

Action C3 : relâché d'animaux in natura

Opération du 2.12.16, 5 cerfs originaires de Sardaigne sont lâchés sur la commune de Serra-di-Scopamène

- ✓ il s'agit du dernier lâché réalisé dans le cadre du LIFE+One deer two islands. la troisième opération de l'année 2016 sur la commune de Serra-di-Scopamène, 5 animaux originaires de Sardaigne sont réintroduits.

La zone de lâché se situe, au sein du site Natura 2000, du massif de l'Alcudina sur le plateau du Cuscionu.

En amont, les animaux ont également fait l'objet d'un contrôle sanitaire rigoureux concernant les diverses pathologies précitées. Tous sont parfaitement sains. Il s'agit de 3 biches adultes, d'une jeune femelle et de 2 biches. L'opération a été réalisée en coopération avec une équipe composée de personnels du Parc naturel régional de Corse, de l'Ente Foreste della Sardegna, de la province de Medio Campidano, de l'ISPRA, de l'ONF, d'étudiants de l'Università di Corsica et à nouveau par les pilotes de la société d'hélicoptère Star work Sky.

Les captures sont effectuées dans le milieu naturel en Sardaigne. Ils sont attirés dans un enclos de capture, une fois isolés ils sont anesthésiés. Une première série de contrôles sanitaires est effectuée, puis 3 jours plus tard un second contrôle est réalisé. Les résultats des analyses sanitaires sont transmis au vétérinaire Lucio Mandas de l'Ente Foreste della Sardegna, le responsable des captures en Sardaigne. Les analyses révèlent une séronégativité pour l'ensemble des animaux, ils peuvent donc être transférés vers la Corse en accord avec la DDCSPP de Haute-Corse. Chaque animal est marqué individuellement (2 boucles d'identifications et numéros différents) les adultes sont équipés d'un collier émetteur GPS. Cela permet aux agents du PNRC, lors des missions de suivis en pleine nature, de différencier les animaux observés, notamment dans le cadre du protocole par capture-marquage-recapture (CMR).

3 des 5 animaux sont équipés de collier GPS.

A 4h du matin les animaux ont été transférés de Costa Verde vers Alghero en véhicule, ils ont ensuite rejoint la Corse en hélicoptère (2h de vol).

La première rotation avec 3 animaux transportés est effectuée à 8h30 pour une arrivée sur site à 10h30. Les conditions météorologiques étaient bonnes. La seconde rotation est réalisée à 12h pour une arrivée sur site à 14h.





Action C6 et D4 : mise à disposition de clôtures électriques afin de limiter l'intrusion des cerfs dans les parcelles agricoles et suivi de la réalisation de l'action

Le suivi de l'efficacité des clôtures électriques révèle qu'après une année de mise en service avec succès, les animaux semblent s'habituer à la clôture électrique, certains animaux ont même forcé le dispositif.

C'est pourquoi il est indispensable que collectivement nous trouvons les voies et moyens pour financer un système de protection efficace et durable pour les éleveurs impactés par les populations de cerfs particulièrement en plaine orientale ainsi qu'en Alta Rocca.

Le 20 septembre en préfecture d'Ajaccio et le 16 novembre 2017 à la mairie de Quenza, deux réunions spécifiques à la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les parcelles agricoles sont réalisées.

Plusieurs pistes d'éventuels cofinancement de clôtures fixes à hauteur adaptée contre l'intrusion de cerf sont exposées. Le SM du PNRC suit de près l'avancée de ce dossier auprès de la DREAL et de l'ODARC, les éventuels cofinanceurs de ce dispositif à l'étude.

Vous trouverez en annexes les comptes rendus de ces réunions.

Les actions D1, D2, et D3 sont relatives au suivi des populations réintroduites, à la réalisation des relevés *in situ* par télémétrie VHF et GPS ainsi qu'à l'analyse des données. L'ensemble a donc été présenté précédemment.

Action D.5 Suivi de l'impact des actions du programme sur le tissu socio-économique locale

Les avis sont partagés concernant le cerf dans l'opinion publique, entre admiration et hantise.

Cette dernière ressentie par les exploitants agricoles ou certains particuliers du fait des dégâts provoqués par les cerfs sur leurs cultures.

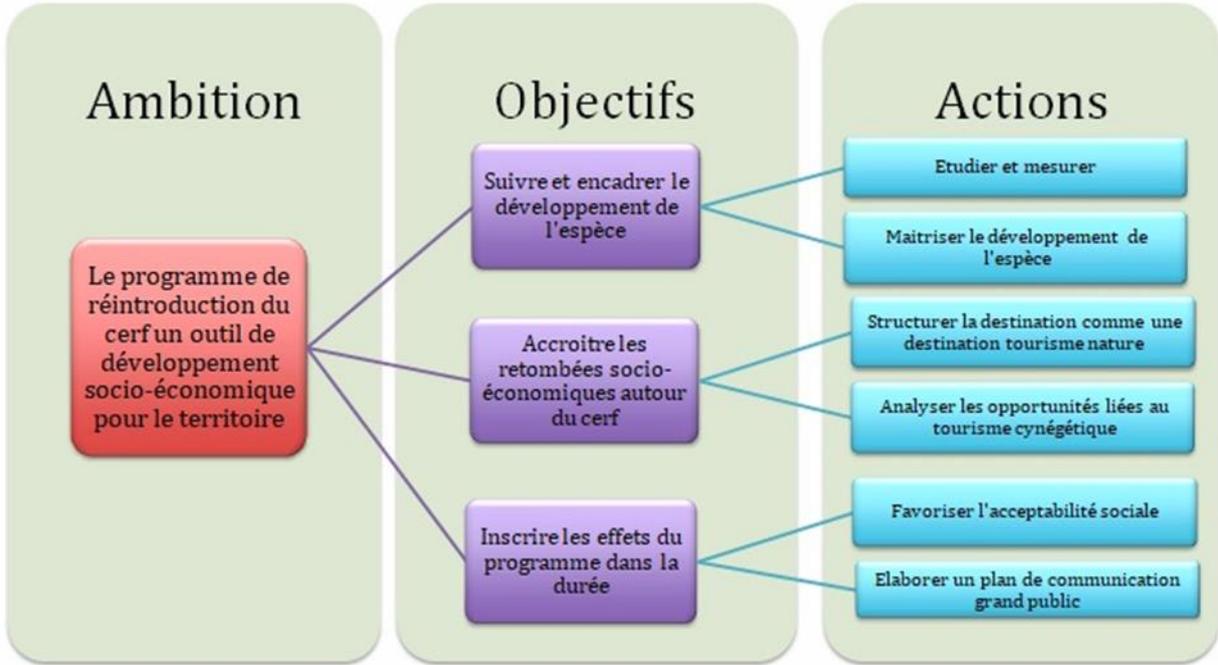
Dans les zones où celui-ci fut réintroduit en Corse, dans un maquis dense et la plupart du temps impénétrable pour l'homme, le suivi du Cerf a été optimisé ces dernières années, afin de connaître avec le plus de précision possible la superficie occupée par ces derniers, de comprendre l'occupation du milieu par l'espèce, notamment, afin d'adapter les futurs lâchés et d'estimer sa population et sa densité.

Dans certains secteurs la problématique liée aux dégâts, sur certaines plantations et cultures, causés par les cerfs s'est manifestée rapidement. Parallèlement l'acceptation par les populations locales et la réappropriation du cerf, dans la conscience collective, par la population corse en générale s'est développée également.

L'objectif de cette étude est donc de pouvoir fournir au SM du PNRC les résultats d'une analyse socio-économique mesurant l'impact, au sens global du terme, du programme de conservation du Cerf de Corse et de son programme LIFE+ *One deer two islands*, dans les micro-régions de l'île concernées.

Compte tenu des résultats de l'enquête par sondage et suite à une réflexion globale issue d'analyses comparatives avec d'autres programmes de conservations liés à la grande faune, le prestataire identifiera et proposera des axes permettant d'optimiser et de développer des retombées socio-économiques liées au programme de conservation du Cerf de Corse (dynamisme social éventuel en terme de création d'emplois "verts", de qualité de vie, d'harmonisation avec la nature, développement économique en dynamisant des projets à valorisation économique par un tourisme vert attractif et durable...). Le prestataire effectuera cette phase en concertation avec le syndicat mixte du PNRC en développant les projets envisagés par celui-ci et ceux laissés sans suite ces dernières années.

Dans le cadre du programme LIFE + « One deer two islands », le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse souhaitait obtenir une assistance externe afin d'évaluer les retombées socio-économiques des actions de ce programme, au sein des différents territoires concernés.



L'étude vise à :

- Dresser un portrait socio-économique à grands traits du périmètre d'intervention sur lequel s'exerce le programme ;

- Réaliser une série d'enquêtes en vue de mesurer les différents types d'impact sur le territoire, et en particulier au sein des différentes microrégions ;
- Proposer des grands axes stratégiques de réflexion destinés à construire l'ossature du plan de développement socio-économique.

C'est la cabinet Marc Simeoni consulting associé au bureau d'étude Endemys qui a obtenu le marché de cette étude qui à débuté en mai 2017 et qui s'est terminée en janvier 2018.

LE CADRE STATISTIQUE ET TYPOLOGIQUE

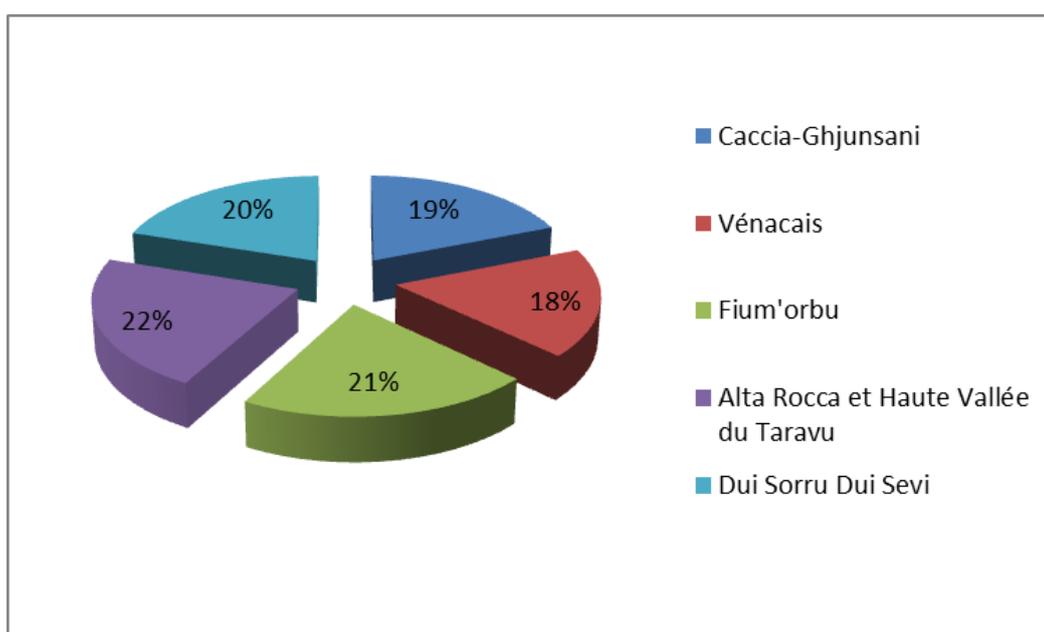
95

Plusieurs critères sociodémographiques ont été passés en revue :

a) L'implantation géographique

Comme indiqué précédemment, la répartition géographique des répondants au sein des 5 microrégions concernées par l'étude, a été globalement respectée malgré les difficultés rencontrées. En pratique :

- 19% des répondants étaient originaires de communes issues de la microrégion du Caccia-Ghjunsani ;
- 18% des répondants étaient originaires de communes issues de la microrégion du Vénacais ;
- 21% des répondants étaient originaires de communes issues de la microrégion du Fium'Orbu ;
- 22% des répondants étaient originaires de communes issues de la microrégion de l'Alta-Rocca et de la Haute-Vallée du Taravu ;
- 20% des répondants étaient originaires de communes issues de la microrégion des 2 Sorru e 2 Sevi.



b) L'âge

On soulignera la prépondérance des individus âgés de plus de 50 ans se faisant l'écho de la pyramide des âges vieillissante dans certaines microrégions notamment mise en exergue dans le cadre de la phase I de la mission. Dans les faits, 57% des répondants étaient âgés de plus de 50 ans. Il est à noter que 6 individus n'ont pas souhaité communiquer leur âge.

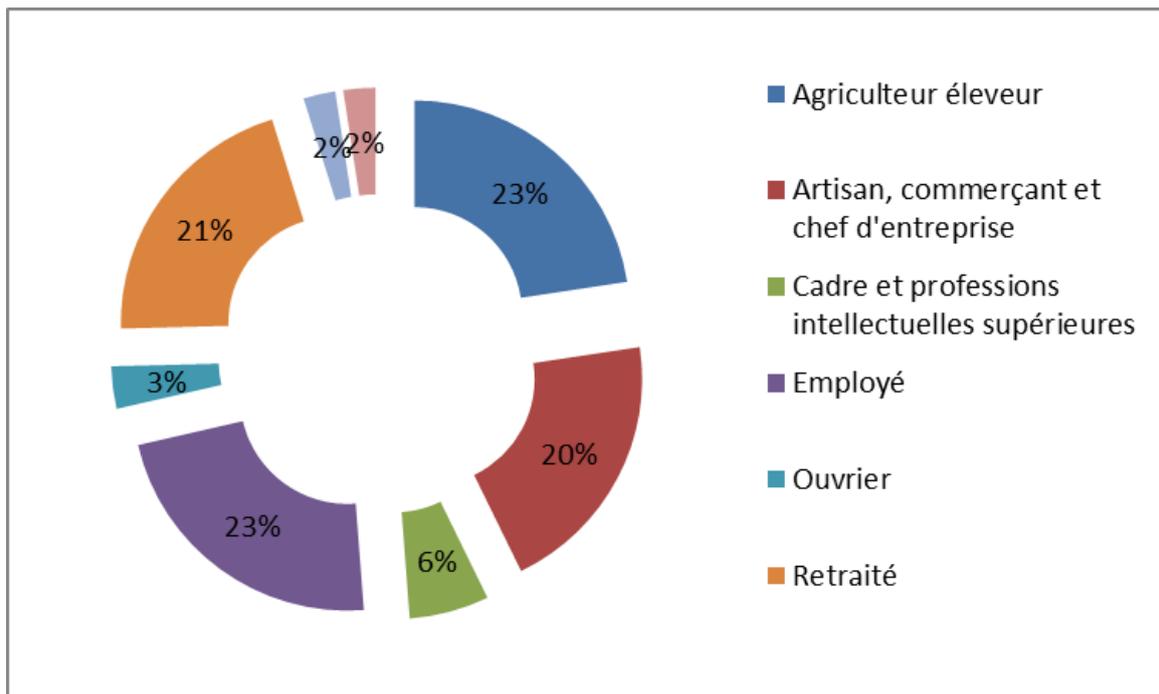
	Fréquence	%
Moins de 20 ans	1	0%
De 20 à 34 ans	39	16%
De 35 à 49 ans	61	24%
De 50 à 65 ans	87	35%
Plus de 65 ans	56	22%
Système manquant	6	2%
Total	250	100%

AGE DES REpondANTS

c) La profession

On soulignera sans surprise la belle représentativité :

- Des agriculteurs / éleveurs qui représentent près d'un quart des répondants (23%), se faisant l'écho notamment de la méthode d'élaboration de l'échantillon choisie mais pas seulement ;
- On retrouve également une part significative d'employés correspondant globalement aux standards insulaires ;
- Le graphique ci-dessous met en exergue enfin le poids des retraités, une CSP que l'on sait particulièrement représentative au sein de certaines microrégions étudiées (Cf. résultat issu de la Phase I), mais conforme aussi aux résultats connus pour l'ensemble de la Corse ; suivis des artisans, commerçants et chefs d'entreprise.



REPARTITION DES REpondANTS PAR PROFESSION

Enfin, on terminera cette présentation typologique en précisant que :

- La majorité des répondants détenait un jardin potager (61% des répondants) ;
- Par ailleurs, 39% des répondants se prêtent à des activités de chasse ;
- Enfin, seuls 9% des répondants sont membres d'une association environnementale.

LA VALIDATION DES HYPOTHESES : THEME 1

Afin d'étudier les conditions de validation des hypothèses, on reprendra ici les diverses thématiques proposées dans le questionnaire.

a) Hypothèse n°1 : Le programme Life + « One deer two islands » n'est pas connu du public

Lors des entretiens semi-directifs, on avait pu être frappé par le niveau élevé de connaissances des personnes interrogées, même si, rares avaient été ceux qui avaient pu citer le programme LIFE + « One deer two islands ».

De l'enquête réalisée à grande échelle, on retiendra que près de 60% des personnes interrogées ne connaissent pas le programme Life +. En réalité, ce taux serait bien plus élevé si l'on tient compte des personnes qui n'étaient même pas informées de l'existence du cerf en Corse (la question 2 étant une question filtre). **Autrement dit, la très grande majorité des personnes interrogées n'a jamais entendu parler du programme Life +.**

Au total, l'hypothèse n° 1 est validée.

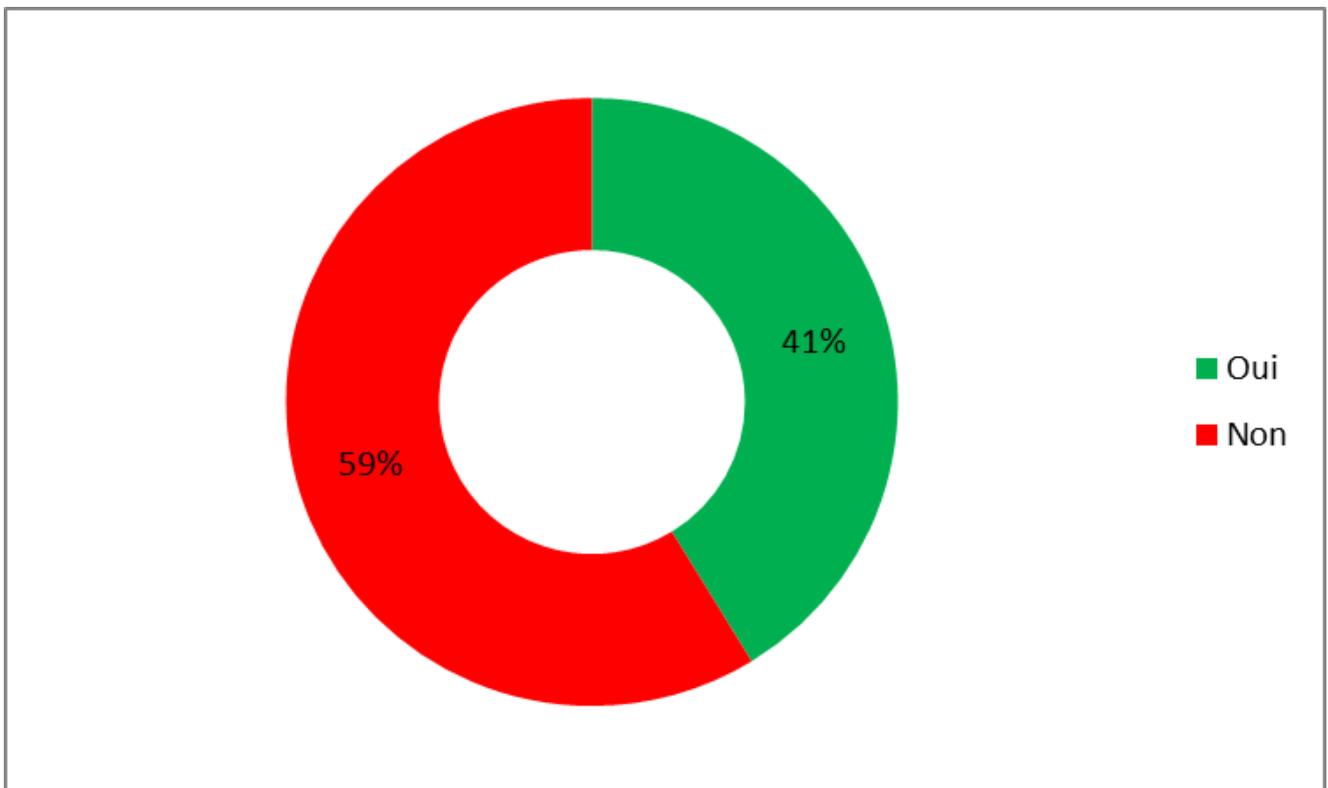
Néanmoins, ce manque de connaissances à l'égard du programme Life + pourrait ne pas se généraliser au programme de réintroduction du cerf en Corse de manière générale (Voir hypothèse n°2).

b) Hypothèse n°2 : Le programme de réintroduction du cerf en Corse est identifié

Il apparaît en réalité qu'à l'image des résultats connus pour le programme Life +, les répondants ne sont pas davantage informés sur le programme de réintroduction du cerf en Corse de manière générale puisque 59% des répondants n'en ont jamais entendu parler. **A contrario, la quasi-totalité des personnes interrogées sait que le cerf est présent en Corse (97% des répondants), témoignant là des probables carences en matière de communication à l'égard du programme.**

Pour ceux qui en ont entendu parler, les principaux canaux d'information ont été par ordre décroissant :

- D'abord, par la prise de contact direct par le PNRC pour 42% des répondants ;
- Puis le bouche à oreille (38% des répondants) ;
- Et les médias (23%), suivis des autres propositions de réponse.



CONNAISSANCE A L'EGARD DU PROGRAMME DE REINTRODUCTION DU CERF EN CORSE

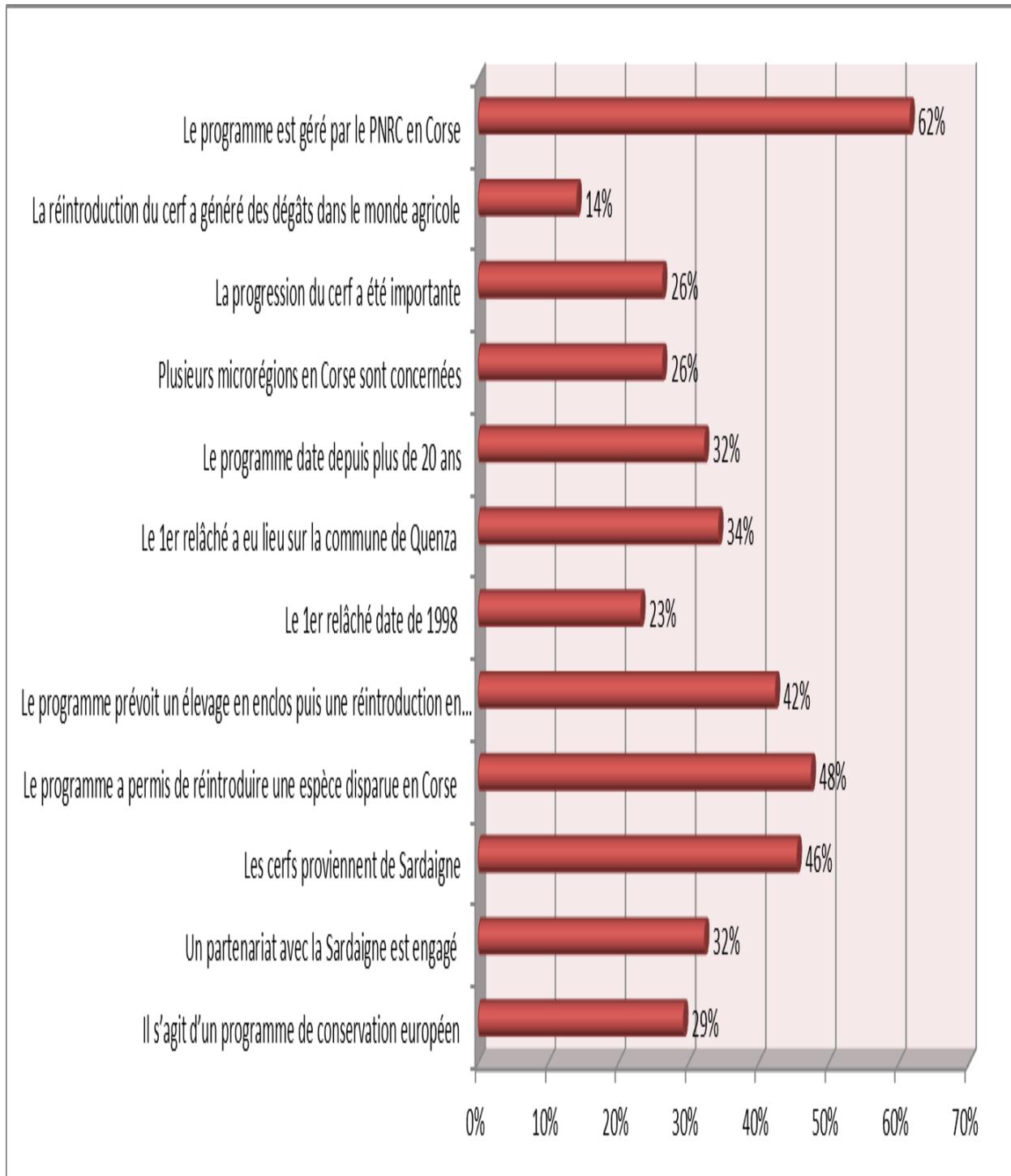
Au total, l'hypothèse n° 2 n'est pas validée.

Ces deux résultats contrastent très nettement avec les résultats obtenus à l'issue des entretiens semi-directifs, en lien avec l'échantillon de personnes interrogées durant la phase II considéré comme biaisé.

Le graphique ci-dessous propose une illustration des différents types de connaissances détenus par les répondants, pour ceux qui connaissent le programme de réintroduction du cerf en Corse. En outre, on ajoutera que parmi les 5 microrégions concernées par le programme, ces mêmes répondants citent le plus souvent :

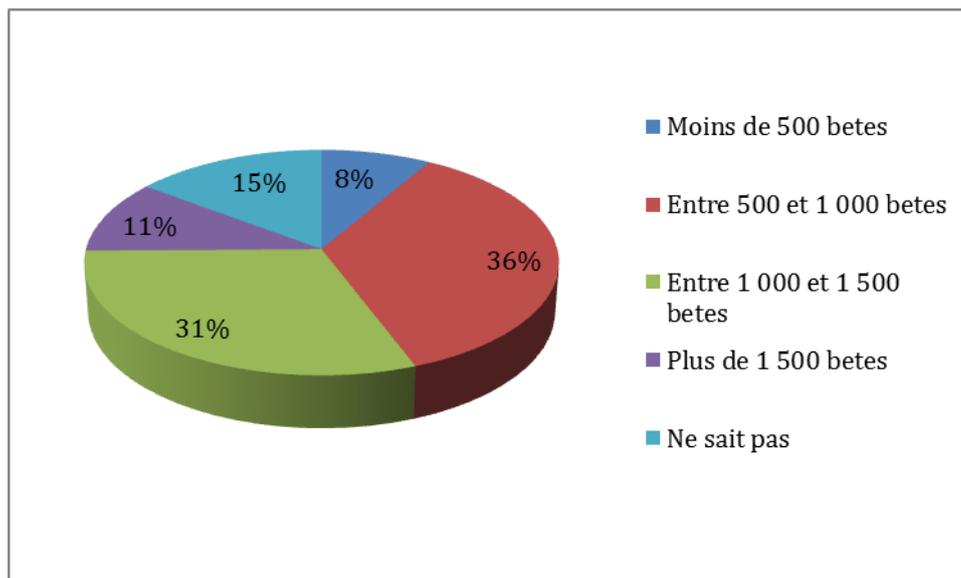
- Le Fium'Orbu (68%) ;

- L'Alta-Rocca et la Haute-Vallée du Taravo (64%) ;
- Et le Vénacais (64%), puis les microrégions Caccia-Ghjunsani (36%) et les Dui Sorru et Dui Sevi (35%).



TYPE DE CONNAISSANCES DETENUES PAR LES REpondANTS

Globalement, on retiendra que si une part minoritaire des répondants déclare connaître le programme, ces derniers possèdent néanmoins une bonne connaissance globale du contenu du programme.



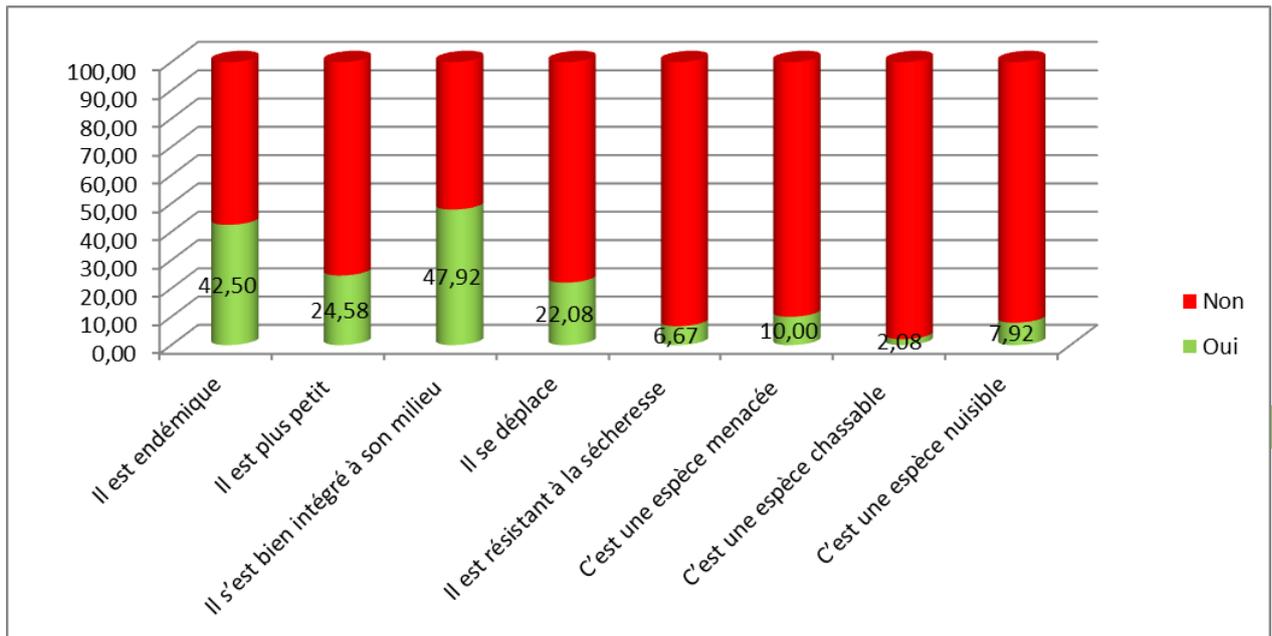
ESTIMATION DES REpondANTS QUANT AU NOMBRE DE CERFS PRESENTS EN CORSE

c) Hypothèse n°3 : Le niveau de connaissance à l'égard de l'espèce est faible

S'agissant à présent du niveau de connaissance à l'égard de l'espèce, force est de constater que la majorité des répondants était dans l'incapacité de justifier de leur niveau de connaissance, en apportant des éléments de caractéristiques bien connus du cerf en Corse, tels que le caractère endémique de l'espèce, sa petite taille, sa capacité à se déplacer, ou encore, à s'être bien intégré à son milieu. En effet, pour rappel, les enquêteurs n'ont pas influencé le résultat, étant donné qu'aucune proposition de réponse ne leur a été suggérée. Autrement dit, le répondant était libre d'attester de son niveau de connaissances à l'égard de l'espèce par l'argument de son choix. Parmi les caractéristiques les plus souvent citées on retrouvera le fait :

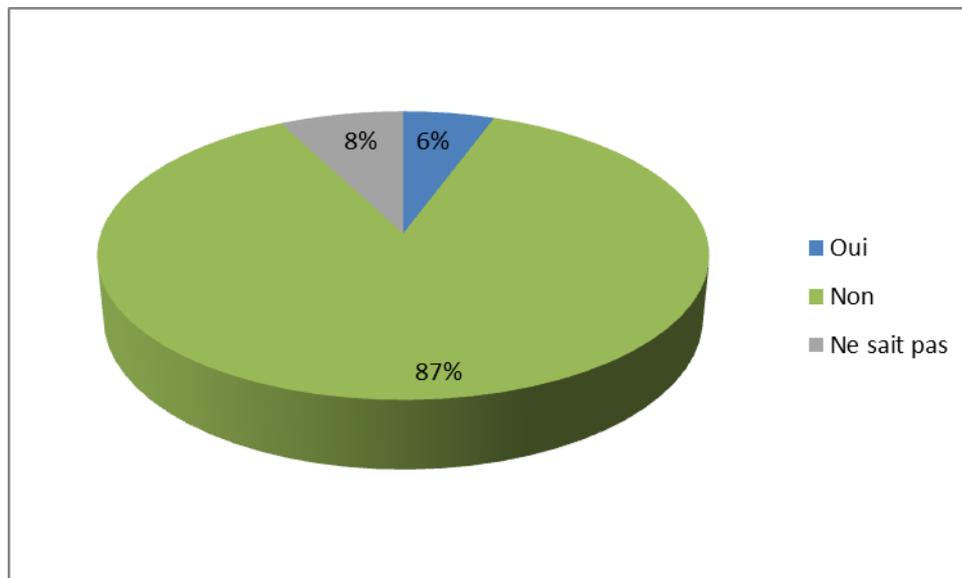
- Qu'il se soit bien intégré à son milieu (48% des répondants l'ont évoqué) ;
- Qu'il s'agisse d'une espèce endémique (43% des répondants l'ont cité).

Il s'agit là donc des deux caractéristiques les plus souvent citées pour définir le cerf présent en Corse.



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES EVOQUEES POUR PRESENTER LE CERF

A ce stade de l'analyse, on peut donc dire que les répondants ont un niveau de connaissances a priori faible de l'espèce. Pour autant, si l'on s'intéresse au graphique ci-dessous, on peut s'apercevoir sans ambiguïté que la grande majorité des répondants (87%) sait que le cerf n'est pas une espèce chassable.

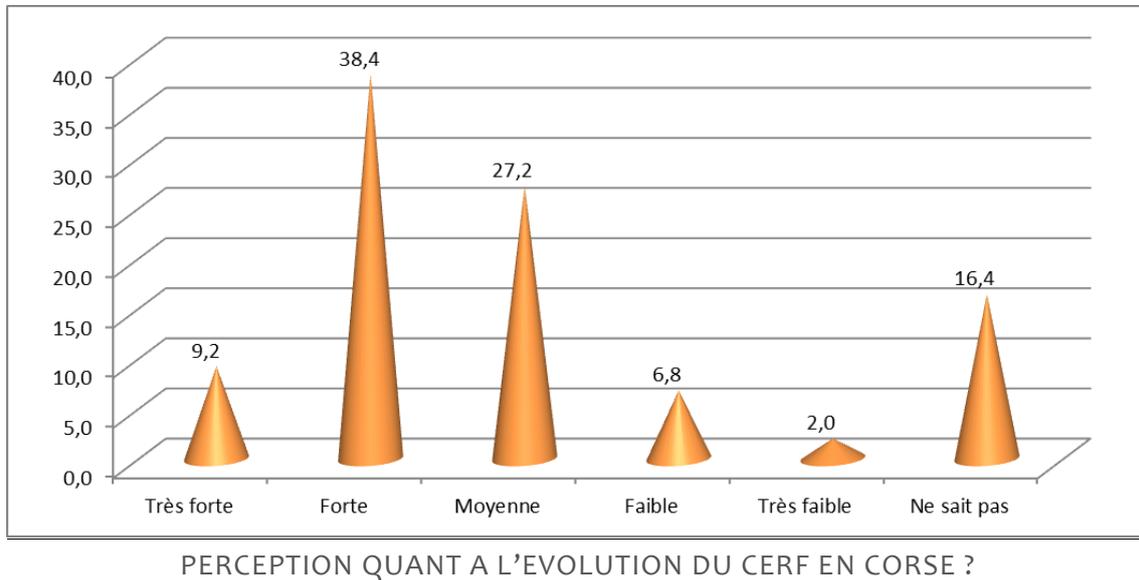


LE CERF EST-IL UNE ESPECE CHASSABLE ?

Au total, l'hypothèse n° 3 est partiellement validée.

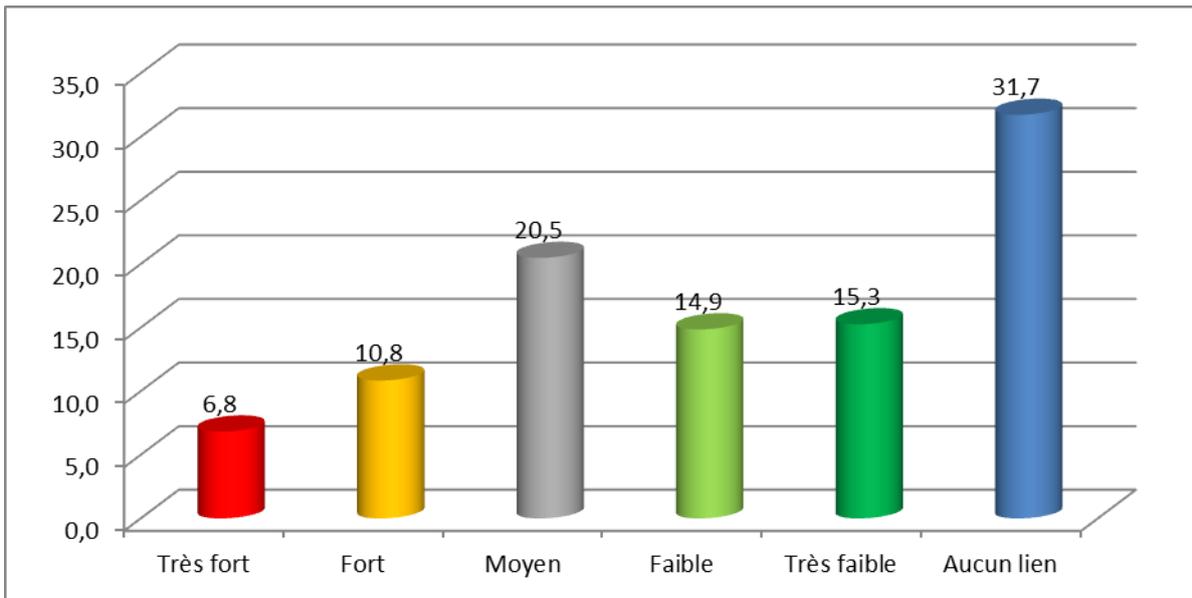
a) Hypothèse n°4 : Le programme de réintroduction du cerf en Corse suscite l'adhésion

De manière générale, force est de constater que la majorité des répondants met en avant une évolution forte (38% des répondants) voire très forte (9% des répondants) du cerf en Corse. Pour autant, est que le programme de réintroduction du cerf suscite l'adhésion de tous ?

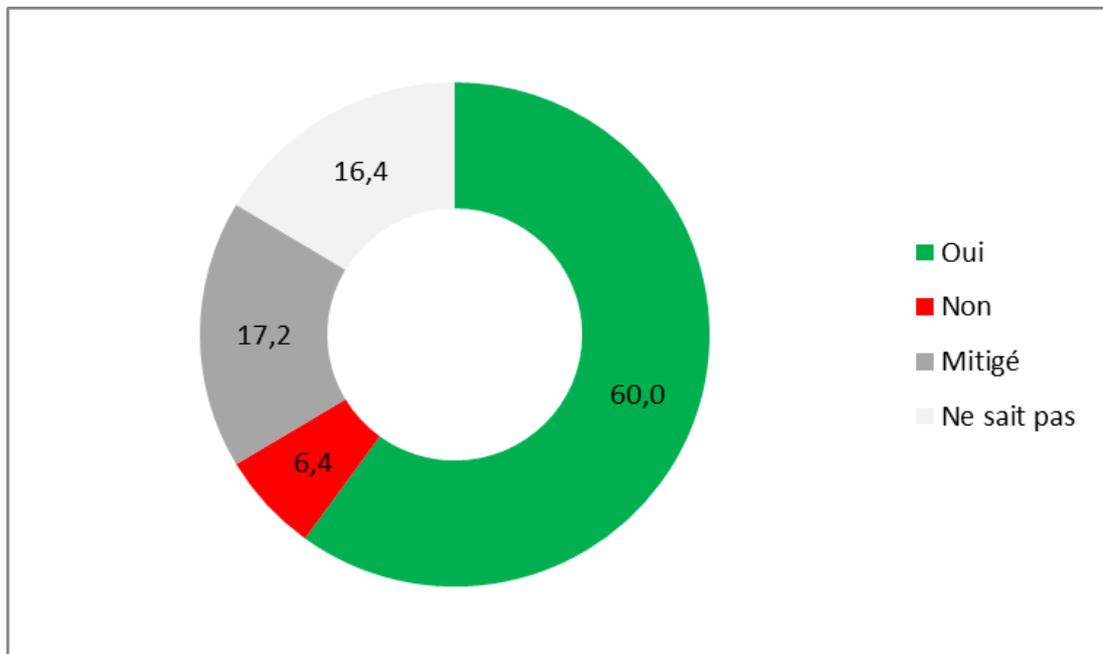


De même, à l'affirmation posée « Les cerfs sont trop nombreux », 57% des individus déclarent ne pas être d'accord avec cette affirmation.

Ainsi, le graphique ci-dessous met en évidence le lien éventuel perçu entre la croissance de l'espèce et les dégâts générés. Enseignement positif, la majeure partie des personnes interrogées (32%) n'identifie aucun lien entre la croissance de l'espèce, quoi que globalement forte, et les dégâts générés. Au surplus, 30% d'entre eux identifient un lien mais il est faible voire très faible. Cet enseignement est de nature à favoriser l'adhésion des répondants au programme.



LIEN PERÇU ENTRE LA CROISSANCE DU CERF ET LES DEGATS GENERES



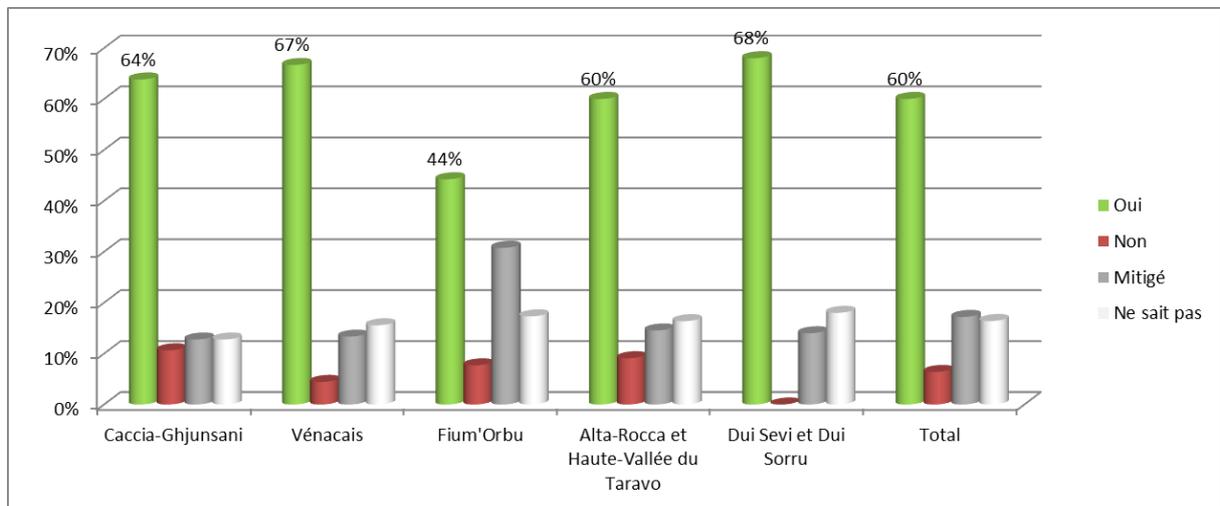
LE PROGRAMME EST UN SUCCES

Le constat est sans appel ici une belle majorité des répondants interrogés considère que le programme de réintroduction du cerf en Corse est un succès.

Au total, l'hypothèse n° 4 est validée.

Pour autant, il semble pertinent de s'intéresser à la part non négligeable d'individus qui éprouvent des difficultés à se prononcer : ainsi, 17% des répondants se déclarent mitigés et 16% déclarent ne pas savoir. En particulier, si l'on s'intéresse à la perception de ce programme par microrégion, l'on peut remarquer que **le succès de ce programme semble moins évident pour la microrégion du Fium'Orbu. En effet, seuls 44% des répondants issus du Fium'Orbu déclarent que le programme**

de réintroduction du cerf est un succès contre 60% en moyenne. Cet écart se fait probablement l'écho des dégâts occasionnés notamment au sein des cultures dans la microrégion mis en exergue par les personnes interrogées lors des entretiens semi-directifs. Cette hypothèse de travail fera l'objet d'approfondissements dans le cadre de l'hypothèse n°9.

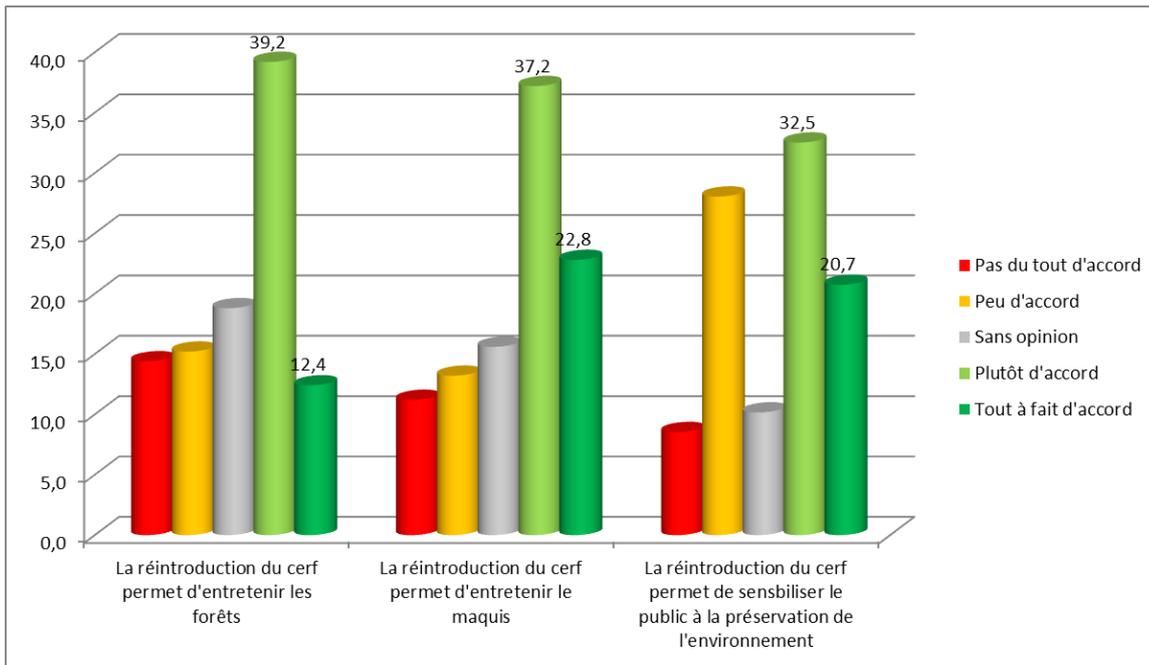


PERCEPTION QUANT AU SUCCES DU PROGRAMME PAR MICROREGION

b) Hypothèse n°5 : Le programme de réintroduction participe à la préservation des équilibres écologiques

A la lecture du graphique infra, les répondants se prononcent en faveur du programme de réintroduction particulièrement du point de vue des impacts positifs perçus sur le plan environnemental :

- Pour 52% des répondants, le programme de réintroduction du cerf permet d'entretenir les forêts ;
- Pour 60% des répondants, ce programme permet d'entretenir le maquis ;
- Pour 53%, il permet de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement.



Au total, l'hypothèse n° 5 est validée.

c) Hypothèse n°6 : Le niveau d'appréciation à l'égard du programme dépend de la zone géographique concernée

Sans surprise, et comme évoqué dans l'hypothèse n°4, le niveau d'appréciation à l'égard du programme de réintroduction varie grandement en fonction des microrégions. Ainsi, si le programme est un succès globalement pour 60% des répondants, cette perception semble moins partagée dans la microrégion du Fium'Orbu (seuls 44% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative).

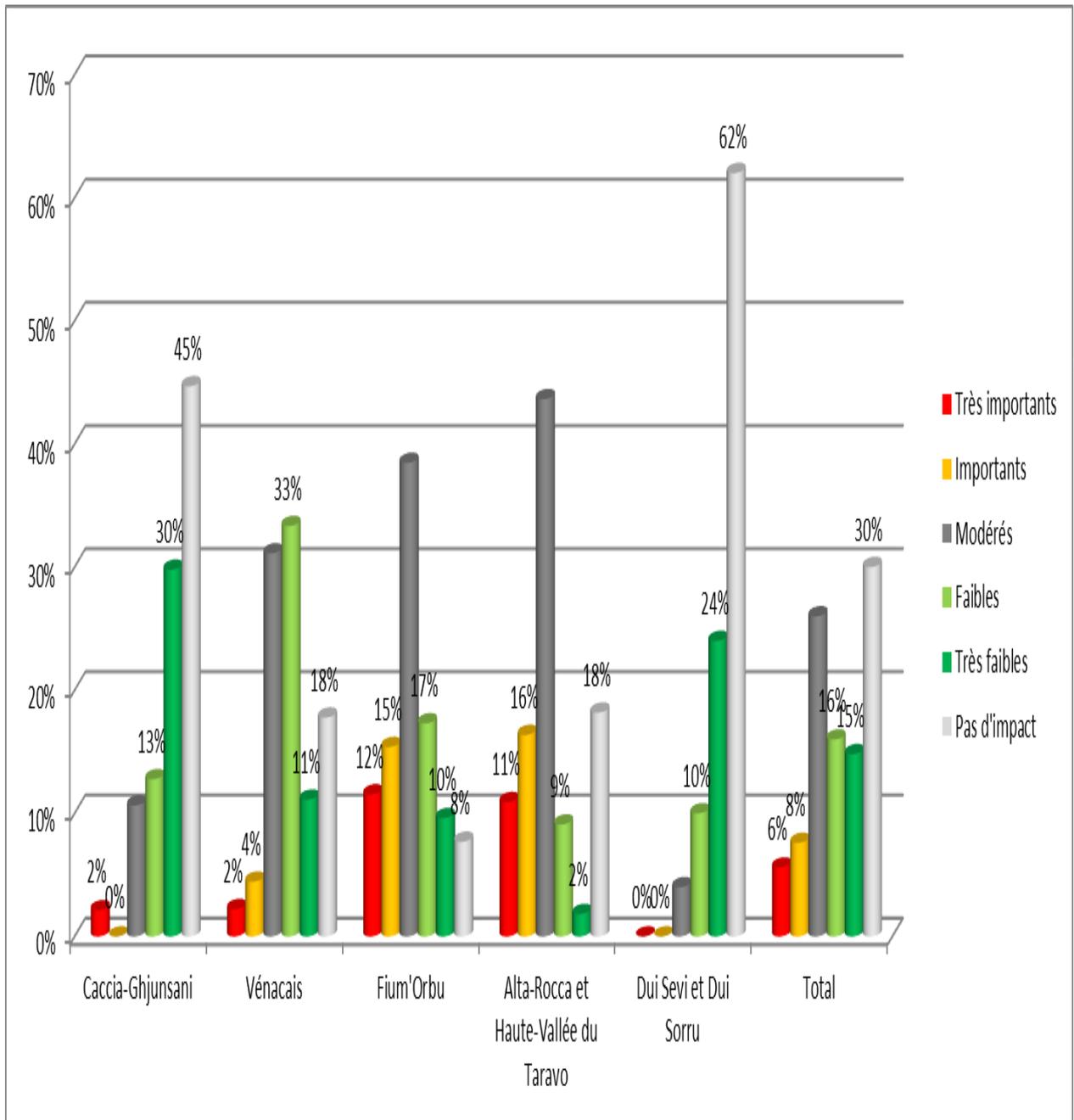
Le graphique en page suivante confirme cette tendance en mesurant la perception des dégâts occasionnés par le cerf au sein des différentes microrégions. Ainsi, pour deux microrégions, les dégâts occasionnés par le cerf, sont jugés importants voire très importants :

- Pour la microrégion du Fium'Orbu (pour 27% des répondants contre 13% en moyenne) ;
- Pour la microrégion de l'Alta-Rocca et de la Haute-Vallée du Taravu (pour 27% des répondants contre 13% en moyenne).

Les autres microrégions n'identifient pas de dégâts particuliers occasionnés par le cerf.

Dès lors, le niveau d'appréciation varie entre les microrégions, en atteste la Perception quant au succès du programme par microrégion.

Au total, l'hypothèse n° 6 est validée.

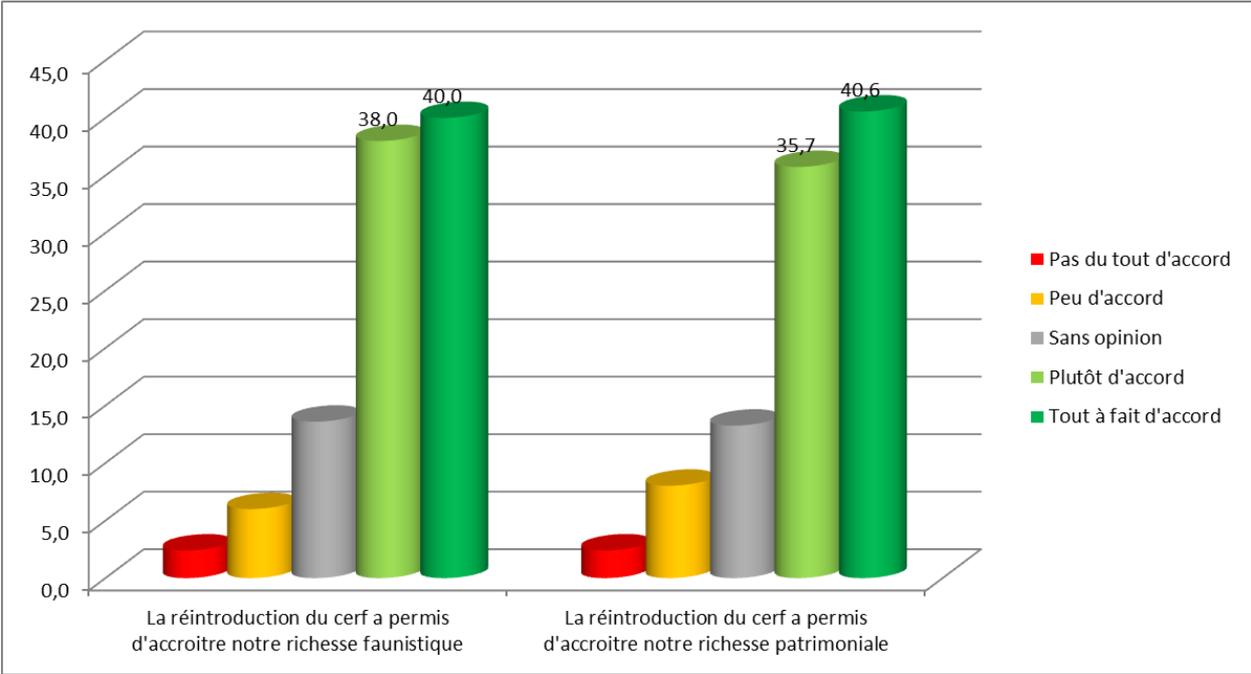


PERCEPTION DES DEGATS OCCASIONNES PAR LE CERF PAR MICROREGION

d) Hypothèse n°7 : Le programme de réintroduction permet d'enrichir notre patrimoine environnemental

Le graphique ci-dessous met en évidence l'impact du programme particulièrement positif perçu par les répondants sur le patrimoine environnemental :

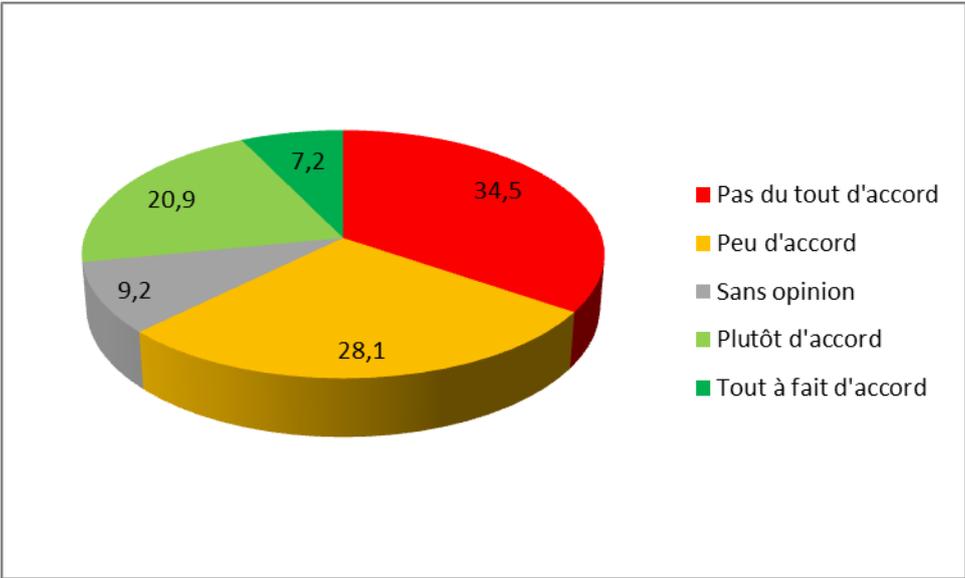
- Plus des trois quarts des répondants (78%) considèrent que la réintroduction du cerf a permis d'accroître la richesse faunistique ;
- De même, 76% considèrent que la réintroduction du cerf a permis d'accroître la richesse patrimoniale.



Au total, l'hypothèse n° 7 est validée

e) Hypothèse n°8 : Le programme de réintroduction participe à l'attractivité touristique du territoire

Les résultats sont sans appel : 63% des répondants considèrent que le programme de réintroduction du cerf ne contribue pas à l'attractivité du territoire, ce constat pourrait se faire l'écho du manque d'exploitation du potentiel lié à la réintroduction du cerf en matière de valorisation du territoire, et de son patrimoine, et ce alors même qu'ils sont convaincus que ce programme a eu un impact en matière de richesse patrimoniale (Cf. Hypothèse n°7).



Au

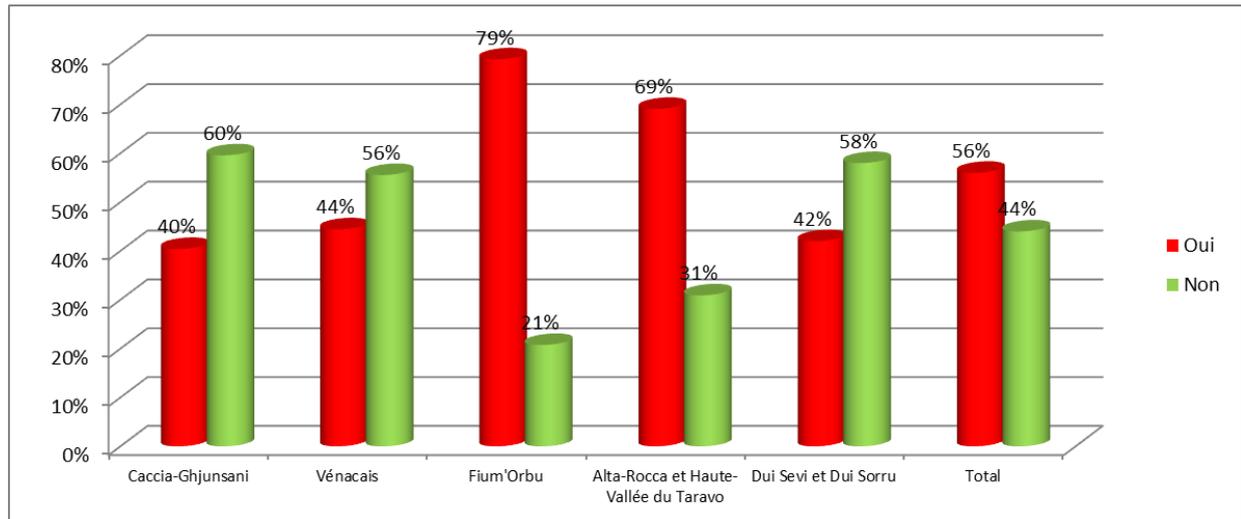
total,

l'hypothèse n° 8 n'est pas validée

f) Hypothèse n°9 : Le programme de réintroduction nuit aux activités agricoles et agropastorales

A nouveau, on retrouve les deux microrégions du Fium'Orbu et de l'Alta-Rocca et de la Haute-Vallée du Taravu comme les plus impactées défavorablement par la réintroduction du cerf, du point de vue des dégâts occasionnés, au sein des activités agricoles et agro-pastorales. Ce constat avait été d'ores et déjà dressé à l'issue des entretiens semi-directifs. L'enquête à grande échelle aura permis de valider statistiquement ce constat. Ainsi :

- 79% des répondants issus du Fium'Orbu ont évoqué les pertes de production agricole générées par la réintroduction du cerf contre 56% en moyenne ;
- De même, 69% des répondants issus de l'Alta-Rocca et de la Haute-Vallée du Taravu aboutissent aux mêmes conclusions leur concernant.



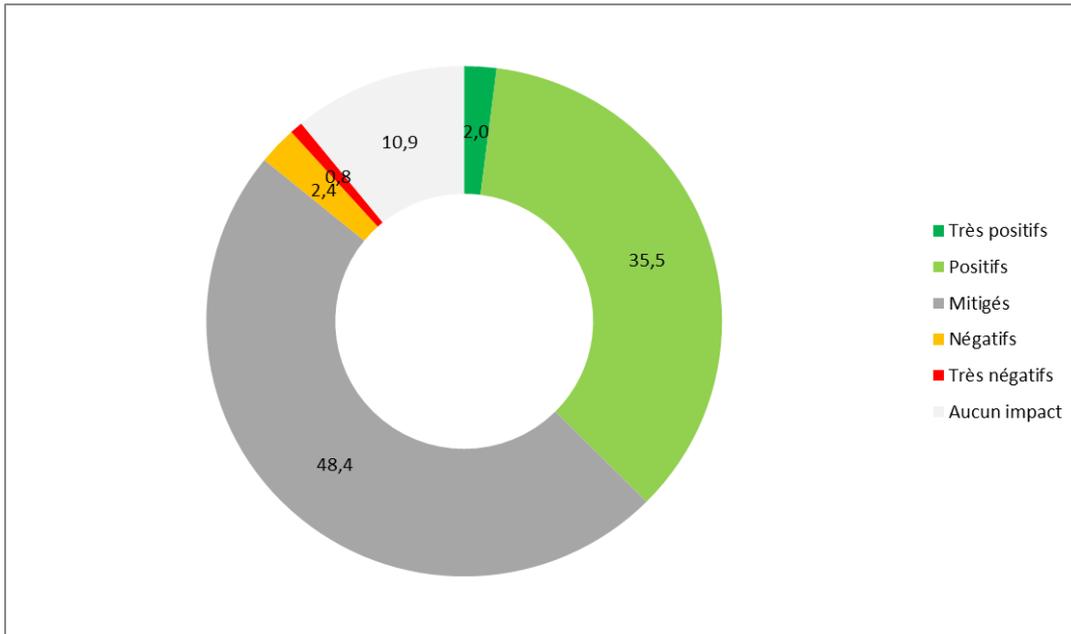
PERTE DE PRODUCTION AGRICOLE PAR MICROREGION

Ce constat doit à notre sens être rapproché du potentiel agricole du territoire (Cf. rapport Phase I). Aussi, **l'hypothèse n°9 est partiellement validée** puisque dépendant fortement de la microrégion concernée.

g) Hypothèse n°10: Le programme de réintroduction génère des effets économiques défavorables

S'agissant de la perception à l'égard des impacts socio-économiques sur le territoire liés à la réintroduction du cerf, les résultats sont tout de même assez révélateurs, si l'on tient compte des enseignements précédents. En effet, pour près de la moitié des répondants (48%), leur perception reste mitigée quant aux types d'impact perçus sur le territoire et liés à la réintroduction du cerf, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur le plan économique.

Ce constat découle à la fois de la connaissance de l'atteinte portée aux activités agricoles et agro-pastorales (Cf. Hypothèse n°9) – perte de production et clôtures endommagées parfois - et dans le même temps, du sentiment que pour l'heure, ce programme s'est traduit par peu de retombées économiques palpables sur le territoire, comme par exemple des retombées économiques liées au tourisme (Cf. Hypothèse n°8). Comme évoqué précédemment, le programme de réintroduction ne participe que peu à l'attractivité touristique du territoire.



De même, le lien ne semble pas évident entre la réintroduction du cerf sur le territoire et son impact a priori, du point de vue du développement d'un modèle touristique, basé sur le tourisme vert :

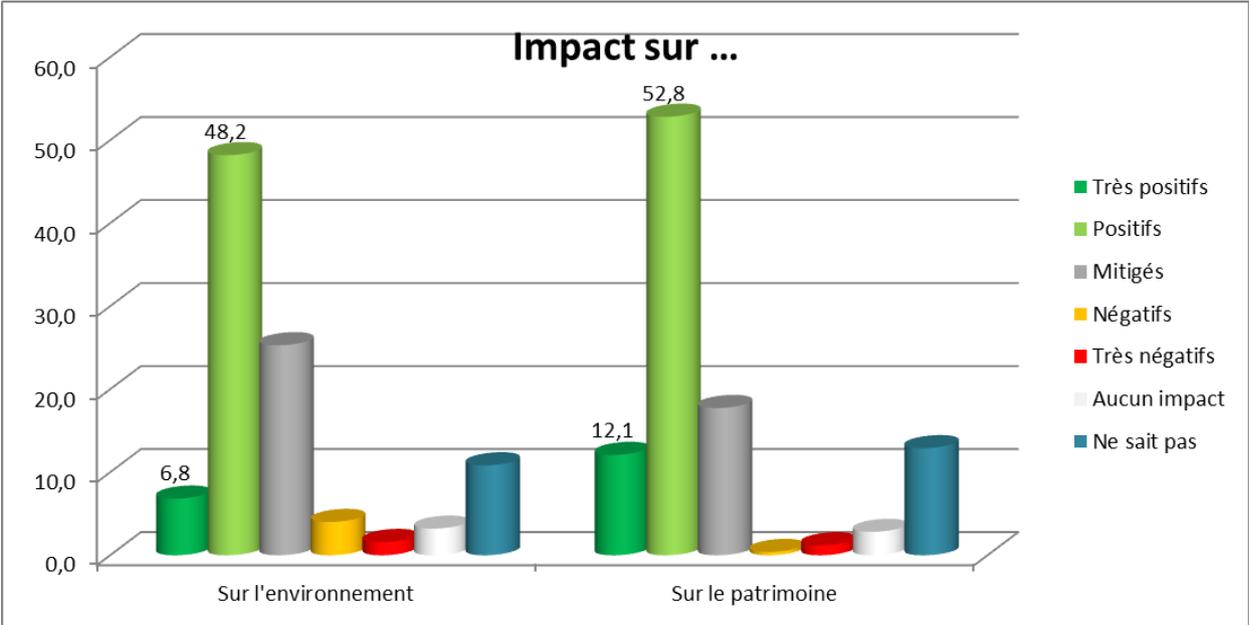
	Fréquence	%	% valide	% cumulé
Pas du tout d'accord	53	21,2	21,2	21,2
Peu d'accord	88	35,2	35,2	56,4
Sans opinion	22	8,8	8,8	65,2
Plutôt d'accord	62	24,8	24,8	90,0
Tout à fait d'accord	25	10,0	10,0	100,0
Total	250	100,0	100,0	

PERCEPTION CONCERNANT L’AFFIRMATION « LA REINTRODUCTION DU CERF PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT D’UN TOURISME VERT »

Au total, l’hypothèse n°10 n’est pas validée.

h) Hypothèse n°11 : Le programme de réintroduction a des impacts sur l’environnement favorable

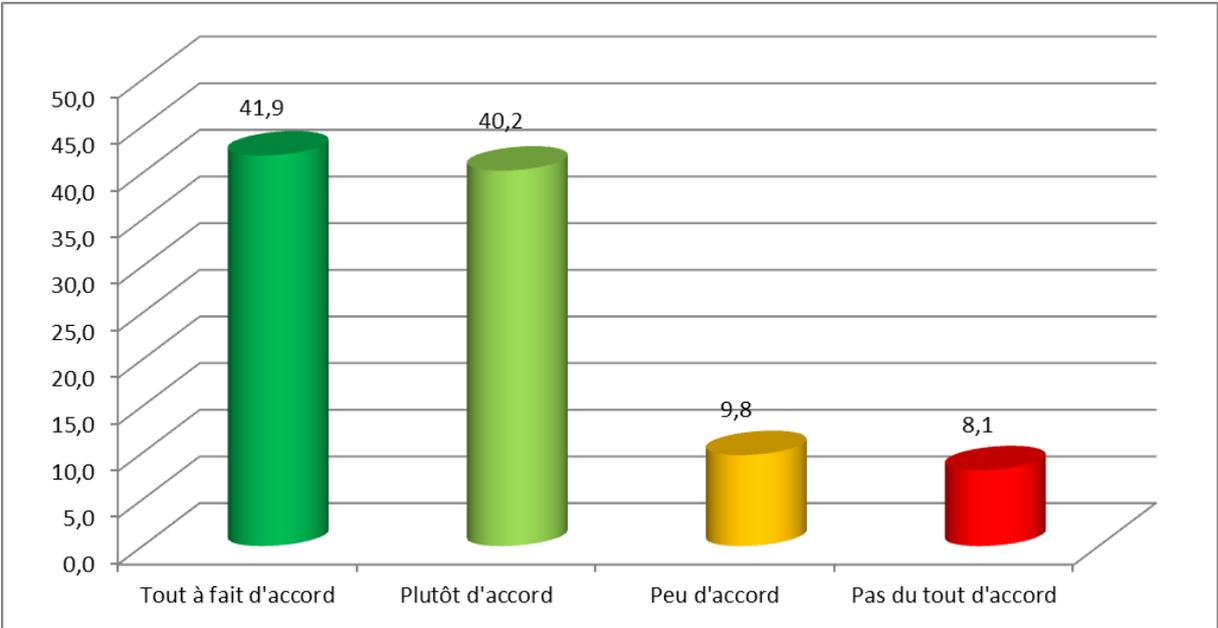
Le programme de réintroduction génère des effets positifs d’après bon nombre de répondants sur les volets environnemental (55% des répondants), et patrimonial (65% des répondants). L’écart en matière de retombées, entre environnement et patrimoine, pourrait être lié à la dégradation du milieu forestier perçue par une partie des répondants (en l’occurrence 32%), et liée au programme de réintroduction du cerf.



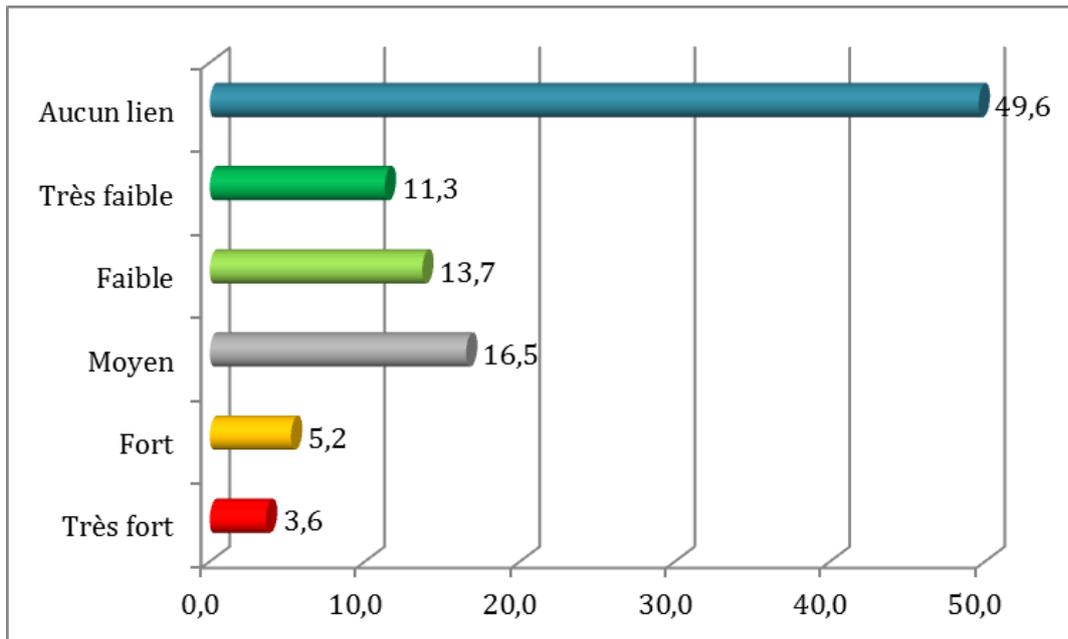
Au total, l'hypothèse n°11 est validée

i) Hypothèse n°12 : Une meilleure gestion du programme permettrait sans doute d'accroître les retombées positives sur le territoire

De manière générale, très largement, les répondants s'accordent à dire qu'une meilleure gestion du programme par le PNRC permettrait d'accroître les retombées positives sur le territoire (pour 82% des répondants), même si majoritairement, ils n'établissent aucun lien entre la gestion du programme par le PNRC et les dégâts générés.



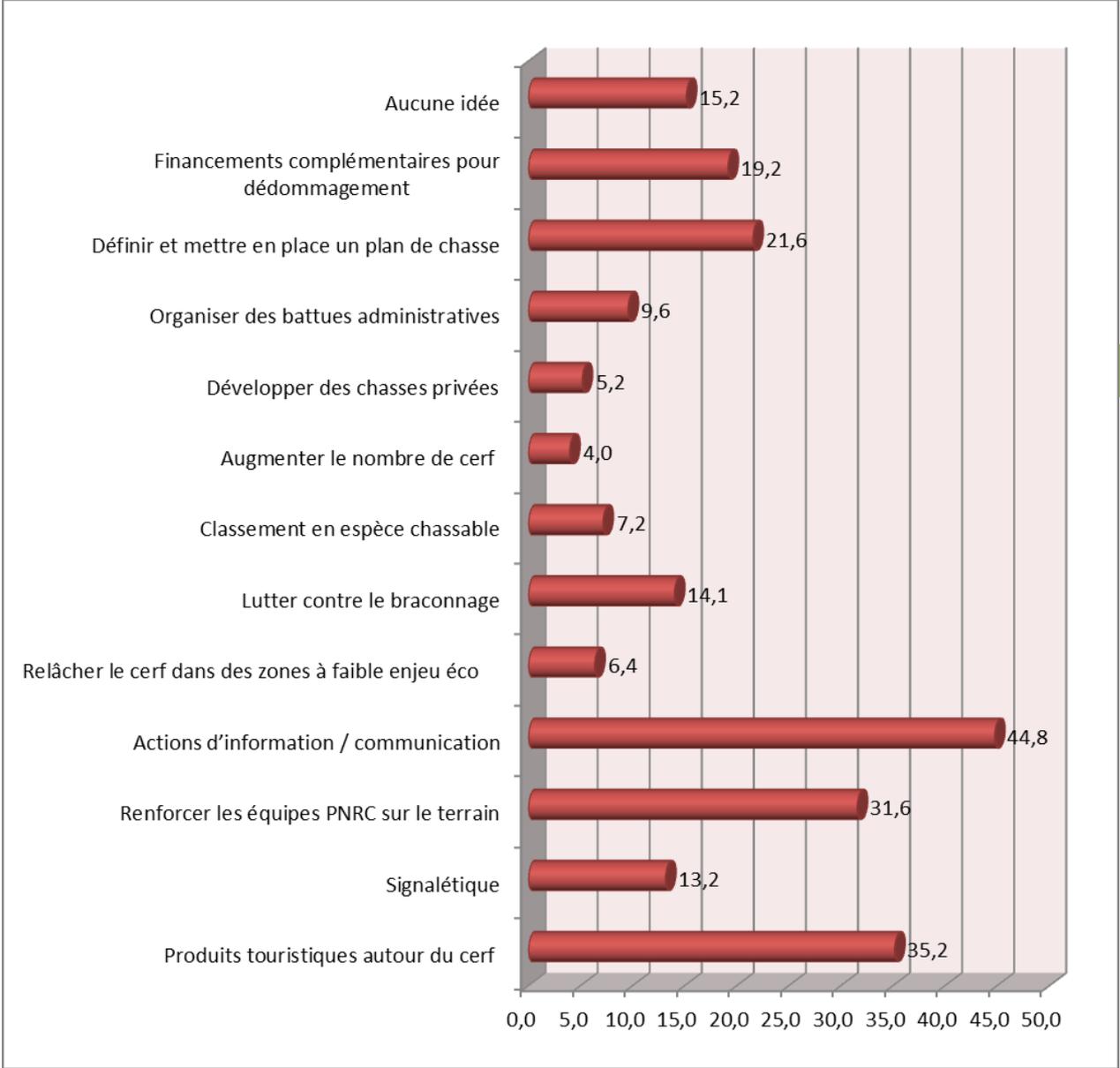
PERCEPTION CONCERNANT L’AFFIRMATION « UNE MEILLEURE GESTION DU PROGRAMME PAR LE PNRC PERMETTRAIT SANS DOUTE D’ACCROITRE LES RETOMBÉES POSITIVES SUR LE TERRITOIRE »



LIEN ENTRE GESTION DU PROGRAMME PAR LE PNRC ET LES DEGATS GENERES PAR LE PROGRAMME

Au total, **l'hypothèse n°12 est validée.**

En vue d'alimenter la réflexion concernant l'enseignement issu de l'hypothèse n°12, le graphique ci-dessous met en lumière les principales pistes de recommandation suggérées, au premier rang desquelles, figurent la mise en place d'actions d'information et de communication (45% des réponses), et la construction de produits touristiques autour du cerf, générateurs de retombées économiques positives sur le territoire.



Pistes de recommandation suggérées par les répondants

SYNTHESE

Le tableau infra reprend les divers enseignements de l'étude quantitative à la lumière des hypothèses proposées initialement.

Hypothèse	Résultats
Hypothèse n°1 : Le programme Life + « One deer two islands » n'est pas connu du public	Validée
Hypothèse n°2 : Le programme de réintroduction du cerf est identifié	Non validée
Hypothèse n°3 : Le niveau de connaissance à l'égard de l'espèce est faible	Partiellement validée
Hypothèse n°4 : Le programme de réintroduction du cerf en Corse suscite l'adhésion	Validée
Hypothèse n°5 : Le programme de réintroduction participe à la préservation des équilibres écologiques	Validée
Hypothèse n°6 : Le niveau d'appréciation à l'égard du programme dépend de la zone géographique concernée	Validée
Hypothèse n°7 : Le programme de réintroduction permet d'enrichir notre patrimoine environnemental	Validée
Hypothèse n°8 : Le programme de réintroduction participe à l'attractivité touristique du territoire	Non validée
Hypothèse n°9 : Le programme de réintroduction nuit aux activités agricoles et agro-pastorales	Partiellement validée
Hypothèse n°10 : Le programme de réintroduction génère des effets économiques défavorables	Non validée
Hypothèse n°11 : Le programme de réintroduction a des impacts sur l'environnement favorable	Validée
Hypothèse n°12 : Une meilleure gestion du programme permettrait sans doute d'accroître les retombées positives sur le territoire	Validée

LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE

De l'analyse des données issues de l'enquête quantitative, au moins deux grands enseignements doivent être mis en exergue, pour bien comprendre tous les enjeux associés à la feuille de route stratégique proposée infra :

- 1^{er} enseignement : La croissance de l'espèce depuis sa réintroduction est perçue comme forte, pour autant, et pour l'heure, ce programme suscite encore l'adhésion du plus grand nombre. En outre, et enseignement positif déjà évoqué supra, la majeure partie des personnes interrogées (32%) n'identifie d'ailleurs aucun lien entre la croissance de l'espèce et les dégâts générés. Pour autant, des pressions se font déjà sentir ;
- 2^{ème} enseignement : En effet, des dégâts sont déjà rapportés au sein des professions agricoles (mais pas seulement), notamment dans les microrégions du Fium'Orbu et de l'Alta-Rocca et de la Haute-Vallée du Taravo. Ces dégâts se sont traduits par des pertes de production qu'il nous est impossible, pour l'heure d'estimer de manière objective. Pour autant, le développement de l'espèce, non contrôlé, pourrait encore accroître les effets négatifs du programme, de nature à exacerber les tensions qu'il pourrait y avoir entre protecteurs de l'environnement et professionnels agricoles notamment ;
- 3^{ème} enseignement : les acteurs interrogés perçoivent difficilement les impacts économiques positifs du programme sur le territoire, même s'ils sont convaincus des effets bénéfiques, en termes de richesse patrimoniale et environnementale.

Dès lors, si l'ambition affirmée est bien de faire de ce programme de réintroduction du cerf, un outil au service du développement socio-économique des territoires, cette ambition ne pourra être atteinte que si 3 conditions au moins sont réunies :

1. **Pour permettre un développement harmonieux de l'espèce sur le territoire (autrement dit, sans nuire aux différentes familles d'activités présentes), il faudra nécessairement suivre et encadrer le développement de l'espèce.** Pour atteindre cet objectif, plusieurs types d'actions peuvent être enclenchés :

- ✓ En premier lieu, le suivi de l'évolution de l'espèce sur le territoire doit pouvoir être approfondi et renforcé via la mobilisation d'une équipe dédiée. Au-delà du comptage fin des populations sur le territoire et de leur géolocalisation, il s'agira ici de mettre l'accent sur la mesure des effets négatifs identifiés, et notamment en proposant une estimation précise des dégâts générés – mobilisant le cas échéant une expertise extérieure - dans le cadre du dédommagement qui devra être mis en place. Enfin, compte tenu de la raréfaction des ressources publiques, toutes les nouvelles sources de financement possibles devront être identifiées et mobilisées si besoin ;

- ✓ Par ailleurs, la question de la régulation de l'espèce, pour bon nombre, ne pourra être résolue en partie que par des battues administratives, ou bien, par la définition d'un plan de chasse organisé et adapté, aux besoins du territoire. La préconisation relative à la définition et à la mise d'un plan de chasse a d'ailleurs été citée par 22% des répondants. Pour autant, outre la problématique de l'organisation à l'échelle locale de ce plan de chasse (Quels chasseurs ? Quelles ressources ?...), cette préconisation se heurte surtout à la problématique liée au statut actuel de l'espèce, qui interdit la chasse. Dès lors dans le cadre de la maîtrise du développement de l'espèce, se pose l'opportunité de l'évolution du cadre législatif actuel en concertation avec les acteurs locaux et les instances délibérantes nationales et européennes concernées.

2. **Pour capitaliser sur les effets positifs du programme, des produits touristiques pourraient être construits** à l'image de ce qui se fait ailleurs en France, en Europe ou dans le monde. Ce 2^{ème} objectif renvoie donc à quelle forme de tourisme souhaite-t-on développer ? De l'éco-tourisme ? Le tourisme vert de manière générale ? Un tourisme cynégétique ? Compte tenu du statut actuel de l'espèce, les conseils proposeront ici d'abord un ensemble de pistes de réflexion autour du tourisme vert de manière générale, voire de l'éco-tourisme, eu égard donc au caractère patrimonial et emblématique de l'espèce. Le cerf de Corse pourrait ainsi participer, au même titre que d'autres espèces (Mouflon de Corse, Sittelle corse, Gypaète barbu ...), à la valorisation du territoire comme une destination touristique unique pour les amoureux de la nature (qu'ils soient initiés ou non). Pour atteindre cet objectif, plusieurs types d'actions peuvent être enclenchés :

- ✓ S'agissant d'un modèle de développement socio-économique qui reposerait sur les fondements d'un modèle de tourisme nature, ou tourisme vert, plusieurs types d'actions devront être menés pour structurer la destination en tant que telle. Ainsi, il s'agira au préalable de :
 - Constituer et former les ambassadeurs du tourisme nature en Corse (prestataires de loisirs...), sur l'espèce, son histoire et ses caractéristiques, pour informer, sensibiliser et promouvoir ;
 - Mettre en place des équipements de nature à faciliter la rencontre et la proximité avec l'espèce : sentiers de découverte, miradors, panneaux d'information, parc de vision...
 - A terme, des packages de produits touristiques pourraient être créés via des partenariats publics-privés, proposant le transport, l'hébergement et l'activité.

- ✓ S'agissant d'un modèle de développement socio-économique qui reposerait sur les ressources générées par un tourisme cynégétique, et même si, à l'heure actuelle, le statut réglementaire de l'espèce, les problématiques de l'organisation de la chasse, ou encore l'acceptation locale d'une telle activité, ne permettent pas de se positionner sur ce type de modèle, des études et analyses pourraient être conduites afin de mesurer les opportunités commerciales liées à ces activités, considérant à la fois les recettes directes générées mais également la perte de valeur associée à l'espèce, sur le plan patrimonial.

3. **Enfin, inscrire les effets du programme dans la durée, requerra à la fois un important travail destiné à faciliter l'acceptabilité sociale de l'espèce par les populations à l'échelle locale d'une part, et d'autre part, un plan de communication grand public** dans le but d'accroître toujours le niveau de connaissances sur le programme, son évolution, et ses retombées sur le territoire.

En particulier, pour favoriser l'acceptabilité sociale, des actions d'information et de sensibilisation devront être organisées périodiquement, à destination de cibles multiples (habitant, chasseur, éleveur / agriculteur, scolaire...). Les messages à délivrer varieront bien entendu en fonction de la cible visée. S'agissant du plan de communication enfin, et pour s'assurer toujours du niveau d'adhésion des acteurs au programme, ces promoteurs devront communiquer périodiquement sur l'intérêt de ce programme et ses effets sur le programme, permettant ainsi de faire en quelque sorte de la population locale, des ambassadeurs et des protecteurs du cerf en Corse.

Action E.1 et E.6 : Piano di comunicazione, produzione di panelli

- ✓ Un article est paru le 3.1.2017, une double page dans le Corse-Matin concernant le programme cerf : le cerf de Corse est aussi cité dans un article consacré aux espèces menacées le 11.10.17.
- ✓ Nous avons réalisé sur l'année, 2 reportages télévisés dans le cadre du programme cerf :
 - un premier le 28.8.17 pour une chaîne TV Autrichienne, réalisant un reportage sur la nature en Corse ;
 - un second reportage TV est réalisé par les reporters de "The Explorers" sur la commune de San petru di Venacu, le 17.11.17. Le reportage sera diffusé sur la chaîne TV NETFIX.
 à noter que leur programme a retenu 10 destinations dans le monde dont la Corse.
- ✓ La brochure ainsi que l'exposition dédiée au programme de conservation du cerf à destination du grand public rencontrent un franc succès lors des diverses manifestations populaires.

- ✓ 21 panneaux didactiques sont réalisés afin de présenter le programme cerf, son programme LIFE et les sites natura 2000 retenus.

7 panneaux par sites seront implantés à l'hiver 2016-2017.

4 d'entre eux sont implantés afin de réaliser un sentier didactique dédié au cerf de Corse et les 3 autres présentent le site natura 2000 du secteur ainsi que le programme LIFE.



Action E7 :Realizzaazione interventi di valorizzazione culturale della specia nelle due isole ai fini socioeconomico turistici

Dans le cadre de cette action en plus de la réalisation de l'étude juridique réalisée en 2013 sur le statut de protection du cerf en Corse, le SM du PNRC doit réaliser trois miradors d'observations sur les 3 sites Natura 2000 retenu par le programme.

Ci-dessous les 3 miradors implantés sur les communes de San petru di Venacu, Castifau et Quenza.

Les structures ont été pensées et dessinées par le cabinet d'architecture ORMA ARCHITETTURA.

Les miradors sont entièrement en bois en essence de pin lariciu. Ils sont réalisés par les "Charpentiers de la Corse" ayant obtenu le marché dédié à cette action.

Les opérations étaient délicates puisqu'un hélicoptage était nécessaires pour l'implantation de chaque structure.



MIRADOR D'OBSERVATION A SAN PETRU DI VENACU



MIRADOR D'OBSERVATION A CASTIFAU



MIRADOR D'OBSERVATION A QUENZA

Action E1 et E.4 : Sensibilizzazione nelle scuole e grande pubblico

La brochure à destination des scolaires et l'exposition dédiée au programme de conservation du cerf est présentée dans les différentes écoles et foires dans lesquelles interviennent nos animateurs du service éducation à l'environnement. L'approche pédagogique et ludique réalisée par nos animateurs est particulièrement pertinente et répond parfaitement aux attentes espérées.

Action F1 et F2 : réunion interne du comité de direction et scientifique du programme LIFE

Plusieurs réunions du comité de pilotage et du comité scientifique du programme LIFE sont effectuées en Sardaigne durant l'année écoulée.

Ces réunions ont pour but de mettre en œuvre les différentes opérations conjointes et vérifier l'état d'avancement général du programme.

Le PNRC participe pour la plupart d'entre elle par visio- conférence.

ANNEXES

Annexe I : Jumelle d'observation / de vision nocturne / GPS

Annexe II : Participants aux sessions de captures-opérations de réintroductions à Guagnu et aux protocoles de suivis des populations de cerfs

121

Annexe III : Feuille d'observation

Annexe IV : relevés de décisions CR réunions problématiques dégâts en préfecture d'Ajaccio 9.17 et mairie de Quenza 11.17

Annexe V : Article Corse-Matin, programme de conservation du Cerf, Mar 2016

ANNEXE I

Jumelle d'observation / de vision nocturne / GPS



ANNEXE II

Participants aux sessions de captures-opérations de réintroductions à Guagnu Mars 2017

N	NOM	STRUCTURE
1	Albertini.X	PNRC (R)
2	Andarelli.A	PNRC (P)
3	Antonelli.J	PNRC (R)
4	Aledo.E	PNRC (R)
5	Allessandrini.B	PNRC(P)
6	Comiti.G	PNRC (P)
7	Eymerie.R	PNRC (R)
8	Fabri.L	PNRC (R)
9	Franchi.J	PNRC (A)
10	Finelli.F	PNRC (P)
11	Leca.A	stagiaire
12	Mannoni.F	PNRC (P)
13	Mondoloni.S	PNRC (P)
14	Moretti.M	Università di Corsica / PNRC (P)
15	Paoli.L	PNRC (R)
16	Ragi.K	PNRC (R)
17	Secchi.R	PNRC (P)
18	Torre.J	PNRC (P)
19	Vesperini.B	PNRC (R)
20	Vittori.G	PNRC (P)

123

Agents PNRC participant aux protocoles de suivis des populations de cerfs

	Noms	Secteur	Structure	Service
1	Comiti.G	Alta Rocca_Altu Taravu	PNRC	P
2	Mannoni.F	Deux Sorru_Altu Taravu	PNRC	P
3	Mondoloni.S	Haute-Corse_Corse-du_sud	PNRC	P
4	Moretti.M	Haute-Corse	Università di Corsica - PNRC	P
5	Secchi.R	Deux Sorru_Altu Taravu	PNRC	P

ANNEXE III

Feuille d'observation

	Parc Naturel Régional de Corse					
FEUILLE D'OBSERVATION CERF						
Date : / / Heure :						
Observateur(s) :						
Localisation de l'observation						
Commune :						
Lieu-dit :						
Coordonnées :						
Description du groupe observé (SVP remplir une fiche pour chaque groupe d'animaux)						
N° total d'individus :						
Classe de sexe et d'âge	N° d'individus					
Faons ♀ et ♂ (âge compris entre 0 et 12 mois)	1	2	3	4	5	6
Bichettes (âge compris entre 12 et 24 mois)	1	2	3	4	5	6
Biches adultes (âge supérieure 24 mois)	1	2	3	4	5	6
Mâles jeunes (âge compris entre 12 et 24 mois)	1	2	3	4	5	6
Mâles sub adultes (âge compris entre 2 et 4 ans)	1	2	3	4	5	6
Mâles adultes (âge supérieur à 4 ans)	1	2	3	4	5	6
Mâles indéterminés (impossible de déterminer l'âge)	1	2	3	4	5	6
Indéterminés (impossible de déterminer sexe et âge)	1	2	3	4	5	6
Remarque (état de l'animal, animal marqué):						
Type de végétation sur laquelle se trouvent les animaux (maquis dense, chênaie, châtaigniers, pré, etc.) :						
Type de végétation dominante (pins, chênes, châtaigniers, bruyère etc.) :						
Exposition	Nord	Sud	Est	Ouest		
Manteau neigeux	Absent	< 10 cm ;	10 à 25 cm ;	25 à 40 cm ;	> 50 cm	

ANNEXE IV

Relevés de décisions

Réunion du 20 septembre 2017

Problématique des dégâts agricoles occasionnés par le cerf de Corse sur le département

Le 20 septembre 2017 à 10 h, s'est tenue à la préfecture de la Corse-du-Sud, une réunion relative à la problématique des dégâts agricoles occasionnés par le cerf de Corse sur le département de Corse du Sud, sous la présidence de M. Bernard SCHMELTZ, préfet de Corse-du-Sud.

125

Étaient présents :

MARQUE Joël, adjoint au directeur départemental des territoires et de la mer,
ORSSAUD Magali, chef du service risques eau forêt (SREF) de la DDTM,
TORRE Marie-Noëlle, chargée de la réglementation de la chasse au SREF,
COSTA Jacques, président du parc naturel régional de Corse,
VERSINI Antoine, vice-président du parc naturel régional de Corse,
CASTELLI Marie-Luce, directrice du parc naturel régional de Corse,
MONDOLONI Stevan, coordinateur du programme Cerf de Corse au parc naturel régional de Corse,
TORRE Madeleine, du parc naturel régional de Corse,
RECORBET Bernard, de la direction régionale de l'environnement,
PERONI Xavier et LEONARDI Christophe, de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
PEDINIELLI Stéphane, de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
PAQUET Stéphane, président de la chambre d'agriculture de la Corse-du-Sud,
CIANFARANI Françoise, de la FDSEA,
BERETTI Vincent et MARIANI Gislain, agriculteurs.

M. le préfet remercie les participants présents et donne la parole à M. Paquet qui évoque les problèmes de dégâts agricoles causés par les cerfs sur les exploitations agricoles et qui propose à M. Beretti Vincent, agriculteur à Zonza, de préciser les détails des dégâts.

Ce dernier fait part de problèmes de clôtures cassées (permettant aux sangliers de pénétrer sur les zones agricoles), prairies ravagées. Il explique avoir installé des clôtures électriques (inefficaces à la moindre baisse de la tension électrique – impossibilité de vérification quotidienne) et avoir dernièrement procédé à l'effarouchement des animaux au moyen d'un canon, sans résultat après quelques jours d'utilisation. M. Mariani Gislain, agriculteur dont les zones d'exploitation sont limitrophes avec celles de M. Beretti, rencontre les mêmes difficultés.

La conséquence première de cette situation est une baisse de la production de foin des deux agriculteurs qui seront contraints d'en acheter.

Ces agriculteurs, étant installés à proximité de l'enclos à cerfs de Quenza, s'interrogent sur les limites de capacité d'accueil de la zone et sur l'attractivité des lieux pour les animaux relâchés dans le milieu naturel depuis les quatre dernières années et semblant revenir à l'endroit où ils ont vécu.

Le parc naturel régional de Corse (PNRC), en charge du programme Cerf de Corse, en rappelle le contexte.

Mme Castelli Marie-Luce fait un bref rappel historique de la réintroduction de cette espèce en Corse et la problématique de son statut juridique.

Le cerf est classé comme gibier en droit français, toutefois le *cervus elaphus corsicanus*, sous espèce du cerf élaphe, est strictement protégé par des conventions internationales et par le droit communautaire. Ainsi le cerf de Corse n'est pas chassable et les indemnités des dégâts causés par l'animal ne peuvent incomber aux fédérations des chasseurs (confirmation ministérielle de janvier 2014). La destruction de spécimens n'est pas envisageable actuellement :

- d'une part, le programme européen LIFE+ de réintroduction du cerf de Corse est actuellement dans sa phase de finalisation. L'élevage est arrêté par séparation des femelles. Les trois animaux restant à ce jour dans l'enclos vont être prochainement récupérés par un tiers. L'attractivité des lieux proche de l'enclos s'explique plus de par le biotope très riche et totalement adapté au cerf, d'où le choix de l'emplacement de l'enclos à Quenza, à l'origine du programme ;

- d'autre part, la population de l'espèce n'est pas encore stabilisée à ce jour. M. Mondoloni précise que cette population n'a pas fini de s'accroître dans l'Alta-Rocca, et que l'élimination d'une dizaine d'individus ne résoudrait pas le problème. Une fois la population stabilisée, il semble qu'une régulation par des plans de chasse (en Corse cette compétence a été transférée à la Collectivité Territoriale, aux termes de l'article L425-8 du code de l'environnement) ne pourrait être envisagée qu'après le classement de cette espèce sur la liste des espèces protégées en droit français, conformément au droit européen. En décembre 2015, à la demande du PNRC et des fédérations de chasseurs de Corse et après les avis favorables du groupe de travail « grands ongulés » piloté par l'office de l'environnement de la Corse, du CSRPN de Corse et des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage des deux départements, la DREAL a demandé au ministère l'inscription du cerf de Corse à cette liste.

Ainsi, et pour répondre à l'urgence, la seule solution qui s'offre aujourd'hui, reste la pose de clôtures adéquates et efficaces. Reste à déterminer maintenant les caractéristiques techniques exactes de ces dernières, de quantifier le linéaire nécessaire pour protéger les parcelles actuellement impactées, d'estimer le coût du matériel, mais également de la pose et de l'acheminement, et de définir un mode de financement.

M. Mondoloni a livré à M. Beretti, le matériel nécessaire à la pose d'une clôture électrique (piquets galvanisés de 2,5 m + plusieurs rangées de fils électriques + batterie et panneau solaire) pour un linéaire de 1400 mètres, comme convenu avec lui. M. Beretti précise que ce dispositif est inefficace sur le long terme, nécessite beaucoup d'entretien et une surveillance quotidienne, et est plus approprié aux plaines. De plus son exploitation étant implantée sur plusieurs parcelles dispersées, un linéaire de clôtures plus important serait nécessaire.

M. Recorbet informe que par le biais du BOP 113 au titre de Natura 2000 puisque le cerf est ciblé par ces directives, il serait possible de financer l'achat du matériel en complément d'un éventuel financement de l'ODARC. Marie-Luce Castelli précise que le PNRC, en sa qualité de syndicat mixte, ne peut être financeur, mais peut intervenir en tant qu'opérateur technique via son expertise.

Les membres participants proposent qu'à l'initiative du PNRC, soient organisés avec l'ODARC, la DREAL, l'OEC et l'ONCFS :

- une visite technique sur site pour finaliser les caractéristiques du matériel de clôtures et le périmètre à clôturer,
- un comité de financement pour finaliser le plan de financement à mettre en place (à Quenza par exemple).

REUNION « Dégâts Cerfs »

Maire de Quenza - 16 novembre 2017

Présents :

Balesi Roselyne – Laurenti Thierry Mairie de Quenza

Vincenti Virginie DREAL

Costa Jacques – Versini Antoine - Comiti Gladys – Mondoloni Stevan – Mady Torre SMPNRC

Marqué Joël DDTM 2A

Benedetti Christian ODARC

Giraschi François-Pierre FDSEA

Beretti Vincent agriculteur – Mariani Ghislain éleveur

Orsatti Simon Représentant Société de chasse de Quenza

Quilici Patrick Représentant Société de chasse de Zonza

Contexte

Cette réunion a été organisée suite à la précédente rencontre qui avait eu lieu le 20 septembre 2017 à la Préfecture de Région en présence de Monsieur le Préfet de Corse. Il avait alors été décidé de se retrouver avec les parties concernées afin de trouver une solution adaptée pour les victimes des dégâts causés par les cerfs.

Synthèse des interventions

Messieurs Beretti et Mariani rappellent les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés. Malgré les multiples courriers adressés aux différents organismes (DDTM, DRAF, OEC..) aucune suite n'avait été donnée jusqu'à la réunion en préfecture d'Ajaccio.

Ils font état des préjudices subis à tous les niveaux : cultures fourragères, prairies, maraîchage et également élevage (contacts entre les porcs et les sangliers à l'origine d'interférences entre espèces sauvages et domestiques aussi bien au niveau de la reproduction que des maladies)

Les intrusions sont beaucoup plus régulières depuis trois ans car les animaux sont de plus en plus nombreux. Les clôtures conventionnelles ne sont pas d'une hauteur suffisante pour arrêter les cerfs et leur passage permet à d'autres espèces, notamment les sangliers, de pénétrer sur les terrains. Les clôtures électriques, même sur une hauteur importante, s'avèrent inefficaces, particulièrement en période de sécheresse, et nécessitent trop d'entretien au quotidien. Cette situation n'est plus acceptable car elle fait obstacle à la poursuite de l'activité dans des conditions normales et remet en cause la viabilité des exploitations.

Monsieur Beretti précise qu'il faudra fermer les parties en prairies ou en culture mais également les espaces sous couvert végétal afin de préserver la libre circulation des animaux. Il ajoute qu'il n'a pas la qualification technique pour la pose des clôtures sur une hauteur de 2 m et au-delà et que le recours à un prestataire sera indispensable. Par ailleurs, le lieu d'implantation des piquets par rapport à l'existence de murets en limite de terrain devra être déterminé afin de ne pas entraîner de perte au niveau de la surface utilisable.

Il souligne l'impasse dans laquelle il se trouve et fait part de son questionnement sur les perspectives concernant les projets de développement de son activité.

Monsieur Quilici ajoute pour sa part, qu'il a également plusieurs retours des habitants de Zonza à propos des jardins et des vergers qui sont également visités par les cerfs.

Monsieur Benedetti s'étonne de n'arriver dans les débats qu'à l'heure où il s'agit d'indemniser les dégâts. Il précise que l'Etat a proposé de venir en aide aux agriculteurs alors qu'aucune contrepartie n'a été inscrite dans la maquette financière du PDRC.

Il comprend difficilement qu'il n'y ait pas eu anticipation au moment du lancement du projet de réintroduction sur les impacts que pourrait générer à terme la présence du cerf sur le territoire.

D'autant plus qu'il s'avère, au regard du statut de l'espèce, qu'aucune des parties ayant participé à la conception et à la réalisation du projet ne peut endosser la responsabilité de l'indemnisation des dégâts. Il est cependant prêt à apporter son soutien aux agriculteurs concernés dans la mesure où les dépenses sont éligibles sur les dispositifs existants. Cependant, vu l'urgence, afin de ne pas être limités par les contraintes liées à la mise en œuvre des mesures du PDRC, il envisage plutôt de mobiliser directement des crédits CTC. Les modalités permettant de libérer les crédits devront certainement faire l'objet d'une convention.

Il tient parallèlement à souligner qu'il ne sera pas acceptable d'étendre l'intervention de l'ODARC à l'ensemble des agriculteurs touchés par les dégâts et invite l'Etat à faire un rapport aux autorités compétentes pour obtenir l'autorisation de chasse.

Madame Vincenti informe de la possibilité d'apporter un co-financement Natura 2000 sur la base du surcoût généré par la mise en place de clôtures d'une hauteur plus conséquente. L'installation de ces clôtures doit être considérée comme un moyen de maintenir cette espèce protégée dans son habitat et d'éviter sa disparition. La mobilisation des crédits sera étudiée sur la base des éléments transmis et des solutions de financement proposées par l'ODARC.

Monsieur Giraschi rétorque qu'il ne peut accepter de voir dévier le débat sur des arguments technico-administratifs et financiers et qu'il convient de se concentrer sur le sujet qui préoccupe la plupart des participants à savoir une réponse concrète et immédiate pour les victimes des dégâts.

Monsieur Mondoloni du SMPNRC fait le point sur la population de cerfs. Des comptages au brame sont effectués chaque année. La population est estimée à 500 individus sur le territoire Alta Rocca/Fiumorbu. Il ajoute que le secteur de la plaine orientale est encore plus touché par la problématique des dégâts (5 exploitants impactés actuellement en plaine orientale et donc 2 en Alta Rocca).

Actuellement, le statut juridique de la sous-espèce (cerf de Corse) n'est pas clairement mis en conformité avec les directives européennes car l'état n'a toujours pas transposé dans son droit positif le droit communautaire relatif au cerf de Corse. Il est protégé au niveau européen mais demeure une espèce gibier au niveau national. Au niveau local, il bénéficie d'une interdiction de chasse annuelle par arrêté préfectoral. Une demande de classement en espèce protégée est en cours auprès du ministère de l'écologie (depuis décembre 2015) permettant de mettre le statut juridique du cerf de Corse en conformité avec les directives européennes et internationales (convention de Bernes, directives habitats faune-flore Annexe II et IV et liste rouge de l'IUCN).

Il fait état de l'intervention du député Camille de Rocca-Serra à l'Assemblée Nationale à ce sujet qui a relayé cette demande portée par les membres du groupe "grands ongulés". En revanche le gouvernement n'a répondu que sur le caractère chassable ou non de l'espèce en conformité avec le droit communautaire et n'a pas apporté de réponse claire concernant la problématique des dégâts.

Selon lui, avoir recours à des battues administratives serait actuellement illégal vis à vis des directives Européenne précitées. La dynamique positive de la population a permis d'atteindre une situation d'équilibre pour assurer la viabilité de l'espèce mais procéder à des abattages actuellement par le tir en battue administrative donnerait une caractère de "nuisible" à l'espèce et cela risque de compromettre les efforts menés depuis de longues années.

Madame Torre Mady : Historiquement, lors du lancement du projet de réintroduction, il était bien entendu que l'espèce conserverait son statut de gibier et serait de nouveau chassable dès que la population serait rétablie dans ses effectifs.

Monsieur Marqué s'interroge sur les méthodes pouvant être adoptées afin de gérer les populations. Il propose de mettre en place un plan de régulation puisque ni la solution du décantonement, ni celle de la responsabilité de la Fédération de Chasse ne peuvent être retenues. Le gestionnaire devra l'établir et la DDTM le mettra en œuvre.

Monsieur Mondoloni du SMPNRC répète de nouveau que le recours aux battues administratives ne repose pas sur un socle juridique stable, légal et conforme aux directives Européennes en lien avec le Cerf de Corse. Il ajoute également que le gestionnaire de l'espèce, le PNRC n'a nullement les compétences ni l'habilitation pour assurer la mise en œuvre d'un plan de gestion cynégétique concernant le cerf de Corse.

Le PNRC a assumé ses responsabilités dans ce programme via : l'élevage du cerf, sa réintroduction, son succès et le suivi des populations. Chaque organisme ayant participé à ce programme ou étant en lien avec ses problématiques doit assumer ses responsabilités. C'est collectivement que nous devons trouver les voies et moyens à cette problématique des dégâts causés par les cerfs.

Monsieur Orsatti confirme que les cerfs sont très présents d'autant plus que, jusqu'ici, les chasseurs ont joué le jeu et se sont montrés particulièrement respectueux vis-à-vis de l'espèce. Il arrive souvent que les animaux fuient devant les chiens lors des épisodes de chasse mais le décantonnement n'est que ponctuel et limité dans le temps.

Le Président du SMPNRC et le vice-Président insistent sur le fait qu'il faut une solution très rapide pour les deux agriculteurs concernés. Aujourd'hui, la priorité est de permettre aux agriculteurs de continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Le Président du SMPNRC et le vice-président Messieurs Jacques Costa et Antoine Versini : insistent sur le fait qu'il faut une solution très rapide pour les deux agriculteurs concernés. Aujourd'hui, la priorité est de permettre aux agriculteurs de continuer à travailler dans de bonnes conditions.

Le PNRC s'engage à donner dans les plus brefs délais aux deux exploitants agricoles, le contact des entreprises sollicitées pour l'aménagement de la nouvelle clôture à hauteur de 2.5m réalisée à l'enclos de Quenza, afin qu'ils puissent faire des devis auprès d'elles et d'évaluer le coût global (fourniture plus pose).

Le PNRC propose également, si cela est possible et conforme avec ses statuts, d'être un relais entre les exploitants agricoles et les éventuels co-financeurs de ces dossiers de fourniture et pose de clôture, ODARC et DREAL, en leur remettant les devis des exploitants agricoles ainsi qu'une attestation officielle du PNRC, confirmant la présence régulière de cerfs sur les parcelles impactées. Cette attestation et ses devis devront être complétés par une expertise des dégâts causés sur ces parcelles, réalisée par des techniciens et organismes habilités (chambre d'agriculture, ODARC, DDTM ?) afin de rendre le dossier éligible au financement.

Une discussion suit concernant la coordination à mettre en œuvre autour du montage de ces dossiers.

Conclusions

L'ensemble des participants reconnaît à l'unanimité que la prolifération des cerfs pose et posera de plus en plus de problèmes sur les territoires où se déroulent diverses activités anthropiques et notamment agricoles.

Aussi

- une réflexion globale et prospective pour une gestion adaptée des populations de cerfs doit être conduite au sein du Groupe Grands Ongulés et devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion dédiée à l'espèce
- dans l'immédiat, il convient d'apporter une réponse dans l'urgence aux agriculteurs sinistrés.

A cet effet, l'ODARC et la DREAL se chargent d'étudier les différentes possibilités – volet agricole/volet biodiversité PDRC- ou crédits CTC -en vue de financer en totalité, à titre dérogatoire, la pose de clôtures adaptées sur les terrains des agriculteurs concernés

Acte est pris d'une possibilité de participation de l'Etat sur le volet biodiversité, dans le cadre du dispositif Natura 2000, par rapport au surcoût généré par le rehaussement des clôtures

L'ODARC étudiera également les modalités d'attribution et de mise en œuvre des aides : financement direct des exploitants – conventions avec les différentes parties prenantes....

Le PNRC fournira aux exploitants agricoles impactés, les contacts des entreprises pouvant réaliser et poser ces clôtures de 2m minimum de hauteur empêchant l'intrusion de cerf sur les parcelles agricoles.

Le PNRC, si conforme avec ses statuts et missions, pourrait être un relais entre les exploitants agricoles et les co-financeurs (DREAL et ODARC) en transmettant les devis de fourniture et pose de clôtures des agriculteurs ainsi qu'une attestation officielle confirmant la présence de cerf sur les parcelles impactées.

ANNEXE V

Article Corse-Matin, programme de conservation du Cerf, janvier

2017

Corse Intos

CORSICA INFORMAZIONE

Mardi 3 janvier 2017

corse-matin

Cerf corso-sarde, la longue histoire d'une reconquête

Réintroduit depuis près de vingt ans, aujourd'hui on estime à 1 500 le nombre de cerfs qui vivent sur l'île. Si le programme de réinsertion est réussi, c'est la question de la gestion de l'espèce qui est désormais soulevée



Le cervu corsu est la plus petite des sous-espèces du cerf élaphe qui vit en Europe. / DOCUMENTIS CORSE-MATIN

S ogu u cervu, u cervu corsu, l'animaleddu shanditu... clamait en 1996 le groupe Diana di l'Alba dans la chanson U cervu corsu. L'animal, qui vit aujourd'hui en totale liberté sur le territoire, a été réimplanté progressivement à partir de 1998. Durant

toire. Dans l'Alta Rocca où le nombre de cerfs est estimé à 500, son aire de répartition s'étend sur 15 000 ha : du haut Casciolu jusque à Levu, en passant par Bavel-la et Avallène.

Le seigneur de la forêt



ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DES PUBLICS SUR LE CERF ET SUR LE PROGRAMME DE CONSERVATION

Sensibilisation des publics



Les services Patrimoine naturel et EEDD collaborent pour la conception et l'édition de supports de sensibilisation du public (exposition, brochures, événements...), en complément de ceux réalisés dans le cadre du programme LIFE.

Marques-pages

133

Programme participatif avec le collège de Moltifau

Cinq interventions ont été menées pour tous les niveaux, pour un total de 120 élèves. Dans le cadre d'une démarche participative, les élèves de troisième ont présenté à leur tour aux élèves de l'école primaire l'exposition et distribué les différents supports (affiches, livrets, autocollants).



Présentation du programme cerf par les élèves de 3ème de Moltifau

Le programme de conservation du cerf a également été présenté lors des interventions suivantes :

Interventions à destination du public scolaire :

- école de Fulelli, CE 2 : 25 élèves
- école de Prunu, classes unique + maternelle : 26 élèves
- école d'Isula Rossa, CE 1 : 22 élèves
- école de Prunu, 2 classes : 26 élèves
- école de Santa Lucia di Portivechju, CE 1, 28 élèves (4 interventions)
- Collège de Livia ,5^{ème}, 15 élèves (8 interventions)
- Cullegghju Pitretu, Festa di a lingua, 6 classes de CM 2 à 3ème (90 élèves)
- école du Pont de la Pierre (OCANA)
- école de Travu, CP/CE1, 33 élèves
- école de Velone d'Ornetu, classes unique + maternelle : 25 élèves
- école de Merusaglia, classes unique : 10 élèves
- école de Figurella, classe unique : 16 élèves

- école d'Arena Viscuvatu, maternelle : 21 élèves
- A Girandella di a lingua corsa à Ghisunaccia, 10 classes (160 élèves), et à Corti
- Fête de la nature Pruprià / Baracci ,12 classes (184 élèves)
- Festimonti à Carbuccia (environ 100 élèves CE-CM)

Biodiversité et développement durable

Par cars entiers, les communes d'Olmeto, Propriano, Sartène et Viganello emmenaient les élèves des classes du primaire vers Baracci durant le temps scolaire le matin, et périscolaire l'après-midi. Ainsi, plus de 250 enfants étaient répartis par groupes et par tranche horaire d'un quart d'heure auprès d'une douzaine d'ateliers tenus par des professionnels de l'environnement. Notamment l'université de Corse, par

la voix de l'enseignante Joséphine Foata, intéressait les enfants au thème de la vie des rivières de Corse. Puis, Guy Bousquet, apiculteur dans le Sarténais, racontait la vie des abeilles jusqu'à l'obtention du miel AOC. Jérôme Franchi du Parc naturel régional de Corse (PNRC) présentait, lui, un exposé sur le cerf de l'île. Près du stand du lycée agricole de Sartène, un mini-enclos renfermait deux brebis, a *pecora corsa*. Il s'agis-

sait pour les étudiants de BTS (section système exploitation) d'initier aux métiers d'*u pastore*.

Une course d'orientation dirigée par Yves Labertrandie entraînait les jeunes dans les alentours des bains de Baracci, tandis que Didier sur le stand de l'office de tourisme intercommunal recevait par roulement les groupes d'élèves et leur rappelait les atouts environnementaux du territoire.

Le tri des déchets et le traitement de l'eau, photos à l'appui, étaient les sujets exposés par Mélanie et Anna sur le stand de l'intercommunalité du Sarténais-Valinco-Taravo.

Chaque élève, grâce au partenariat du Syvadec, recevait en fin de visite un sachet de cadeaux : un tee-shirt au logo de la fête de la nature, des graines à planter et des carnets de jeux.

Cette première fête de la nature, organisée par la communauté des communes du Sarténais-Valinco-Sarténais-Taravo a été réussie avec l'aide de la mairie d'Olmeto, du Syvadec, des intervenants mais également grâce à la bonne volonté des enseignants des différentes communes, sans oublier l'intérêt des élèves des écoles primaires du secteur.



De nombreux partenaires ont répondu présent à l'appel de la communauté des communes du Sarténais-Valinco-Taravo.

Le cerf élaphe, réintroduction réussie

Un des stands de la fête de la nature de Baracci était animé par Jérôme Franchi du Parc Naturel Régional de Corse. Celui-ci expliquait que "les populations de Corse de cerf élaphe avaient disparu à la fin des années 1960. Une nouvelle introduction de l'espèce sur l'île a été entreprise dans le parc naturel régional à partir de population de Sardaigne, en partenariat avec la région de l'Italie. Conservés dans trois enclos, les premiers individus ont été mis en liberté complète en 1998 dans les communes de Quenza et de Piana."

À l'heure où le PNRC mène une nouvelle campagne de lâchers, le cervus elaphus corsicanus a largement dépassé le millier d'individus dans l'île. Bien entendu, ce sujet autour de la sauvegarde du splendide animal emblématique a remporté tout l'intérêt des élèves de la communauté des communes

Article Corse matin –Fête de la nature –Propriano (12 mai 2017)

Animations en centre de loisirs :

- "I zitelli di u Ponte" Ocana

Journées grand public :

- 18 mars : salon des métiers agricoles-Lycée agricole de Sartène
- 1^{er} juin : Festa di a lingua –Pitretu è Bicchisgà
- 4 juin : festa di a natura -Vico
- 24 et 25 juin : A Fiera di a caccia e di a pesca –Ponte novu (exposition)
- 5 et 6 juillet : Assises nationales de la biodiversité –Ajaccio (exposition, présentation de bois et de crânes)
- 14 et 15 juillet : Fiera di l'alivu Montegrossu- Exposition Biodiversité (panneau maquis)
- 14 juillet : Les vendredis du Cuscionu –plateau du Cuscionu
- 22 et 23 juillet : A Fiera di u legnu –Vezzani (exposition)
- 28,29 et 30 juillet : Fiera di a Bocca à u Pratu –
- 5 et 6 août : Fiera di l'amandulu- Aregnu Exposition Biodiversité (panneau maquis)
- 23 et 24 septembre : Festimonti Exposition Biodiversité (panneau maquis)
- 21 octobre : fête de la science- Isula Rossa

U bramitu di u cervu

Ces soirées grand public, dédiées à la sensibilisation du grand public avec sorties d'écoute du brâme, ont été renouvelées et se sont déroulées au mois de septembre dans les régions concernées par les lâchers de cerfs. On a pu compter la participation d'une cinquantaine de personnes lors de 5 soirées en tout à Castifau, Riventosa, San Petru di Venacu, Moltifau et Letia.

Affiche Bramitu di u cervu et Festa di a lingua --Pitretu è Bicchisgià

Réalisation de support de sensibilisation et d'information

Les agents du Syndicat mixte ont conçu et diffusé (auprès des enseignants et des abonnés) la lettre d'information du service EEDD sur le cerf de Corse.



U Campagnolu
Le cerf de Corse
cervus elaphus corsicanus

UN PEU d'HISTOIRE ...
Des ossements attestent de la présence de trois cervidés avant l'arrivée de l'homme en Corse. Le cerf actuel aurait été introduit par l'homme à partir de l'âge du bronze (1200 - 700 av J.C.). Rien ne permet de savoir d'où provient l'actuel Cerf de Corse. De tout temps le cerf a été chassé en Corse et en Sardaigne. Dans une période plus récente, cette chasse incontrôlée accompagnée d'une modification des paysages forestiers entraînant, en grande partie, son déclin puis, en Corse, son extinction. C'est en 1969 que le dernier cerf de Corse est abattu en forêt de Pina, sur la plaine orientale.



En Sardaigne, le cerf n'a jamais totalement disparu : trois noyaux furent maintenus à l'état naturel. Ceci favorisa dès 1975, le lancement d'un programme de coopération entre le Parc Naturel Régional de Corse et ses homologues Sardes (azienda forestale). En 1985, quatre animaux furent réintroduits dans l'enclos d'élevage de Quenua. La réussite de cette opération conduisit à la construction de deux autres enclos à Casabanda et Aina di Fiamòrbu. Chaque enclos d'une surface de plusieurs hectares constitue un habitat semi-naturel. Les animaux y sont nourris, surveillés, identifiés et soignés si besoin. La vocation de ces enclos est de permettre le repeuplement de l'espèce dans son milieu naturel.

Avant d'être relâchés, les animaux sont capturés dans des enclos « de reprise ». C'est là qu'un vétérinaire leur fera subir différents prélèvements (sang, peau, poils ...) et qu'ils seront identifiés par des boucles de couleur. Certains d'entre eux seront équipés d'un collier émetteur qui permettra de les reconnaître et les localiser une fois libérés. Les cerfs quitteront l'enclos dans des caisses de bois à bord de véhicules jusqu'au point de lâcher. Sur certaines zones de montagne, on utilisera le transport en hélicoptère.







De 1998 à 2016, une quinzaine de lâchers sont organisés avec plus de 250 cerfs libérés dans le milieu naturel. Six régions de Corse sont concernées (Caccia-Giuniani, le Venaco, Le Fium'Orbu, Les Deux Serras, le haut Taravu et l'Alta Rocca). La population totale en Corse est aujourd'hui estimée à 1500 cerfs.

IN LINGUA CORSA

U più maiò di i mammiferi tirrestri di Corsica hè u cervu.
U cervu.
Hè u masciu è hè incurmatu di corri chi ponu misura 70 cm d'altezza, è pisa 1Kg par omu l'animali pò pisa 130 Kg. è hè d'una altezza à a cimiccula di 100 cm.
A rocca.
Hè a femina. ùn hà corri. U sò pesu ùn pò essa di più ch'è 70-80 Kg. è pò essa d'una altezza à a cimiccula di 80 cm.
U cervettu.
Hè u minori
U sò pilami hè castagnu pichjatu di tachi bianchi chi ani da spariccia dopu à qualchi settimana.

Un annu di vita

Vaghjimu
L'animali scambiani di pilami chi diventa più spessu. I masci s'avvicinani di i bandi, costituiti di femmini è di ghjovani di l'annu innanzu.
Hè l'epoca di a riproduzione. U bramitu chi hè u nomu datu à quiddu briomu rogu è chi s'assumiglia à un mugghju di lioni, ghjova à mostrà à sò forza, u sò bramu è impiari l'altri masci.
Si l'affari ùn bastatandu si fraiani.
U cervu hè una spezia puligama. S'accoppia incù parechji femmini furmandu bandi costituiti di trè à cinque roncchi. D'un annu à l'altru, u cervu brama sempre à i listessi lochi. S'ù lochi sò chiamati « Lochi di bramitu »
Invernu
U pilami hè più scuru di culori grigiù castagnu.
I corri di i cervidici sò ossi. Da meru Farraghju à meru Marzu s'i corri cascani è ricominciarani à crescia à u capu di dui settimane.
Bramu
D'Aprili l'animali scambianu una siconda volta di pilamu è perdini u pelu longu d'invernu chi sarà rimpiazzatu pò un pelu menu zeppu.
I corri crescini sempre è sò coperti d'una pella chiamatu « viddatu ».
A gravidanza hè di più o menu 32 settimane è a s'idera si faci da meru April à meru Ghjughju.
I cervetti sughjarani tre o quattu mesi.
Inati
U pilami hè di culori castagnu rassicciu. I corri ani compiu di crescia di l'aglu. U viddatu si si secca è l'animali si si sbarazzani strufinendussu contra l'arburu.
In sui tempi di callamoni l'animali cercani u frescu.



1/3  2/3  3/3  Septembre 2017 

135

Lettre d'information sur le cerf de Corse

Tournage et montage d'un film de 10 minutes sur le programme de conservation du cerf :



Bramitu di u cervu
Le 16 septembre 2017
A Letia
Le Parc naturel régional de Corse vous invite à écouter le brame du cerf dans votre région.
Afin de ne pas déranger les animaux le nombre de participants est restreint et donc ...
L'inscription préalable est obligatoire
Tel : 06 82 89 60 18
• Rendez-vous à la mairie à 19h00, pour recevoir les détails de l'organisation.
• Prévoir un pique-nique, des vêtements chauds, des chaussures de marche et une lampe (frontale ou de poche).





action globale Un Cervu dui Isoli

Exposition « Parc naturel régional de Corse : une biodiversité à préserver » :
 Rédaction d'un encadré sur le cerf dans le panneau consacré au maquis (faune et la flore).

Le Cerf élaphe de Corse - *Cervus elaphus corsicanus* – u cervu
 Par rapport à l'espèce continentale, le cerf de corse se caractérise par sa petite taille et sa ramure simplifiée. Il est parfaitement adapté au maquis.
 Des ossements attestent de la présence de 3 cervidés avant l'arrivée de l'homme en Corse.
 Le cerf actuel, *cervus elaphus corsicanus*, aurait été introduit par l'homme à l'âge du bronze (1200-700 av JC).
 En 1777, le scientifique Erxleben a fait du cerf de Corse une variété puis une sous espèce.
 Entre le XIXème siècle et la première moitié du XXème, une chasse incontrôlée a entraîné le déclin du cerf en Corse et en Sardaigne, puis son extinction en Corse où le dernier cerf a été abattu en 1969.
 Un programme de réintroduction a été mis en place à partir de 1985 avec l'arrivée de 4 individus venus de Sardaigne et placés en enclos.
 Depuis 1998 plus de 250 cerfs ont été relâchés et on compte aujourd'hui environ 1300 cerfs en Corse.
 Le cerf de Corse est protégé.

FAUNE (AUTRES)

Le village des tortues à Moltifau

Le village des tortues est un lieu d'accueil du public et d'élevage de tortues d'Hermann. En 2017, les agents du Syndicat mixte ont pu comptabiliser 100 tortues adultes et 93 naissances. Les tortues juvéniles ont été pucées grâce à la collaboration du vétérinaire Marc Memmi. Durant la période d'ouverture au public (mi-mai à la mi-septembre), le village des Tortues a accueilli environ 10 000 visiteurs dont une dizaine de groupes (écoles, centre aérées...). Ce lieu participe à la sensibilisation du public sur cette espèce menacée et encore soumise à des comportements qui peuvent la mettre en danger du fait de sa présence dans des zones proches des villages, voire dans les jardins. Une réflexion est en cours pour que le village des tortues devienne également un centre de soin, à l'image du centre de soin des rapaces.



Village des tortues et la Tortue d'Hermann / a Cupulatta

Da u pinu à u piralzu, sentier d'interprétation sur la faune et la flore à Solaro

Les agents du Syndicat mixte ont accompagné la commune dans l'élaboration des documents de communication et d'accompagnement pédagogique de ce sentier d'interprétation facile d'accès et présentant une grande variété de milieux. Le sentier et les panneaux d'interprétation avaient été précédemment conçus par le Syndicat mixte et la commune de Solaro. Le sentier accueille régulièrement des sorties scolaires ou tout public.

2.3.5 PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA RESSOURCE EN EAU

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE DEMARCHE DU CONTRAT DE RIVIERE DU FANGU

Le Contrat de rivière du Fangu, approuvé en Comité de bassin le 10 décembre 2012 et mis en œuvre depuis 2013, est arrivé à son terme en fin d'année 2017.

Le montant financier global relatif à la mise en œuvre de l'ensemble des actions était estimé à 2 223 895,00 euros HT. Ces actions avaient pour objectif la protection et la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre la pollution et la préservation de la biodiversité.

Durant l'année 2017, la chargée de mission eaux et milieux aquatiques responsable de ce dossier s'est investie dans la réalisation des tâches suivantes :

- L'animation et le secrétariat technique et administratif du contrat de rivière ;
- La coordination et le suivi des actions du contrat de rivière.

Le suivi et la coordination des actions du contrat de rivière ont été effectués régulièrement tout au long de l'année. Les actions sous maîtrise d'ouvrage externe ont fait l'objet d'échanges avec les partenaires en charge de leur exécution afin de leur apporter un appui technique et de déceler d'éventuelles problématiques de mise en œuvre et de rechercher les solutions adéquates. Les tableaux de bord techniques et financiers des actions ont été renseignés avec ces données.

Un rapport d'étape et un état budgétaire ont été établis afin de faire un bilan administratif et financier sur la période 2013-2017 et de faire le point sur l'avancement du contrat : six actions terminées, huit actions en cours, une action abandonnée, et dix actions non lancées dont sept où les démarches préalables ont été entreprises mais qui ont rencontré des difficultés dans leur mises en œuvre et trois non démarrées.

Ce bilan général a été présenté lors du comité de rivière annuel qui s'est tenu le 22 mai 2017 à la casa marina à Galeria. Les problématiques d'ordre administratif, technique et financier ayant eu ou pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme d'actions ont été examinées.

Des discussions ont ainsi été entamées quant à la suite du contrat après sa date de fin.

Concernant les actions sous maîtrise d'ouvrage du SM PNRC, l'étude hydrobiologique du Fangu a débuté. Un comité technique chargé de suivre son déroulement a été organisé le 23 mai 2017 dans les locaux du SM à Corte (lancement de l'étude, finalisation du CCTP avec le bureau d'étude et accompagnement du bureau d'études).

Concernant le programme de communication, après discussion avec les membres du comité de rivière, il sera revu à la baisse avec uniquement la réalisation de plaquettes d'information. Ces dernières concerneront le bilan du contrat et seront élaborées une fois que l'ensemble des actions seront terminées.

Il a été procédé à la relève des compteurs de secteurs (1 fois / mois) afin d'obtenir des données sur les rendements des réseaux AEP et connaître leur état (détection de fuites) afin de diminuer les volumes prélevés en milieu naturel. Cette action s'inscrit dans l'objectif global de préservation des milieux aquatiques et plus précisément dans ceux du contrat de rivière du Fangu.

Afin de faire connaître la démarche du contrat de rivière du Fangu, et plus largement l'intérêt de préserver les milieux aquatiques, une présentation a été faite aux enfants de plusieurs écoles primaires de la région Balagne lors de la fête de la pêche 2017 (19 mai 2017) au barrage de Codole (commune de Felicetu).

A la demande des membres du comité de rivière, une réunion a été organisée en fin d'année 2017 afin de dresser un bilan plus détaillé de la mise en œuvre du contrat et débattre des actions à réaliser impérativement. Parmi les actions non engagées sur la période 2013-2017, certaines d'entre elles, après entretien avec les maîtres d'ouvrages, ont fait l'objet d'un réajustement financier et technique dans l'optique de pouvoir y donner suite, en 2018, dans le cadre d'un avenant.

Les comptes-rendus de réunions ont été rédigés et transmis aux membres du comité de rivière du Fangu.

PROGRAMME DE GESTION DES RIVIERES SAUVAGES DE CORSE

Depuis 2013, le SM du Parc naturel régional de Corse s'investit dans un programme de gestion et de préservation des cours d'eau sauvages de Corse. Cette démarche, engagée en collaboration avec le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages (FCRS), a pour but d'assurer la conservation et la valorisation des cours d'eau en bon état de fonctionnement écologique. Cette préservation passe par l'attribution d'un label « Sites Rivières Sauvages » et la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté sur le territoire.

Ce programme est engagé pour trois fleuves du territoire du PNRC. La labellisation est portée par le Syndicat mixte du PNRC pour le Fangu et le Travu. Le conseil départemental de Corse du Sud porte la labellisation du Taravu.



U Fangu et u Travu

Durant l'année 2017, la chargée de mission eau et milieux aquatiques qui suit ce dossier a assuré :

- le secrétariat technique et administratif du programme « Rivières Sauvages » ;
- la coordination et le suivi des projets de labellisation ;
- la mise en œuvre et le suivi d'exécution des programmes d'actions.

De nombreux échanges ont été eu lieu tout au long de l'année entre la chargée de mission et l'animatrice du FCRS afin de maintenir une veille en continu sur les dossiers de candidatures du Fangu et du Travu. Ils ont également permis de faire des points d'actualités sur les évolutions du programme « Rivières Sauvages » au niveau national, du réseau des Rivières Sauvages labellisées mais aussi sur les autres cours d'eau labellisés ou candidats au label.

La labellisation des cours d'eau passe par la conduite d'audits par l'association française de normalisation (AFNOR). En 2016, en raison, des restrictions budgétaires, ces derniers n'ont pu être effectués. La procédure a été relancée en 2017. Les deux dossiers AFNOR, constitués de plusieurs documents (programmes d'actions, dossiers de labellisation, note explicative, etc.) ont été réactualisés au vu des nouvelles données à disposition.

Il a également été réalisé des couches SIG des tronçons labellisables du Fangu et du Travu à l'aide d'un logiciel de cartographie.

Dans le cadre du suivi des fleuves, des pêches électriques ont été réalisées.

Afin de pouvoir financer les mesures des programmes d'actions, une recherche de fonds privés a été menée. Comme l'année précédente, les contacts avec le FCRS portant sur la convention signée avec les eaux de Zilia, dont les dons doivent servir à financer les actions sur le territoire corse, se sont poursuivis. Le programme « Rivières Sauvages » et des dossiers de demande de dons ont été présentés auprès de plusieurs fondations. Malheureusement ils n'ont pas abouti.

Le Syndicat mixte du PNRC a vocation à être un coordonnateur des projets qui se déroulent sur son territoire dans son domaine d'intervention. Il l'est d'autant plus dans le cadre du programme « Rivières Sauvages » où il a été l'initiateur de la démarche en Corse à travers l'inscription du Fangu et du Travu en tant que bassins versants pilotes à ce programme dès 2013.

A ce titre, la chargée de mission s'est investie dans le suivi de la candidature du fleuve Taravu à l'obtention du label « Sites Rivières Sauvages », porté par le CD2A. Ce projet a vu son aboutissement en février 2017, avec l'obtention du label au niveau 2.

La chargée de mission a participé aux diverses réunions (comité de pilotage, comité technique) organisées tout au long du processus ainsi qu'à la cérémonie de labellisation qui s'est déroulée en octobre 2017. A cette occasion, le Syndicat mixte du PNRC a renouvelé son soutien à cette démarche et rappelé son rôle dans la mise en œuvre de celle-ci sur son territoire à travers la nouvelle charte.

Les agents du Syndicat mixte du PNRC ont participé au montage du dossier Intereg BIGDATA4RIVERS / Améliorer la qualité de l'eau des rivières grâce aux politiques innovantes de gestion de l'eau.

2.3.6 MAITRISER LES PRATIQUES MOTORISEES ET LIMITER LEUR IMPACT SUR LES PAYSAGES ET LES HABITATS

(cf. objectif 1.2.4)

AXE 3 : LE LITTORAL

A PIAGHJA E U MARE

3.1 ASSURER COLLECTIVEMENT UNE GESTION EXEMPLAIRE DES SITES PROTEGES DES FAÇADES MARITIMES

En plus de la mise en œuvre des plans de gestion détaillés dans les objectifs ci-dessous, la biodiversité marine est l'objet de plusieurs programmes de sensibilisation des publics.

142

A l'école de la mer

Ce programme financé par l'Office de l'Environnement de la Corse a permis les interventions scolaires suivantes :

Ecoles de Solenzara - CE1-CE2-(22 enfants), Morta – CM2(21 enfants), Evisa -classe unique (13 enfants), Cozzano -PS à CE1-CE2 à CM (30 enfants), Cargèse - CM (15 enfants), Travu - CP à CE1 (47 enfants), soit 148 élèves.

La Mer en fête

Cette manifestation organisée par le CPIE U Marinu a permis d'accueillir, sur les bateaux de la Corsica Linea, plusieurs centaines d'enfants à Ajaccio et à Bastia. Deux ateliers sur le balbuzard pêcheur et le grand dauphin de méditerranée leur ont été présentés.

Vita Marina

Le Lycée agricole de Sartè a organisé ce colloque sur la biodiversité marine lors duquel 140 élèves ont participé à un atelier sur le balbuzard pêcheur.

Cap Mer

C'est à Sulinzara que l'Office de l'environnement de la Corse a organisé cette manifestation grand public. Un atelier sur le grand dauphin a été mené pour 200 élèves en tout, et le grand public a pu découvrir la caméra sous-marine.

Acqua Linda

Cette manifestation organisée au Golfe de Lava par la CAPA a accueilli plusieurs centaines d'élèves du grand Ajaccio, auxquels a été présentée une animation sur le Grand dauphin.

Fête de la nature



Cette manifestation nationale n'est pas spécifique au milieu marin. Lors de son édition 2017, à Santa Lucia di Porti Vechju, les agents du service EEDD ont présenté l'atelier sur le balbuzard pêcheur à 100 élèves venus de différentes écoles.

Atelier sur le balbuzard pêcheur

3.1.1 VALORISER LE SITE INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE DE L'HUMANITE (UNESCO) EN ASSURANT SA GESTION DURABLE

En l'absence de plan de gestion validé, le Syndicat mixte du PNRC n'œuvre pas encore à la gestion durable du site Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola. Cependant, l'un des éco-développeur du Syndicat mixte fait partie des 170 membres du Comité d'Orientation Stratégique (COS) de la Fondation pour la Recherche de la Biodiversité (FRB), installé officiellement le 07/12/17 à Paris et réparti en 5 collèges, en tant que représentant du Club des Plus Belles Baies du Monde et siège dans le collège n°1 "gestion des espaces et des milieux naturels". A ce titre, il a participé aux Assises de la Biodiversité à Ajaccio en juillet 2017 et aux instances statutaires du Club Mondial (A.G et conférences thématiques, congrès mondial au Mexique) avec des documents de promotion sur le golfe de Porto-Girolata.

3.1.2 RENFORCER LA PROTECTION DES RICHESSES PATRIMONIALES DE LA RESERVE DE SCANDOLA



INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2017 est le second rapport de l'équipe de gestion en charge de la réserve naturelle de Scandola qui reprend le schéma préconisé afin d'harmoniser les rapports d'activités au sein du réseau des réserves naturelles de Corse.

Le plan de gestion II de la réserve naturelle de Scandola est en cours de validation par la CTC et est valable pour une durée de cinq ans.

Rappelons que les objectifs principaux, en termes de conservation, retenus dans ce plan de gestion sont le maintien du bon état de conservation de la mosaïque d'habitats marins et terrestres de la réserve et la préservation et la croissance (dans le cas où l'effectif naturel n'est pas atteint) des populations des espèces à forte valeur patrimoniale et emblématiques. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, cependant les pressions anthropiques croissantes, sur cet espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien du haut niveau de naturalité de cette zone constitue, en soi, une performance singulièrement difficile.

En plus de cet enjeu, viennent se greffer un enjeu de connaissance, qui consiste à faire de la réserve un observatoire des fonctionnements écosystémiques ainsi que leur adaptation face à des changements globaux. Ainsi, que des enjeux pédagogiques et socioculturels comme changer la manière avec laquelle les visiteurs abordent cet espace, une meilleure gestion des flux de la fréquentation touristique et favoriser un accueil des visiteurs en développant des outils pédagogiques de qualité hors site.

À partir de ces enjeux, treize objectifs à long terme ont été définis :

- Conserver la diversité des milieux et des habitats
- Maintenir la diversité des espèces
- Conserver la qualité du milieu
- Conserver le patrimoine historique
- Gérer et encadrer les activités humaines en mer
- Conforter la réserve dans son rôle de pôle de recherche international et d'observatoire des changements globaux
- Étudier l'impact socio-économique de la réserve dans le contexte local et insulaire
- Affirmer son rôle de zone d'expérimentation et transférer des mesures de gestion vers d'autres espaces en Méditerranée
- Favoriser l'accueil guidé du public hors réserve
- Développer la communication vers des publics cible
- Assurer la pérennité financière et administrative de la réserve
- Assurer la formation, la promotion, la sécurité et l'installation du personnel
- Mettre en œuvre une démarche de développement durable au sein de la réserve et en faire une vitrine en matière d'écoresponsabilité

Le présent rapport fait état des actions entreprises et réalisées en 2017 suivant les objectifs énoncés dans le plan de gestion II, de la réserve naturelle de Scandola.

Codifications des objectifs et des opérations

SE/SG : suivi écologique, études, inventaire, suivi géologique ; PI : pédagogie, informations, animations, éditions ; AD : gestion administrative ; TU : travaux uniques, équipements ; TE : travaux d'entretien, maintenance ; PO : police de la nature ; RE : recherche.

A LA RESERVE MARINE ET LA RESERVE INTEGRALE SONT ETENDUES (OBJECTIF A I.1)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 1	1	aboutissement du projet d'extension de la réserve	réalisé partiellement	15 %	fort	reprise du processus avec recrutement d'une chargée de mission extension par l'OEC	

Il n'y a pas eu de la part du gestionnaire d'actions concrètes réalisées dans le sens d'une extension, mais une reprise du processus d'élargissement. Ce dernier reste une priorité, comme cela avait été écrit dans l'ASR de 2012 et la volonté de le porter à son terme est indéniable. L'élargissement de la réserve avait été établi comme une priorité par le conseil de l'Europe lors des recommandations accompagnant la réattribution du diplôme de catégorie A et par l'Unesco lors du renouvellement du label du site.

L'OEC a relancé le projet en affectant à nouveau, au milieu de cette année, une chargée de mission travaillant sur le projet d'extension de la réserve naturelle de Scandola. Le chef de l'équipe en charge de la gestion de la réserve a, notamment au cours de cette année, assisté à des réunions de travail avec les services de l'OEC et travaillé sur des documents relatifs au projet.

B LES MILIEUX FRAGILES SONT PROTEGES ET LES MILIEUX DEGRADEES SONT REHABILITES (OBJECTIF A I.3)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 3	1	réglementation de la fréquentation des bateaux	réalisé	100 %	fort	ne concerne pas les promenades en mer comme à la base, mais la grande plaisance	
RE 1	1	étude de l'impact des activités socio-économiques sur la faune et la flore	pas réalisé	0 %	fort	pas d'étude scientifique lancée mais prévue dans le programme Marittimo	

La première action concerne les embarcations de plus de 500 UMS et la prise de l'arrêté par la préfecture maritime interdisant le passage et le mouillage des navires de plus de 500 UMS sur l'ensemble du site du patrimoine mondial.

Après la saison estivale (1ère année de la mise en application de l'arrêté) on peut faire un bilan mitigé de cette interdiction. En effet, cette avancée est essentielle pour la préservation de l'environnement marin du site, mais il fragilise la surveillance de la réserve naturelle de Scandola. En effet, les agents de la réserve ont du intervenir à quatre ou cinq reprises au cours de l'été dans les golfes de Girolata et de Porto pour signifier à des navires en infraction de quitter les lieux. L'embarcation et l'équipe de surveillance ont donc été, régulièrement, sollicitées pendant la période estivale, mais aucune procédure verbale n'a été établie.

Les agents de la réserve sont donc obligés (seule force nautique présente régulièrement sur site) d'intervenir, sur un territoire sur lequel ils n'ont aucune compétence légale, de délaisser pendant ce temps la surveillance de la réserve, pour un résultat somme toute assez minime (pas de verbalisation). Il faudrait donc impérativement revoir concrètement l'application sur le terrain de cette décision, afin de lui redonner toute son efficacité première.

La deuxième action concerne l'étude de l'impact de la fréquentation sur le système de la réserve naturelle de Scandola. Cette problématique est au coeur du projet GIREPAM (marittimo) prévu sur la réserve naturelle de Scandola. Le projet de trois ans aurait dû débuter au début de cette année et il prévoit dans un premier temps d'estimer le nombre de bateaux, et leurs caractéristiques, présents au sein de la réserve de Scandola au cours de l'année, l'évolution de ce nombre en fonction de la période de l'année (courbe de fréquentation), la localisation des zones les plus fréquentées, la perception sociale des usagers de cette fréquentation, la pollution sonore relative au trafic. Cependant, un problème est survenu au moment de l'attribution du marché en début d'année et le marché a dû être déclaré infructueux. Il y a donc eu lancement d'un nouvel appel d'offre ce qui a retardé la mise en place des systèmes d'acquisitions des données. Il n'y aura donc pas de données produites en 2017. Les équipes de la réserves ont néanmoins participé aux deux comités de pilotage qui se sont déroulés à Port-Cros et Bonifacio et ont collecté des données en 2017 qui pourront servir dans le cadre de ce programme pluriannuel (données fréquentation cf. partie N et données sur la reproduction du balbuzard pêcheur cf. partie C 1).

C SUIVI DES POPULATIONS PATRIMONIALES (OBJECTIF A II.1)

1. LE BALBUZARD PECHEUR :

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
SE 1	1	suivi balbuzard réserve	réalisé	100 %	fort		
SE 2	1	suivi balbuzard Corse	réalisé	100 %	bon		
AD 5	2	rédaction du rapport reproduction balbuzard	réalisé	100 %	bon		

Synthèse des données de reproduction 2017 pour la population corse de balbuzards pêcheurs

Pour la saison de reproduction 2017, il est important de noter les faits suivants :

Si l'on zoome sur la population de la réserve :

Lieux	Évènements
Elpa Nera	
U Elbu	
Palazzu	un oiseau envolé le 22 juin, problème dérangement au moment du premier vol avec sauvetage par les agents du Parc du jeune qui a atterri dans l'eau.
Gargalu	
Cala di Ponte	
Ficcaja	

2. LE GOELAND D'AUDOUIN :

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
SE 11	1	suivi goéland d'Audouin golfe de Porto	réalisé	100 %	fort	6 passages réalisés pour le suivi	
AD 6	2	rédaction du rapport suivi Audouin	non réalisé	0 %	bon	pas de reproduction constatée sur site	

148

En 2017, le site de Gradelle n'a pas été utilisé comme site de reproduction par la petite colonie de goéland d'Audouin. L'équipe de la réserve a effectué six passages entre fin avril et mi-mai.

3. LE GRAND DAUPHIN ET LE CORMORAN HUPPE :

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
SE 4	1	suivi population espèces cibles	réalisé partiellement	20 %	fort	1 sortie spécifique grand dauphin, en attente de matériel, 2 sorties nidification cormoran	

Le suivi par photo-identification de la population de grand dauphin a été mis en place depuis trois ans sur le secteur, en partenariat avec un autre agent du parc. Nous devrions bientôt, enfin, être équipé de notre propre matériel (appareil photo et tablette), afin de pouvoir exécuter ce suivi de manière plus régulière.

Au cours de l'année 2017, nous n'avons pu concrétiser qu'une seule sortie à la journée sur ce suivi. Les conditions de mer étaient très bonnes ce jour-là, mais nous n'avons pas vu d'animaux au cours de cette sortie. Cependant, ils ont bien occupé la zone (cf. objectif B-I.1 synthèse sur les données naturalistes) et, en 2018, nous essayerons d'intensifier nos efforts d'observation.

Le suivi de la nidification du cormoran huppé a été effectué en février et a mobilisé deux agents pendant une journée. Nous avons longé la côte entre Galeria et la fin de la réserve terrestre en nous basant sur la cartographie des nids de cormoran établie dans les années 80. La prospection s'est effectuée avec des jumelles à partir de l'embarcation du parc. Nous n'avons pas débarqué pour vérifier le contenu des nids et nous avons juste relevé le nombre de nids actifs. Le résultat de la prospection du 16 février est le suivant : vingt-trois nids actifs sur la zone Elpa-Nera – Cala vecchia. Ce suivi devra être renouvelé dans le futur et être étoffé afin de pouvoir compléter et s'ajouter à ceux qui sont déjà en place sur d'autres secteurs de la Corse.

4. LA GRANDE NACRE :

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
SE 7	1	suivi des populations de <i>Pinna nobilis</i> de la réserve	réalisé	100 %	fort	installation de capteurs larvaires 18 petites nacres récoltées	

Cette année le suivi de l'état des populations de *Pinna nobilis* et *P. rudis* de la réserve était complété par la pose de capteur larvaire. Ces trois capteurs, installés en début d'été, ont été retirés mi-novembre. Ils étaient localisés à cala di u Turcu, sous les falaises nord de Gargalu et à l'Imbuttu. Le recensement des densités de *Pinna nobilis* a eu lieu dans la baie de Gattaghja, la passe de Gargalu et sur le secteur de la dune hydrodynamique de l'Imbuttu. Voici les conclusions que nous avons pu tirer de cette étude.

Le recensement des populations de *Pinna nobilis* a été rendu difficile à cause du développement exubérant de l'herbier de Posidonie en début de période estivale. La baie de Gattaghja suivie depuis de nombreuses années s'était révélée un site favorable au recrutement avec une densité de juvéniles élevée et une population d'adultes bien équilibrée, or au cours de cette mission aucun juvénile n'a été observé, et sur quatre transects (surface couverte 400 m²), aucun adulte. La densité qui était de 6 nacres pour 100 m² en 2013, n'était plus que de 1,5/100 m² en 2015 et au cours de cette mission de 0/100 m². Il faudra vérifier lors d'une prochaine mission avec un herbier moins dense. La passe de Gargalu (réserve intégrale) était, la station, la plus riche de la réserve avec 21 nacres/100 m² sur une seule radiale et 7,6/100 m² sur une surface couverte de 300 m². Cependant, au cours de cette mission une seule nacre a été observée sur 400 m².

Lors de la mission de novembre, l'herbier étant plus bas, la seconde plongée a permis de repérer les nacres. La population est en bonne santé et il y a eu un bon recrutement. Il a été dénombré six grandes, dix-huit moyens et vingt-trois petites. Il y a eu neuf *Pinna* mortes sur ce secteur.

Sur les parois de l'Imbutu (entre 6 et 9, 80 m de profondeur), cinq *Pinna nobilis* suivies depuis 2010 ont été retrouvées en bon état et mesurées afin d'en suivre la croissance. De même la *Pinna rudis* trouvée en 2010 a été retrouvée, dans l'herbier dense, et mesurée

Enfin sur la dune hydraulique de l'Imbutu (entre 25 et 36 m de profondeur) le champ de nacres, à découvert sur sable grossier, est suivi depuis les années 1990. Il s'agit de nacres très âgées qui disparaissent peu à peu d'année en année. Sur ce site vingt-quatre individus ont été observés et aucun n'est mort cette année.

D SUIVI ET PROLIFERATION DES ESPECES INVASIVES (OBJECTIF A-II.3)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
TE 3	1	veille écologique continue des espèces potentiellement introduites envahissantes	réalisé	100 %	bon	vérification des zones d'implantation de <i>Caulerpa cylindracea</i>	
TE 4	2	suivi de la prolifération de certaines algues invasives dont <i>Womersleyella setacea</i> et <i>Acrothamnion preissii</i>					

Cette année, suite à la découverte en 2016 de l'algue invasive *Caulerpa cylindracea* sur le territoire de la réserve, nous avons demandé aux missions scientifiques qui venaient plonger sur le site d'avoir un regard attentif vis-à-vis de cette espèce.



Carte n°1 : Localisation (flèches rouges) des zones affectées par *Caulerpa cylindracea*



Caulerpa cylindracea

Selon les premières observations réalisées par Jm Dominici lors des missions Corail rouge et grande nacre, on constate que les parties colonisées par cette invasive sont encore relativement réduites. Elles se cantonnent à la passe au sud et à l'est de l'îlot de Palazzu (tâche d'environ 400 m² confirmée) et à la partie ouest de la baie de l'Elbu entre Imbuttu et l'îlot des orgues.

L'algue n'a pas été détectée sur les autres zones prospectées dans la partie sud de la réserve passe de Gargalu, Gattaghja et Cala di u Turcu (site de plongées pour le suivi *Pinna nobilis*).

Il est cependant indispensable de continuer d'exercer une veille attentive, de suivre et de cartographier précisément l'expansion de cette espèce qui peut avoir des conséquences environnementales assez problématique. Le bon état écologique des habitats de la réserve semble freiner l'expansion de cette invasive.

E LIMITATION DES POLLUTIONS (OBJECTIF A-III.1)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PO 1	1	veille sur les dégazages sauvages ou les éventuelles marées noires	réalisé	100 %	bon	vérifications sur l'eau dans la baie de Galeria	●
TE 5	2	nettoyage de la partie terrestre et récupérations des macro-déchets flottants	réalisé	100 %	bon	ramassage pendant les périodes creuses de la surveillance	●

151

Les embarcations du parc n'ont pas été mobilisées cette année dans le cadre d'un repérage ou d'un traitement d'une pollution marine aux hydrocarbures.

Les opérations de nettoyage des plages de Gattaghja et de l'Elbu ont été réalisées en amont et pendant la saison estivale. Un des deux agents, durant la tournée matinale, est débarqué et ramasse les macro-déchets sur la plage et l'arrière plage. Cette intervention a été menée six fois. De même, pendant les tournées de surveillance, les agents se sont attachés à ramasser les plastiques et autres macro-déchets dérivants. Les plages restent relativement propres sur le secteur et le principal déchet enlevé reste les plaques de polystyrène. Très léger, il est porté par le vent et va s'entremêler dans la première ceinture de végétation, ce qui rend son ramassage extrêmement difficile. De plus, il se désagrège vite en petites sphères et il devient, dès lors, très problématique d'envisager une dépollution totale et rapide du site.



Photo du ramassage de la plage et de l'arrière plage de l'Elbu

Cette année la faille d'accumulation de macro-déchets, de cala di u Turcu, n'a pas fait l'objet d'un nettoyage. Celui-ci devra être envisagé dans un futur proche.

F REDUCTION DES FLUX TOURISTIQUES (OBJECTIF A-III.2)

Evaluation des dérangements des activités maritimes sur les populations d'oiseaux :

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
RE 5	1	définition d'une série de bioindicateurs pour établir la capacité de charge de la réserve	pas réalisé		fort	étude prévue dans le programme GIREPAM mais retardée	
RE 6	1	étude des impacts de la fréquentation humaine sur la biodiversité et les écosystèmes marins	pas réalisé		fort	études prévues dans le programme GIREPAM mais retardées	
RE 7	1	évaluation de l'impact des activités maritimes sur les populations d'oiseaux	réalisé	100 %	fort	pas d'étude scientifique mais stage de Bac pro STAV	

152

Un important projet européen, Marittimo devait être initié en début d'année 2017 sur le périmètre de la réserve naturelle de Scandola. Ce programme GIREPAM doit permettre à la réserve d'estimer le nombre de bateaux, et leurs caractéristiques, présents au sein de la réserve de Scandola au cours de l'année, l'évolution de ce nombre en fonction de la période de l'année (courbe de fréquentation), la localisation des zones les plus fréquentées, la perception sociale des usagers de cette fréquentation, la pollution sonore relative au trafic. Une fois cette première tâche accomplie (définition de la fréquentation et de ses caractéristiques) l'étude devra évaluer les éventuels impacts sur les trois compartiments biologiques suivants : l'herbier de posidonie, le balbuzard pêcheur et les peuplements de poissons.

Pour plus de détails sur les raisons du retard du projet se reporter à la partie B (problème au niveau des appels d'offre).

La réserve a, également, accueilli un étudiant de lycée agricole, qui a réalisé un stage sur l'impact des nuisances causées par l'activité humaine sur le balbuzard pêcheur. Le stage, s'intitulant « Comment le parc naturel régional de Corse lutte-t-il au sein de la réserve de Scandola, contre les nuisances occasionnées par les activités nautiques sur les populations de balbuzard pêcheur ? », a permis de suivre les dérangements qui ont eu lieu sous le nid de Palazzu. Le stagiaire a effectué sept journées d'observation jusqu'à l'envol effectif du poussin.

G RENFORCEMENT DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION (OBJECTIF A-V.1)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PO 3	1	contrôle des activités socio-économiques	réalisé	100 %	bon	vérification des bouées de pêche	●
PO 4	1	respect de la réglementation et information pendant la saison estivale	réalisé	100 %	bon	7j/7 du 01/07 au 03/09	●
PO 5	1	réglementation de la circulation (vitesse et débarquement)	réalisé	70 %	bon	7j/7 du 01/07 au 03/09	●
TE 8	1	entretien et réparation des chaînes bloquant l'accès aux failles	réalisé	100 %	bon	réparation et changement des manilles rouillées	●
TU 7	1	acquisition d'outils performants permettant de remplir les missions de surveillance et de sauvetage	réalisé	100 %	fort	achat de deux semi-rigides pour la surveillance et la plongée	●
TU 15	1	mise en place de caméras de surveillance	réalisé partiellement	20 %	bon	travail sur la faisabilité technique et réunions	●

153

Pour la synthèse sur les données de surveillance se reporter à la partie Q.

Un des faits marquants de cette année est l'acquisition par la réserve de deux nouvelles embarcations, grâce aux financements de l'OEC. La réserve a pu renouveler sa flotte vieillissante et passer à des bateaux n'utilisant que du super sans-plomb. La première embarcation est un semi-rigide de 7 m 50 équipé d'un moteur de 250 chevaux. Il est destiné principalement aux missions de suivis et de police. La seconde est également un semi-rigide de 7 m 50 mais est équipée pour la plongée (rack bouteille et échelle) et a une motorisation de 300 chevaux. Il peut également servir pour les autres missions qui incombent à l'équipe de gestion.



Le projet d'installation de la vidéo-surveillance a lui aussi un peu évolué au cours de cette année. Plusieurs réunions de présentation du projet et de travail ont eu lieu auprès des différents partenaires du projet. Une sortie sur la réserve avec l'équipe montagne a été organisée afin d'affiner les coûts financiers de l'installation des coffres en béton. Enfin, un cahier des charges en vue de l'établissement d'une étude d'incidence environnementale dans le cadre du projet d'implantation de vidéo protection a été rédigé. Cette étude permettra d'évaluer l'impact de la mise en place de la vidéo protection au sein d'un site classé réserve naturelle.

H BALISAGE (OBJECTIF A-V.3)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
TE 10	2	remplacement des panneaux cassés ou trop usagés	pas réalisé	50 %	bon	panneaux à changer suite aux aléas climatiques	

154

Aucun panneau n'a été changé cette année, il faut remplacer celui de l'entrée nord d'Elpa Nera et celui de cala di Ponte (cassé par les vagues lors des tempêtes). Il faut également envisager l'installation de panneau rappelant la réglementation et l'interdiction de débarquer sur la partie terrestre située dans le golfe de Girolata. La côte dans ce golfe-là étant assez fréquentée, de jour comme de nuit, pendant la période estivale et la majorité des gens ignorent qu'ils sont encore sur la partie terrestre de la réserve naturelle. Les agents avertissent systématiquement les plaisanciers, qui vont s'installer dans les Cala pour la nuit, de la réglementation en vigueur sur la partie terrestre de la réserve (débarquement à terre, interdiction des chiens, feu...).

I COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES INTERVENANT EN MER (OBJECTIF A-V.4)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PO 6	2	opérations conjointes avec DDTM-SML, douanes et gendarmerie	réalisé	100 %	bon	tournées communes gendarmerie et DDTM-SML	

Des patrouilles diurnes et nocturnes communes avec les gendarmes de Galeria ont pu être organisées, à trois reprises, au cours de l'été. Les effectifs de gendarmerie ont été présents six fois sur zone au cours de la période estivale et une réunion a été organisée à OTA en avant saison avec la brigade nautique de Corse du sud afin de leur fournir des renseignements sur la réglementation de la réserve et de voir comment ils peuvent nous aider à lutter contre les nombreux excès de vitesse constatés sur zone. Les douanes ont aussi été présentes sur le site à trois reprises et des sorties communes (deux) ont été organisées avec la DDTM-SML aux alentours de la réserve (contrôle des activités de visite, baignade et excès de vitesse). Enfin une réunion et une visite de terrain avec le sous-préfet de Calvi ont été organisées en vue d'une meilleure coordination des services de police présents sur le territoire.

J INVENTAIRES NATURALISTES (OBJECTIF B-I.1)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
SE 16	1	complémentation et actualisation des inventaires permanents	réalisé	100%	bon	observations faites par les agents pendant mes tournées de surveillance	
AD 18	2	saisie et transmission des données naturalistes aux organismes centralisateurs	réalisé	100 %	bon	sous fichier excel	

Comme chaque année, lors des sorties en mer pour des missions de surveillance ou lors de missions spécifiques d'observation de la faune, les agents notent les espèces observées sur leur parcours. Ces données sont compulsées sous un tableau excel avec comme informations la date de l'observation, le nom de l'observateur, le nom scientifique de l'espèce, la position GPS, le nombre d'individu et l'activité observée.

Avifaune :

Il est important de noter que grâce à l'implication des agents de terrain, deux nouvelles espèces ont été identifiées sur le territoire de la réserve. Il s'agit d'oiseaux migrateurs : le héron bihoreau. Il a été observé à une reprise dans la réserve (deux individus) et à trois reprises aux alentours entre les mois de mars et avril. La deuxième espèce est la mouette rieuse. Elle a été observée à une reprise (un individu) sur la réserve et deux fois dans le golfe de Galeria (un ou deux individus). Il s'agit d'individus en migration ou qui utilisent de manière occasionnelle le site et sa périphérie. Ces deux espèces ont été ajoutées à l'inventaire de la réserve. Parmi les autres oiseaux migrants, nous avons notamment constaté le passage d'aigrettes garzettes (six observations) dont un gros groupe de vingt-huit individus début septembre, de chevaliers guignettes (cinq observations en avril et fin août), d'échasses blanches (une observation de trois individus sur la plage de Galeria) et de hérons cendrés (trois observations au printemps et à l'automne dont une fois en groupe (dix-sept individus)).

Un autre oiseau présent de manière occasionnelle sur le site a été observé sur la réserve, il s'agit du martin pêcheur. Il a été vu, à une reprise, posé juste au-dessus de la mer sur des rochers à Cala Maio. Au niveau de l'avifaune sédentaire, nous n'avons pas, régulièrement, vu sur le site le goéland d'Audouin, seulement deux observations dans la RN et huit aux abords. Cette espèce ne s'est pas reproduite dans le golfe de Porto cette année, mais nous avons pu observer et photographier un individu bagué en Italie lors d'une tournée dans le golfe de Lava. Nous avons également observé à cinq reprises l'aigle royal, mais jamais le couple ensemble. À une reprise nous avons pu noter une interaction négative interspèce. L'aigle royal a été chassé du territoire de la réserve par le balbuzard et le faucon pèlerin, qui nichent dans les falaises de l'Imbuttu. De plus nous avons noté la présence d'un couple de grand corbeau et d'un couple de faucon pèlerin (secteur de Gargalu, sept observations), quarante et une fois des puffins cendrés (la majorité du temps un individu isolé et à trois reprises des groupes de plus de vingt individus en alimentation sur la zone Galeria - Focolara) et quarante-huit fois les puffins yelkouans. Cette dernière espèce est de nouveau bien présente sur site et en grand nombre. En effet, nous avons observé à sept reprises des rassemblements de cent à trois cents individus en activité de pêche dans le golfe de Galeria et à quatre reprises, de plus, des groupes de plus soixante-dix individus. Après une année 2016, où l'espèce avait été observée plus rarement, elle semble, cette année, être revenue dans les

standards de l'année 2015. Ceci confirme l'importance de la zone, comme site d'alimentation de l'espèce en début de saison. Les gros rassemblements de plus de cent individus ont lieu entre février et avril. L'espèce est présente sur zone de manière régulière jusqu'en juillet. Enfin, cette année un balbuzard pêcheur a été observé régulièrement dans le secteur de Cala di l'Oru (réserve intégrale) pendant le mois d'octobre et occasionnellement en novembre et en décembre (Palazzu).

Ichtyofaune :

Les résultats sont ceux obtenus à partir des observations faites depuis la surface. Cette année nous avons pu voir en surface quatre raies mobulas, trois poissons lunes et quatre thonidés (sauts hors de l'eau). Nous avons pu également, fréquemment, observer au mois d'octobre des poissons volants et pour la première fois, à deux reprises, ce sont même des groupes de plus de trente individus qui ont été observés en vol de manière simultanée (une observation par les agents de la réserve entre trente et cinquante individus et une par un club de plongée trente individus au moins).

Enfin, deux poissons morts ont pu être récupérés sur la réserve. Il s'agit d'un denti de huit kilos qui ne présentait pas de signes apparents de maladie ou de braconnage et d'un mérrou brun, d'un kilo et demi à deux kilos, signalé agonisant dans la passe de Gargalu. Il ne présentait lui non plus aucune trace de pathologie (nodavirus) ou de braconnage.

Invertébrés pélagiques :

Lors de cette année deux faits notables sont à retenir. Tout d'abord une grande concentration de *Pelagia noctiluca* a été relevée au mois de mars dans la baie de l'Elbu. Les méduses formaient des grappes compactes sur de grandes surfaces. On a pu en apercevoir de manière moindre mais régulière tout au long de l'été.

Puis une autre espèce qui n'avait pas été observée aussi près de la côte depuis très longtemps a aussi fait son apparition dans les eaux de la réserve. Il s'agit de l'espèce *Janthina pallida*. Ce mollusque marin se nourrit de vélelles et a été présent en très grande densité pendant plusieurs jours. Ce phénomène est apparemment très rare en Corse.

Mammifères marins et tortues :

Au cours de la saison nous avons observé à trente-trois reprises des grands dauphins, en général dans des groupes de trois à six individus (dix-sept) ou alors dans des grands groupes (cinq fois de dix à dix-neuf individus) et parfois des individus isolés (six fois). En revanche, nous n'avons pas pu réaliser, systématiquement, de photo-identification, car nous n'avons pas le matériel nécessaire à bord. Ce travail de photo-identification nous permettrait de savoir si le groupe observé régulièrement sur la zone est stable et sédentaire. Deux rorquals communs ont également été observés en juin et en août au bord de la côte dans les environs de l'îlot de Porri (au nord de la réserve).

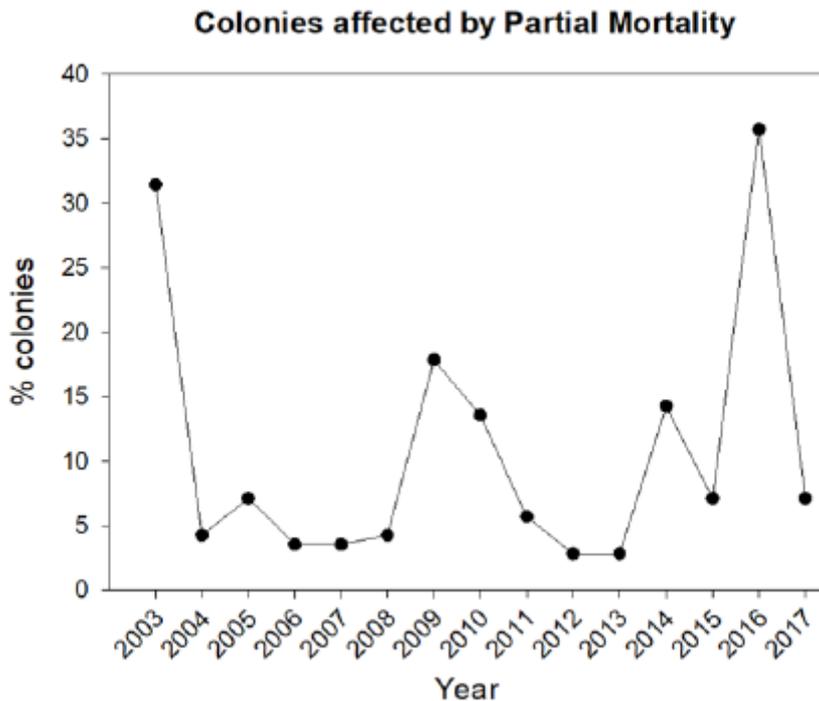
Grâce aux relations que nous avons développées avec les autres socio-professionnels du secteur, il nous a été rapporté sur la zone la présence probable d'une tortue luth et la présence certaine par deux fois de *Caretta* (une en difficulté et une morte). La tortue luth aurait été prise dans un filet maillant dans le golfe de Girolata, mais n'a pas pu être remontée avec le treuil.

K CONNAISSANCES BIOLOGIQUES (OBJECTIF B-I.3)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
RE 14	1	quantification démographique des populations de corail rouge et impact des changements climatiques	réalisé	100 %	fort		●

En 2017 le suivi des populations de corail rouge de la réserve a été continué. Le suivi se fait via une approche photogrammétriques (effectuer des mesures dans une scène pour obtenir une copie 3D exacte de la réalité). La mission a également profité de l'occasion pour réaliser une photographie de l'état de conservation d'autres espèces de macroinvertébrés. D'après les premières analyses des séries photographiques, il ne semble pas que la population de Palazzu ait été affectée par de fortes mortalités au moins jusqu'à mi-septembre. Cependant, il est possible, au vu des températures très chaudes sur la période juin à septembre, que la mortalité se soit poursuivie pendant les semaines suivantes. En effet, pendant la mission un grand nombre de spécimen de diverses espèces d'éponges ont été atteints par des mortalités.

D'après le graphique n°1 ci-après, le pourcentage, des colonies affectées par des mortalités partielles environ 7 %, est cependant sans commune mesure avec celui atteint en 2016, environ 36 %.



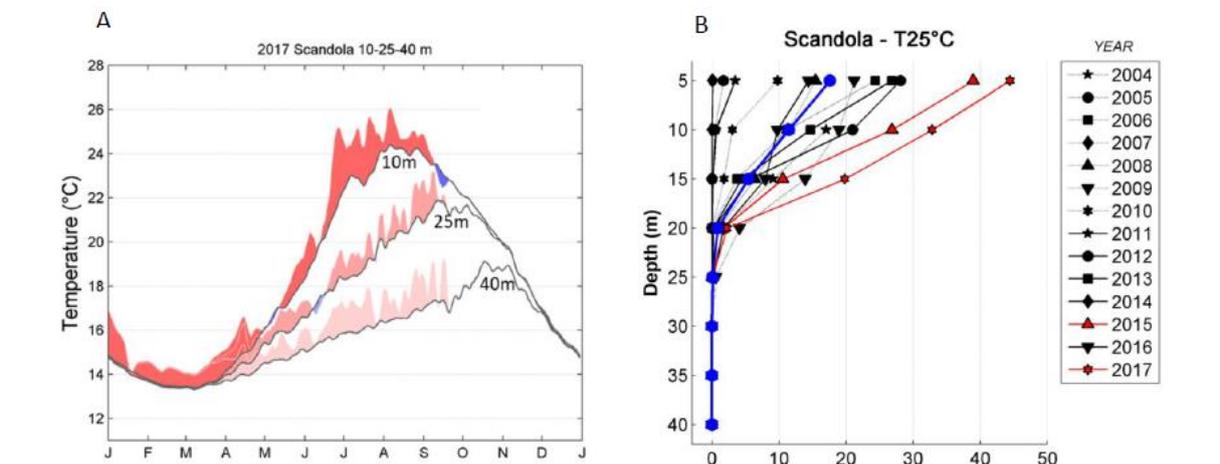
Graphique n°1 représentant l'évolution du taux de mortalité partielle entre 2003 et 2017 de la population de la grotte à corail de Palazzu (Garrabou et al. 2018)

L RESEAUX INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DES ETUDES DES CHANGEMENTS GLOBAUX (OBJECTIF B-I.7)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
RE 25	2	continuation de la participation au programme TMEDnet	réalisé	100 %	fort	continuation de l'exploitation des données de température	

Les agents de la réserve relèvent tous les 6 mois la série de thermomètres installés sur Palazzu entre la surface et -45m. Ce suivi permet de détecter les anomalies thermiques de courtes et de longues durées de la thermocline. L'exploitation des données est faite par l'équipe en charge du suivi du corail rouge. Elles ont été intégrées à la base de données T-MEDNet pour validation, traitement et analyse. L'ensemble des relevés est présenté dans les deux graphiques ci-dessous.

158



Graphique n°2 représentant en A) la climatologie annuelle des températures marines à 3 profondeurs dans la réserve de Scandola (trait noir) et conditions de l'année 2017. On repère ainsi aisément les périodes d'anomalies positives (en rouge) et négatives (en bleu) et en B) la durée cumulée (en jours) d'exposition à des températures supérieures à 25°C aux différentes profondeurs pour chaque année. Le profil médian est figuré en bleu.

M COLLECTE ET ARCHIVAGE DES DONNEES PRODUITES SUR LA RESERVE (OBJECTIF B-I.10)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 24	1	recupération et informatisation des données et des études produites sur la réserve	réalisé	100 %	fort	collecte des nouvelles données produites, insertion base de données excel	

Les données sont collectées et les publications sont enregistrées dans la base de données en tableur. Les études sont archivées sous format informatique et sur papier, consultables à la maison de la mer.

N SUIVI DE FREQUENTATION (OBJECTIF B-II.1)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PI 2	1	mise en place d'un protocole de suivi de la fréquentation marine (plaisance)	Efficacité basse	50 %	moyen	protocole mis en place depuis 3 ans, cette année information sur la localisation et taille des embarcations	

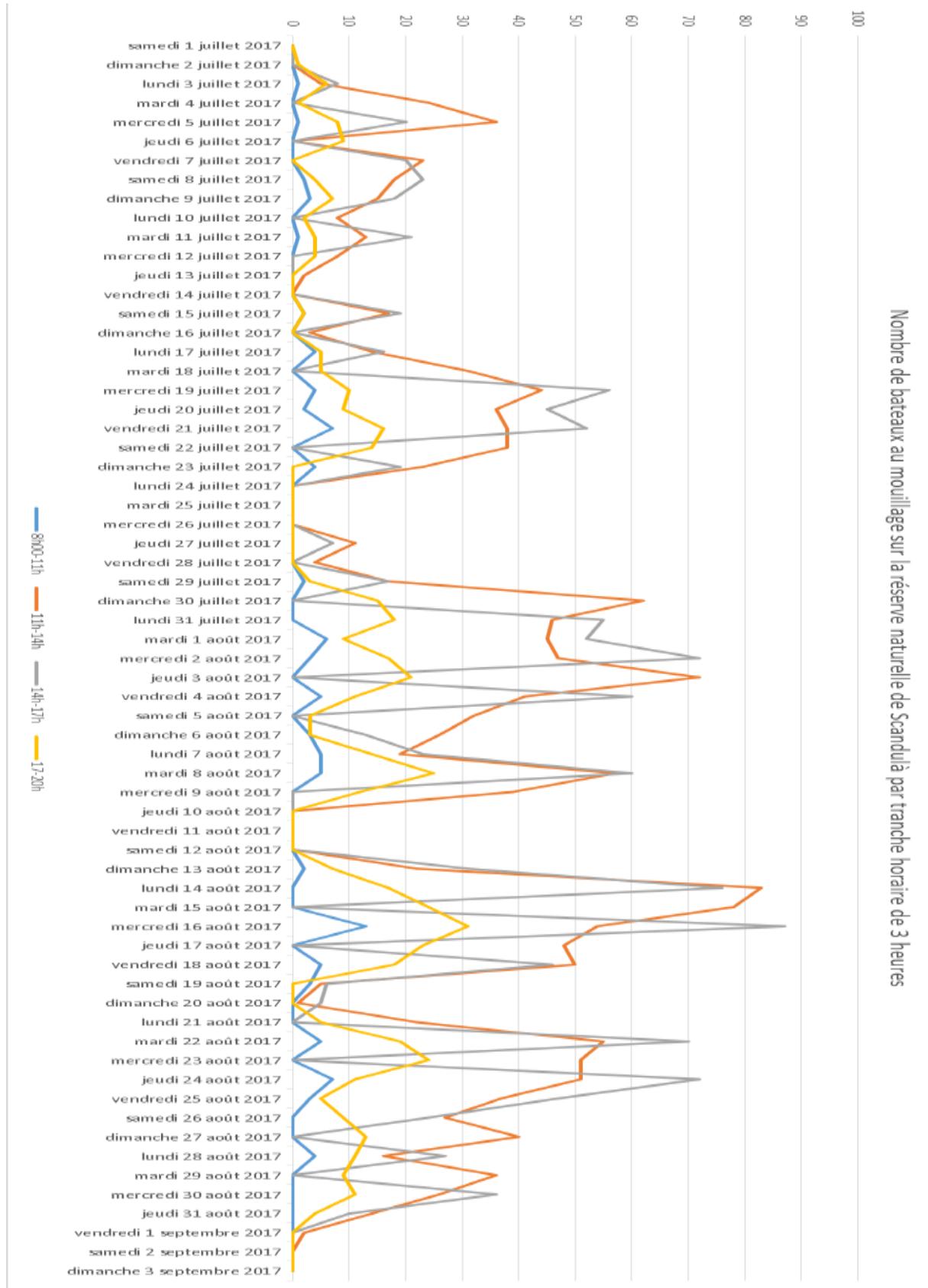
Depuis 2015, un suivi du nombre de bateaux fréquentant les eaux de la réserve a été initié par Mr Tavernier et Mr Lenorman agents du service « façade maritime du PNRC et de la RN de Scandola. Ce suivi s'effectue en parallèle des missions de surveillance assurées par les agents de la réserve.

Methodologie (non validée par le Comité scientifique de la RN de Scandola)

Le comptage s'effectue toutes les trois heures, selon le découpage suivant : 8 : 00 – 11 : 00 ; 11 : 00 - 14 : 00 ; 14 : 00 – 17 : 00 ; 17 : 00 – 20 : 00. Les horaires sont calqués sur ceux des tournées de surveillance du site. Pendant ces créneaux horaires, les agents comptent toutes les embarcations, hors promenade en mer (comptage spécifique), au mouillage (ancre jetée) et au passage (en navigation dans le périmètre de la réserve) pendant 1h30 (temps pour les agents de faire un aller nord sud).

Pour comptabiliser les navires au mouillage, la zone d'étude a été divisée en quatre secteurs, afin de définir les sites utilisés de manière préférentielle par les plaisanciers. Ils ont été nommés comme dans la carte ci-après.

Résultats :



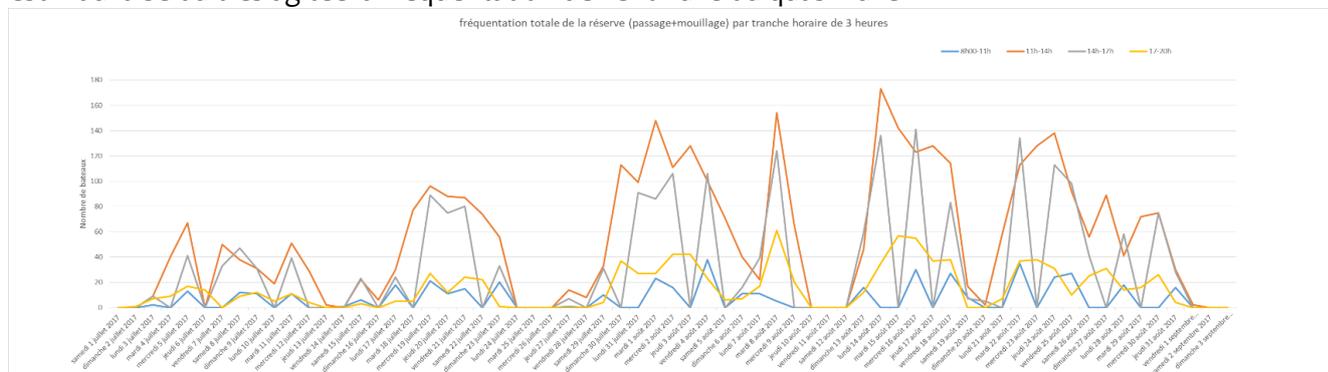
Graphique n°3 représentant l'évolution journalière du nombre de bateaux au mouillage sur périmètre de la réserve naturelle de Scandulà sur la période du 1er juillet au 3 septembre

Analyse de la fréquentation 2017 :

D'après le graphique on constate, à l'instar de l'année précédente, que la fréquentation du mois de juillet a été plutôt calme. Le maximum de bateau présent au mouillage simultanément sur la réserve est de soixante-deux (le 30 juillet). Si on ajoute le passage, le pic du mois de juillet se situe le même jour, avec cent treize bateaux comptabilisés le 30 juillet entre 11 : 00 et 14 : 00. Cela fait maintenant trois années que cette tendance tend à se confirmer et on commence à avoir une idée précise de la courbe de fréquentation de la réserve, si la météo était calme pendant toute la saison estivale (cf. graphe n°12)

Au mois d'août, comme l'année précédente, l'espace a vu sa fréquentation augmenter. Le seuil des soixante-dix navires, présents au mouillage de manière simultanée, a été franchi pendant sept jours. Le pic de la fréquentation se situe autour du 15 août (14-15-16). Il s'agit des trois jours du mois d'août où les mouillages sur les tranches horaires 11 : 00 – 17 : 00 sont les plus forts (autour de quatre-vingts bateaux).

On peut également conclure, d'après le graphique n°4, que le facteur météorologique est un élément clé dans la détermination du niveau de fréquentation de la réserve. Ainsi, dès que la mer est mauvaise ou très agitée la fréquentation devient nulle ou quasi nulle.

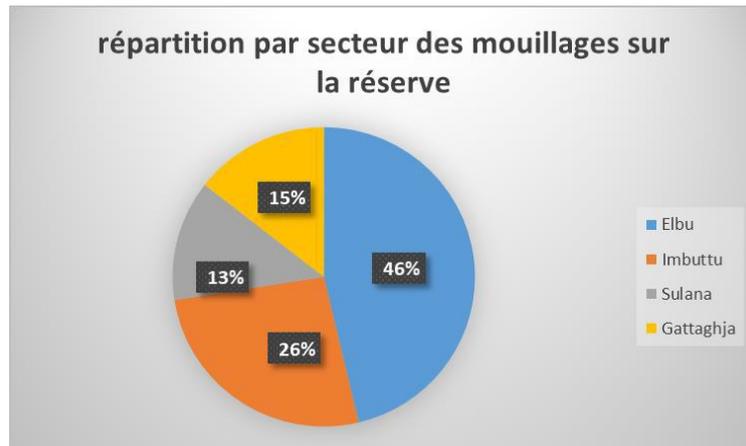


Graphique n°4 représentant l'évolution journalière de la fréquentation (mouillage et passage) par tranche horaire de trois heures, sur le périmètre de la réserve naturelle de Scandola entre le 1er juillet et le 3 septembre 2017

En 2017, il y a eu vingt-cinq jours sur soixante-cinq où la fréquentation simultanée de la réserve a été supérieure ou égale à soixante-dix bateaux. Le créneau horaire présentant la plus forte affluence est celui de 11 : 00 à 14 : 00. Le maximum des bateaux a été atteint les 14, 15 et 16 août, avec respectivement cent soixante-treize, cent quarante-deux et cent quarante et un bateaux comptés, lors de la même tournée de surveillance.

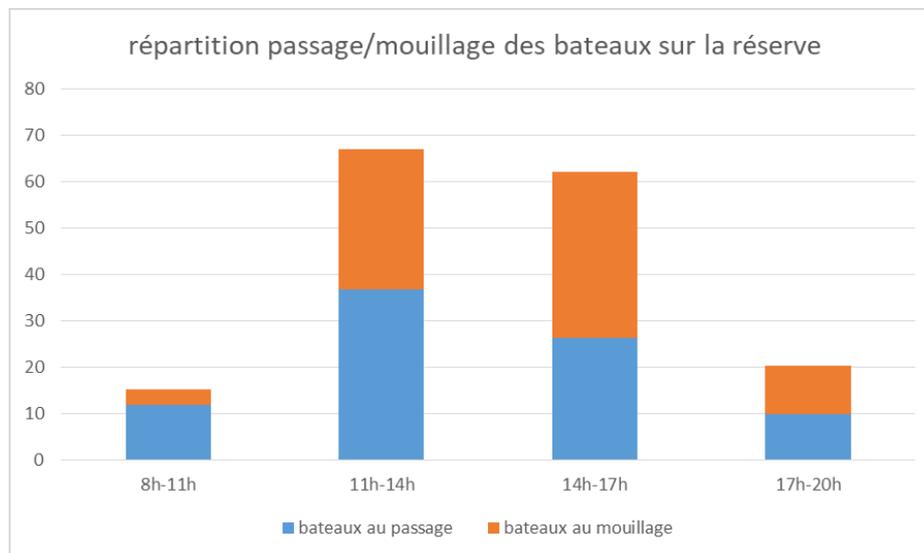
Répartition spatiale et temporelle des visiteurs

Nous avons pris en considération la localisation des mouillages, afin de définir les zones utilisées préférentiellement par les plaisanciers. Les chiffres obtenus, en 2017, viennent corroborer ceux de 2016. D'après l'étude réalisée, les trois quarts des mouillages ont lieu dans la partie nord de la réserve : marina de l'Elbu (46 %) et l'Imbuttu (26 %). La marina d'Elbu reste donc, de loin, le secteur préféré des plaisanciers en recherche de mouillage. Les parties sud, plus exposées aux vents de sud-ouest, représentent respectivement 13 et 15 % (cf. graphique n° 5).



Graphique n°5 représentant les pourcentages des mouillages par zones d'étude

Intéressons-nous maintenant à la répartition mouillage passage sur la réserve.

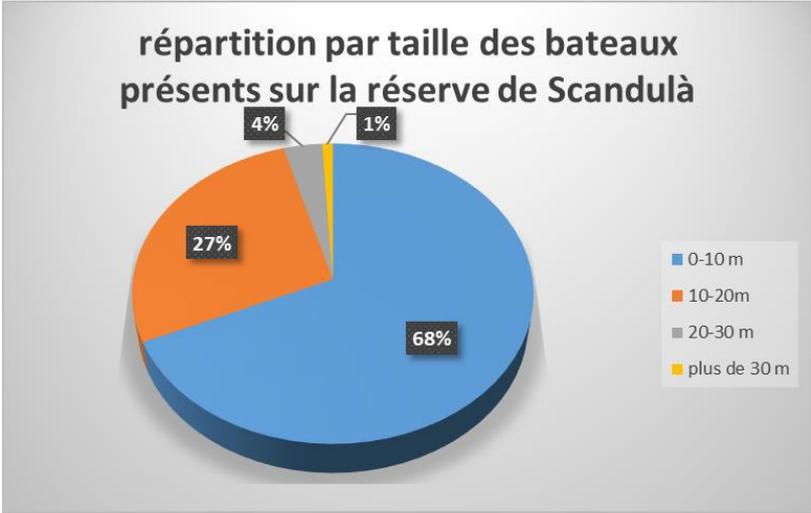


Graphique n°6 représentant la répartition des bateaux (mouillage / passage) sur la réserve par tranche horaire

Si l'on s'intéresse à l'usage qu'il est fait de la réserve, en fonction du créneau horaire, on se rend compte que le matin les visiteurs ne restent que très peu stationnés et ont une activité plus de cabotage le long de la côte (76 %). Puis, sur les créneaux de l'après-midi, on assiste à un rééquilibrage entre le mouillage et le passage, voir même une inversion des proportions sur le créneau 14 : 00 – 17 : 00 (le passage représente alors 39 % de la fréquentation globale de la réserve). De manière générale, les plaisanciers font une halte de quelques heures pour manger, se baigner ou se reposer avant de reprendre leur navigation. Ces observations confirment celles qui ont été faites l'année précédente. On constate aussi que la réserve est surtout fréquentée sur les tranches horaire 11 :00 – 14 :00 et 14 :00 - 17 : 00.

Répartition par taille des navires présents sur la réserve

La nouveauté de l'étude 2017 réside dans le fait que nous avons également pris en considération dans notre suivi, la taille des embarcations passant et mouillant sur le secteur de la réserve naturelle. Les résultats sont présentés dans les graphiques suivants.

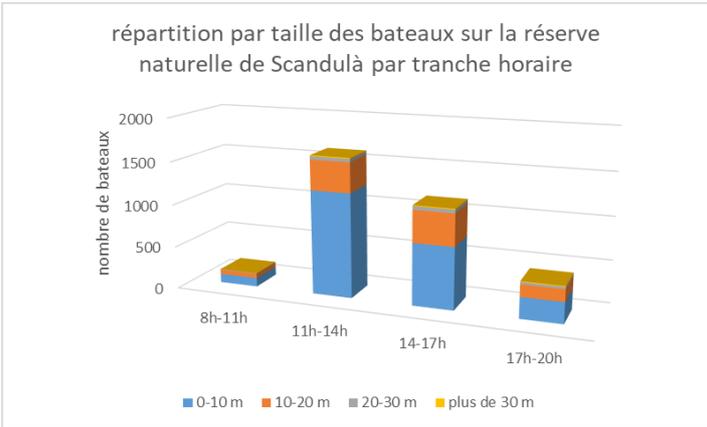


Graphique n° 7 représentant la répartition par taille des bateaux présents sur la réserve naturelle de Scandulà

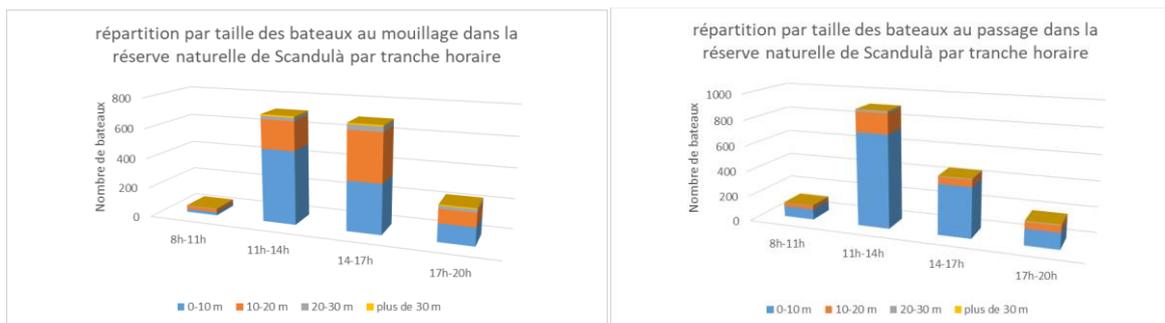


Graphique n°8 représentant les répartitions par taille des bateaux au passage et au mouillage sur la réserve naturelle de Scandulà

Nous pouvons donc en conclure que la très grande majorité des bateaux présents sur la réserve font moins de dix mètres. Cette catégorie représente plus des deux tiers des embarcations. Si on y ajoute les bateaux de 10-20 mètres, on comptabilise 95% des embarcations qui fréquentent les lieux.



Graphique n° 9 représentant la répartition par taille des bateaux sur la réserve naturelle de Scandulà par tranche horaire



Graphique n° 10 représentant la répartition par taille des bateaux au passage et au mouillage sur la réserve naturelle de Scandulà par tranche horaire

D’après le graphique 9, il est possible de voir que sur le créneau du matin la fréquentation du site est faite principalement par des petites unités de moins de 10 mètres (63%). En début d’après-midi la part des petits bateaux grimpe à 75% puis redescend progressivement, 63 % en fin d’après-midi, pour atteindre 58 % en début de soirée. Le dernier créneau horaire est le moment où la part relative des grandes embarcations est la plus forte.

De manière générale les gros bateaux, avec un capitaine ou les bateaux privés, profitent plus de la période du coucher du soleil, alors que les petites embarcations, en générale des locations, partent de la réserve avant 17 : 00 pour retourner vers leurs ports d’origine.

Les petites unités de location à la journée sans permis arrivent sur la réserve vers 10 : 00 – 11 : 00, effectuent le circuit proposé par le loueur, s’arrêtent pour manger sur la plage de L’Elbu ou mouillent dans les criques environnantes, puis repartent vers 15 : 00 pour rejoindre leur port d’attache. Les autres, avec permis et parfois skipper, arrivent le matin, visitent et se baignent puis partent en direction du golfe de Ghjirulata.

Comparaison interannuelle de la fréquentation estivale

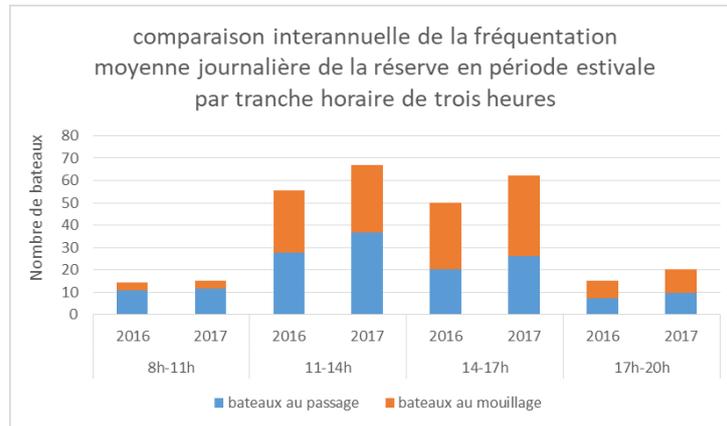
Tableau récapitulatif des principales données de fréquentation

	2016	2017
nombre de jour en aout avec une fréquentation supérieure ou égale à 70 bateaux	4	7
nombre de jour avec plus de 70 bateaux présents simultanément	22	25
nombre maximal de bateaux comptés sur une journée	397	349
somme des passages comptés sur la saison	3 299	3 711
somme des mouillages comptés sur la saison	3 428	3 446
somme des bateaux comptés sur la saison (hors promenade en mer)	6 727	7 156
rotations de promenade en mer comptabilisée	/	1 847

Si l’on compare les chiffres de 2017 avec la saison estivale 2016, il est possible de noter une augmentation de la fréquentation globale du site (+ 6,4%). Cette augmentation est surtout imputable aux bateaux de passage sur la réserve (visite et traversée). Ces derniers ont augmenté de 12,5 %. Le nombre de bateaux au mouillage est, quant à lui, en très légère augmentation de 0,5 %.

Pour la saison estivale 2017, il est également possible de noter les faits suivants.

La barre des soixante-dix navires au mouillage est atteinte sept fois en 2017, contre quatre en 2016. Le pic 2017 des bateaux au mouillage sur la réserve est sensiblement le même que celui de 2016. Il atteint quatre-vingt-trois bateaux au mouillage (le 14 août), alors qu'il était de quatre-vingt-six (le 15 août) l'année précédente. Il y a eu aussi une légère augmentation du nombre de jour où la fréquentation a été supérieure à soixante-dix bateaux présents simultanément sur le périmètre de la réserve naturelle (vingt-cinq en 2017 contre vingt-trois en 2016).



Graphique n° 11 représentant la comparaison interannuelle de la fréquentation moyenne journalière de la réserve en période estivale par tranche horaire de trois heures

Si l'on compare les deux années, on remarque une similitude dans les habitudes de fréquentation des visiteurs de la réserve. Le matin, les visiteurs sont surtout en navigation le long des côtes de la presqu'île et visitent les failles. Puis vers midi, il y a un rééquilibrage avec 50 % des bateaux qui naviguent et 50 % qui sont au mouillage. Sur ce créneau horaire, les visiteurs se baignent et utilisent les plages ou leur bateau pour prendre leur repas. Jusqu'à 15 : 00, les visiteurs profitent encore du site et à 17 : 00 la majorité des bateaux ont déjà quitté le site de la réserve. Il ne reste plus alors que quelques une des plus grosses unités, qui profitent du coucher de soleil sur la zone (repas du soir ou apéro) avant de regagner le port pour la nuit. La fin de journée est aussi le créneau le plus utilisé par les locaux qui possèdent leur propre embarcation. Ils peuvent ainsi profiter d'une réserve plus tranquille et assister au spectacle du coucher de soleil. Il est parfois possible que des bateaux attendent la tombée de la nuit pour faire la traversée Corse-continent (la réserve étant le point le plus à l'ouest de la Corse).



Graphique n° 12 représentant la comparaison interannuelle de l'évolution de la fréquentation journalière de la plaisance (hors promenade en mer) sur le périmètre de la réserve naturelle de Scandola

Si l'on observe ce graphique, outre le fait que le niveau de fréquentation de l'espace est très dépendant de la météo, on peut déceler une courbe de fréquentation maximale, si l'on envisage un été sans vent. En effet, les courbes de 2016 et de 2017 semblent se compléter et avoir une dynamique semblable. Il y a un faible niveau de fréquentation de la réserve au début de l'été (inférieur à cent bateaux comptés sur les quatre tournées). Ce nombre va croître de manière régulière au cours du mois de juillet et de début août pour atteindre une fréquentation maximale vers le 15 août (entre quatre cents et trois cent cinquante bateaux comptés en sommant les quatre tournées). Puis la courbe va redescendre, plus vite qu'elle n'a cru, pour retomber vers début septembre à un niveau de fréquentation similaire à celui du début de saison estivale.

Discussions et évolutions possibles du protocole

Il est évident que ce protocole ne peut pas prendre en compte de manière exhaustive toutes les embarcations qui passent par la réserve (le comptage se faisant sur un passage nord-sud), mais il nous donne une tendance sur la fréquentation journalière de ce site, les zones préférentielles de mouillage, la taille des bateaux qui fréquentent la réserve, et la répartition passages / mouillages. Nos données pourront être comparées avec celles obtenues dans le cadre du programme Marittimo et qui seront plus complètes. Cela nous permettra, peut-être, d'obtenir une corrélation et ainsi de définir à l'avenir, à partir d'extrapolation, le nombre de bateaux ayant fréquentés la réserve pendant la période estivale à moindre coût.

Il serait, toujours, judicieux d'envisager la création d'un questionnaire simple à destination des plaisanciers. Ce dernier nous renseignera sur les usages, le niveau de connaissance (réglementation, protection) des plaisanciers, ou encore sur la façon dont ils perçoivent l'espace.

O COLLABORATION SUR LA NATURA 2000 (OBJECTIF B-III.3)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 30	1	aide à la définition des objectifs de gestion, pour assurer une cohérence et une continuité	réalisé	100 %	bon	participation aux réunions de concertation dirigées par l'OEC	

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises, par la chargée de mission de l'office de l'environnement de la Corse, pour participer à des réunions de concertation avec les socio-professionnels et les usagers du secteur. Ces réunions avaient pour buts de définir les objectifs et les actions qu'il faudra mener dans le cadre du Natura 2000 en mer sur la zone Calvi-Cargèse.

P COLLABORATION AVEC LES DIFFERENTS GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS (OBJECTIF B-III.4)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
RE 35	2	participation à des projets nationaux et internationaux	réalisé	100 %	fort	participation aux projets GIREPAM et MEDRECOVER	
AD 32	1	intervention lors des colloques et des rencontres sur les problématiques de gestion des espaces marins	réalisé	100 %	bon	participation aux assises françaises de la biodiversité	
AD 33	2	renforcement de la collaboration au sein du réseau des Réserves Naturelles de Corse	réalisé	100 %	bon	participation à la réunion annuelle des RNC-Cdl à Biguglia	

AD 34	2	participation plus importante dans le réseau Réserves Naturelles de France	réalisé	50 %	bon	participation au congrès RNF et réponses aux enquêtes	
AD 35	2	participation au réseau des aires marines protégées	réalisé	100 %	bon	participation et co-organisation du Forum des AMP à Galeria	
AD 36	2	participation au réseau Medpan	réalisé	100 %	bon	participation avec réunions en Tunisie et Maroc	
SE 22	2	participation au réseau de suivi des échouages	réalisé	-	bon	pas d'échouages sur zone, recherche de deux tortues en mer	

La réserve est un des partenaires de deux projets internationaux, cette année. Le premier est le projet Marittimo (cf. parties B et F pour plus de détails), le second est le projet MEDRECOVER. Il a comme objectifs de caractériser les patrons de diversité génétique au sein de différentes espèces structurantes des habitats coralligènes et la réponse au stress thermique des espèces de gorgonaires appartenant au coralligène. Pour se faire une équipe est venue prélever sur la réserve des morceaux de colonies de gorgone (*Paramuricea clavata*) et de corail rouge (*Corallium rubrum*).

Dans le cadre de la transmission des bons résultats de l'aire marine protégée, le conservateur a été sollicité pour représenter la réserve naturelle dans des colloques. Le premier s'est déroulé dans le cadre des assises françaises de la biodiversité à Ajaccio. La participation de la réserve à l'événement s'est matérialisée en trois temps. D'abord nous avons effectué une présentation dans un atelier sur la problématique de conservation de la biodiversité, puis guidé une sortie de terrain pour les participants aux assises, enfin le conservateur a effectué une sortie sur le site du patrimoine mondial pour des personnalités (secrétaire d'Etat du ministère de la transition écologique et solidaire et Mme S. Royal). Le second sous l'égide de Medpan a eu lieu en Tunisie.

En plus de ces deux participations, la réserve a été particulièrement active au niveau des réseaux nationaux et corses. Un membre de l'équipe a participé au congrès des réserves naturelles de

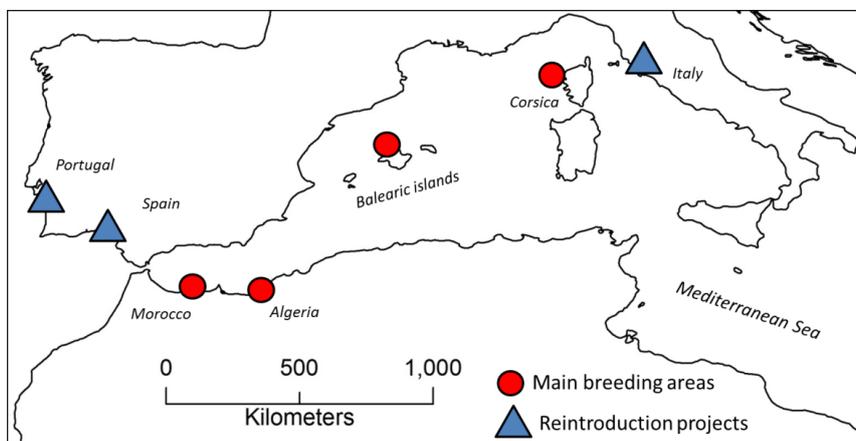
France, en Martinique, et à la réunion technique du réseau des réserves naturelles de Corse à Biguglia. Nous avons été aussi régulièrement sollicités par RNF pour répondre à des enquêtes nationales. Enfin, l'équipe de la réserve a participé activement à la réussite de l'organisation du Forum des gestionnaires des aires marines protégées, qui a eu lieu cette année à Galeria. Les équipes ont été mobilisées dans le cadre de la visite guidée de la réserve (présentation du site, des problématiques de gestion et des projets en cours) et ont suivi les divers ateliers mis en place pendant le forum.

Il n'y a pas eu cette année d'intervention à effectuer dans le cadre du suivi des échouages ou de récupération de tortues marines (deux agents avec une carte verte valide). Cependant, les équipes de surveillances ont été mobilisées à deux reprises pour tenter de récupérer des tortues marines signalées en difficulté ou morte au large du Capu Seninu par des socio-professionnels. Dans les deux cas, malgré les coordonnées GPS, les tortues n'ont pas pu être retrouvées.

Q LA POPULATION MEDITERRANEENNE DE BALBUZARD PECHEUR EST MAINTENUE ET ETENDUE (OBJECTIF B-III.5)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
TU 12	2	aménagement de nids de balbuzard	réalisé	100 %	fort	reconstruction et consolidation de trois nids	

Suite aux différentes intempéries et tempêtes hivernales marquées trois nids artificiels présents sur la façade maritime de la Corse ont été partiellement ou totalement détruits. Les équipes de la réserve, du parc (service montagne) avec le renfort de la réserve des îles Finocchiarola, pour le cas de Tolare, sont intervenues sur les sites de Gradelle (Osani), Ciutone (Galeria) et Tolare (Ersa) pour reconstruire ou consolider les anciens nids. L'opération sur Gradelle a consisté en un repositionnement de quelques branches sur le sommet du nid partiellement effondré. En revanche, les nids de Ciutone et Tolare ont du faire l'objet d'interventions plus lourdes. À Ciutone, grâce au concours de l'équipe montagne du parc, une structure surélevée a été construite. Le nid a ensuite été construit sur cette dernière, afin de protéger la future ponte d'une éventuelle prédation. À Tolare, le nid a été, quasiment complètement, reconstruit et la structure grillagée de protection a été remise en état (emportée par une tempête). Ce renforcement des nids s'inscrit dans la dynamique d'enjeux de conservation de l'espèce balbuzard pêcheur en Méditerranée occidentale détaillée ci-dessous.

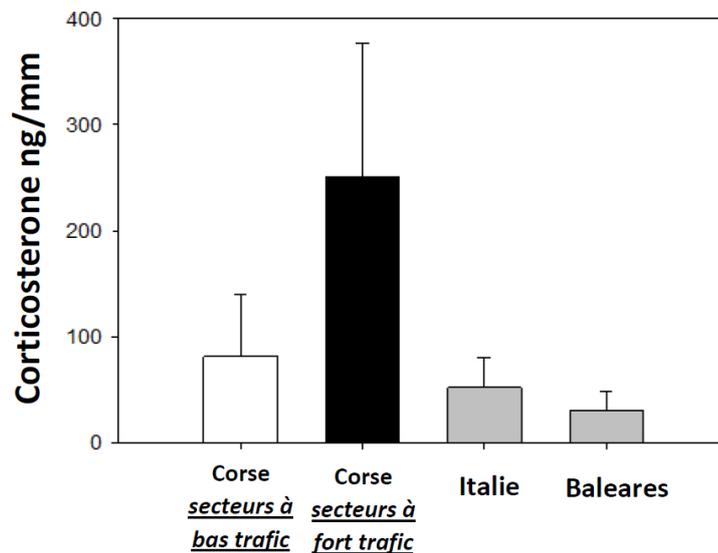


Les enjeux de conservation de l'espèce balbuzard pêcheur en Méditerranée occidentale

La population nicheuse de balbuzards pêcheurs de Méditerranée occidentale est considérée comme une petite population fragmentée composée d'environ 80 couples reproducteurs. Leur répartition est organisée et matérialisée par 4 principaux sites de reproduction distants. Le Maroc, l'Algérie, les îles Baléares et la Corse représentent la totalité des 80 couples reproducteurs. Il existe aussi 3 sites de réintroduction en Espagne, au Portugal et en Italie continentale qui ont la vocation de venir renforcer et sécuriser génétiquement cette population.

Pour ce qui concerne la population de balbuzards de Corse qui est composée d'une trentaine de couples reproducteurs, les effectifs restent constants avec un fléchissement très significatif du succès reproducteur sur son aire de répartition. Cette tendance est confirmée et même amplifiée dans la zone protégée de la réserve naturelle de Scandulà avec un taux de 0 à 1% de poussins envolés depuis les années 2013.

Cette problématique avérée d'effondrement du succès reproducteur dans la réserve naturelle de Scandulà est corrélée avec l'évolution d'une fréquentation touristique exponentielle et irrespectueuse qui anéanti la biodiversité de sites devenus très attractifs car riches en biodiversité. La présence d'un tel paradoxe complique le maintien des équilibres entre la richesse écologique et la richesse économique.



L'illustration ci-dessus permet de certifier que l'impact de cette sur fréquentation a des incidences néfastes sur les juvéniles de balbuzards allant jusqu'à provoquer la mort chez ces jeunes. Lors de l'étude isotopique des plumes de ces individus, il a été décelé des anomalies de croissance de cette plume provoquées par une forte présence de corticostérone correspondant à l'hormone de stress. Les scientifiques ont comparé la présence de l'hormone de stress sur des secteurs à « fort trafic » et à bas « trafic ». Le tableau ci-dessus est sans appel et incontestable.

Cette problématique nous oblige de sécuriser et de conserver cette population possédant des individus « génétiquement identiques » à travers des programmes scientifiques permettant l'atteinte d'un tel objectif.

Le renforcement de la population de Corse avec un accent tout particulier sur le point stratégique de la « pointe du Cap Corse » correspond à une action spécifique de création d'un « point de jonction » entre les couples reproducteurs de Corse avec les couples reproducteurs italiens issus d'un des trois sites de réintroduction de Méditerranée occidentale. Favorisé par un contexte géographique

idéal (l'Archipel Toscan), fait partie d'une opération appartenant à une stratégie d'ampleur interrégionale qui permettra de donner une continuité à une aire de répartition du balbuzard de Corse qui intégrera l'aire de répartition du balbuzard réintroduit de Toscane (Italie) qui est actuellement en plein essor.

Le renforcement et la création de nouveau site de reproduction sur la pointe du Cap Corse va permettre d'assurer la réussite de ce projet dans sa globalité interrégionale.

R LES SUPPORTS DE PRESENTATION DU SITE (OBJECTIF C-I.2)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PI 9	1	diffusion de la carte des protections de l'espace littoral et marin de Corse	réalisé	100 %	fort	distribution aux plaisanciers (stock épuisé)	
PI 12	3	diffusion de la plaquette sur le balbuzard	réalisé	100 %	fort	distribution pendant les tournées estivales	

171

Pendant la saison estivale les agents en mission de surveillance embarquent avec eux la carte des protections de l'espace littoral et marin de Corse, ainsi que d'autres dépliant afférents à la réserve et aux balbuzards, qu'ils remettent aux plaisanciers en légères infractions (mouillage en zone intégrale, vitesse, débarquement) ou qui demandent des informations sur le site. Le fait d'avoir un document à proposer aux plaisanciers facilite grandement l'effort de sensibilisation et la réception du message. De plus, cela permet d'informer les plaisanciers en cabotage de l'existence des autres zones protégées autour de l'île. En revanche, il va falloir envisager une réédition de la carte, car nous avons épuisé tout notre stock.

S REALISATION D'ANIMATION SCIENTIFIQUE HORS RESERVE (OBJECTIF C-II.1)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 38	3	participation à des commissions au niveau de RNF	réalisé	100 %	bon	participation à la commission patrimoine lors du congrès	

Une première prise de contact avec la commission patrimoine de réserves naturelles de France a été établie avec la participation d'un agent au congrès annuel en Martinique, mais pour que l'action soit vraiment efficace, ce travail de collaboration doit s'inscrire dans la durée. Cela permettra à la réserve d'être informée des dernières avancées au sein du réseau et de pouvoir bénéficier des retours d'expériences d'autres sites protégées, sur des problématiques scientifiques communes.

T COMMUNICATION GRAND PUBLIC (OBJECTIF C-II.2)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 40	2	participation à des manifestations socio-culturelles	réalisé	100 %	bon	fête de la science, camera sous-marine, 50 ans des parcs	
PI 18	3	diffusion des actions remarquables dans les médias	réalisé	100 %	bon	réalisation de trois films pour les assises françaises de la biodiversité et « The explorers », france culture	

Le service éducation à l'environnement a participé à différentes manifestations, où ils ont exposé des photos de la réserve naturelle, l'exposition « parc naturel régional de Corse : une biodiversité à préserver » et des maquettes. Les équipes étaient présentes à la fête de la science (cent cinquante à deux cents personnes), la mer en fête à Ajaccio et Bastia, la Vita marina (Propriano), la fête de la nature, les Fiera di l'Oliu (Montegrosso) et di l'amandulu (Aregno), la journée du patrimoine (La Parata), la Festimonti (Carbuccia), ou encore les cinquante ans des parcs naturels régionaux à Paris où un atelier de sensibilisation sur les espèces de la réserve (balbuzard, dauphin, mérrou) a été mis en place. Le grand public a été également sensibilisé à la protection du milieu marin à Solenzara via l'activité de caméra sous-marine (environ soixante personnes).

Cette année la Corse a accueilli les assises françaises de la biodiversité et à cette occasion l'OEC a voulu mettre en valeur les compétences de l'île en matière de protection de l'environnement. Un film, en partenariat avec France 3 Via-Stella, a donc été tourné sur la réserve et a été diffusé lors de la manifestation. Il retrace le savoir-faire de la réserve et les activités de l'équipe de gestion. Le parc a également réalisé un petit film et des photos sur la réserve, qu'il a également présentés à l'occasion des assises d'Ajaccio.



Photo Service EEDD-PNRC Assises françaises de la biodiversité

De plus pendant la saison estivale, une exposition photos sur la réserve naturelle a été installée dans le magasin génois de Porto. Celle-ci a duré vingt-neuf jours et a été accompagnée à quatre reprises de la projection d'un film sur la biodiversité évoquant la réserve naturelle.



Photo Service EEDD-PNRC, exposition au magasin génois de Porto et panneaux évoquant les espèces présentes sur la réserve

Un reportage pour l'émission « The explorers » a également été réalisé. Ils ont filmé sur l'ensemble de la Corse et dans différents secteurs du parc naturel régional, afin de mettre en valeur le travail des acteurs locaux oeuvrant à la sauvegarde de la biodiversité insulaire. Les images sous-marines ont été réalisées en dehors de la réserve.

Un reportage radio, in situ, a été réalisé par France culture.

D'autres demandes de reportages, nous ont également été soumises, mais aucune suite n'y a été donnée. Certaines de ces propositions comportaient même des demandes pour effectuer des survols de la réserve avec des drones ou des hélicoptères.

U COMMUNICATION DECIDEURS, ACTEURS ECONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS (OBJECTIF C-II.3)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 42	1	animation de réunions de concertation et d'information avec les sociétés de promenade en mer	réalisé	100 %	fort	une réunion sur la problématique de l'impact de l'activité sur la réserve	
AD 44	2	sensibilisation des politiques sur les actions menées dans la réserve	réalisé	100 %	bon	visite du site Unesco avec la secrétaire d'état du ministère de la transition écologique et solidaire et Mme Royal	

Pour la première fois depuis longtemps, une réunion de présaison a été organisée entre l'équipe en charge de la réserve et une association des promenades en mer de la réserve. À leur demande, une intervention, sur la problématique de la conciliation de leur activité avec les objectifs de préservation du site, a eu lieu pendant leur assemblée générale. Cette présentation, riche en débats et en discussions, a permis de les sensibiliser à l'impact de leur activité sur le système réserve et sur la sauvegarde du balbuzard en particulier. C'est une première base dans le but de définir des

objectifs conjoints pour la préservation de cette espèce. Ce genre d'expérience doit être répété plus régulièrement au cours des années à venir.

L'équipe de la réserve a été mobilisée, également, dans le cadre de la convention passée entre l'OEC et l'école de la magistrature. Cette journée a consisté en une sensibilisation des magistrats, aux problèmes rencontrés sur site par les équipes de terrain dans le cadre de leur mission de police. Elle se déroule en deux temps. Il y a d'abord une visite du site en bateau avec une présentation axée sur le travail de police de l'environnement et les principaux faits constatés, puis des discussions à terre sur la façon de rédiger les procédures verbales.

Enfin, dans le cadre des assises françaises de la biodiversité une sortie, avec la secrétaire d'Etat du ministère de la transition écologique et solidaire et l'ancienne ministre de l'environnement Ségolène Royal, a été organisée au départ d'Ajaccio. La visite de l'ensemble du bien Unesco et de la réserve naturelle a été l'occasion de présenter les problématiques du site et de sensibiliser les décideurs aux difficultés de gestion rencontrées.

V Communication vers les scolaires via la Casa Marina et les universitaires (objectif C-II.4)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
PI 19	2	interventions auprès des scolaires en séjour à la Casa Marina	réalisé	100 %	bon	intervention en langue corse pour 140 enfants sur site et lors des séjours interventions faites par le service animation	
PI 20	2	collaboration avec université de Corse	réalisé	100 %	bon	accueil d'une stagiaire master I et des masters I GILE pour une présentation sur site	

Cette année, nous avons été sollicités lors de la journée de la langue corse, afin de faire intervenir des agents de terrain sur un bateau en visite sur la réserve. Ils ont effectué une présentation de la réserve, de son rôle, de ses espèces, de ses habitats et de nos missions en langue corse. Cette présentation s'est poursuivie à terre, à Girolata, où le bateau a fait escale avant de repartir pour Ajaccio.

Nous avons également organisé une journée de présentation de la réserve (visite de terrain, discussions et présentation d'un film) pour des étudiants de Corte en master Gile. Un agent de la réserve s'est également déplacé à une reprise à l'université Pascal Paoli de Corte, afin de dispenser des cours sur le PNRC, la biodiversité et le réseau Natura 2000 en mer à des étudiants.

Comme chaque année la réserve a accueilli, pendant un mois, en stage dans son équipe une étudiante de l'université de Corte. Celle-ci, en master I, a travaillé sur les changements globaux opérant au sein de la réserve. Il a, surtout, s'agit d'un travail bibliographique, dont le but consistait en la réalisation d'une synthèse des données existantes sur la réserve et en une identification des lacunes de connaissance dans certaines composantes du système réserve naturelle.

Enfin une dernière action a été faite en collaboration avec l'université de Corte, l'équipe de la réserve a emmené plonger une équipe, dans le golfe de Porto. La mission avait comme but la récupération de capteurs de température.

En 2017, le service animation du pnr a effectué dix-sept interventions en milieu scolaire, de la maternelle au lycée, qui portaient sur la thématique de la réserve ou des espèces marines (grand dauphin, balbuzard pêcheur, mérrou). Cela a permis de sensibiliser trois cent onze élèves de primaire et de secondaire. À ce chiffre, il convient d'ajouter que la Casa Marina a accueilli deux cent soixante-sept scolaires en séjour à Galeria, sur soixante-quatre journées. La structure a également accueilli d'autres publics comme des colonies de vacances (trois groupes sur une période de vingt-six jours) et des adultes en séminaire ou en situation d'handicap physique et mental (huit groupes sur une période de quarante-quatre jours). Pendant les cent trente-quatre journées de formation, les animateurs de la structure traitent de thématiques afférentes au milieu marin et littoral et à sa protection.

W LES COUTS DE FONCTIONNEMENT SONT MAITRISES (OBJECTIF D-I.1)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 48	1	préparation d'un budget annuel	réalisé	100 %	fort	-	
AD 49	2	obtention de la détaxe totale ou partielle du carburant pour les bateaux	réalisé	100 %	fort	demande en cours pour l'obtention de la détaxe totale du super pour les bateaux	

La réserve avec le passage en professionnel de ses embarcations a effectué une demande pour obtenir la détaxe totale du super carburant utilisé. Cette demande est en cours d'analyse par les services compétents.

X SUIVI DES ACTIONS AMELIORE (OBJECTIF D-I.3)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 54	1	utilisation annuel du logiciel ARENA	pas réalisé	0 %	bon	aucunes nouvelles cette année du nouveau logiciel	
AD 55	1	synchronisation démarche administratives et actions sur le terrain	réalisé	100 %	bon	toutes les missions qui se sont déroulées avaient les autorisations	
AD 56	1	suivi des actions judiciaires et meilleure gestion des saisies	réalisé partiellement	50 %	bon	recensement de toutes les anciennes saisies mais pas de PV de destruction émis	
AD 57	1	poursuite et amélioration de la rédaction du bilan d'activité annuel	réalisé	100%	fort	2 ^{ème} rapport d'activité basé sur la procédure demandée par l'OEC	
AD 58	1	évaluation des moyens mis en œuvre pour l'effort de surveillance	réalisé	100 %	bon	synthèse annuelle établie	

L'équipe en charge de la gestion de la réserve poursuit l'effort de mise en cohérence administrative des actions menées au quotidien pour la gestion de cet espace. Afin d'évoluer en toute sécurité, tous les efforts sont faits pour synchroniser les démarches administratives et les actions scientifiques sur le terrain. Ainsi, il n'est plus possible d'effectuer un travail sur la réserve, si nous n'avons pas reçu toutes les autorisations préalables à l'opération (capture d'espèce, pose de matériel, autorisation de plongées à but scientifique, obtention d'AOT). Ceci est un grand pas effectué pour la sécurisation de la structure et des intervenants extérieurs. Il y a encore des améliorations à apporter au système pour fluidifier les démarches et moins être dans l'urgence du moment. Pour cela, il faut poursuivre nos efforts pédagogiques envers les laboratoires opérants sur le site (explication des contraintes légales), mieux planifier nos opérations (calendrier fixé bien en amont) et nous rapprocher des services de l'état validateurs pour connaître les délais de traitement des différentes demandes (DDTM-SML, DIRM, DREAL).

La réserve, en 2016, avait été désignée, au niveau national, comme site pilote pour le déploiement du logiciel GRENAT, qui vient se substituer à ARENA. Les premiers tests devaient avoir lieu au premier semestre 2017, mais à ce-jour nous n'avons plus aucune nouvelles concernant la mise en place de ce dernier. Ce logiciel d'agrégation de données de gestion permet, à l'équipe de gestion, à son autorité de classement et au réseau RNF, d'avoir une vision globale du fonctionnement de leur espace. Nous verrons bien si ce programme est relancé au cours de l'année 2018.

Au niveau du suivi des actions judiciaires, il y a, encore une fois, beaucoup de travail à faire. Même si des premiers rapprochements ont eu lieu avec le parquet, le problème du stockage, de la gestion et de l'élimination des anciennes saisies reste le vrai problème. La réserve stocke un grand nombre de saisies, dont le jugement a été prononcé il y a presque 20 ans. Certaines d'entre-elles (bateaux) sont très encombrantes, dangereuses (harpons, un scientifique a failli se crever un oeil) ou ne sont plus en état de marche. Un travail d'identification et de classement (suite au cambriolage) a été effectué par les agents de la réserve. Une liste des objets encore présents a été dressée, avec

comme but d'obtenir de la part des services compétents un procès-verbal de destruction. Le responsable de la réserve a transmis les données, mais pour le moment la procédure n'a pas abouti. Il va donc falloir réfléchir à un moyen qui nous permettrait de repartir de zéro et d'éliminer de façon légale ces saisies obsolètes, dangereuses et très encombrantes.

En ce qui concerne l'amélioration de la rédaction du bilan annuel d'activité, il a été décidé, depuis deux ans en réponse à la demande de l'OEC, de revoir complètement la présentation du rapport et de le calquer sur les actions prévues au plan de gestion, comme c'est le cas sur les autres RNC.

Enfin concernant l'évaluation des moyens mis en oeuvre pour l'effort de surveillance, la synthèse vous est présentée ci-dessous :

Comme chaque année un effort particulier a été consenti par les équipes de la réserve dans le but de couvrir une plage horaire de surveillance la plus large possible. Les équipes étaient opérationnelles 7j/7, entre le 1er juillet et le 3 septembre, et présentes de façon systématique sur site entre 8 : 00 et 20 : 00. En plus de ces sorties diurnes, étaient organisées régulièrement des plages de surveillance nocturne (tôt le matin ou après minuit) créneaux de 3 heures. Cette présence de nuit a permis aux agents du parc de surveiller et de prévenir d'éventuels braconnages et de mieux suivre les pêcheurs professionnels dans leur activité. L'ensemble des heures réalisées par le personnel de la réserve est récapitulé dans les tableaux ci-après.

tableau des heures de surveillances du 01/07/17 au 03/09/17

Les jours où la surveillance a été moindre correspondent à des journées de mer mauvaise ou à une indisponibilité des embarcations (cf. graphique 15 ci-après).

	jour	nuit	total
total des heures de surveillance	1114,05	204,45	1318,5
heures par agent	222,81	40,89	263,7

Sur la saison, il faut retenir les faits suivants :

Période de 65 jours : 57 j de présence de jour,
47 j de présence de nuit,
16 j de mauvaise mer,
1/2 j d'indisponibilité des embarcations.

tableau des heures où un moyen nautique du PNRC était présent sur le site

	jour	nuit
Total heure de présence (en h)	610,6	204,45
moyenne journalière (en h)	10,71	5,35

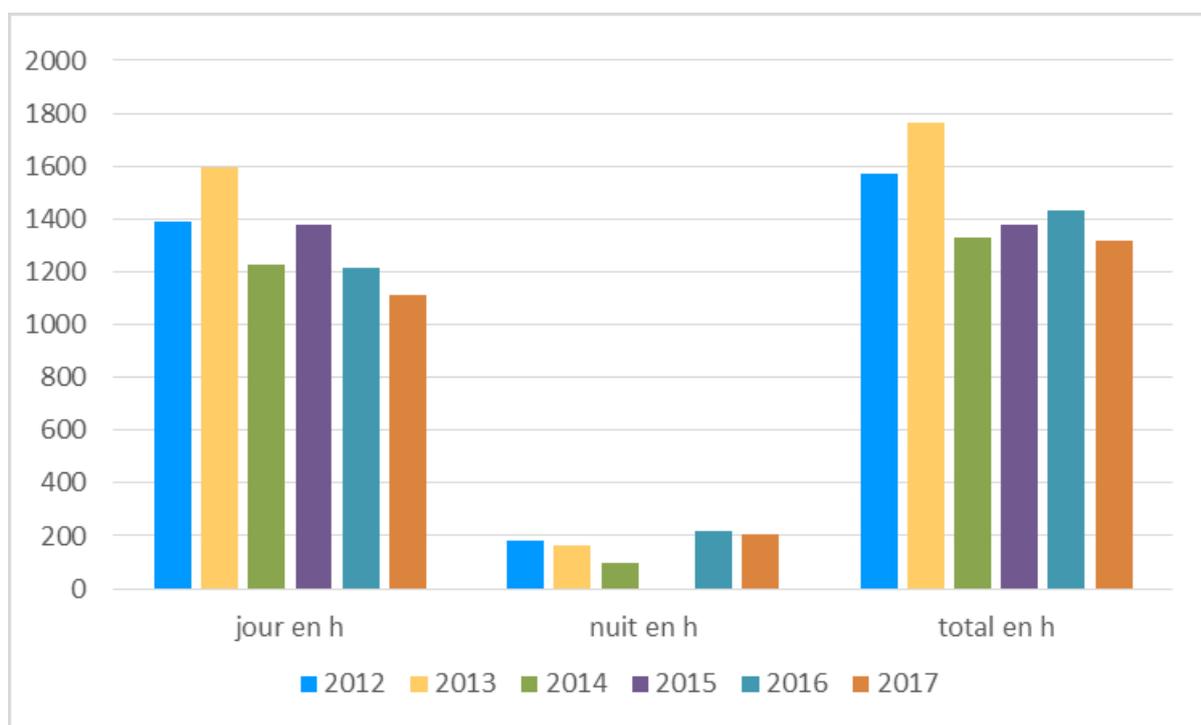
Les équipes du parc étaient donc présentes en moyenne 10,7 h par jour et 4,4 h par nuit sur l'aire marine protégée pendant la période allant du 1er juillet au 3 septembre.

Soit une couverture horaire de surveillance de 76,5 % en jour (8 : 00 - 22 : 00)
de 45,5 % en nuit (22 : 00 - 8 : 00).



Graphique n° 13 représentant la part des heures de présence et des heures sans surveillance le jour et la nuit sur la réserve de Scandola entre le 1er juillet et le 3 septembre 2017

La surveillance a représenté 90 % du travail de l'équipe sur la période (5 agents). Si on considère uniquement le travail des gardes techniciens la surveillance passe alors à 94 % de leur activité. Le temps consacré à la surveillance de jour a diminué de 5 % par rapport à 2016. Quant à celui de nuit il a diminué de 8 %. Le taux de surveillance global de la réserve a diminué de 7 %. Cela s'explique par le fait que la surveillance estivale a été amputée d'une semaine par rapport à 2016.

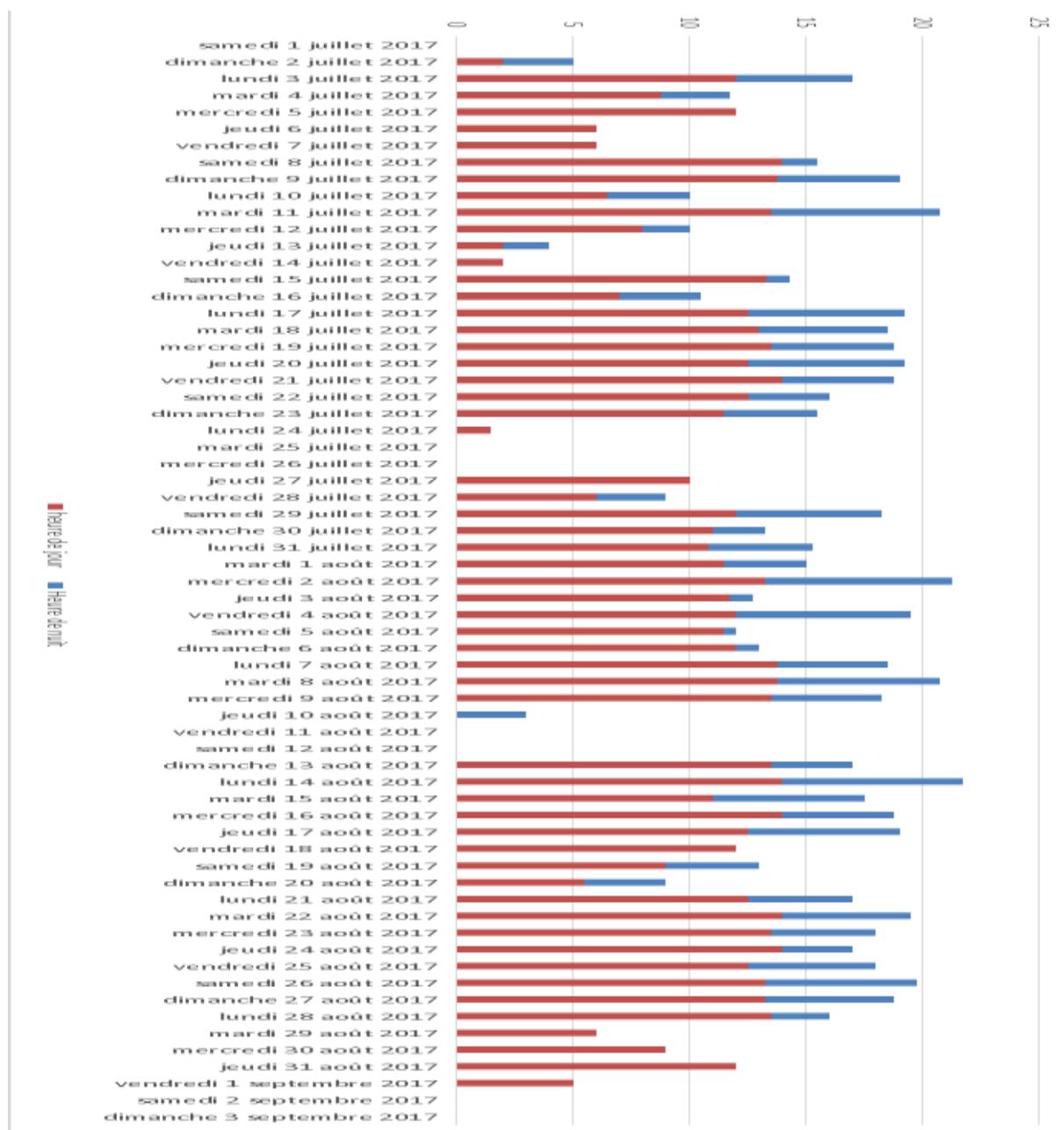


Graphique n°14 montrant l'évolution quinquennale (2012 à 2017) des efforts de surveillance en période estivale sur la réserve

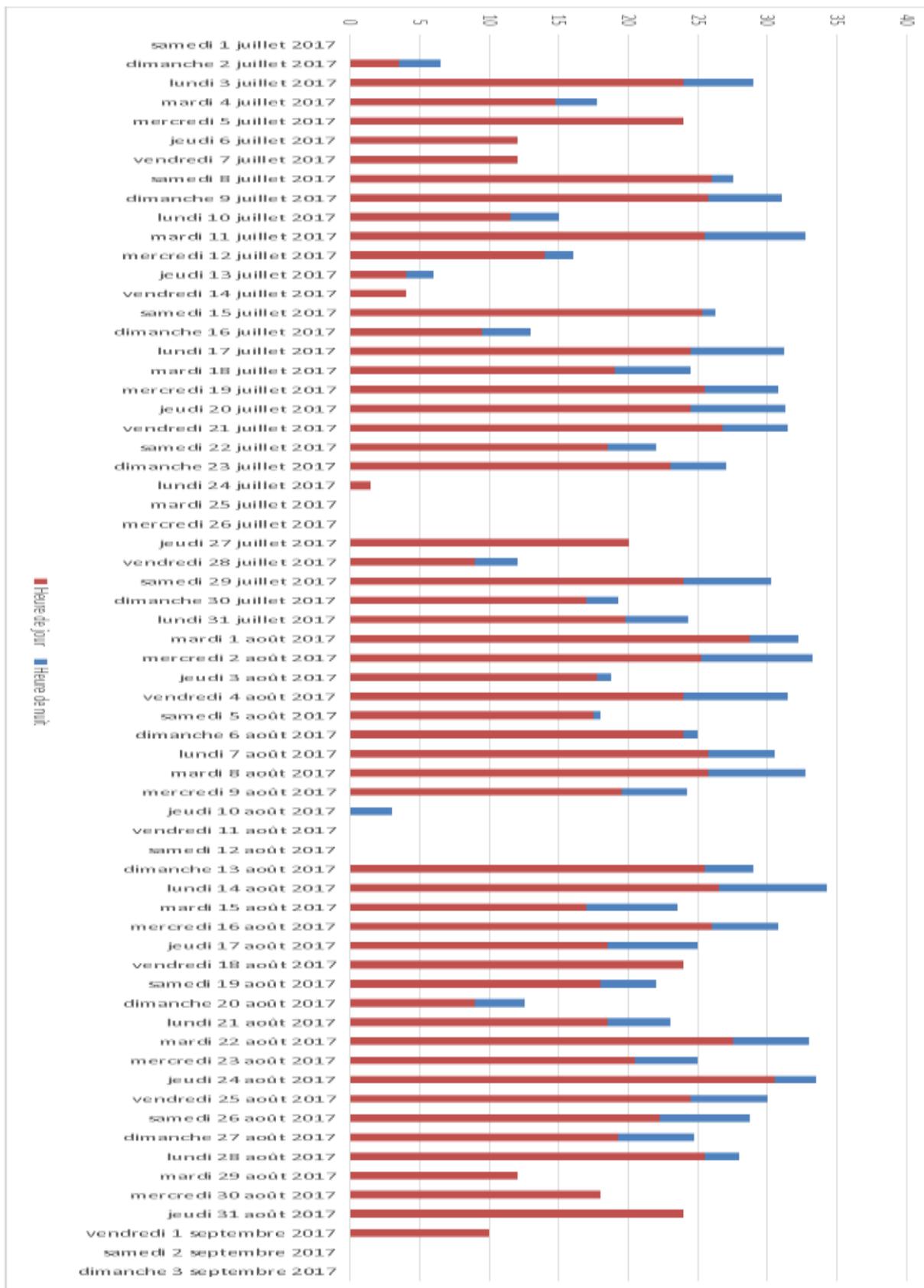
Du point de vue des procédures, cette saison a été plutôt calme. Les équipes de surveillance ont dressé un seul procès-verbal, pour une plongée illégale dans une réserve naturelle (secteur Imbuttu), sur l'ensemble de la saison. Une deuxième plongée, en bouteille, nous a été rapportée, mais nous n'avons pas pu constater les faits en flagrant délit. Des infractions plus minimes [débarquements à terre (53), mise de bout (13), utilisation de bouées ou engins tractés (5), mouillage en réserve intégrale (17), débarquement de chien (10), tentative de pêche (9), tentative de plongée (2) ou utilisation de jet-ski(19)] ont fait l'objet d'un rappel à la loi. Cette année l'utilisation de drones a été détecté neuf fois par les agents de la réserve. Ces derniers étaient pilotés depuis des embarcations ou depuis la terre ferme (débarquement sur les plages pour

faciliter les manoeuvres d'atterrissage et de décollage). Le contrôle de ce phénomène, en pleine expansion, devra être, impérativement, abordé lors de l'agrandissement de la réserve naturelle de Scandola. Pour une harmonisation, une meilleure protection des oiseaux nichant dans les falaises littorales et une facilitation du travail des agents sur le terrain, il serait peut-être important d'envisager une interdiction de survol sur la partie maritime de la réserve.

Enfin, comme chaque année, il est à noter un grand nombre d'infraction vis-à-vis de la vitesse dans la bande des 300 m. Cela continue de poser des problèmes de sécurité dans une zone très fréquentée par les baigneurs et les apnéistes en période estivale. Il peut, aussi, exister des problèmes de collisions avec les autres plaisanciers (Palazzu) ou encore les plongeurs qui utilisent punta Mucchilina comme site pour leur activité. Il y a une certaines méconnaissances des usagers des règles de navigation (bande des 300 m) et de la signification du drapeau alpha.



Graphique n°15 représentant le nombre d'heures de présence journalière des agents sur le site de la réserve naturelle de Scandola, entre le 1er juillet et le 3 septembre 2017, de jour (rouge) et de nuit (bleu)



Graphique n°16 représentant le cumul du nombre d'heures de surveillances des agents sur le site de la réserve naturelle de Scandola, entre le 1er juillet et le 3 septembre 2017, de jour (rouge) et de nuit (bleu)

Y ENTRETIEN COURANT ET RENOUVELLEMENT MATERIEL (OBJECTIF D-I.4)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
TU 15	1	mise en adéquation de la réserve avec les règles hygiène et sécurité	réalisé	90 %	fort	visite APAVE électricité contrôle annuel et classification des bateaux en professionnel	
TE 12	1	matériel de sécurité de bateaux	réalisé	100 %	fort	visite et validation par le service de visite des navires professionnels	
TE 13	1	entretien des moyens nautiques	réalisé	100 %	bon	entretien des bateaux, révisions toutes les 100 h	
TE 14	1	entretien des véhicules	réalisé	100 %	bon	révision du 4x4 et entretien par les agents	
TE 15	1	entretien du matériel d'intervention en milieu hyperbare	réalisé	100 %	fort	entretien matériel de plongée et du compresseur	
TU 17	1	acquisition d'une trousse de premier secours	réalisé	100 %	bon	achat de deux kits complets de médicament obligatoire sur bateau professionnel	
TE 16	1	entretien de secours (oxygène)	réalisé	100 %	fort	-	
TE 18	2	entretien des bâtiments d'accueil	réalisé	100 %	bon	entretien fait par les agents	
TU 19	2	achat des produits pour l'entretien des locaux	réalisé	100 %	moyen	-	

Au niveau de la sécurisation des agents le parc naturel régional a fait le choix de passer les deux embarcations de la réserve en navire professionnel. Cela a plusieurs conséquences, la première étant des normes sécuritaires plus importantes. Le bateau est soumis à une visite de sécurité annuelle et nous devons embarquer des équipements plus importants (trousse de secours). La seconde, le nombre de passagers qui peuvent être embarqués est réduit, seulement dix personnes autorisées. Enfin, la responsabilité du parc en matière de sécurité des personnels s'en trouve accrue, car il est dorénavant considéré comme l'armateur du bateau. Les personnels de la réserve peuvent, néanmoins, continuer de piloter les embarcations avec leur permis plaisance.

Z COMPETENCES TECHNIQUES DU PERSONNEL (OBJECTIF D-II.1)

Code opération	priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
AD 61	1	commissionnement des agents de la réserve	réalisé	100 %	fort	deux agents ont passé le tronc commun	

Cette année les deux derniers agents de la réserve, qui n'avaient pas encore de compétences en matière de police de l'environnement, sont allés suivre une formation de trois semaines à Montpellier (ATEN). Ils ont obtenu leur commissionnement et nous avons lancé la procédure, afin qu'ils soient assermentés pour la prochaine saison. Ils devraient pouvoir remplir pleinement leur mission de surveillance pour la saison estivale 2018 (si nous arrivons à obtenir un rendez-vous pour la prestation de serment). Dans le futur leur compétence pourra être étendue en passant des modules complémentaires, notamment celui sur les polices en mer, indispensable à la gestion de notre espace.

AA COMPETENCES SCIENTIFIQUES DU PERSONNEL (OBJECTIF D-II.2)

Code opération	Priorité	Objectifs de l'opération	Niveau de réalisation	Estimation du taux d'exécution	Niveau de pertinence	Observations	Efficacité de l'opération
RE 36	1	pilotage des suivis et des études en collaboration avec le conseil scientifique (conformité médecine du travail)	non-réalisé	-1 seul agent formé (scaphandrier CI 1 et 2 mention B)	fort	possibilité évoquée en CS mais pas de formation et de qualification Pro-Med Travail des agents	

Lors du dernier conseil scientifique conjoint du parc, ce point avait été soulevé par les scientifiques et les membres de l'équipe de gestion afin de rentabiliser les données produites par les équipes sur le terrain. Malheureusement le projet en est resté là, il n'y a pas eu de contacts entre les scientifiques et les personnels de la réserve afin de concrétiser cette action. Il va falloir trouver une solution afin de relancer cette action primordiale à la vie quotidienne de la réserve naturelle. Le renforcement et le développement des compétences scientifiques de l'équipe doit être un processus continu et une priorité. Les équipes de terrain présentes à l'année sur le site peuvent cumuler un nombre important de données et doivent pouvoir appliquer des protocoles standards fournis par les laboratoires dans le cadre de leur recherche sur le site. Pas d'évolution dans la formation professionnelle de certains agents leur permettant l'accès aux écosystèmes à gérer et à suivre.

AB LES ACTIONS HORS PLAN DE GESTION EN 2017

Au cours de l'année 2017, les agents ont également effectué des tâches qui ne sont pas directement listées dans l'arborescence du plan de gestion.

Les équipes ont tout d'abord été mobilisées à deux reprises pour des opérations de sauvetage de bien et de personne en mer. La première a consisté en une recherche d'une personne tombée à l'eau entre le golfe de Galeria et la pointe de la Revellata. Le bateau, de la réserve, a été intégré au dispositif de recherche et la personne a pu être retrouvée saine et sauve. La seconde intervention a consisté en un remorquage d'une dizaine de kayaks de la plage de Focolara au port de Galeria.

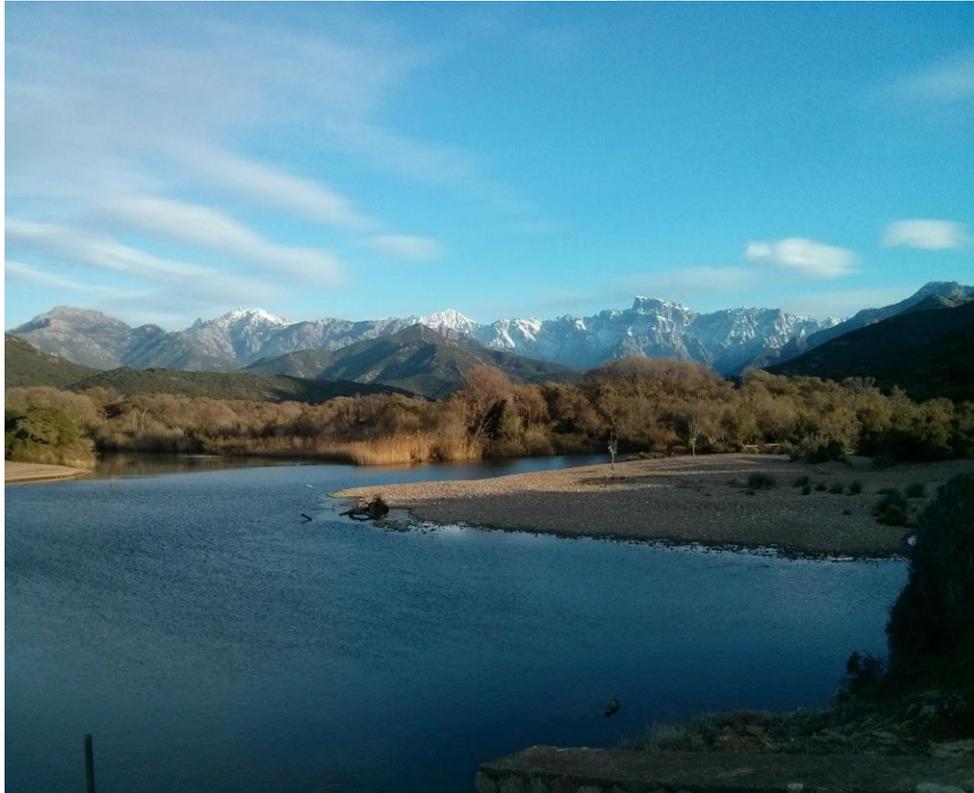
Les kayakistes se sont retrouvés piégés sur la plage à cause des conditions de mer. Ils ont pu regagner le village par le sentier, mais il a fallu aller chercher les kayaks. Le navire de la réserve a donc été mobilisé, pour cette opération, afin de les prendre en remorque dans des conditions de mer difficiles.

Ensuite, un pêcheur professionnel, de Galeria, a fait appel aux plongeurs de la réserve pour l'aider à sortir du port de nombreux filets partis à l'eau, lors d'une tempête hivernale. Les filets maillants et les palangres se sont retrouvés emmêlés au milieu du port et il a fallu qu'un agent de la réserve intervienne en plongée pour aider au relevage mécanique des filets. Cette opération a duré une journée.

Puis certains agents ont été mobilisés dans le cadre de la rédaction de la future charte du Parc naturel régional de Corse. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu et la délégation des commissaires enquêteurs s'est rendue pour une journée de travail et de visite du site. Mr Jean Marie Dominici a été entendu par les commissaires enquêteurs pour des conclusions de clarification qui ont permis une meilleure compréhension pour l'enquête publique (Charte). Nous avons également été consultés dans le cadre de la mise en place du processus et des critères d'évaluation de la future charte via le logiciel EVA des parcs naturels régionaux de France.

Enfin, les équipes ont encadré deux jeunes lycéens venus des lycées agricoles de Borgo et de Sartène. Le premier étudiant a été reçu dans le cadre de son stage (7 semaines) de fin d'étude (bac pro STAV) et a travaillé sur les interactions entre le balbuzard pêcheur et les activités anthropiques sur la réserve naturelle de Scandola, le second dans l'optique d'une découverte du métier de garde technicien des espaces naturels (3 semaines) a suivi le travail quotidien des agents techniques de la réserve.

3.1.3 RENFORCER LA GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE (MAB)



Delta du Fangu

RESUME

- I. Les instances de la Réserve de biosphère :
 - 1) **Le Comité de gestion de la RB se réunira en début d'année 2018.** La présentation du projet d'extension est reportée à l'année 2018 par décision commune PNRC-MAB France afin que l'extension de la Réserve MAB soit mieux concertée et le projet, mieux approprié par les élus et la population. Le CG permettra de faire valider ce projet et de présenter les différentes réunions et actions qui auront lieu dès le mois de février 2018 sur le territoire. Un second CG est à prévoir avant l'été 2018.
 - 2) Le Conseil Scientifique de la RB, qui est devenu CS de Prospective Conjoint du PNRC s'est réuni le 8 mars 2017 à Corte. **Une partie du CS était dédié au le projet d'extension de la RB. Un groupe de travail a été formé et s'est réuni à Montpellier en mai 2017.**
- II. Le document de création de la nouvelle Réserve de biosphère

Elaboré entre janvier et septembre, ce document a fait l'objet de plusieurs réunions permettant de vérifier l'avancée de la rédaction en concertation entre le PNRC, le MAB-France et la DREAL notamment. Les corrections ont été apportées également par le service Patrimoines du PNRC (M. Torre).

A la date du 20 décembre 2017, ce document comporte 182 pages et reprend le dossier type de création des Réserves de biosphère de l'Unesco.

Dossier type :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/Final_NominationForm_French.doc

III. Les réunions pour le projet de la Réserve de biosphère

Une réunion de discussion et de concertation a eu lieu le 28 mars 2017 à Galeria. Elle a permis de mieux discuter du projet avec notamment les opposants. Le président, le vice-président, la directrice du SMPNRC étaient présents lors de cette réunion avec la population.

D'autres réunions avec les 12 communes sont à prévoir en début d'année 2018.

IV. La mise en place de la Conférence des acteurs et ses groupes de travail

Les groupes de travail de la Conférence n'ont pour l'instant pas été réunis en 2017.

Les groupes de travail (GT) sont évolutifs et thématiques. Deux groupes ont été créés : Patrimoines et Cadre de vie. **2 réunions de chacun des groupes ont déjà été réalisées** à ce jour (mars et avril 2016).

D'autres réunions de groupe de travail (cadre de vie, patrimoines ou nouveaux groupes) sont à prévoir à partir de février 2018.

La réalisation des GT comprend les invitations, la logistique, l'organisation et le compte rendu.

Afin de partager au mieux les informations entre tous les acteurs (compte-rendu de réunion, présentations powerpoint, projets, articles de presse, photos, invitations, etc.), le PNRC a créé **un site internet** : www.facademaritime.wordpress.com

V. La gestion du parking du Ponte Vechju

Une réunion PRMF à Calenzana en juillet 2017 a permis de discuter des diverses problématiques du Fangu et de Bonifatu, notamment la DPCI (défense des personnes contre l'incendie) en raison de la très forte affluence dans ces deux PRMF en période estivale.

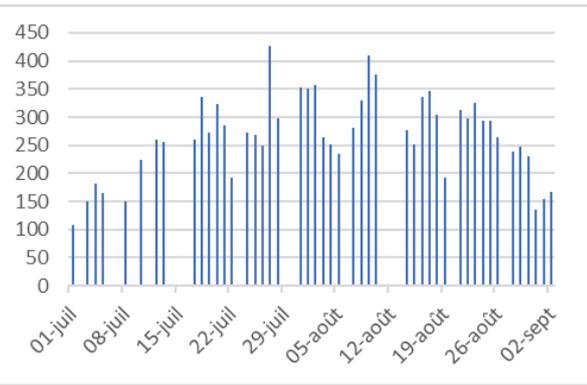
Deux saisonniers ont été recrutés (M. Bréchoire-Rossi & M. Simeoni) du 01/07 au 31/08.

Au total, **3147 tickets voitures et 27 tickets minibus** ont été vendus (12858 €). **Un comptage manuel (entre 14h et 15h)** a été effectué, le plus souvent par l'animatrice Natura 2000 selon le protocole en vigueur, entre le 01/07 et le 31/08. Une moyenne de **272 véhicules en stationnement** a été relevé sur cette plage horaire (305 véhicules pour l'année 2016 sur la période 15 juillet/31 août, 290 véhicules pour la même période en 2017 ; 256 véhicules en 2015 ; 283 en 2014 pour la période 11 juillet/31 août, 289 véhicules pour la même période en 2017).

Entre le 01/07 et le 31/08, **le massif du Fangu a été interdit durant 18 jours (24 sur toute la saison)**. Lors de ces événements, la baignade reste tolérée près du parking contrairement à la randonnée qui est interdite sur l'ensemble des sentiers.

Un feu important (environ 110 ha) s'est déclaré sur les hauteurs de Montestremu (commune de Manso) le 11 août dans l'après-midi. Les pompiers et militaires ont travaillé jusqu'à la fin de la semaine suivante (18 août) pour sécuriser les lieux. Aucun blessé n'est à déplorer. Les gendarmes et les services en place (ONF, CCPB, etc.) ont fait évacuer la rivière.

Des réparations sur les fenêtres et porte de la cabane ont été réalisées avant et durant la saison. Durant l'hiver, la cabane a été dégradée à coups de tirs (porte et fenêtre à changer), puis au cours de l'été (nuit du 19 au 20 juillet) elle a été taguée. Le nettoyage a été effectué le samedi 22 juillet avec M. d'Angeli, M. Innocenzi et M. Rossi). Deux plaintes ont donc été déposées pour ces dégradations.



Cabane du Ponte Vechju et chiffres du stationnement à 14h dans la vallée du Fangu

VI. Les études auxquelles le PNRC participe

En 2016, le SM du PNRC participe à 4 études en cours sur la vallée du Fangu :

- **Etude écrevisse de Louisiane** en coopération avec la mairie de Galeria, la DDTM, le Cdl, le CD2B, l'AFB, CCCB. L'animateur de la RB est sollicité tout comme la chargée de mission « milieux aquatiques » du Parc. Cette étude mobilise les agents durant 6 à 9 sorties par mois, sur les 12 mois que compte le protocole. A la fin du protocole, l'animateur de la RB avait effectué près de 110 h de terrain, sans compter le temps nécessaire à la saisie des données, nettoyage des outils et des waders.
- **Etude sur la cordulie à tâches jaunes.** Coopération OEC/PNRC. Il s'agit de la 4^{ème} année de l'étude. Pour 2017 comme en 2016, les libellules n'ont fait l'objet que d'un comptage dit « Pollard-Walk » sur environ 500 m de linéaire. En 2014 et 2015 une phase de Capture-Marquage-Recapture complétait ce protocole. Les chiffres ont été envoyés à l'équipe OCIC de l'OEC.
- **Etude apports atmosphériques (Partenariat MD Loye-Pilot/PNRC).** Les prélèvements sont effectués par l'animateur de la RB en début de semaine (filtres air) et en début de mois (bidons d'eau de pluie). Des allers-retours Galeria - Ponte Leccia sont effectués afin de laisser les prélèvements à Mme Loye-Pilot. Les prélèvements hebdomadaires ne sont plus effectués depuis fin 2016 car la pompe à air est tombée en panne.
- **Etude hydrogéologique et isotopes des pluies. (Partenariat Université de Corse/PNRC).** Les prélèvements se font en début de mois avec des bidons mis à disposition par le laboratoire d'hydrogéologie de l'Université. Un nouveau dispositif a été installé le 1^{er} juillet 2017 à Piriù. Une actualité pour le site MAB France présente ces recherches.

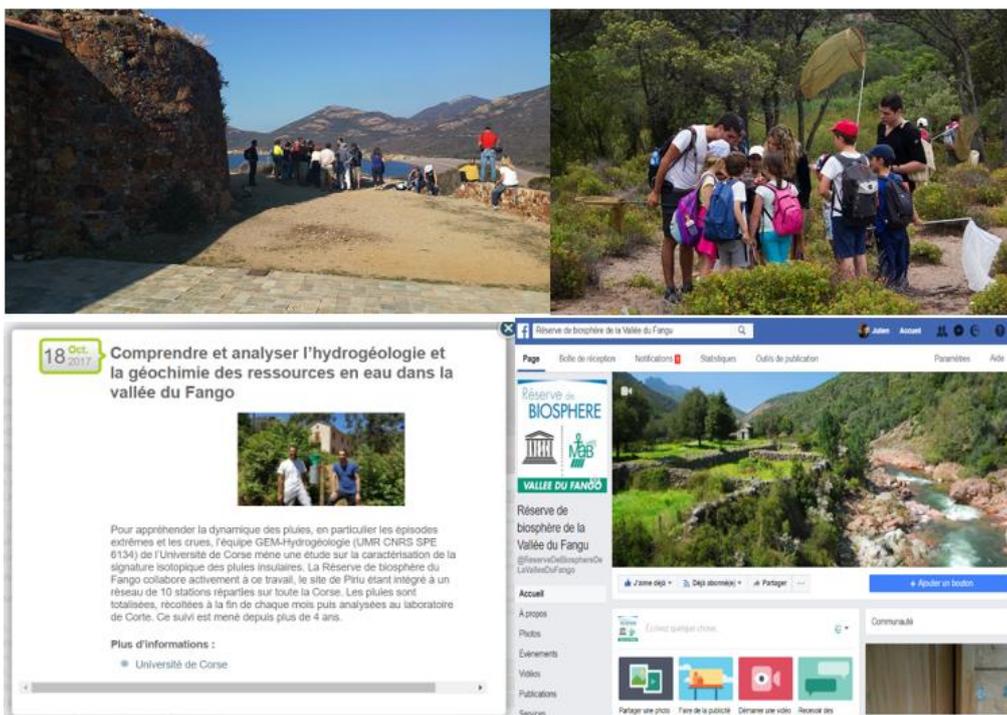


Suivis scientifiques réalisés dans la réserve de biosphère

VII. Communication de la Réserve de biosphère

La communication de la RB passe par :

- le site internet www.facademaritime.wordpress.com
- des articles sur le site www.mab-france.org
- des actualités sur le Facebook de la Réserve de biosphère (30 jusqu'à août 2017)
<https://www.facebook.com/ReserveDeBiosphereDeLaValleeDuFango/>
- des matinées de participation au marché local de Galeria (4)
- des rencontres avec les acteurs et associations
- des sorties terrains (avec l'école de Galeria lors de la Fête de la nature avec l'OEC)
- **les dépliants « Bienvenue dans la Réserve de biosphère » ont été réédités en 2017 (FR, ANG)**
- la plateforme de téléchargement de document SCRIBD :
<https://fr.scribd.com/user/213307498/RB-Fango>



Forum des AMP (1), fête de la nature (2) (n. Robert), article pour la lettre de la biosphère, Facebook de la RB

VIII. Réunions sur le territoire

Autant que possible, l'équipe de la RB (animateur de la RB, éco-développeur de la RB, animateur du secteur Porto) a participé à des réunions des partenaires concernant des projets en cours sur le territoire de la Réserve de biosphère (COPIL Natura 2000, PRMF, Contrat de rivière, rivières sauvages, etc.)

DETAILS DES ACTIVITES

Comité de Gestion De la Réserve de biosphère

Le Comité de gestion de la RB se réunira en début d'année 2018 (date à prévoir). Plusieurs essais de réunions au second semestre 2017 se sont avérés infructueux (indisponibilité, élections, etc)

La présentation du projet d'extension est reportée à l'année 2018 afin que l'extension de la Réserve MAB soit mieux concertée et le projet mieux approprié par les élus et la population.

Le CG permettra de faire valider ce projet et de présenter les différentes réunions qui auront lieu dès le début de l'année 2018 sur le territoire. Un second CG sera à prévoir avant le début de l'été 2018 afin de valider le dossier pour une présentation et une transmission au MAB France puis à l'Unesco.

Une validation officielle de la reconnaissance en RB pour le territoire concerné est alors à prévoir en juin 2019. Un document PPT de présentation est prêt et a déjà été envoyé pour avis.

Conseil scientifique

Le Conseil Scientifique de la RB, qui est devenu CS de Prospective Conjoint du PNRG s'est réuni le 08 mars 2017 à Corte.

Une après-midi était consacrée au projet d'extension de la RB. (Un présentation a été faite)

NB : Le Président est Antoine Orsini avec comme un des vice-présidents Franck Richard, ancien président du CS de la Réserve MAB. Les CR effectués par Isabelle Colombani sont envoyés aux conseillers et personnes membres/invitées.

Conférence des acteurs et Groupes de travail

Des réunions publiques sur l'ensemble des communes visées par le projet se tiendront en début d'année 2018 (un document PPT de présentation est prêt et a déjà été envoyé pour avis). Elles seront suivies de réunions plus informelles (chez l'habitant) ainsi que de réunions de groupes de travail, autres que ceux déjà mis en place. Une journée finale de co-construction sera alors à réaliser au printemps 2018.

Actions pour la RB

Partie marine de la RB : Des contacts ont été pris avec la PREMAR. Pour eux, il n'y a pas d'opposition au projet tant qu'ils seront associés à la démarche.

Trophées des RB : plusieurs mails ont été envoyés à la hiérarchie. Le flyer, le règlement ainsi que le financement ont été faits. Une demande de renseignements pour des financements auprès de l'OEC a été faite début septembre mais cette demande est revenue négative.



Projets de la réserve de biosphère : école de l'Unesco, trophées des RB, charte des écoacteurs

Ecole de l'Unesco : Rencontre avec l'école et les parents d'élèves pour le projet « Ecole de l'Unesco »

Valeurs des RB : 6 diapos PowerPoint réalisées sur le modèle de la RB du Gardon

Préparation d'offres de stage (Programme de recherche et charte des écoacteurs)

Réunions du MAB France

Du 3 au 7 avril : Déplacement à Sarlat pour le Congrès EUROMAB 2017

CR des rencontres : CR disponible

CR des ateliers (ANGLAIS) : <http://euromab2017.org/wp-content/uploads/sites/15/2017/05/Synthesis-presentationFinal.pdf>



Du 4 au 7 septembre : Participation aux secondes rencontres des RB de Méditerranée (Barcelone)
 Groupe forêts : mail transféré à l'ONF le 21 septembre (organisé dans les Vosges du Nord en mai 2018)



Rédaction du document de création de la nouvelle Réserve de biosphère

25 janvier : Réunion de travail avec M. Torre et M. Zanettacci

7 février : Réunion avec P. Peraldi et P. Rinaldi pour complément au dossier MAB

9 février : Réunion avec P. Peraldi pour complément au dossier MAB – Entrevue avec la direction

19 mai : Réunion avec M. Stéphane Orsini de la FAGEC (locaux de la CC de Casinca)

22 au 25 mai : Déplacement à Montpellier pour le devenir du dossier MAB – Mise en place d'une équipe projet

Fin juin : Présentation PPT et rétroplanning. La présentation est à la version 4 fin août

31 août : Réunion interne avancement du MAB, révision du rétroplanning et dates provisoires pour le comité de gestion.

Réunions et manifestations Réserve de biosphère

28 mars : Réunion publique à Galeria. Environ 50 personnes ont participé à cette réunion. La direction et la présidence du PNRC étaient présents, ainsi que des personnes pour et des personnes contre le projet MAB

18 mai : Co-organisation de la Fête de la nature avec l'OEC et l'école de Galeria et la mairie pour la salle. Mise en place le 17 mai, puis co-animation durant la journée du 18 sur le terrain (actu Facebook)

29 juin : Participation à la fête de l'école de Galeria, diffusion de la vidéo (montage le 22/06) prise lors de la Fête de la nature.

28 novembre : RDV téléphonique sur les écoacteurs (avec Alice Roth chargée de mission)

Rédaction de documents

CR de réunions, comité de gestion, document de création de la nouvelle Réserve de biosphère

Gestion de la vallée du Fangu

Du 01/07 au 31/08 : Gestion du parking du Ponte Vechju – Encadrement de 2 saisonniers au parking - Gestion des recettes – Gestion du stationnement (appel aux gendarmes si besoin) - Sensibilisation

Au 31/08, 3147 tickets ont été vendus et 27 tickets minibus (soit une recette de 12858 euros). Une moyenne de 236 euros de recettes a été observée en semaine, alors qu'elle n'est que de 149 euros les week-end (210 euros/j en moyenne sur les 61 jours travaillés)

Des comptages manuels (3) ont été effectués par le PNRC (Animateur de la RB). Le reste a été réalisé par la CCCB (animatrice Natura 2000).

Les données chiffrées sont disponibles. Des devis, des récupérations de commande, des poses d'étagères ainsi que la réalisation et l'impression des documents d'informations sont réalisés par l'animateur de la RB ainsi qu'avec l'aide du directeur de la Casa Marina. Plusieurs nettoyages de déchets le long de la route sont également effectués par l'animateur.

Janvier 2017 : Réédition 2017 des dépliants « Bienvenue dans la Réserve de biosphère » FR et ANG

11/07 : Participation à la réunion PRMF Fangu Bonifatu à Calenzana.

4 journées d'entretien du chalet d'accueil du parking.

Novembre : rédaction d'une lettre demandant l'intervention des FORSAPS pour un nettoyage du parking et mise en sécurité.

Site WEB MAB France

Juillet 2017 : Article sur les actions du Contrat de rivière et sur la Fête de la nature à Galeria

Octobre 2017 : Article sur l'étude hydrogéologique menée par l'Université de Corse

Facebook

35 actus publiées en 2017 (actualités des RB, actions de la RB, études scientifiques, prévention, sensibilisation, relais d'informations, article de presse)

Le Facebook est suivi par 637 personnes au 20 décembre, 556 personnes début 2017.

Scribd

Compte créé en 2013 « Réserve de biosphère de la vallée du Fangu » sur cette plateforme de téléchargement. Des documents, CR et présentations sont disponibles gratuitement.

Marché de Galeria – vendredi matin

Tenue d'un stand de la Réserve de biosphère avec panneau de la Réserve, dépliants du site et dépliants Parc. Information auprès des visiteurs et des habitants.

Participation à 4 marchés en 2017.

Janvier à décembre 2017 : Protocole écrevisse de Louisiane dans l'embouchure du Fangou.

- Sorties terrains (110H jusqu'au 31 août pour 60 sorties)
- Saisie et exploitation de données, nettoyage du matériel (wadern, outils de mesures, etc)
- Participation à 1 journée terrain de prospection de nouveaux points en eau (10 août)
- Sur les 3 mois de mai à juillet, 1271 spécimens ont été capturés. C'est moins qu'en 2016 (1630) mais plus qu'en 2015 (996)
- Pour 2018, il n'y aura pas de pêche d'écrevisses de Louisiane. Ce sera une « année blanche »

Etude *Somatochlora flavomaculata*, cordulie à tâches jaunes – OEC/PNRC

9 demi-journées (1h30 chacune) ont été effectuées par l'animateur de la Réserve de biosphère.

Pollard walk seulement en 2017 : Pas de captures/marquage/recapture en 2017

Les données brutes ont été envoyées à Cyril Berquier et MC Andreï-Ruiz, OEC.

Participation à l'étude des apports atmosphériques dans la vallée du Fangou : Etude réalisée par Marie-Dominique Loÿe Pilot, Vice-présidente du comité scientifique.

Chimie des pluies et des aérosols, évolution des apports en polluants métalliques et en poussières sahariennes (aérosols majeurs, pluviolessivats majeurs, dépôt total ADIOS et autres éléments).

Recueil des prélèvements par le PNRC (animateur de la RB) toutes les semaines pour les filtres et tous les mois pour les bidons. Les filtres n'ont pu être prélevés depuis quelques mois car la pompe à air est en panne.

Etude hydrogéologique - Isotopes (Université de Corse/PNRC) :

Tous les débuts de mois : Prélèvement des eaux de pluies. Etude de la pluviométrie et du deutérium, tritium. Isotopes. Un nouveau dispositif a été installé par l'équipe de la faculté et l'animateur de la RB le 1^{er} juillet 2017 à Piriu.

Prélèvements effectués par le PNRC (animateur de la RB) en début de mois selon disponibilité.

(2H de temps au total par mois pour les deux prélèvements isotopes et apports atmosphériques)

3.1.4 PRESERVER LES ZONES HUMIDES DU LITTORAL (ORIENTAL ET OCCIDENTAL)

Cet objectif concerne les actions liées à la préservation des zones humides littorales en dehors des DOCOB des sites Natura 2000 (cf. infra). Sa mise en œuvre en 2017 est uniquement constituée d'actions d'accueil et de sensibilisation du public.

Lagunes et étangs côtiers de Méditerranée

Sur le site de l'étang de Palu (Sarra di Fium'Orbu), le parcours pédagogique autour de la presqu'île a permis d'accueillir 5 sorties pour 130 élèves. Lors de ce parcours, observation de l'avifaune des zones humides et des activités sur les rives de l'étang permettent aux agents du Syndicat mixte d'évoquer tous les aspects de la gestion de ce milieu complexe.

Du maquis à la dune

Cette année encore, le rallye nature sur le site de Pinia (Ghisunaccia) a accueilli 179 enfants venant principalement du Fium'Orbu et de la région bastiaise. Le rallye nature est un parcours accompagné avec découverte de la faune et la flore des « milieux maquis et dune », pendant lequel les participants doivent compléter un livret conçu spécifiquement.

Urbinu in festa

Lors de cette manifestation à organisée à l'Etang d'Urbinu par le CPIE U Marinu, le grand public a pu découvrir l'atelier sur le balbuzard pêcheur.

Journées mondiales des zones humides

Ces journées internationales ont été l'occasion d'accueillir le public sur le site de l'étang de Palu (Sarra di Fium'Orbu) et à Galeria, autour de circuits découvertes et d'ateliers. Elles sont préparées en amont par l'ensemble des partenaires, dont le Syndicat mixte du PNRC.

DOCOB du site Natura 2000 FR9400577 Rivière et vallée du Fangu

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce DOCOB, animé par la communauté de communes Calvi Balagne, les agents du Syndicat mixte ont participé au suivi de l'Ecrevisse de Louisiane (espèce invasive) dans le delta du Fangu. Cette mission, qui a concerné 2 agents du Syndicat mixte, s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 2017 en collaboration avec la mairie de Galeria (1 agent), le cd2b (1 agent) et 1 agent CCCB (cf. objectif 3.1.3).

Le SM a également participé au comité de pilotage du Natura 2000.

3.2 RECHERCHER UN DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE DES ACTIVITES HUMAINES

3.2.1 DIVERSIFIER L'ECONOMIE DE LA ZONE LITTORALE

Cet objectif n'est pas encore mis en œuvre par les services du Syndicat mixte du PNRC.

3.2.2 PROMOUVOIR UN URBANISME RESPECTUEUX DES PAYSAGES

(cf. objectif 2.3.1)